Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme

Xavier Chojnicki*, Cécily Defoort*, Carine Drapier*, Lionel Ragot*

Dir. Scientifique : Hillel Rapoport*

Rapport pour la Drees-Mire

Juillet 2010

* Laboratoire Equippe, Universités de Lille

Ce travail a été réalisé avec le soutien de la Mission recherche (MiRe) de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), auprès du Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, du Ministère du budget, des comptes publics, de la réforme de l'État, du Ministère de la santé et des sports

Note de synthèse

Résumé : L'immigration est un champ d'étude récent de l'analyse économique. Initialement focalisée sur les effets des flux migratoires sur le marché du travail, la recherche s'est depuis orientée sur d'autres dimensions et en particulier l'impact de l'immigration sur les finances publiques des pays d'accueil. Ce rapport est une contribution empirique à cette problématique : il analyse les diverses influences des flux migratoires et de leurs caractéristiques sur les finances de la protection sociale en France. La diversité des approches et méthodologies mises en œuvre (micro-économétrie, comptabilité générationnelle et équilibre général calculable) converge vers une relative homogénéité des résultats : la structure par qualification et par âge des immigrés est une caractéristique essentielle qui détermine en grande partie les principaux effets sur les finances de la protection sociale. Globalement ceux-ci sont légèrement positifs et le sont d'autant plus que la politique migratoire est sélective (en faveur des plus qualifiés). Cependant, les gains financiers provenant d'une immigration plus ambitieuse et sélective sont relativement modérés en comparaison des évolutions démographiques qu'elle implique.

Mots clés : Immigration, finances publiques, protection sociale, qualifications, vieillissement démographique.

Introduction

Longtemps terre de départ, vers le nouveau monde notamment, l'Europe occidentale est devenue aujourd'hui une terre d'immigration nette, notamment du fait de son niveau de développement et de richesse. Pourtant, si l'immigration a essentiellement été considérée comme une ressource jusqu'au premier choc pétrolier, certaines interrogations sur ses bienfaits sont apparues à la faveur de la fin des Trente Glorieuses marquée par l'apparition du chômage de masse. Depuis, la question migratoire occupe une place croissante dans les débats politiques. Après avoir longtemps négligé ce champ de recherche, les économistes se sont emparés de la question depuis le début des années 1960 et ont montré la complexité des décisions migratoires et leur caractère non automatiquement équilibrant. L'étude de l'impact de l'immigration pour le marché du travail du pays d'accueil a donné lieu à une vaste littérature et semble désormais tranchée : les ajustements locaux des travailleurs et des entreprises conduisent à une quasi absence d'impact visible à l'échelle du pays qui accueille les flux, même si des effets redistributifs se manifestent effectivement.

Cependant, les conséquences de l'immigration méritent également d'être considérées au niveau des équilibres budgétaires nationaux. En effet, l'existence de systèmes généreux de protection sociale dans les pays occidentaux, destinés à palier certains déséquilibres du marché du travail (chômage, exclusion, insuffisance de revenus dans l'accès au logement ou aux soins de santé) ou à orienter la politique familiale (allocations familiales, aides à la maternité), pose la question d'un possible effet inattendu et non désiré : les systèmes de protection sociale pourraient exercer une attraction sur les populations vivant au sein de zones plus pauvres. Si cette problématique a reçu une certaine attention théorique dans les vingt dernières années, elle reste encore mal cernée au niveau empirique notamment par manque de données statistiques suffisantes en la matière. Très peu d'études ont ainsi été menées sur le cas de la France, pourtant classée parmi les cinq principaux pays européens d'immigration comme parmi les pays les plus généreux en matière de protection sociale.

Afin d'éclairer le débat, cette étude envisage la question sous trois angles complémentaires : (i) une vision microéconomique destinée à quantifier puis à expliquer l'ampleur de l'éventuelle surdépendance des populations immigrées par rapport aux populations autochtones, (ii) une vision macroéconomique comptable cherchant à mesurer la contribution nette des immigrés aux budgets nationaux, (iii) et une vision macroéconomique dynamique et globale pour envisager l'impact de l'immigration sur les budgets sociaux incluant l'ensemble des effets induits par l'immigration sur l'économie du pays d'accueil (fixation des salaires et du taux d'intérêt, impact sur le taux de chômage, effets de la prise en compte de la consommation des migrants, choix éducatif des autochtones, etc.).

Effet de surdépendance de l'immigration à la protection sociale.

L'évaluation de la situation relative des migrants en matière de prestations sociales est basée dans cette étude sur l'enquête budget des familles de 2006. La présence statistique des personnes dans les différents postes de la protection sociale (allocations et aides familiales, allocations de retraite, allocations de santé, allocations de chômage, RMI et aides au logement) a d'abord été évaluée en fonction de leur lieu de naissance[1]. La France se caractérise par une structure d'immigration très stable dans le temps, accueillant depuis plus de 20 ans majoritairement des populations originaires d'Afrique du Nord (Maghreb et Turquie) et d'Afrique sub-saharienne.

En matière de recours à la protection sociale, les différences entre les individus nés en France et les immigrés européens sont en général très faibles, si ce n'est une surreprésentation des européens parmi les bénéficiaires des aides à la santé. A l'inverse, les populations immigrées africaines dans leur ensemble apparaissent plus souvent bénéficiaires de la protection sociale à l'exception des postes retraite et santé (qui sont par ailleurs les deux premiers postes de dépense puisqu'ils représentaient respectivement en 2003 45% et 35% du total). Leur surreprésentation au sein des aides attribuées à la famille s'explique naturellement par les différences dans la taille des ménages, les familles immigrées ayant en moyenne davantage d'enfants que les populations autochtones, même si l'écart tend à se réduire dans le temps du fait de l'adoption progressive des modes de vie et des comportements sociaux du pays d'accueil. La caractéristique essentielle qui marque la différence entre les populations immigrées et autochtones tient dans les disparités notoires dans les taux de dépendance aux aides liées à la situation sur le marché du travail et au niveau du revenu. Ainsi, par rapport aux natifs, les immigrés issus du Maghreb et ceux issus du reste de l'Afrique sont respectivement 1,6 et 1,7 fois plus nombreux à recevoir des allocations chômage, 3,8 et 3,9 fois plus représentés parmi les bénéficiaires du RMI et en moyenne 2,5 fois plus dépendants des aides au logement.

Une variable clé de la position des migrants en matière de recours à la protection sociale est constituée par le niveau de qualification (ou de diplôme) de ceux-ci. Même si le taux d'immigrés qualifiés tend à augmenter, comme pour l'ensemble des pays occidentaux, celui-ci progresse moins vite pour la France, de sorte que le nombre moyen d'années d'études des personnes immigrées reste encore aujourd'hui très inférieur à celui des autochtones (40 à 50% des personnes nées à l'étranger ont un niveau n'excédant pas le collège, ce qui n'est le cas que pour 20% des natifs). Deux réalités majeures expliquent ce constat : d'une part l'écart de développement et de niveau de richesse entre la France et ses partenaires migratoires ; d'autre

[1] Ne disposant pas d'informations détaillées, nous avons raisonné sur les grands groupes suivants : France, pays du Maghreb, reste de l'Afrique dont les pays d'Afrique sub-saharienne pour la majorité, pays de l'UE. L'origine des parents n'est pas prise en compte, de sorte que nous ne travaillons que sur les immigrés de « première génération ».

part l'histoire des politiques migratoires conduites par la France, depuis 1973 l'immigration répond avant tout à des motifs humanitaires et de regroupement familial.

Afin de vérifier le poids des différences de niveau d'éducation entre ces deux sous-populations, nous avons estimé économétriquement la probabilité de dépendance aux divers postes de la protection sociale en fonction de la zone de naissance et en intégrant un certain nombre de variables de contrôle (l'âge, le genre, le niveau d'éducation, le nombre d'enfants, la région de résidence, etc.). Ces analyses font alors ressortir un effet propre au « statut d'immigré » puisque à caractéristiques observables égales, c'est-à-dire en particulier à niveau d'éducation identique, les immigrés (non européens uniquement) conservent un risque significativement plus élevé de devoir recourir à ces dispositifs de protection sociale (1,7 fois plus en moyenne pour les allocations chômage, 3,6 fois plus pour le RMI et respectivement 3 fois plus et 1,8 fois plus selon qu'ils sont nés dans un pays du Maghreb ou un autre pays africain pour les allocations de logement).

Le contenu de ce « statut » peut inclure essentiellement trois types d'explications. La plus évidente fait appel au phénomène de discrimination sur le marché du travail ayant pour conséquence de rejeter les populations immigrées « visibles » (rappelons que les immigrés européens ne connaissent pas ce problème) plus ou moins systématiquement vers la solidarité nationale. Une seconde explication avancée dans la littérature rend compte de comportements qui peuvent être différents entre les populations. Ainsi, compte tenu des écarts significatifs de niveaux de vie entre la France et les pays d'origine de nombreux immigrés, ces derniers pourraient considérer que les montants des ressources attribués par les divers mécanismes d'aide sociale du pays d'accueil sont satisfaisants et à tout le moins suffisants pour survivre. Une dernière explication mêle les deux précédentes en mettant en avant les effets potentiellement décourageants induits par les difficultés répétées d'accession à l'emploi (en raison de la discrimination ou simplement du décalage entre les exigences des postes et le niveau de qualification des candidats) qui désincitent donc à chercher activement à s'insérer ou se réinsérer professionnellement et cantonnent une partie de cette population à une forme de dépendance à l'assistance de l'Etat.

Trancher entre ces explications se révèle ici malheureusement impossible et n'est pas forcément nécessaire en termes de recommandations politiques. En effet, la lutte contre la discrimination sur le marché du travail se justifie par elle-même. En outre, même si le rôle des comportements individuels en matière d'offre de travail dans la surdépendance des populations immigrées à l'aide sociale était confirmé, la réponse politique ne saurait être mise en œuvre sans remettre profondément en cause l'existence même du système de protection sociale.

Impact budgétaire de l'immigration

Ces premiers résultats sont confortés par la seconde partie de notre analyse, fondée sur une approche macroéconomique comptable. L'objectif est ici d'étudier, en comparant les effets découlant d'un cadre statique et dynamique, l'impact budgétaire de l'immigration en France et les conséquences d'une modification de la politique migratoire aussi bien en termes de flux qu'en termes de composition de ces flux (âge et qualification). Cette approche consiste à comparer les bénéfices que les immigrés retirent du fonctionnement du système public (dépenses sociales, éducation, santé, retraite) avec la contribution qu'ils y apportent par les différents prélèvements dont ils s'acquittent (impôt sur le revenu, TVA, cotisations sociales, etc.). Qu'apporte un migrant sur l'ensemble de sa vie? Cet apport dépend-il de son niveau de qualification et de son âge lors de son entrée en France? Quel serait le bilan de la politique

migratoire actuelle si elle était prolongée dans les années à venir? Quel serait l'impact d'un changement de la politique migratoire?

L'une des conclusions de ce deuxième axe est que l'évaluation de l'impact de l'immigration sur la protection sociale est fortement dépendante de la méthodologie utilisée. Ainsi, si l'on compare à une date donnée (en l'occurrence l'année 2005 ici) la contribution globale au budget des administrations publiques avec le volume des transferts versé, les immigrés apparaissent alors comme relativement favorisés par le système de redistribution : par exemple, le total des taxes versées par un immigré âgé de 35 ans en 2005 s'élève à 15500€ contre 19500€ pour les autochtones, contre un total de prestations reçues de 7500€ au lieu de 6500€ pour les natifs. Pour toutes les classes d'âge actives, les principales différences entre immigrés et autochtones apparaissent essentiellement du côté des prélèvements.

Pour autant, même si en moyenne les immigrés semblent payer moins de taxes et recevoir plus de transferts que les natifs, la différence de structure par âge de la population immigrée comparativement aux natifs, regroupée dans les classes d'âge actives et peu nombreuses chez les bénéficiaires nets du système de transferts sociaux (jeunes et retraités) conduit à une contribution nette moyenne d'un immigré au budget de l'Etat supérieure à celle d'un natif. Ainsi, la contribution nette globale de l'immigration au budget des administrations publiques serait positive et de l'ordre de 12 milliards d'euros pour l'année 2005 ; un immigré aurait effectué en moyenne un paiement net de l'ordre de 2250€ contre un peu plus de 1500€ pour un autochtone.

Toutefois, cette approche purement statique ne permet pas de connaître avec précision l'ampleur et le signe de la contribution nette des migrants au système de transferts sociaux. Un des problèmes cruciaux des estimations précédentes est de mesurer l'impact fiscal immédiat de l'immigration, qui varie par nature avec la structure par âge. Ainsi, une modification des caractéristiques de cette population (par exemple liée au vieillissement) réduira en conséquence la significativité du résultat. Enfin, le caractère statique ne permet pas de tenir compte des prestations et contributions futures des immigrés (telles que les retraites) ni des contributions nettes des descendants des immigrés. Pour toutes ces raisons, il apparaît indispensable d'étudier l'impact dynamique de l'immigration.

En appliquant la méthodologie de la comptabilité générationnelle[2], il apparaît logiquement que la politique budgétaire n'est pas soutenable à long terme du fait du vieillissement démographique. La dette publique intertemporelle, découlant de la dette actuelle mais aussi des recettes et engagements futurs des administrations publiques, serait alors de l'ordre de 200% du PIB de 2005. Des ajustements de politique budgétaire s'avèrent donc nécessaires pour rétablir l'équilibre intertemporel, prenant la forme d'un accroissement proportionnel de l'ensemble des taxes de 14.2% (ou de manière équivalente d'une réduction de l'ensemble des transferts de 14.9%). Dans ce cadre, la contribution moyenne de cycle de vie des immigrés présents en France en 2005 apparaît assez nettement négative (de l'ordre de -8 700 euros) et inférieure à celle des natifs (de l'ordre de 28 210 euros).

Pour autant, l'impact global de l'immigration sur les finances publiques est légèrement positif dans le long terme du fait de l'apport perpétuel d'individus d'âge actif et de la prise en compte de la contribution nette des descendants de ces immigrés. En effet, supposer un scénario hypothétique d'une fermeture des frontières à l'immigration à partir de 2005 (ce qui revient à éliminer les taxes et transferts de tous les migrants potentiels entrant en France après 2005,

[2] Cette technique permet, pour une année donnée, d'évaluer la valeur actualisée des paiements nets que les générations présentes, autochtones et immigrées, (c'est à dire celles dont un ou plusieurs membres sont encore en vie aujourd'hui) verseront à l'État d'ici la fin de leur vie et de la comparer avec la charge nette que supporteront les générations à venir (celles nées après l'année de référence).

ainsi que de leurs descendants) conduit à un léger accroissement des ajustements nécessaires au rétablissement de la viabilité budgétaire de long terme par rapport à la situation de référence (basé sur un solde migratoire de 100 000 migrants par an). Cependant, dans tous les cas de figure, l'impact de l'immigration reste très faible en comparaison de l'effort global qui devrait être entrepris pour réduire les déséquilibres budgétaires. Pour s'en rendre compte, un accroissement substantiel du flux d'immigration, consistant à reproduire les taux d'immigration élevés observés à la fin des années cinquante, ne réduit que faiblement l'accroissement nécessaire de l'ensemble des taxes (hausse de 13.4% contre 14.2% dans la situation de référence) alors que les conséquences du point de vue de la dynamique démographique sont loin d'être négligeables : cela implique en effet une augmentation du flux net annuel d'immigration à presque 250 000 à l'horizon 2050, conduisant ainsi à un accroissement de la population française de plus de 10%.

Par ailleurs, une modification de la composition des flux migratoires, par exemple par la mise en place d'une politique d'immigration sélective, est potentiellement plus efficace qu'un simple changement de la taille de ces flux. En effet, les taxes payées par les migrants sont plus importantes après une politique sélective puisque ceux-ci s'insèrent plus facilement sur le marché du travail et occupent des postes mieux rémunérés alors que dans le même temps la structure des transferts sociaux est beaucoup plus insensible au niveau de qualification, sauf pour les transferts à caractère contributif tels que les pensions de retraites. Par exemple, supposer la mise en place d'une politique d'immigration sélective telle que 50% des nouveaux entrants aient un niveau d'éducation universitaire réduit l'accroissement nécessaire de l'ensemble de taxes de presque 1.5 points.

Cependant, l'application d'une telle politique reste quelque peu irréaliste dans la mesure où la majorité des flux actuels porte sur un motif de regroupement familial. Une inversion totale de politique migratoire n'est donc pas envisageable même si certains ajustements visant à accroître la part des autorisations de résidence sur la base de considérations liées au travail méritent d'être discutés.

Impact de politiques d'immigration sélective sur la protection sociale

Le troisième axe de recherche complète l'analyse précédente menée en équilibre partiel en intégrant dans un modèle d'équilibre général calculable l'ensemble des effets économiques découlant de l'immigration :

- Le choc d'offre sur le marché du travail. L'entrée de nouveaux travailleurs affecte la productivité des facteurs de production, modifiant ainsi leur rémunération. Une redistribution s'opère dès lors des travailleurs vers les détenteurs du capital physique.
- Une autre redistribution, entre les travailleurs, est également à l'œuvre. Les immigrés étant généralement moins qualifiés que les natifs, leur arrivée entraîne une pression à la baisse du salaire des travailleurs peu qualifiés et une hausse de la prime de qualification.
- L'impact budgétaire de l'immigration, étudié en détail dans l'axe précédent, dépend du type de migrant considéré, de la structure par âge des flux migratoires mais surtout de leur niveau de qualification.
- Les modifications des salaires, du taux d'intérêt et des finances publiques, consécutives à une entrée significative de nouveaux immigrés, ne sont pas sans effet sur les comportements des natifs ; en particulier sur leur choix éducatif, d'épargne et d'offre de travail.

Tous ces effets induits supplémentaires peuvent accentuer ou au contraire compenser les effets directs de l'immigration sur les différents marchés de l'économie mais également sur les comptes de la protection sociale. L'approche en équilibre général calculable permet d'évaluer simultanément l'ensemble des mécanismes décrits ci-dessus ainsi que leur interaction.

Le scénario central, commun avec l'axe 2, est construit à partir des dernières projections démographiques de l'INSEE. Quatre variantes ont donc été réalisées, dans l'objectif de quantifier au mieux les effets de l'immigration sur les finances de la protection sociale en France. La première variante consiste à supposer que les flux nets de migrations sont nuls à partir de l'année de base (2000) et pour toutes les années suivantes (variante « sans immigration »). L'écart variantiel mesure alors la situation économique avec et sans les flux migratoires prévus sur la période. Les trois autres variantes prennent le contre-pied de la première, puisqu'il s'agit de mesurer les effets d'une immigration plus ambitieuse, en fonction de sa structure par qualification. Nous étudions ici, comme dans l'axe 2, les effets d'un afflux supplémentaire pouvant être considéré comme « réaliste » (correspondant aux flux qui ont caractérisé la deuxième grande vague d'immigration en France au XXème siècle, c'est-à-dire entre 1954 et 1961). Seul un degré de sélectivité plus ou moins exigeant au niveau de la structure par qualification des nouveaux entrants permet de distinguer ces 3 variantes. Dans la deuxième variante (« *Immigration non sélective* »), la structure par qualification de l'ensemble des immigrés qui entrent dans le pays à chaque période est similaire à celle des migrants du scénario central. Une dose de sélection est introduite dans la troisième variante (« *Immigration neutre* »). La structure par qualification de l'ensemble des entrants, à chaque période, correspond à celle de la population totale du scénario central. Enfin, le dernier scénario (« *Immigration sélective* ») est construit sur une politique nettement plus sélective. La structure par qualification des immigrés entrants est similaire à celle de la génération des natifs les plus qualifiés, c'est à dire ceux âgés de 25 à 34 ans pour toutes les périodes du scénario central.

L'immigration a bien des effets sur les finances de la protection sociale en France. Ceux-ci sont globalement positifs. Nous avons montré que l'immigration, telle qu'elle est projetée dans les prévisions officielles, réduit le fardeau fiscal du vieillissement démographique. En son absence (variante « sans immigration »), le besoin de financement de la protection sociale à l'horizon du siècle augmente de 2 points de PIB, passant de 3% à environ 5% du PIB. Ces effets bénéfiques proviennent essentiellement de la structure par âge des flux nets, globalement plus jeunes que la population française dans son ensemble et affectent principalement, et sans surprise, les deux piliers de la protection sociale les plus sensibles aux évolutions démographiques : les retraites et la santé.

Pour les mêmes raisons, une politique migratoire plus ambitieuse contribuerait à une réduction du fardeau fiscal du vieillissement démographique. Mais ces gains financiers sont relativement modérés en comparaison des évolutions démographiques qu'elle implique : une réduction de ce fardeau entre 20% et 30% suivant son degré de sélectivité pour une augmentation de la population en âge de travailler entre 16% et 20% et une part des immigrés dans cette population qui double d'ici la fin du siècle.

Une politique plus sélective (en faveur des travailleurs qualifiés) permet d'amplifier ces gains à court-moyen terme tout en réduisant les évolutions démographiques, mais dans des proportions qui restent relativement faibles. Mais surtout, et contrairement à une idée reçue dans le débat public, cette amélioration n'est que temporaire. À plus long terme les transformations démographiques d'une immigration plus sélective compensent ses effets positifs par rapport à une politique non-sélective.

Conclusion

Cette étude a donc mis en avant le caractère essentiel du niveau de qualification de la population immigrée sur les équilibres budgétaires nationaux et des dispositifs de protection sociale. Ils semblent donc apporter leur soutien à l'idée d'une politique sélective d'immigration. Néanmoins, l'application d'une telle politique ne va pas nécessairement de soi et pourrait conduire à un tarissement des flux actuels (donc un accroissement du problème lié au vieillissement local) sans parvenir à attirer davantage de flux qualifiés, guidés par de nombreux motifs difficiles à impacter (effets de réseaux, choix entre divers pays d'accueil, etc.).

Table des matières

Note de synthèse ____ *2*

Chapitre préliminaire : La France dans son contexte européen ____ *12*

Section 1 – Les migrations vers l'Europe ____ **12**
1.1 – Le contexte historique ____ **12**
1.2 – Panorama actuel des migrations en Europe ____ **17**
1.3 – Une répartition des nationalités d'origine très distincte selon les pays d'accueil ____ **22**

Section 2 – La protection sociale en France et en Europe : panorama général ____ **30**
2.1 – La ventilation des dépenses de la protection sociale en France ____ **32**
2.2 – Les systèmes de protection sociale en Europe ____ **36**

Introduction générale du rapport ____ *39*

Axe 1 : Immigration et attractivité du système social en France ____ *41*

Introduction ____ **41**

Chapitre 1 - Panorama de l'immigration en France : des raisons qui pourraient expliquer un recours aux aides sociales ? ____ *43*

Section 1 – Les origines de l'immigration en France ____ **43**
Section 2 – Les migrations : un phénomène complexe et multifactoriel ____ **48**
2.1 - Les facteurs liés au marché du travail ____ **49**
2.2 - Le rôle des aménités locales et des biens publics ____ **51**
2.3 - La définition du coût de la migration ____ **51**
2.4 – Les facteurs principaux influençant la décision de migration ____ **52**

Section 3 - La situation des migrants en France ____ **56**

Chapitre 2 : La dépendance des immigrés à la protection sociale : évaluation statistique de l'ampleur du phénomène ____ *70*

Section 1 – La dépendance à la protection sociale en France ____ **70**
1.1 – L'assurance maladie et invalidité ____ **70**
1.2 – Les Retraites ____ **72**
1.3 – Les aides familiales ____ **72**
1.4 – Les aides au logement ____ **73**
1.5 – Les allocations de chômage ____ **73**
1.6 – Le Revenu Minimum d'Insertion ____ **74**
1.7 – La situation des ménages mixtes ____ **74**
1.8 – Résumé des résultats statistiques ____ **78**

Section 2 –Revue de littérature des études internationales ____ **78**
2.1 - Les différences dans les taux de recours entre natifs et immigrés aux Etats-Unis ____ **78**
2.2 – La situation européenne : des contrastes importants ____ **79**
2.3 – Conclusion ____ **83**

Chapitre 3 – Analyse empirique de la dépendance à la protection sociale des immigrés en France ____ *85*

Section 1 – La méthodologie utilisée ____ **85**

Section 2 - Estimations et analyses ____ **87**
2.1 - Les aides au logement ____ **87**
2.2 - Les aides à la santé ____ **92**
2.3 - Les aides à la famille ____ **92**

2.4 - Les pensions de retraite 94
2.5 - Les allocations de chômage 95
2.6 - Le revenu minimum d'insertion (RMI) 100
2.7 - Résumé des analyses 101

Conclusion de l'axe 1 : 103

Axe 2 : Impact budgétaire de l'immigration *105*

Chapitre 1 : Descriptions démographiques et de la protection sociale en France *105*

Section 1 : Immigration et transferts sociaux : survol de la littérature appliquée 105

Section 2 : Projections de population par origine 109
2.1 Les hypothèses de base 109
2.2 Résultats des projections de population et scénarii alternatifs 111

Section 3 : Les profils par âge et origine des taxes et transferts 112
3.1 Données utilisées 112
3.2 Présentation des profils 114

Chapitre 2 - Impact budgétaire de l'immigration en France : une étude de comptabilité générationnelle *118*

Section 1 : Les données utilisées 118

Section 2 : Impact budgétaire instantané de l'immigration en France 119

Section 3 : Impact dynamique de l'immigration en France 121

Section 4 : Variantes de politique migratoire 125

Section 5 : Impact d'une modification du niveau d'éducation des immigrés 127

Section 6 : Sensibilité des résultats 132

Conclusion 133

Axe 3 : Immigration et protection sociale : un modèle d'équilibre général calculable appliqué à la France *136*

Section 1. L'économie française à l'horizon 2050 : la construction du scénario de référence 138
1.1. Les données exogènes et de calage 139
1.2 L'évolution de l'économie et de la protection sociale dans le scénario de référence 144

Section 2. Les conséquences démographiques des quatre scénarios de politique migratoire 146

Section 3. L'impact de l'immigration sur les finances publiques 149

Section 4. La contribution d'une immigration sélective aux finances de la protection sociale 152

Conclusion 157

Bibliographie *158*
Annexe 1 : Evolution de l'immigration dans quelques pays de l'OCDE (en milliers) 167
Annexe 2 : Evolution de l'immigration et des stocks de population étrangère dans plusieurs pays de l'OCDE (en milliers) 168
Annexe 3 : Entrées d'étrangers au sein des 5 principaux pays receveurs européens 169
Annexe 6 : répartition par tranches d'âge des individus selon leur lieu de naissance 174
Annexe 8 : Origines détaillées des membres des ménages 175
Annexe 9 : types de ménages en fonction de l'origine des membres du ménage 176
Annexe 13 : Dépendance aux aides au logement selon l'origine détaillée des ménages 184

Annexe 14 : Estimation de la probabilité d'allocations de chômage en fonction de la nationalité **185**
Annexe 15 : Estimation de la probabilité de RMI en fonction de la nationalité **186**
Annexe 16 : Méthodologie de la comptabilité générationnelle avec immigration **187**
Le bloc démographique **190**
Le comportement des entreprises **191**
Les choix de consommation et d'épargne **193**
Les choix éducatifs **194**
Salaire et chômage d'équilibre **195**
Offre de travail, d'éducation et d'expérience **197**
Le secteur public **198**
Détermination de l'équilibre concurrentiel **200**
Calibrage du scénario de référence ***202***
Données démographiques **202**
Processus exogènes observés **203**
Choix des paramètres libres **204**
Processus exogènes non-observés **205**

Chapitre préliminaire : La France dans son contexte européen

Avant d'en venir à analyser les relations entre l'immigration en France et les équilibres de la protection sociale, il est utile de fournir un certain nombre d'éléments contextuels pour bien comprendre le débat et ses enjeux. A travers ce chapitre préliminaire, nous rappellerons d'abord les statistiques des mouvements migratoires vers l'Europe, en les resituant dans leur contexte historique. Nous actualiserons les schémas migratoires traditionnellement soulignés grâce aux dernières données statistiques disponibles (données 2008 de l'OCDE décrivant les flux de 2005[3]). Ces données récentes révèlent en effet certaines modifications flagrantes par rapport aux constats des 20 années précédentes. Ainsi, parmi les cinq principaux pays receveurs de migrations en Europe, si le trio de tête est connu et reste stable (Allemagne, France, Royaume-Uni), il est depuis peu suivi par deux Etats vers lesquels l'immigration a fortement progressé alors qu'ils étaient en 2001 encore des pays marginaux en terme d'attractivité après avoir compté parmi les grands pays de départ pendant quelques décennies : l'Espagne et l'Italie (Section 1). Toujours à des fins de clarification du contexte, la suite du chapitre sera consacrée à un panorama de la protection sociale en France, en la replaçant dans le contexte européen (Section 2).

Section 1 – Les migrations vers l'Europe

Après être revenue brièvement sur le contexte historique des migrations internationales et européennes, cette section rappelle quels sont les pays européens les plus attractifs du point de vue des migrations et précise les différences et similarités dans les origines des immigrants vers chacun de ces pays. Les résultats permettent d'envisager les zones qui seraient susceptibles d'être en concurrence dans l'attraction des migrants internationaux et d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que les schémas migratoires paraissent néanmoins relativement bien ancrés l'histoire ce qui nuance la possibilité d'une réelle concurrence intensive entre les pays d'accueil.

1.1 – Le contexte historique

Après avoir été à l'origine de nombreux départs jusqu'au début du vingtième siècle, en particulier vers le continent nord-américain (le « Nouveau Monde »), le continent européen est devenu un territoire d'immigration nette vers la fin du 20ème siècle (à partir des années 1980). Avec plus de vingt millions d'étrangers installés sur le territoire européen (contre environ trente millions pour l'Amérique du Nord) à la fin du 20° siècle, l'Europe constitue l'un des grands pôles mondiaux d'attractivité pour les migrations, avec l'Amérique du Nord et l'Australie[4] (Guillon, 2002 ; Wihtol de Wenden, 2001, 09). Un autre élément marquant tient dans le fait que, si l'Europe attire les migrants internationaux, ses propres ressortissants se montrent assez peu mobiles géographiquement. Ainsi, les deux tiers des migrants installés dans l'un des pays de l'Union Européenne sont des non communautaires et non des ressortissants d'autres pays de l'Union (Mouhoud & Oudinet, 2006). Cette faible mobilité géographique interne différencie assez nettement l'Europe des Etats-Unis, du Canada ou de l'Australie, où les chocs asymétriques ont davantage de chances d'être absorbés par des déplacements internes. Le niveau de qualification des vagues d'immigration n'est pas non plus identique entre l'Europe et son voisin d'outre Atlantique. De manière générale, toutes les observations concordent pour souligner la hausse tendancielle du niveau de qualification des

[3] OECD.StatExtracts, base de données des entrées de personnes étrangères par nationalité.
[4] 5 millions d'étrangers installés sur le territoire australien.

flux internationaux (Docquier & Marfouk, 2006). Le nombre total de migrants hautement qualifiés[5] a ainsi été multiplié par 4 entre 1975 et 2000, comme en atteste le tableau suivant (Defoort, 2008).

[5] C'est-à-dire ayant cumulé une durée de scolarisation de 13 années au moins d'après le critère habituellement retenu dans les études internationales ; cela correspond pour la France au fait d'avoir suivi des études supérieures.

Tableau.1 : statistiques descriptives sur les stocks de migrants internationaux dans les 6 principaux pays de destination de l'OCDE

			Australie	Canada	USA	France	UK	Allemagne	Total OCDE-6
1975	Nombre de migrants		2 012 942	2 764 850	7 805 413	2 989 461	2 183 263	2 174 924	**19 930 853**
	Nombre de migrants haut. Quali.		628 038	1 118 382	1 972 428	119 578	247 800	178 779	**4 265 005**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	48,07%	50,19%	36,55%	92,89%	78,67%	85,14%	
		Moyennement qualifiés	20,73%	9,36%	38,17%	3,10%	9,98%	6,64%	
		Hautement qualifiés	31,20%	40,45%	25,27%	4,00%	11,35%	8,22%	
1980	Nombre de migrants		2 205 469	2 860 690	9 522 320	3 162 661	2 362 192	2 408 330	**22 521 662**
	Nombre de migrants haut. Quali.		722 291	1 277 584	2 820 511	170 784	304 250	234 571	**5 529 992**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	41,40%	46,80%	34,88%	91,23%	72,19%	82,73%	
		Moyennement qualifiés	25,85%	8,54%	35,51%	3,37%	14,94%	7,54%	
		Hautement qualifiés	32,75%	44,66%	29,62%	5,40%	12,88%	9,74%	
1985	Nombre de migrants		2 589 429	2 991 971	11 788 017	3 269 569	2 529 953	2 364 218	**25 533 157**
	Nombre de migrants haut. Quali.		915 622	1 474 743	4 131 700	227 562	417 948	298 128	**7 465 703**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	37,77%	40,36%	30,72%	88,41%	70,22%	78,40%	
		Moyennement qualifiés	26,87%	10,34%	34,23%	4,62%	13,26%	8,99%	
		Hautement qualifiés	35,36%	49,29%	35,05%	6,96%	16,52%	12,61%	
1990	Nombre de migrants		2 866 450	3 481 720	14 227 826	3 387 511	2 697 714	2 652 651	**29 313 872**
	Nombre de migrants haut. Quali.		1 025 616	1 773 588	5 733 814	289 971	554 650	434 504	**9 812 143**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	34,87%	37,09%	25,66%	85,54%	68,09%	72,75%	
		Moyennement qualifiés	29,35%	11,97%	34,04%	5,90%	11,35%	10,87%	
		Hautement qualifiés	35,78%	50,94%	40,30%	8,56%	20,56%	16,38%	
1995	Nombre de migrants		3 062 474	4 011 267	17 562 694	3 636 495	3 115 599	4 363 464	**35 751 993**
	Nombre de migrants haut. Quali.		1 111 984	2 342 580	6 998 734	453 835	883 584	808 114	**12 598 830**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	35,01%	29,88%	36,44%	79,40%	51,68%	71,31%	
		Moyennement qualifiés	28,68%	11,72%	23,71%	8,12%	19,96%	10,18%	
		Hautement qualifiés	36,31%	58,40%	39,85%	12,48%	28,36%	18,52%	
2000	Nombre de migrants		3 416 147	4 600 970	24 190 881	3 748 332	3 533 725	4 688 837	**44 178 892**
	Nombre de migrants haut. Quali.		1 454 937	2 705 370	10 271 448	613 602	1 226 909	995 909	**17 268 176**
	Structure par éducation	Faiblement qualifiés	24,16%	29,60%	23,09%	74,64%	36,50%	66,43%	
		Moyennement qualifiés	33,25%	11,60%	34,45%	8,99%	28,78%	12,33%	
		Hautement qualifiés	42,59%	58,80%	42,46%	16,37%	34,72%	21,24%	

Malgré cela, des écarts importants persistent entre continents. En 1975, la proportion de qualifiés parmi les migrants était supérieure à 25% dans les pays de type nord-américain (USA, Canada mais aussi Australie), atteignant même 40% au Canada, alors qu'elle ne dépassait pas les 12% pour les pays européens : France, Royaume-Uni et Allemagne (Defoort, 2007). Or, ces disparités ne se sont pas estompées avec le temps. En 2000, les estimations montrent que la proportion de qualifiés parmi les migrants était supérieure à 40% aux USA[6], en Australie et au Canada (près de 60% pour ce dernier pays !), alors qu'elle atteignait péniblement les 35% au Royaume-Uni à la même date, et qu'elle était encore bien plus faible pour les deux autres grands pays d'accueil européens (22% en Allemagne, et 17% en France, ce qui en fait le pays le moins sélectif parmi les principaux pays receveurs d'immigration).

Plusieurs facteurs expliquent ces différences dans le niveau en qualification des flux. L'histoire des migrations a évidemment joué un rôle. Après une période de migrations de peuplement (avant 1900) où l'Amérique du Nord a accueilli essentiellement des familles peu qualifiées (agriculteurs essentiellement) cherchant sur ce continent une terre pour « faire sa vie », elle a commencé à attirer des migrants urbains, plus qualifiés, et sensibles à la promesse de ce territoire de « donner sa chance à chacun » et d'offrir la possibilité de faire fortune. Par la suite, ce phénomène a été accentué par les restrictions quantitatives de l'immigration à travers l'Acte d'Immigration Johnson Reed en 1924 (établissant des quotas par nationalité en fonction du nombre de personnes de cette nationalité déjà établies dans le pays) puis, et surtout, à travers la sélection des immigrants en fonction de leurs caractéristiques (parents de citoyens des Etats-Unis, compétences, etc.) en 1965. De telles mesures en Europe sont beaucoup plus récentes et ne concernent pas encore aujourd'hui l'ensemble de ses membres. Certes, l'immigration vers l'Europe a été guidée à plusieurs reprises par les besoins spécifiques du continent : appels à l'immigration du 19ème siècle jusqu'au dernier en date, celui de la période de l'après-guerre et des 30 Glorieuses.

Cependant, ces « invitations » lancées à nos voisins immédiats (par exemple les belges puis les italiens, espagnols et portugais pour la France) puis aux populations des anciennes colonies (pays du Maghreb en particulier et Turquie) n'impliquaient pas de qualification particulièrement élevée. Il s'agissait de main d'œuvre destinée à l'agriculture et à l'extraction minière puis à l'industrie (textile, industrie lourde, etc.). De surcroît, les politiques menées à partir de la fin des 30 Glorieuses, notamment en France, ont contribué à éloigner les considérations prises en compte pour l'octroi du droit de résidence des besoins économiques locaux et à dégrader mécaniquement le niveaux moyen de qualification des flux entrants. En effet, devant le début de la crise en 1974-1975 et la montée du chômage, des restrictions à l'immigration sont instaurées dès Juillet 1974 en parallèle avec des politiques d'incitations au retour (1978-80). Dans le même temps, les Gouvernements successifs maintiennent les politiques de regroupement familial qui étaient destinées, dès l'après-guerre, à compenser le risque d'éclatement familial lié aux appels à l'immigration, et qui deviennent alors quasiment le seul motif d'immigration accepté aux côtés des politiques du droit d'asile qui restent évidemment maintenues. Or, couplée à une restriction sur le volume global des flux entrants, cette politique a fortement contribué à déterminer la structure finale en qualification de la population immigrée installée en Europe (Docquier & Marfouk, 2006)[7].

[6] Même si le niveau moyen de qualification (quantifié par le nombre d'années de scolarisation) s'est réduit sur les vagues d'immigration les plus récentes aux Etats-Unis par rapport aux vagues antérieures, les points extrêmes de la distribution sont plus marqués : s'il y a davantage de personnes très peu qualifiées, on constate également une croissance du niveau de qualification des plus qualifiés (Borjas, 2001).

[7] On notera toutefois que l'Europe n'est pas uniforme dans le niveau de qualification des populations qu'elle attire. Ainsi le Royaume-Uni et l'Irlande attirent des migrants qualifiés (personnels de santé pour le RU,

Les politiques établies en matière d'immigration n'expliquent cependant pas tout. Certains exemples récents révèlent qu'il ne suffit pas d'édicter des critères sur les caractéristiques des populations admises sur le territoire pour attirer dans les faits le type de population souhaité. On cite parfois le cas de l'Allemagne et de ses difficultés à attirer les quelques 30 000 ingénieurs informatiques étrangers souhaités (indiens notamment) lors de la mise en place en 2000 de la première loi sur l'immigration sélective dans ce pays (seuls un peu plus de 5 000 candidats ont répondu à l'appel). Comme le montrera l'analyse des motifs des migrations, les déplacements géographiques répondent à une variété d'éléments. Si les perspectives d'emploi et de salaire en font partie, elles ne sauraient expliquer à elles seules les migrations. Le résultat d'une politique sélective peut alors être contraire aux effets souhaités (Borjas, 2001) en maintenant les pénuries sectorielles de main d'œuvre tout en détournant involontairement les flux présentant d'autres caractéristiques que celles souhaitées vers l'immigration clandestine (à défaut de pouvoir entrer légalement).

D'autre part, la question du niveau de qualification des immigrés se pose moins dans le cadre d'une comparaison entre continents que dans celui d'une comparaison entre zones géographiques d'un même continent. En effet, les motivations qui guident les migrations sont nombreuses et les flux à destination de l'Amérique du Nord ne sont pas forcément substituables à ceux qui se dirigent vers l'Europe. Il n'est par conséquent pas certain du tout que les autorités publiques parviennent à modifier la répartition mondiale des migrants (c'est-à-dire le choix de leur continent d'accueil), même par le biais de politiques migratoires fortes. Si les motivations qui orientent un migrant vers les Etats-Unis plutôt que vers l'Europe diffèrent en général assez profondément, elles ne diffèrent en revanche pas fondamentalement selon l'Etat Fédéral dans lequel il s'installe. Ce choix ne se fera plus sur la base de facteurs communs à l'ensemble du territoire américain (ou commun à plusieurs Etats)[8] mais se réalisera en fonction d'éléments spécifiques à la destination finale adoptée. De la même façon, le choix d'un pays précis à l'intérieur de la zone européenne (et donc une fois effectué le choix de s'installer en Europe) peut probablement être influencé par un certain nombre de facteurs spécifiques à chaque pays, parmi lesquels on peut citer les dispositifs publics de traitement des migrations (conditions d'entrée sur le territoire, conditions d'accueil, accès à l'aide sociale, etc.). Ces remarques renvoient alors à la question du caractère aléatoire ou non de la répartition des migrants à l'intérieur d'un espace d'accueil donné. Certaines études ont déjà été menées pour les Etats-Unis (Borjas, 1999a). Pour l'Europe, ce type d'études reste plus complexe à mener puisqu'il requiert des données complètes sur l'ensemble des pays d'accueil possibles et la nature des migrations accueillies par chacun (informations sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes). Le point suivant fournit néanmoins quelques descriptions générales des migrations en Europe.

---

enseignants du supérieur pour l'Irlande), tout comme les Etats-Unis, et à l'inverse de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Norvège, du Danemark, etc : voir L'atlas des migrations, La vie-Le Monde, 2008-09.

[8] Ces éléments ont déjà été pris en compte en faisant opter l'individu pour le continent américain plutôt que pour un autre.

Encadré 1 : questions de définitions

Si la migration est une notion clairement identifiée et comprise par tous comme désignant un déplacement de populations entre pays, les notions de migrants, étrangers, nationalisés, etc. recouvrent des réalités à l'origine de davantage de confusions. Un migrant désigne simplement une personne qui accomplit un acte de migration ; il sera aussi considéré comme un émigrant si l'on se place du côté de son pays d'origine (le pays qu'il quitte) et comme un immigrant du côté du pays qu'il rejoint. Ces notions décrivent bien un mouvement actif (l'agent est en train de se déplacer) : elles renvoient à la notion de *flux* migratoires. Lorsque la personne s'installe pour une durée longue (supérieure à un an selon la définition de l'ONU) dans son pays d'accueil, il intègre alors le *stock* d'immigrés de ce pays. Il peut alors dans certains cas cesser d'être un *étranger* (c'est-à-dire une personne ayant une nationalité différente de celle du pays de résidence courante) en acquérant la nationalité du pays (il sera considéré comme un *immigré naturalisé* et sera comptabilisé dans le stock des nationaux et non plus des étrangers). Il peut aussi conserver sa nationalité d'origine et rester ainsi un *immigré étranger*. Le stock des immigrés (nationalisés ou non) se définit quant à lui par le solde des entrées (immigrants) et des sorties (émigrants), ces dernières étant le fait d'anciens immigrants (cas des migrations retour ou de migrations multiples, répétées, c'est-à-dire vers un pays tiers) ou de nationaux (autochtones ou immigrants nationalisés).

Source : JP. Gourevitch, 2007.

1.2 – Panorama actuel des migrations en Europe

Avec aujourd'hui près de 24 millions d'immigrés installés, l'Europe (UE-15) représente l'une des zones mondiales particulièrement attractives. Les causes historiques de ce statut tiennent en partie dans les liens coloniaux de nombreux pays européens (les ressortissants des pays colonisés s'installant à leur tour dans le pays colonisateur) ainsi que dans les appels à l'immigration lancés notamment après la Seconde Guerre Mondiale (Guillon, 2002) pour assurer la reconstruction. Même si les politiques d'attraction de main d'œuvre ont ensuite été stoppées ou tout au moins ralenties, et si des politiques d'aides au retour ont été mises en place (dans les années 1970 pour la France et l'Allemagne par exemple), les entrées se sont poursuivies à un rythme non négligeable, sans que les retours ne soient réellement significatifs. La faiblesse du nombre de retours peut s'expliquer par la différence importante entre les niveaux de vie des pays concernés (après avoir vécu en Europe, le retour dans un pays où le niveau de vie est bien inférieur n'est pas forcément aisé), ainsi que par une crainte de ne plus obtenir de visa pour entrer à nouveau dans le pays en question en cas de départ[9].

Du côté des entrées, l'explication tient à la fois dans le pouvoir attractif qu'ont continué à présenter les pays d'Europe occidentale ainsi que dans les politiques « sociales » mises en œuvre pour assurer les immigrés restant sur place de pouvoir vivre en famille, c'est-à-dire pour permettre la venue de leurs proches via le regroupement familial. Ce canal d'entrée est devenu aujourd'hui le premier canal d'entrée des migrants dans la plupart des pays de l'OCDE, et particulièrement en France où il représente 70% des entrées en moyenne lorsqu'il s'agit de personnes issues de pays non européens (et 40% dans le cas d'entrées de

[9] Oumarou Sidibe (2004) explique ainsi que la restriction de la politique d'immigration française à cette période a notamment eu pour conséquence d'allonger notablement la durée de résidence des immigrés maliens. Ces migrations répondant majoritairement à des logiques communautaires dans lesquelles le groupe envoie quelques migrants « au Nord », qu'il remplace régulièrement, la modification des conditions d'entrée sur le sol français ont remis en cause cette stratégie et l'on transformé en logique de migration permanente pour les membres du groupe déjà installés.

ressortissants de pays tiers[10]). A ces raisons vient s'ajouter le rôle des réseaux puisque dès lors que des communautés se sont installées au sein d'un pays, elles représentent naturellement un facteur d'appel pour de nouvelles migrations entrantes. Ainsi, la littérature a depuis longtemps mis en évidence un phénomène d'auto-entretien des flux, qui implique une certaine inertie dans le volume comme dans les destinations des migrations (Borjas, 1998).

Malgré tout, les flux d'entrée dans un certain nombre de pays de l'OCDE se sont stabilisés au cours des années 2003-04 (Garson, 2005), incités dans ce processus par le durcissement des politiques d'immigration des pays d'accueil. C'est le cas du Luxembourg, de la Suède et de la Grèce pour l'Europe, ou du Canada si l'on étend le champ de vision au-delà du continent européen. En Europe, l'Allemagne[11], mais aussi les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège ont enregistré des baisses de flux, tout comme dans une moindre mesure le Portugal et l'Espagne (en 2003) même si, dans ce dernier cas, les régularisations massives de 2005 ont fortement inversé la tendance (Garson, 2005).

A l'inverse, les entrées se poursuivent de manière tendancielle en Autriche, en République Tchèque, en Italie ou en France ainsi qu'en Pologne (Garson, 2005). Ce dernier pays se caractérise en réalité à la fois par des flux entrants comme sortants très importants. Il est, comme on le soulignera dans la suite de ce chapitre, l'un des principaux émetteurs de migrations à destination de l'Europe occidentale. La concordance d'entrées en nombre avec ces sorties peut laisser penser à un rôle de pays relais. Nous n'approfondirons pas ici cette discussion, qui sort quelque peu de l'objet de cette étude.

Quels que soient les motifs qui pèsent dans la situation actuelle des migrations en Europe (ces motifs seront explicités par la suite), les disparités en terme d'attraction des migrants sont donc très importantes au niveau européen et restent élevées même si l'on restreint le champ d'observation à l'aire occidentale du continent afin d'évaluer des pays de même niveau de développement économique (PIB de niveaux comparables). Outre la situation particulière du Luxembourg (dont la population totale comprend près de 40% d'étrangers), c'est l'Allemagne qui occupe le premier rang des pays d'accueil. Elle compte aujourd'hui 6,7 millions d'étrangers au sein de sa population (totale), soit 8,2% (tableau 03). La France suit immédiatement avec presque 4 millions d'étrangers en 2005, soit 6,5% de la population. Puis vient le Royaume-Uni (3 millions, soit 5%). Même si les valeurs évoluent légèrement, ce trio de tête reste inchangé depuis plusieurs années, que l'on se base sur le critère du nombre d'entrées annuelles (figure 01) ou sur celui du pourcentage d'étrangers dans la population totale.

Le rang suivant en revanche prête davantage à discussions selon le critère choisi. Ce rang était occupé assez nettement par l'Irlande si l'on se réfère à la part des étrangers dans la population totale (4% en 2001 et 6,3% en 2005[12]). Selon ce critère, ce rang lui revient toujours, même si l'Espagne arrive presque à égalité (6,3 ou 6,2% selon les indicateurs) ; l'Italie de son côté prend alors le rang suivant, avec 4,6%. Si l'on se réfère à un critère enregistrant les entrées annuelles d'étrangers par contre, l'Espagne et l'Italie arrivaient déjà devant l'Irlande en 1995 (comme d'autres pays d'ailleurs) ; même si ce critère ne paraît pas totalement pertinent puisqu'il ne tient pas compte des différences de superficie des pays récepteurs, il permet de mettre en évidence les évolutions récentes. De cette façon, la

[10] D'après le Recensement de la Population de 1999 ; voir également Vennat (2004).
[11] L'Allemagne reste malgré tout le premier pays européen receveur de migrants en 2005, comme on le verra par la suite.
[12] Chiffres OCDE2008

croissance flagrante de l'immigration en Italie et en Espagne constitue une raison supplémentaire d'inclure ces pays parmi les premiers récepteurs européens de migrations, devant l'Irlande (voir le graphique suivant pour une illustration (figure 01)).

Tableau.2 : évolution de l'immigration en Irlande, Espagne et Italie au cours des 10 dernières années

	Présence étrangère en 1995		**Présence étrangère en 2001**		**Présence étrangère en 2005**		**Taux de croissance de la part des étrangers sur la population totale entre 1995 et 2005**
	Effectif en milliers	***% sur pop. Totale***	***Effectif***	***%***	***Effectif***	***%***	
Irlande	96,1	2,69	155	4,029	259,4	6,3	+ 134% (multiplication par 2,34)
Espagne	499,8	1,275	1109	2,745	2738,9	6,21	+ 387% (*4,87)
Italie	729,16	1,7	1448,4	2,526	2670,5	4,594	+ 170% (*2,7)

Source : d'après les données OCDE 2008 (stocks de population étrangère exprimés selon le critère de la nationalité).

Les autres pays d'Europe de leur côté attirent proportionnellement beaucoup moins de flux et ne se démarquent pas par une croissance particulièrement remarquable de leurs entrées. Les pays d'Europe de l'Est se classent dans cette catégorie puisqu'ils sont davantage à l'heure actuelle émetteurs de migrations plutôt que receveurs. Les différences de performances économiques entre l'Est et l'Ouest de l'Europe sont évidemment les premiers responsables de ce constat.

Figure 01 : Entrées brutes d'étrangers (toutes nationalités confondues) dans quelques pays européens[13]

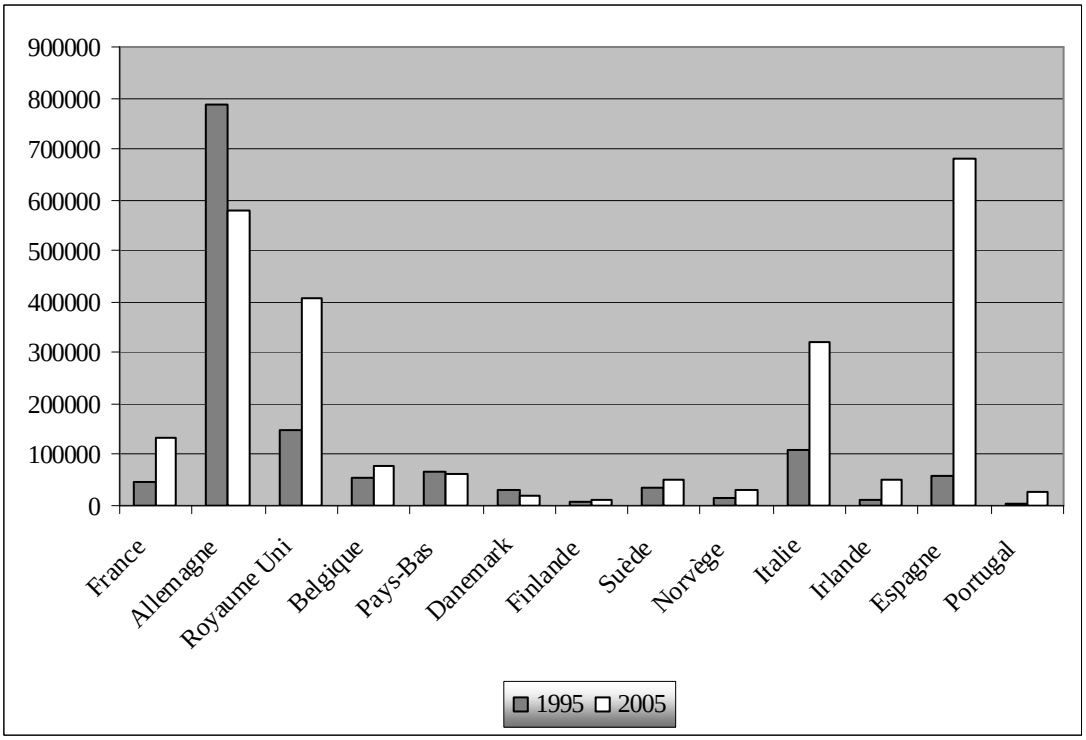

Source : d'après les données OCDE 2008 (sur les flux de 2005)

La figure ci-dessus permet de visualiser de manière générale les différences d'attractivité au sein même de l'Europe ainsi que l'évolution de celles-ci depuis 1995. Les flux migratoires se dirigent dans leur majorité sur quelques pays seulement, notamment l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et, plus récemment mais de façon assez nette l'Espagne et l'Italie. En effet, si l'on observe l'évolution des entrées d'étrangers au sein de quelques pays d'Europe au cours des 10 dernières années, l'évolution de ces deux derniers pays semble flagrante.

Ainsi, avec un total de presque 20 millions d'étrangers sur leur territoire, les 5 pays cités absorbent donc à eux seuls plus de 80% du total de l'immigration en Europe (tableau 3).

[13] Données en effectifs dans l'annexe 1.

Tableau 3 : stocks d'étrangers dans quelques pays européens (toutes nationalités confondues, effectifs en milliers)[14]

	Effectifs des étrangers (toutes nationalités confondues)		Population totale en 2005 (en milliers)	Part des étrangers (toutes nationalités) sur la population totale
	1999	**2005**	**2005**	**2005**
France	3263,186	3510	60996	5,75
Allemagne	7343,591	6755,821	82466	8,19
RU	2208	3035	60209	5,04
Espagne	801,329	2738,932	43398	6,31
Italie	1340,655	2670,655	58134,7	4,59
Total des 5 pays	14956,761	18710,408	305203,7	6,13
UE-15	.	23212,0	922125,805	2,5

Source : d'après les statistiques de l'OCDE (2008), complétés par celles de l'Insee (pour le chiffre 2005 pour la France) et d'Eurostat (pour la population totale pour l'UE-15).
Nb : les statistiques concernent bien ici la population étrangère (à l'exclusion donc des personnes immigrées mais ayant acquis la nationalité du pays à la date de la statistique) ; par exemple pour la France, le chiffre des immigrés s'élève à 4830000 à la mi-2004 pour 3510000 étrangers.

Si l'on se tourne vers l'origine des immigrants dans chacun de ces pays d'accueil, on remarque également des différences notoires. Le cumul des 5 pays laisse apparaître une assez grande diversité des origines des migrants en Europe. En atteste le pourcentage de nationalités relativement faiblement représentées à l'intérieur de chaque pays mais qui, une fois cumulé, regroupe plus de 70% du total des étrangers sur les 5 nations considérées. Sur les presque 30% restants, la représentation des migrants d'Europe de l'Est (polonais et roumains) est assez nette. Comme on le verra ensuite, dans le cas des polonais, c'est leur forte présence en Allemagne et en Italie qui explique ce constat. Les roumains quant à eux sont surtout présents en Italie et en Espagne. Ce sont des flux qui se sont fortement développés ces dernières années et qui ont puissamment contribué à placer ces deux derniers pays parmi les premiers récepteurs de migrations en Europe. Les roumains représentent par exemple à eux seuls près de 20% des flux entrants en Italie en 2004 (et pas loin de 14% en Espagne). Au-delà de ces flux, le Maroc constitue le principal pays extra-européen représenté en Europe. Ses ressortissants représentent 5% du total des entrées (toutes nationalités confondues) à l'intérieur des 5 premiers récepteurs européens de flux. En revanche, la représentation de la population algérienne par exemple, que l'on aurait pu pressentir comme importante eu égard à sa présence en France, reste marginale à l'échelle européenne ; la France reste la destination privilégiée par les ressortissants algériens, à la différence de leurs voisins marocains que l'on retrouve dans plusieurs pays européens.

Figure 02 : Répartition des nationalités principales des immigrants vers les 5 pays européens (France, Allemagne, RU, Espagne, Italie) en 2005[15]

[14] Tableau complet en annexe 2.

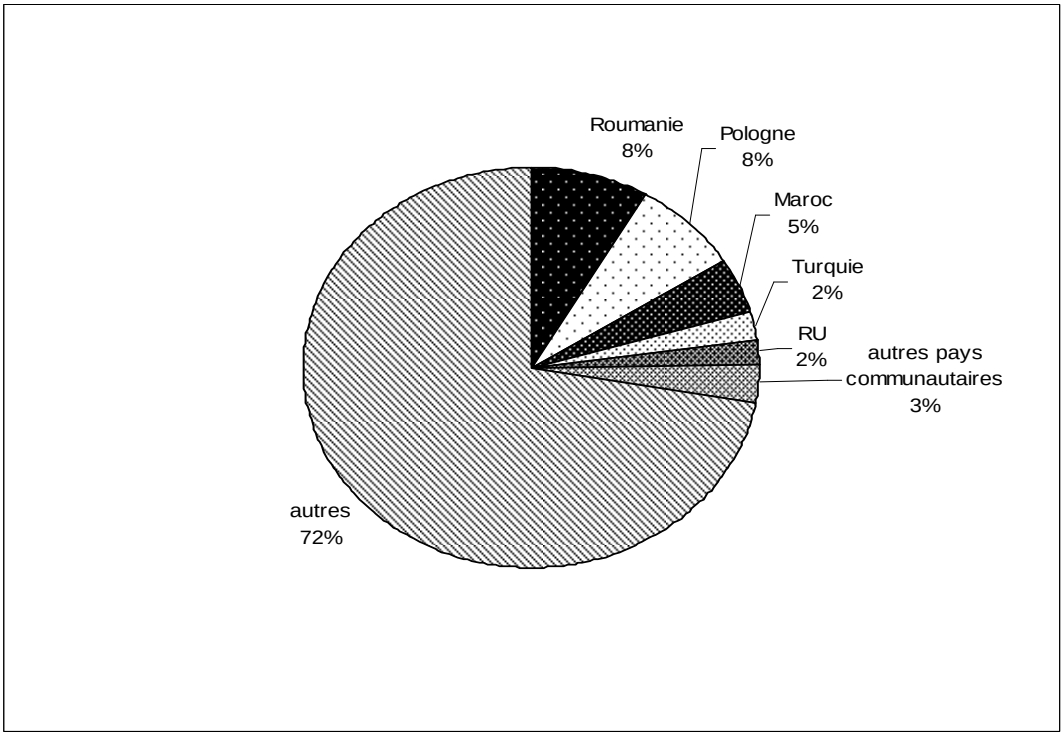

Source : d'après les données OCDE 2007 (annexe 3). La figure tient compte des nationalités les plus représentées à l'intérieur de chacun des 5 pays. Les nationalités qui représentent moins de 2% du total sont regroupées dans la modalité « autres ». Les nationalités rassemblées dans la modalité « autres pays communautaires » concernent notamment des migrants issus de France, d'Allemagne, d'Italie et de Grèce (et migrant vers l'un des 5 principaux pays d'accueil européens). Les pourcentages sont exprimés par rapport au stock total d'étrangers présents sur le territoire des 5 pays considérés en 2005.

Même si, une fois regroupées, les nationalités principalement représentées au sein des principaux pays d'immigration en Europe ne sont pas très nombreuses, l'examen de la situation à l'intérieur de chacun des pays considérés ici révèle des différences notoires, et la représentation des différentes nationalités d'origine n'est pas du tout homogène.

1.3 – Une répartition des nationalités d'origine très distincte selon les pays d'accueil

Les origines des flux dirigés vers chacun des 5 pays accueillant la plus forte proportion d'immigration par rapport au flux global dirigé vers l'Europe sont ici présentées.

Le Royaume-Uni

Tout d'abord, le cas du Royaume-Uni mérite un traitement à part puisque la composition de son immigration diffère assez fortement par rapport à ses voisins. En premier lieu, il est devenu commun de dire que la qualification des entrants au Royaume-Uni est relativement meilleure que celle des autres pays européens (Gourévitch, 2007). Ainsi, les chiffres du tableau 01 ont montré qu'en 2000, le stock d'immigrés qualifiés parmi le stock total (toutes qualifications confondues) au Royaume-Uni était égal à 34,7%, alors qu'il n'atteignait que 21,24% en Allemagne et 16,37% en France à la même date.

De la même façon, et c'est également une source d'explication à la première remarque, une large partie des immigrés du Royaume-Uni est originaire de pays développés (France, Allemagne, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande). Les flux venant de Chine et d'Inde sont eux aussi

[15] Les dernières dates disponibles pour le Royaume Uni et l'Italie étaient celles de 2001 et de 2004 respectivement.

le plus souvent qualifiés puisqu'ils répondent notamment aux besoins sectoriels exprimés par le pays. Les migrations vers ce pays sont donc à première vue motivées essentiellement par des considérations liées au marché du travail. On citera par exemple le cas des français qui traversent la Manche pour s'installer majoritairement à Londres et travailler dans les milieux financiers. Cette situation générale trouve probablement au moins une partie de son explication dans le fait que le Royaume-Uni a depuis longtemps, contrairement aux autres pays d'Europe, durci sa politique d'immigration. Dès 2002, le *Highly Skilled Migrant Program* instaure ainsi un système à points qui vise à sélectionner les nouveaux entrants en fonction notamment des besoins sectoriels du pays, notamment dans le secteur de la santé ; les asiatiques (indiens notamment) répondent en particulier à ces récentes considérations (Garson, 2005).

Figure 03 : Répartition des nationalités principales des migrants au Royaume-Uni en 2001

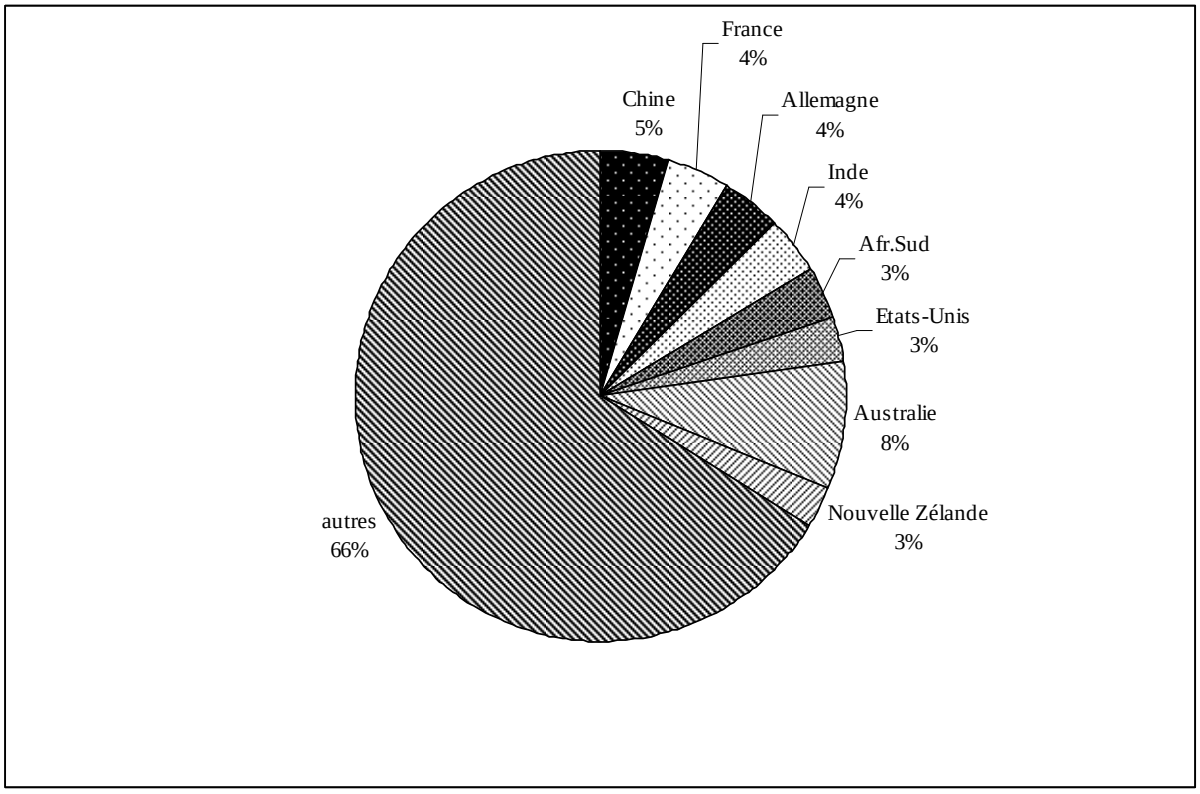

Source : données OCDE (tableau source en annexe 4, comme pour les figures suivantes pour chacun des 5 pays européens comptant parmi les receveurs principaux d'immigration).
Lecture : les pourcentages indiquent la part de chaque nationalité parmi le total des entrants au RU. La catégorie « autres » regroupe l'ensemble des autres nationalités, chacune d'entre elle représentant individuellement un poids minoritaire (moins de 3%) par rapport au total des entrées.

La figure qui précède révèle aussi la relative faible concentration de l'immigration vers le Royaume-Uni : les origines représentant moins de 3% du total des entrées cumulent ensemble 66% de l'immigration globale.

Il en va tout autrement pour la France et l'Allemagne. D'une part, le nombre d'origines différentes parmi les immigrés est plus restreint. D'autre part, la structure en qualification n'est pas non plus identique à celle des populations gagnant le Royaume-Uni ; elle est habituellement décrite comme de moins bonne qualité. Rappelons que le tableau I1 souligne qu'en 2000, le stock d'immigrés qualifiés parmi le stock total (toutes qualifications

confondues) en Allemagne était égal à 34,7%, et à 16,37% en France[16]. Ces pays absorbent une plus grande part de l'immigration issue de pays à niveau de vie plus faible. Pour autant, les origines des flux entrants à l'intérieur de chacun d'eux sont assez distinctes : alors que l'Allemagne attire en majorité des flux venant des pays de l'Est, la France est la destination majeure des flux d'Afrique du Nord (figures suivantes).

La France

Figure 04 : ventilation des principales nationalités composant les entrées en France

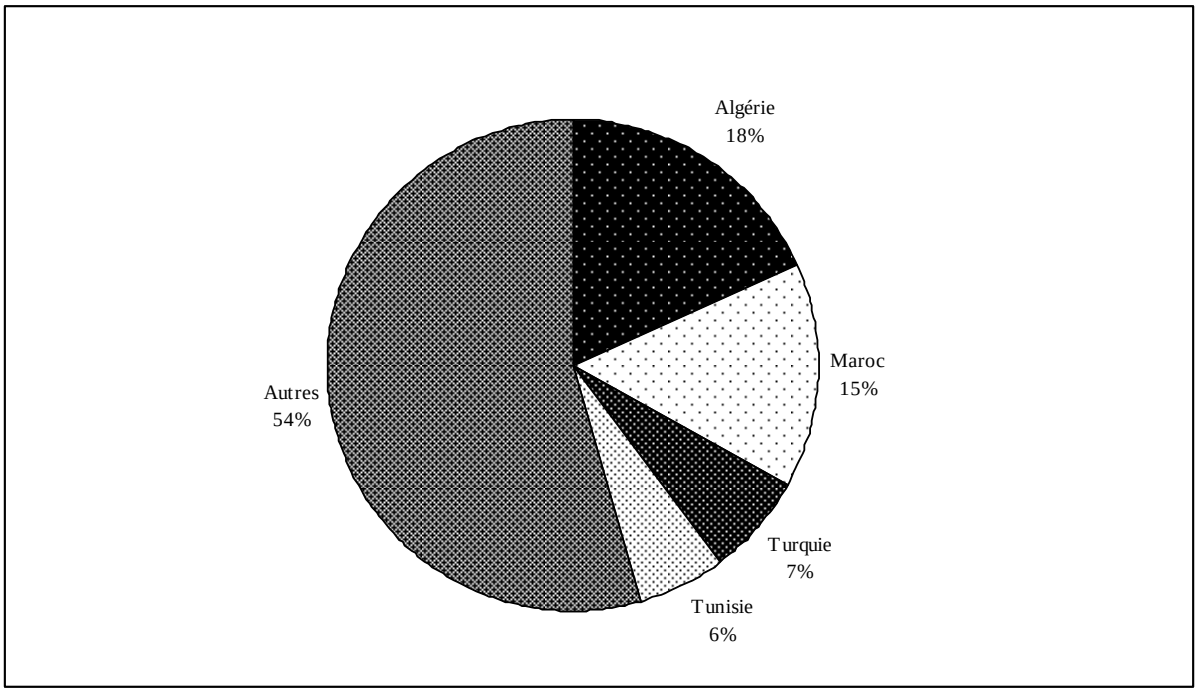

Source : données OCDE 2008.

L'immigration en France apparaît très concentrée. Quatre nationalités seulement (algérienne, marocaine, tunisienne et turque) expliquent près de la moitié du total des flux. Les liens historiques entre la France et le Maghreb expliquent la nature de son immigration. La structure de cette dernière apparaît particulièrement stable dans le temps. Ainsi, si l'on raisonne en stock, les nationalités les plus représentées en France, en dehors de la communauté portugaise (17% du total des étrangers résidant en France[17]) dont les flux se sont taris[18], sont les algériens (14,6% de la population étrangère), les marocains (15,5%) et les tunisiens (4,7%). La figure précédente démontre que les flux liés à ces trois dernières communautés se maintiennent dans le temps, même si la Turquie dépasse désormais (de peu) la Tunisie au niveau des entrées sur le territoire. Le maintien dans le temps de cette structure générale peut révéler plusieurs choses.

D'une part, les facteurs qui incitaient ce type de mouvements il y a plusieurs années se sont maintenus et expliquent encore aujourd'hui ces flux. On pense par exemple aux écarts de revenus entre les zones de départ et d'arrivée. De plus, même si le taux de chômage en France pourrait constituer un facteur dissuasif pour les entrées, ce taux (8,3% en 2008 pour le taux

[16] Voir aussi Defoort C. (2008).

[17] Source : Recensement de la Population de 1999. Pour une documentation sur les résultats, voir « Immigration et présence étrangère en France en 1999 », A. Lebon, La documentation française.

[18] Longtemps pays d'émigration nette, le Portugal voit son solde migratoire redevenir positif à partir de 1993 à la faveur d'entrées de populations africaines d'abord, puis d'asiatiques (Inde, Chine, Pakistan) et plus récemment d'européens de l'Est (voir par exemple Valente Rosa & Santos, 2007 pour un point sur la situation du Portugal).

national[19]) reste sans comparaison avec la situation de ces pays puisque le chômage urbain y atteint environ 20% (Gourévitch, 2007). Hamdouch et Khachani (2007) soulignent notamment que c'est ce facteur, combiné à celui de la croissance démographique, qui est devenu aujourd'hui le principal moteur de l'émigration marocaine, légale comme clandestine. D'autre part, au-delà de la présence de ces facteurs incitatifs pour les migrations, la présence de ces communautés sur le territoire français est de nature à entretenir les flux actuels via les effets de réseaux.

Tableau 4 : statistiques sur la présence étrangère en France d'après le RP 99

	Effectifs	**% par rapport à la population étrangère**	**% par rapport à la population totale**
Population totale	60 200 000	/	/
Population étrangère	3 263 186	/	5,42
Dont :			
Portugais	553 663	17,0	0,92
Algériens	477 482	14,6	0,79
Marocains	504 096	15,5	0,84
Tunisiens	154 356	4,7	0,25
Français par acquisition	2 355 293		3,91
Total de la population née à l'étranger*	5 618 479	/	9,33

Source : Recensement de la Population de 1999 ; voir aussi « Immigration et présence étrangère en France en 1999 », A. Lebon, La documentation française.
***** : somme de la population étrangère et des français par acquisition.

L'Allemagne

Dans le cas allemand, on repère sans surprise la forte proportion des flux venus de Pologne (1/4 des entrées totales en 2005), l'Allemagne étant traditionnellement la première destination des émigrants polonais. Après un sursaut notable des flux Pologne-Allemagne après la chute du Mur de Berlin, ces mouvements se sont atténués dans la seconde moitié des années 1990 (72 210 entrées en 1999) pour croître à nouveau jusqu'à atteindre le chiffre de 147 716 entrées en 2005[20]. Une forte proportion de ces flux est composée de ceux qu'on a appelés les *Aussiedler* (rapatriés), allemands d'origine qui ont fui le pays au moment de l'avènement du régime nazi dans les années 1940s. Cependant, les flux les plus récents doivent probablement trouver des explications annexes eu égard au nombre d'années écoulées depuis la chute du Rideau de Fer. Il est plus que vraisemblable qu'aujourd'hui, ce sont les relations historiques entre les deux pays et la présence polonaise en Allemagne qui entretiennent ces flux.

Derrière la Pologne, mais dans des proportions bien plus faibles, la deuxième source d'alimentation des flux vers l'Allemagne est la Turquie, pays lié depuis longtemps également à l'Allemagne avec laquelle elle forme l'un des « couples migratoires » bien connus. On rappelle ici aussi que la présence d'une communauté turque non négligeable installée en Allemagne depuis de nombreuses années représente sans nul doute un attrait pour les nouveaux candidats turcs à l'émigration. Derrière ces deux communautés (polonaise et turque), ce sont les populations issues d'autres pays géographiquement proches de l'Allemagne mais à niveau de vie plus faible qui constituent l'essentiel des flux entrants

[19] Même s'il atteint 18% chez les immigrés en 2005 (source INSEE). Cependant, c'est le taux national qui est en général visible pour les candidats au départ.
[20] Chiffres OCDE 2008

(Hongrie, Roumanie, Serbie, Russie). Enfin, malgré la progression du niveau de vie italien, on notera que ce pays continue d'alimenter de manière non négligeable l'immigration allemande.

Figure 05 : ventilation des principales nationalités composant les entrées en Allemagne

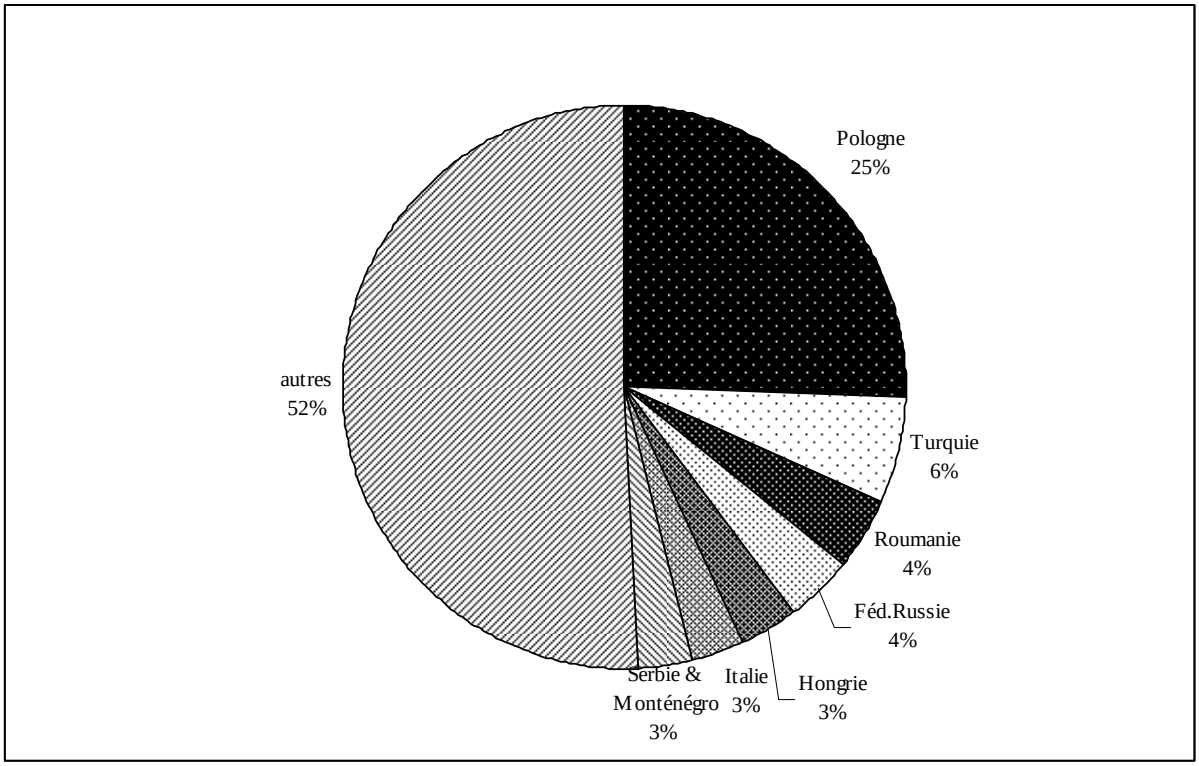

Source : données OCDE 2008

Pour terminer ce rapide tour d'horizon, observons la structure de l'immigration par nationalité vers l'Espagne et l'Italie. Ces anciens pays d'émigration devenus récemment (vers le début des années 1980s) des receveurs nets se distinguent non seulement des pays traditionnels d'immigration que nous venons d'évoquer mais ils sont également différents entre eux. Alors que l'Italie attire les flux de pays géographiquement peu éloignés, l'Espagne absorbe tout à la fois des flux venant d'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne) et d'autres issus de pays plus lointains mais liés à l'Espagne par une langue ou une histoire commune (pays d'Amérique du Latine).

L'Espagne

L'Espagne a connu une très forte progression de l'immigration au cours des dix dernières années, accueillant de nombreuses nationalités, dont de nombreux ressortissants européens. Les politiques migratoires, avec les régularisations massives régulières, ne sont sans nul doute pas étrangères à cette attractivité. Il est aussi couramment reconnu que l'immigration en Espagne est à l'origine d'une reprise de la consommation locale qui a permis une croissance du produit intérieur importante (voir par exemple Wihtol de Wenden, 2009).

La communauté roumaine représente la première nationalité composant les flux migratoires entrant en Espagne (14% des entrées). Le Maroc, géographiquement proche arrive en deuxième position (10% des entrées). Puis viennent des pays d'Amérique latine, historiquement, culturellement et linguistiquement proches de l'Espagne. Ainsi, la Bolivie, la Colombie et l'Argentine furent des colonies espagnoles jusqu'au début du 19° siècle. Même si cela n'est pas le cas du Brésil (colonie portugaise), des liens historiques se sont créés avec

l'Espagne à l'occasion de missions évangélisatrices au cours du 18° siècle. La structure de l'immigration espagnole reste néanmoins assez dispersée. Les sept premières nationalités qui la composent ne parviennent en effet à expliquer que 45% des flux.

Figure 06 : ventilation des flux entrants en Espagne

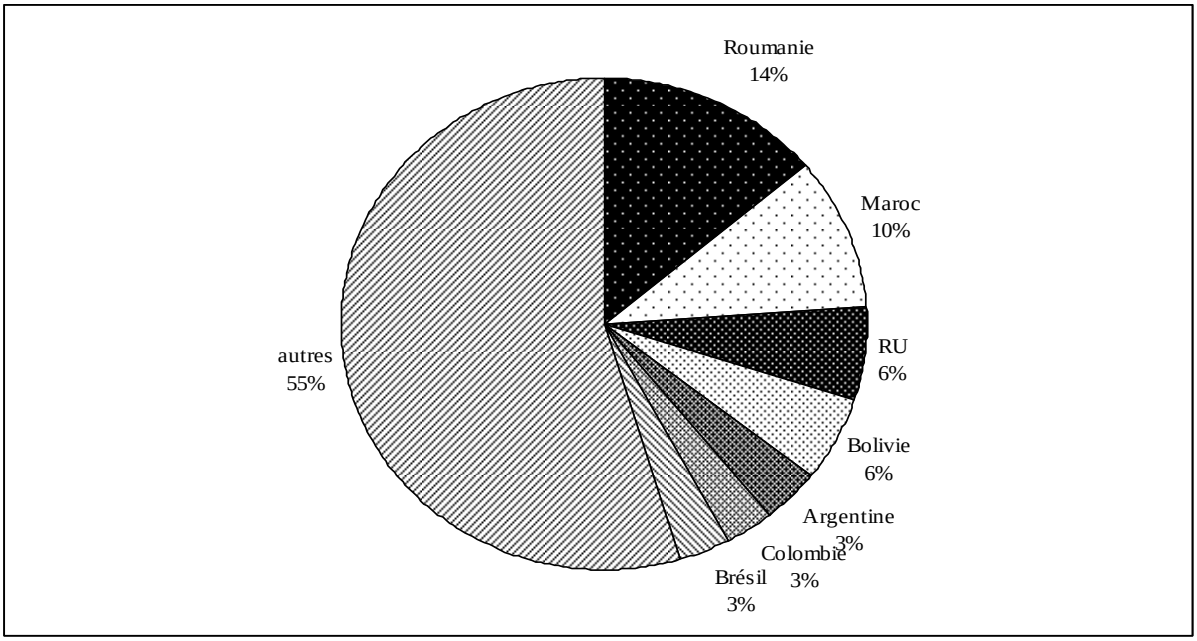

Source : données OCDE 2008

L'Italie

La structure des flux qui se dirigent vers l'Italie est un peu plus concentrée : 5 nationalités parviennent à expliquer la même proportion du total des flux.

Figure 07 : ventilation des flux entrants en Italie

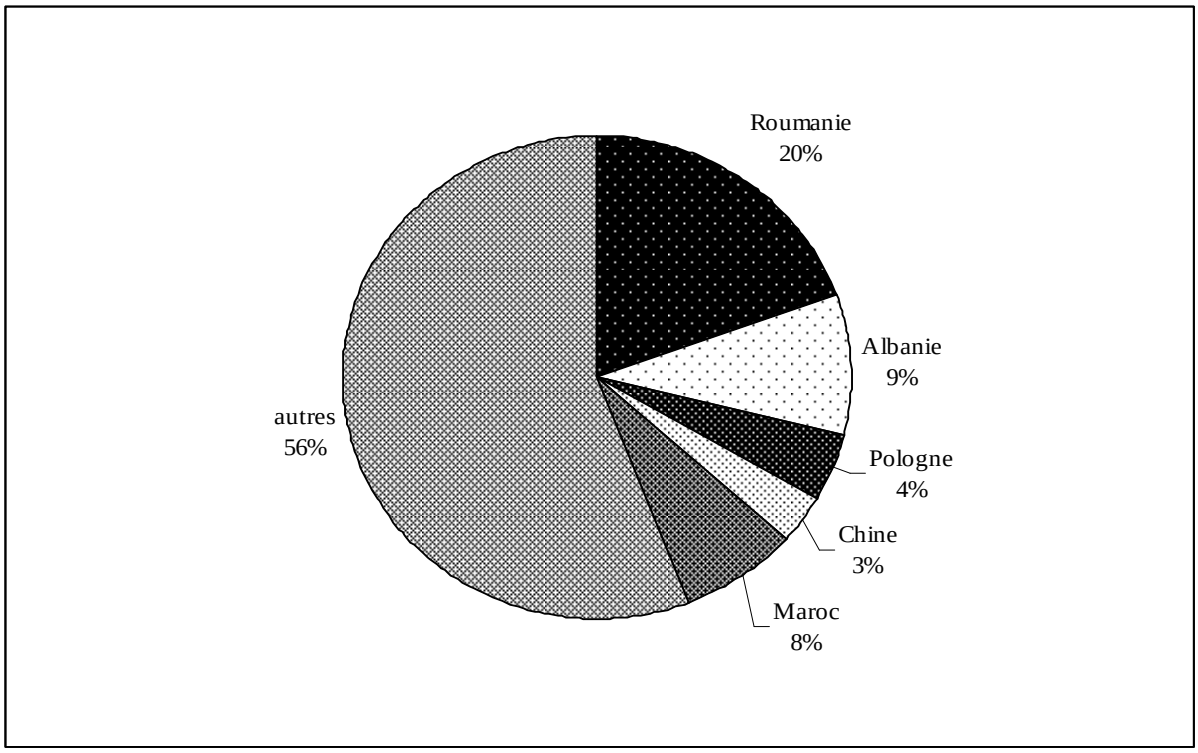

Source : Données OCDE 2008

Le premier pays émetteur de flux à destination de l'Italie est le même que pour l'Espagne : la Roumanie. L'Albanie arrive en seconde position avec 9% des flux, presqu'à égalité avec le Maroc qui explique 8% des entrées. De nombreuses autres nationalités composent le paysage de l'immigration italienne, comme les chinois mais aussi les ukrainiens, les philippins, etc. (voir également Wihtol de Wenden, 2009). Les régularisations récentes (2005) de nombreux étrangers clandestins ont permis d'assainir quelque peu la situation et de répondre aux besoins en main d'œuvre de l'économie locale tout en offrant des conditions de travail régulières aux populations immigrées. Elles contribuent également à entretenir l'incitation à l'immigration (appel d'air).

Résumé des entrées en Europe

Ce tour d'horizon de l'immigration au sein des 5 premiers receveurs européens fait apparaître certains liens privilégiés entre pays de départ et de destination (ce que l'on a coutume d'appeler les « couples migratoires ») mais révèle aussi à l'inverse la multiplicité de destinations en Europe occidentale pour d'autres pays émetteurs.

Tableau 5 : récapitulatif des 3 principales nationalités composant les flux d'entrée en 2005 dans les 5 principaux pays d'accueil européens

Pays receveur	3 premières origines (% du total des entrées entre parenthèses)	Pourcentage cumulé
France	Algérie (18%), Maroc (15%), Turquie (7%)	40%
Allemagne	Pologne (25%), Turquie (6%), Roumanie et Russie (4% chacune)	39%
Royaume-Uni	Australie (8%), Chine (5%), Inde, France et Allemagne (4% chacune)	25%
Espagne	Roumanie (14%), Maroc (10%), Royaume-Uni et Bolivie (6% chacun)	36%
Italie	Roumanie (20%), Albanie (9%), Maroc (8%)	37%

Source : d'après les données OCDE2008

Si l'on considère les flux majoritaires vers l'Europe donc (c'est-à-dire à la fois les principaux pays d'origine et les principaux pays destinataires), l'Afrique du Nord apparaît sans surprise comme l'une des zones émettrices principales. Au sein de cette zone, le Maroc présente des canaux migratoires importants avec 3 des 5 principaux pays européens de destination des migrations toutes nationalités confondues (France, Espagne, Italie). La Turquie alimente pour sa part les migrations à la fois vers l'Allemagne et vers la France, alors que l'Algérie présente essentiellement des liens avec la France (le couple migratoire « Algérie-France » étant aussi connu que le couple précédemment évoqué « Turquie-Allemagne »).

La deuxième zone émettrice est constituée de pays d'Europe de l'Est, récemment entrés dans l'Union Européenne : la Roumanie et la Pologne[21]. Alors que, dans la période récente, la Pologne apparaît essentiellement à travers ses relations migratoires avec l'Allemagne (même si des liens étroits avec la France ont également eu cours il y a 30 à 40 ans), la Roumanie de son côté est représentée par ses migrants au sein de 3 des 5 pays considérés : L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Les évolutions très récentes des flux migratoires, et en particulier les modifications qu'ont connues l'Espagne et l'Italie, ont ainsi porté la Roumanie parmi les principaux pays sources des flux migratoires en Europe occidentale. On notera que les flux entrants dans les pays d'Europe de l'Est commencent à prendre de l'importance également. La Pologne comme la Roumanie en particulier, mais aussi la République Tchèque, qui attirent les populations de pays plus à l'Est (Ukraine, Slovaquie, Vietnam, etc.), vont ainsi peut-être devenir à leur tour dans un avenir proche des pays d'accueil[22] (Weber, 2007).

Les migrations chinoises et indiennes, qui se sont fortement développées au cours des dernières années à la faveur du développement de ces pays, ne sont quant à elles pas encore suffisamment importantes pour supplanter les pays déjà cités parmi les premiers émetteurs de

[21] Dates d'entrée dans l'Union Européenne : 1er Mai 2004 pour la Pologne et 1er Janvier 2007 pour la Roumanie.
[22] On entend par là des pays définis habituellement comme des « receveurs nets », c'est-à-dire avec un solde migratoire positif.

migrants vers l'Europe. Pour l'instant, les flux issus de ces deux pays émergents représentent une part significativement importante du total des entrées essentiellement dans le cas du Royaume-Uni.

Les éléments qui précèdent confirment que l'attractivité de l'Europe dans le système des flux migratoires mondiaux n'est plus à rappeler mais que l'immigration y est très concentrée. On retiendra de ce panorama des migrations en Europe la prépondérance des 5 pays receveurs des flux entrants au sein de l'Union Européenne : l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Ces 5 pays absorbent à eux seuls environ 80% du total des entrées. Le rôle de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni était déjà connu. Le fait marquant, plus récent, tient dans la place occupée désormais par l'Italie et l'Espagne, qui attirent aujourd'hui des flux très importants. Du côté des émetteurs de ces flux, on trouve les pays du Maghreb, certains pays d'Europe de l'Est et, dans une moindre mesure, des flux venant d'Asie (Inde, Chine, Russie), d'Amérique du Sud (vers l'Espagne notamment) ainsi que des mouvements intra-européens (notamment vers le Royaume-Uni).

En outre, chez les 5 nations d'accueil ainsi sélectionnées, on remarque des profils assez différents. Dans trois d'entre elles (la France, l'Italie et l'Allemagne), l'origine des flux entrants est surtout le fait de ressortissants issus de pays moins développés alors que pour les deux autres, l'immigration en provenance de pays eux-mêmes développés est une composante principale de l'immigration totale. Ainsi, le Royaume-Uni et l'Espagne occupent des places de choix dans le classement des pays les plus attractifs, mais cela est partiellement lié aux flux provenant de nations développées, dont certaines en Europe occidentale. Si l'on exclut ces flux, le Royaume-Uni quitte notre *top-five*. Le cas de l'Espagne est certes moins évident puisque les flux intra-européens (on considère ici la partie occidentale de l'Europe, pour ne parler que des pays à niveau de vie élevé) restent malgré tout limités sur le volume total des entrées. Ainsi, même si l'on ne tient pas compte des 6% d'entrées de britanniques, il reste encore une très large partie du flux migratoire à attribuer majoritairement aux entrées de ressortissants de nations à faible niveau de vie (dont 30% pour la Roumanie, le Maroc et la Bolivie).

Parmi les trois principaux pays d'accueil restants (France, Allemagne, Italie), la France est la seule à exercer son pouvoir attractif essentiellement sur les ressortissants de pays extérieurs à l'Europe. Ses deux voisines incorporent dans leurs flux une proportion beaucoup plus large de ressortissants est-européens. Nous nous concentrerons ensuite sur le cas français en mettant en évidence les liens complexes que son immigration entretient avec le système de protection sociale. Avant cela, présentons en quelques traits ce système.

Section 2 – La protection sociale en France et en Europe : panorama général

En France comme dans la plupart des pays européens, les citoyens profitent d'un système de protection sociale très développé. Ce système englobe un système de sécurité sociale qui dépend de l'Etat, auquel s'ajoutent un ensemble de régimes visant à réduire les risques auxquels peuvent être confrontés les assurés (risque santé, vieillesse, emploi, logement, pauvreté et exclusion sociale, etc.). Cinq grands types de régimes constituent ainsi la protection sociale en France :

- les régimes d'assurance sociale, qui sont obligatoires et contrôlés par les pouvoirs publics (ils regroupent les régimes généraux de la sécurité sociale (CNAMTS, CNAV, CNAF), les régimes particuliers de sécurité sociale (fonds spéciaux, régimes particuliers des salariés, etc.) et les régimes d'indemnisation du chômage.

- Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, qui sont principalement financés par l'impôt et le développement des actions de solidarité nationale destinées à certaines catégories de population ciblées (famille, personnes âgées, etc.)
- Les régimes employeurs, qui sont organisés par les entreprises de manière facultative (suppléments familiaux de traitement, etc.).

Ces trois premiers points constituent ce que l'on nomme parfois « l'effort social de la nation ». Puis viennent deux autres régimes :

- Les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance, qui complètent les régimes de la sécurité sociale (par exemple, l'adhésion facultative à une mutuelle santé ou à une retraite complémentaire).
- Les régimes d'intervention sociale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), qui sont constitués par les organismes privés sans but lucratif et dont le financement provient principalement de subventions de l'Etat.

La figure 08 décrit l'ensemble du système. Elle permet notamment de distinguer les différentes branches de protection en fonction du risque encouru : risque maladie et maternité, risque vieillesse, invalidité et décès, risque famille, risque chômage, et risque pauvreté (RMI).

Figure 08 :

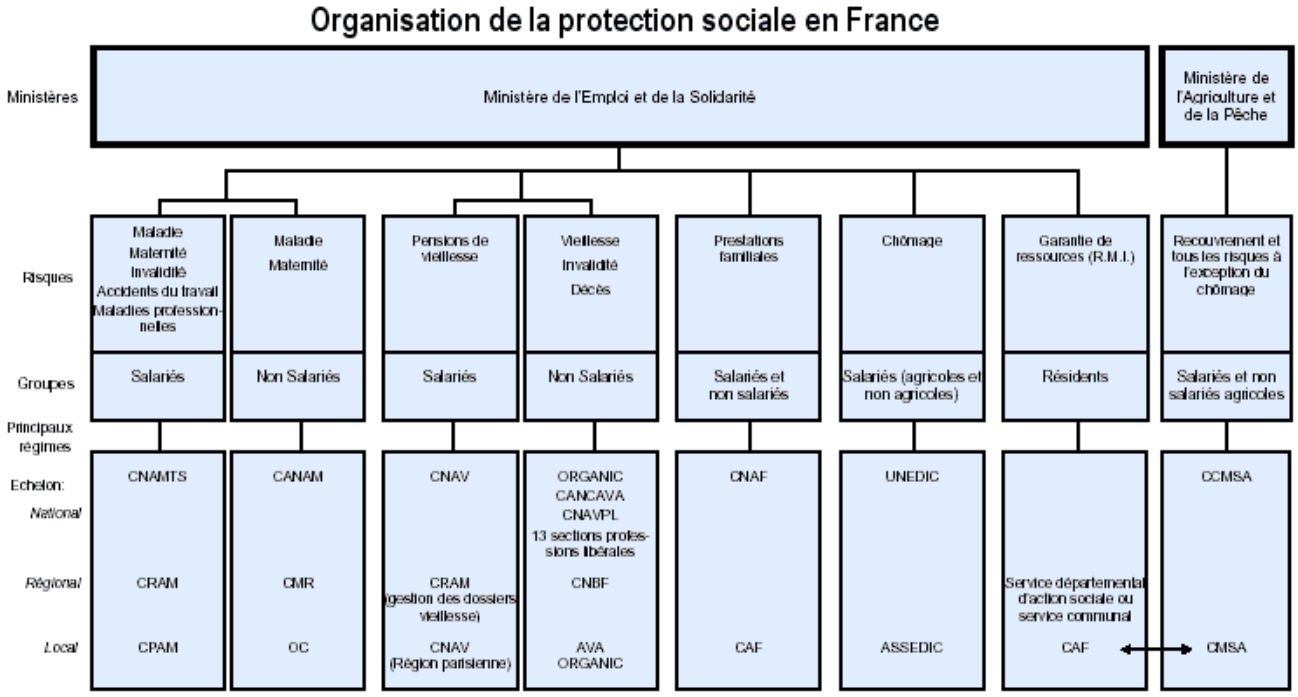

Source : IRDES Eco-Santé France Octobre 2009.

Les dépenses générées par chacun des régimes inclus dans la protection sociale ne sont pas de la même ampleur. Nous en donnons ci-après les grandes lignes pour le cas français (2.1), avant d'offrir quelques comparaisons européennes (2.2).

2.1 – La ventilation des dépenses de la protection sociale en France

Le montant total des prestations versées aux ménages en 2007 s'élève à 549,6 milliards d'euros, soit 29% du PIB. Ce pourcentage n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 80, passant progressivement de 25% à presque 30% du PIB en l'espace de 27 ans (figure 09).

Figure 09: Taux de croissance du PIB et des prestations de protection sociale (en € courants) et part des prestations dans le PIB en 2007.

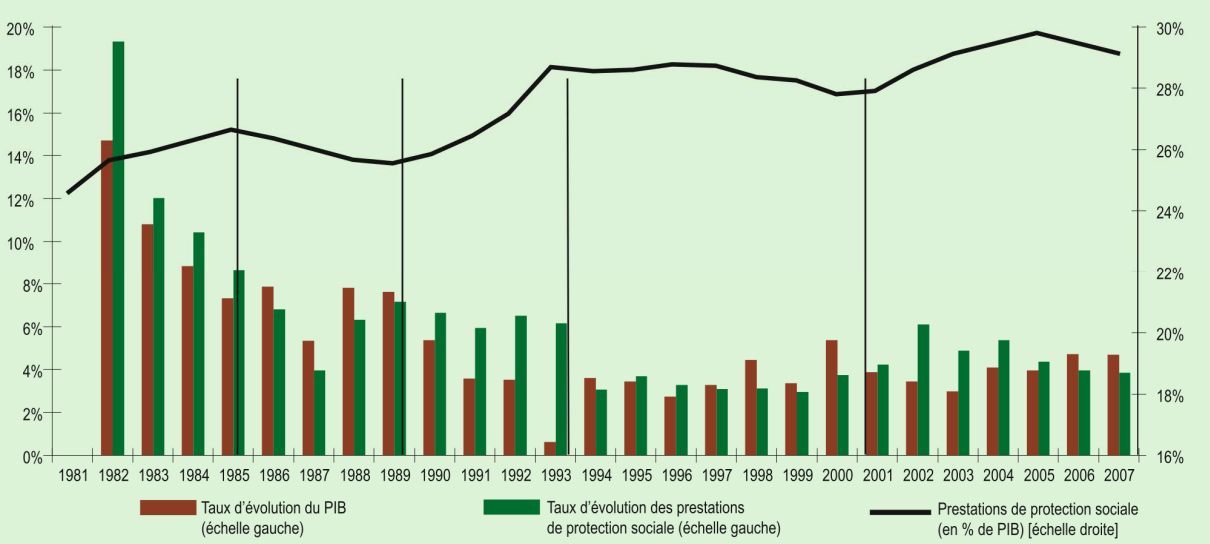

Source : DREES, Comptes de la protection sociale.

Cependant, tous les postes (c'est-à-dire tous les risques assurés) ne contribuent pas de la même manière à générer cette dépense globale. Le débat politique en France met souvent en avant les déficits de la sécurité sociale ou des régimes de retraites ; voyons donc la part de ces dispositifs par rapport aux autres risques assurés. Comme nous l'évoquions plus haut, les différents risques auxquels le système de protection sociale fait face peuvent être classés en 6 catégories : vieillesse, santé, famille-maternité, emploi, logement et pauvreté-exclusion. La figure 10 ventile les prestations accordées pour chacun d'eux.

Figure 10 : Les prestations de protection sociale par risque (2007)

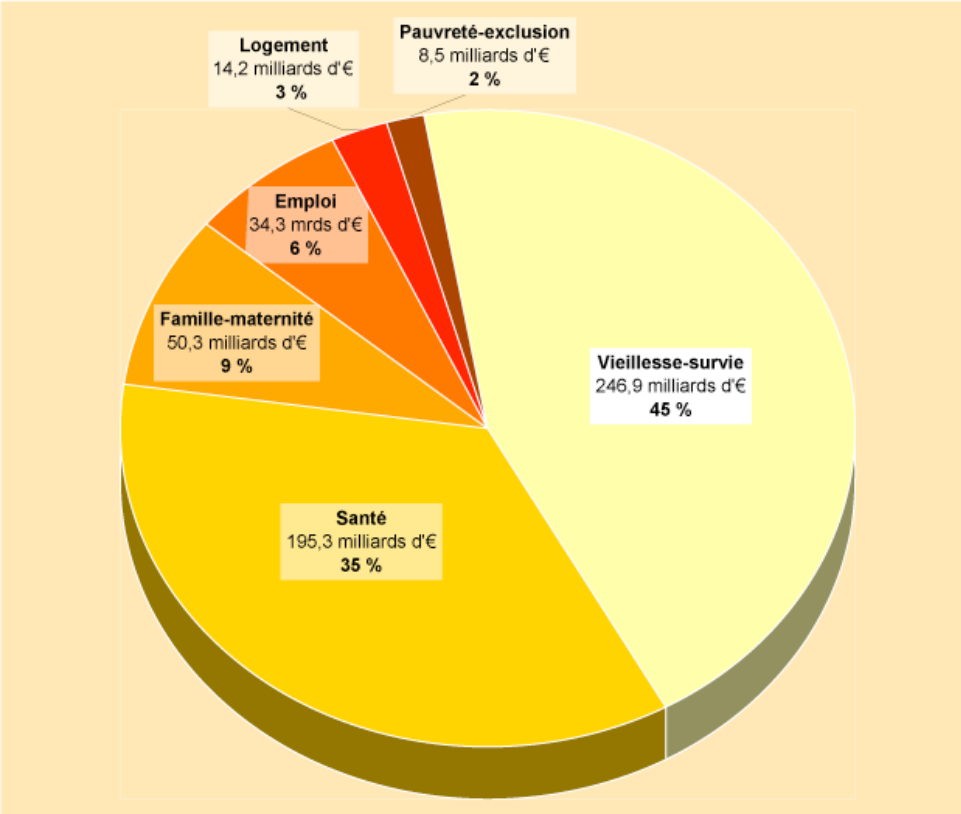

Source : Marie Hennion, Etudes et Résultats n° 648, Drees, août 2008

En absorbant 45%, soit près de la moitié du total des prestations annuelles versées, le risque « vieillesse-survie » représente le poste prépondérant. Il absorbe ainsi en 2007 un total de 246,9 milliards d'euros. Le risque santé arrive en seconde position avec un montant de 195,3 milliards d'euros, ce qui représente 35% du total des prestations de protection sociale versées. Suivent les risques « famille-maternité » et « emploi » qui représentent respectivement 9% et 6% des prestations de protection sociale (pour des montants respectifs de 50,3 milliards et 34,3 milliards d'euros). Enfin, les risques « logement » et « pauvreté-exclusion » représentent 3% et 2% des prestations de protection sociale en 2007, avec des montants de 14,2 milliards et 8,5 milliards d'euros.

Les montants accordés au titre de ces prestations proviennent de ressources tirées des cotisations (la figure 12 détaille la structure des cotisations sociales par type de cotisations : employeurs, salariés, non salariés ou autre), des impôts et taxes prélevés par l'Etat ou d'autres contributions publiques (figure 11). La répartition entre ces sources est restée très stable entre 2000 et 2007, avec une large part des ressources provenant des cotisations (approximativement 20% du PIB). Les impôts et taxes constituent la deuxième source de financement, avec un taux qui est passé de 5,7% du PIB en 2000 à 6,5% en 2006. La contribution publique n'arrive qu'en troisième position avec 3% du PIB en 2006, et sa part tend à se réduire depuis 2000 (de 4,3% du PIB en 2004, elle est passée à 3,4% en 2000).

Figure 11 : structure des ressources de la protection sociale en 2007 (en % du PIB)

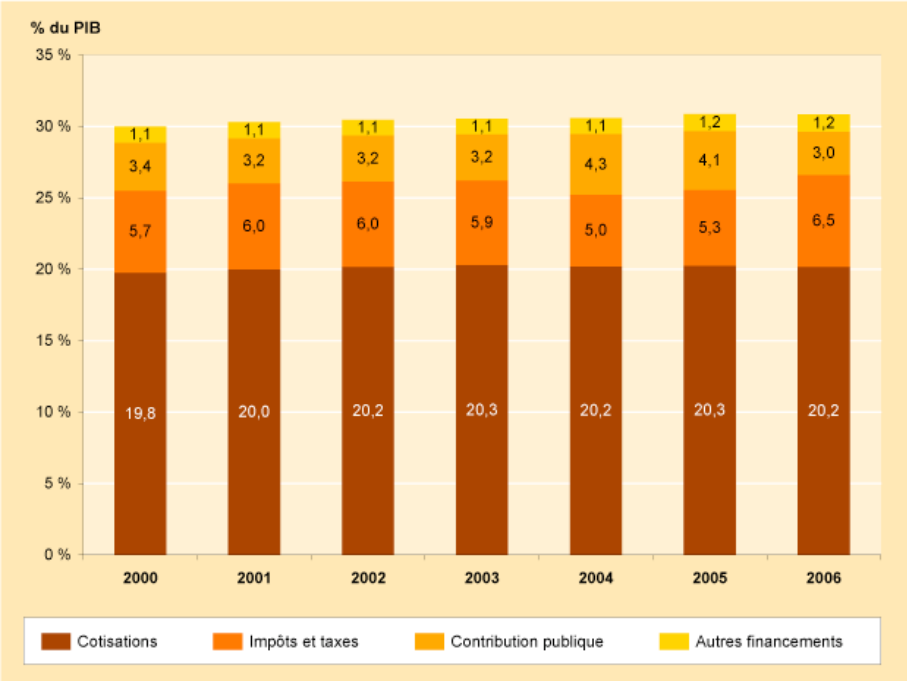

Source : Marie Hennion, Etudes et Résultats n° 648, Drees, août 2008

Si l'on se penche plus précisément désormais sur la structure des cotisations sociales qui financent en partie la protection sociale (figure 12), nous remarquons que les employeurs sont les premiers mis à contribution, à hauteur de 11,2% du PIB. Ce taux est resté extrêmement stable entre 2000 et 2006. La contribution publique de son côté est restée elle aussi très stable mais représente un poids beaucoup plus faible (elle est passée de 1% du PIB en 2000 à 1,1% en 2006). Les salariés cotisent pour leur part à hauteur de 5,2% du PIB en 2006, ce qui constitue une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2000. Ainsi, le financement du système de protection sociale pèse très largement sur les cotisations des employeurs. Rappelons également (même si la figure 12 ne fait pas apparaître de données antérieures à 2000) que les cotisations salariales ont fortement diminué depuis 1993, mais ont été remplacées par la CSG. En outre, des politiques successives d'exonération des charges patronales en faveur de l'emploi ont été largement compensées simultanément par d'autres mesures, ce qui explique une hausse du volet « impôts et taxes ».

Figure 12 : Structure des cotisations sociales (effectives) en % du PIB en 2007

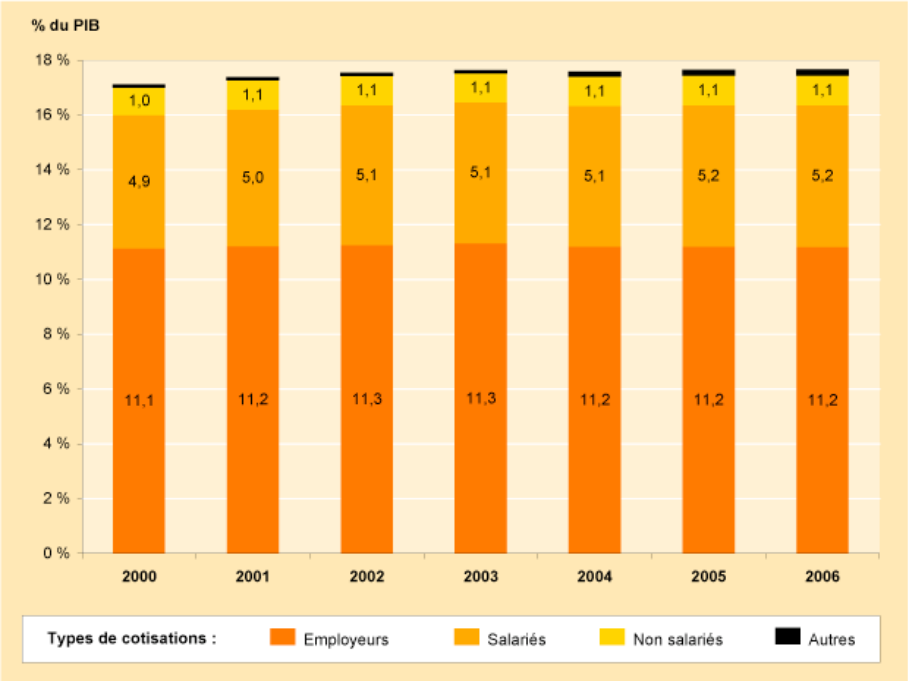

Source : Marie Hennion, Etudes et Résultats n° 648, Drees, août 2008

Enfin, si les employeurs constituent globalement la première source de financement de la protection sociale, il est cependant intéressant de constater que les principaux financeurs de la protection sociale peuvent varier en fonction du type de risque considéré (figure 13). En effet, les ménages prennent une part croissante depuis 1990 dans le financement de la protection sociale concernant le risque maladie (ils financent désormais 55% de ce risque contre 42% en 1990), le risque maternité (ils financent presque 50% de ce risque contre 33% en 1990) et les risques survie et vieillesse (financés par les ménages à hauteur de 40% en 2006 contre 35% en 1990).

Les employeurs de leur côté contribuent particulièrement au financement du risque « accident du travail » (75% en 2006), du risque chômage (60% en 2006 contre 45% en 1990) et du risque « insertion professionnelle » (28% en 2006 contre 11% en 1990). En revanche, alors qu'ils contribuaient à hauteur de 55% au risque famille en 1990, ils ne contribuent plus qu'à hauteur de 40% en 2006.

Enfin, notons que les administrations publiques contribuent essentiellement au financement de l'insertion professionnelle, au risque de pauvreté et d'exclusion sociale (via la distribution du RMI essentiellement), au risque d'invalidité, et dans une moindre mesure aux risques de logement. Le financement du risque vieillesse, qui, rappelons-le, constitue 45% des dépenses de la protection sociale en France, est assuré dans des parts relativement équitables par les ménages (40%), les entreprises (33%) et les « APU » (administrations publiques, 27%).

Figure 13 : Part des principaux financeurs de la protection sociale selon le risque en 1990, 2000 et 2006.

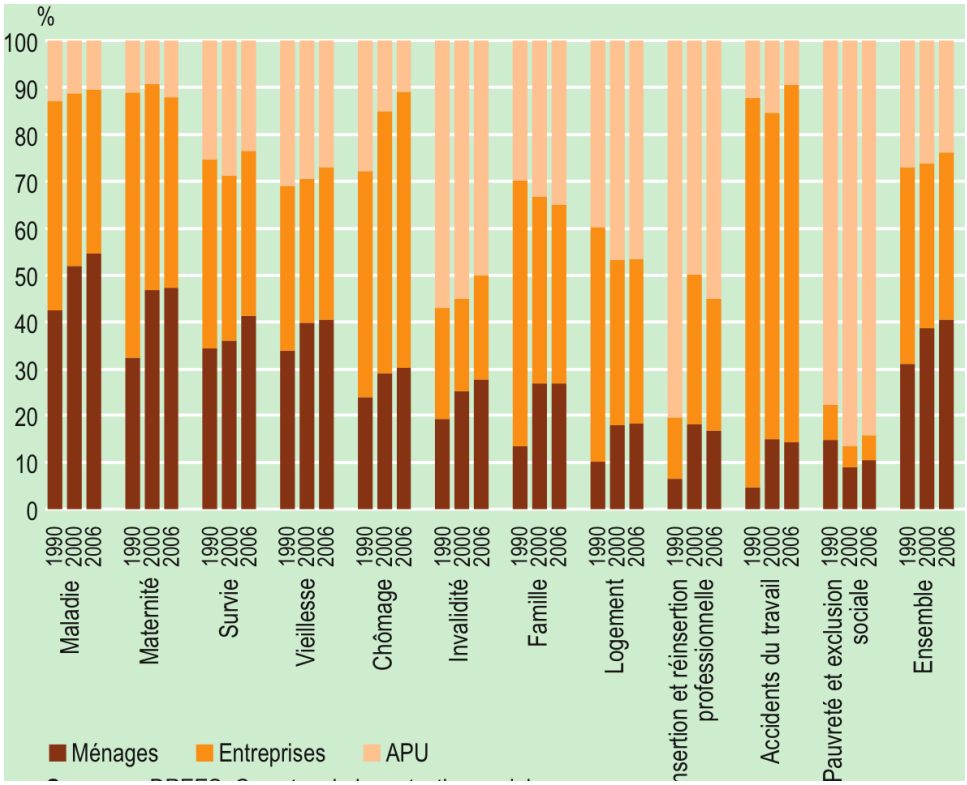

Source : Marie Hennion, Etudes et Résultats n° 648, Drees, août 2008

Tournons-nous maintenant vers le reste de l'Europe pour donner quelques grands traits de comparaison.

2.2 – Les systèmes de protection sociale en Europe

Le tableau 06 présente la part des dépenses sociales totales publiques et privées obligatoires pour l'année 2003 dans différents pays d'Europe. Sans surprise, les pays nordiques, réputés pour leur système de protection sociale développé, arrivent en haut du classement. En Suède, les dépenses sociales atteignent près d'un tiers du PIB (31,2%). Ce taux s'élève à 28% au Danemark, 26,4% en Norvège et 25,5% en Finlande. Cependant, d'autres grands pays européens ne sont pas en reste, ce qui est le cas de la France où les dépenses sociales atteignent 28,9% du PIB en 2003 ainsi que de l'Allemagne (avec un taux de 28%). Le Royaume-Uni alloue 21,5% du PIB en dépenses sociales, ce qui peut être considéré comme relativement élevé au regard de la réputation très libérale de ce pays. Dans le bas du classement en revanche se situent les Etats-Unis qui dépensent 16,4% de leur PIB en dépenses sociales, ou encore le Canada (17,3%).

Tableau 6 : poids des dépenses de protection sociale dans différents pays de l'OCDE en 2003

	Dépenses sociales totales (en % du PIB)		Dépenses sociales totales (en % du PIB)
Suède	31,2	Royaume-Uni	21,5
France	28,9	Pays-Bas	21,4
Allemagne	28,4	République tchèque	21,2
Danemark	28,0	Espagne	20,2
Suisse	27,5	Grèce	19,2
Autriche	27,1	Australie	19,1
Belgique	26,5	Japon	18,7
Norvège	26,4	Nouvelle-Zélande	17,9
Italie	26,0	Canada	17,3
Finlande	25,5	République slovaque	17,3
Luxembourg	23,1	Etats-Unis	16,4
Islande	23,0	Irlande	15,9
Portugal	22,6	Corée	7,9
Hongrie	22,3	Mexique	6,8
Pologne	22,2		

Source : Eco-Santé OCDE 2008, version octobre 2008.

Enfin, il est intéressant de noter que la France compte parmi les pays où le financement de la protection pèse le plus sur les employeurs (46% du financement provient des employeurs en 2003 contre 15% qui proviennent des personnes protégées et 30% des cotisations publiques). En Espagne et en Belgique, le financement pèse également principalement sur les employeurs (respectivement à hauteur de 52% et 50%), et dans une moindre mesure en Italie (44%), en Suède (41%) et en Finlande (40%). Dans d'autres pays tels que le Danemark, l'Irlande ou encore le Royaume-Uni, une grande partie du financement est assuré par les contributions publiques, les impôts et taxes affectées, respectivement à hauteur de 44%, 62% et 49%. Dans une grande majorité de pays, la part pesant sur les personnes protégées est très faible. C'est le cas notamment en Suède (8,8%) ou en Finlande (10,9%). Ces pays ont donc mis en place un système de protection social très développé, reposant principalement sur un financement de l'Etat et des entreprises (figure 14).

Figure 14 : Le financement de la protection sociale en Europe en 2003

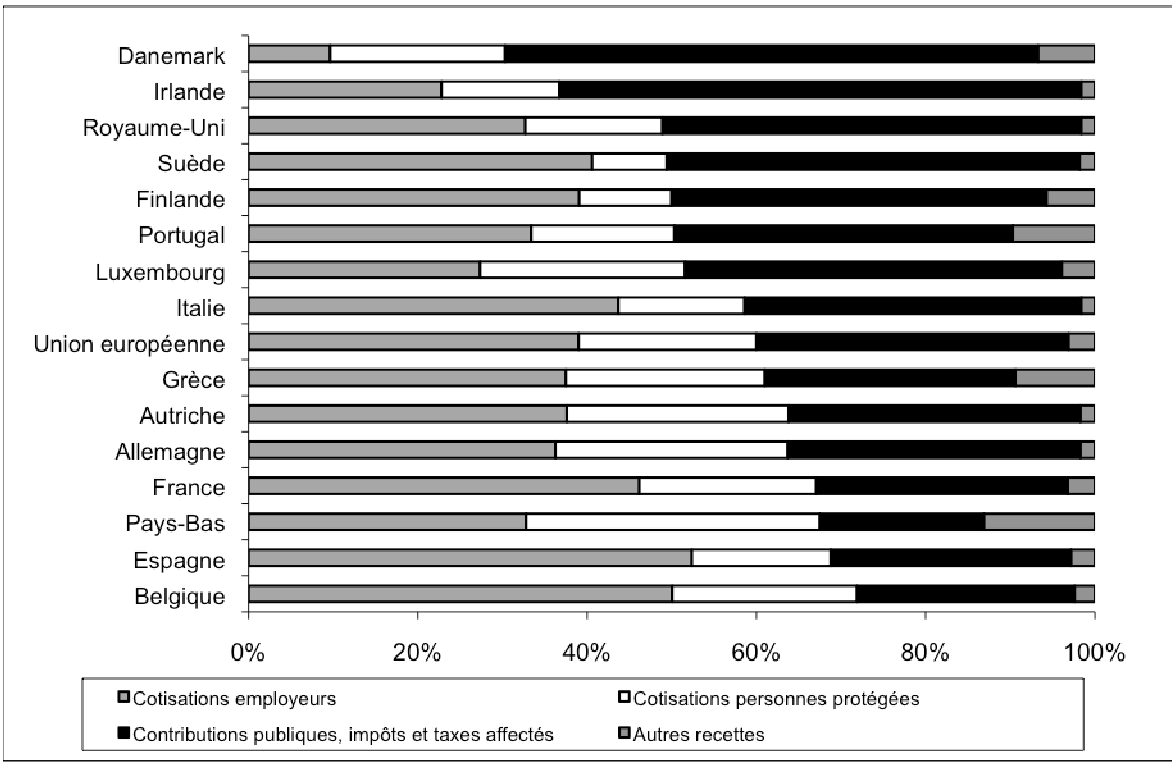

Source : Eurostat, Sespros.

Introduction générale du rapport

La question de l'immigration revient de manière récurrente dans le débat politique en France. En atteste le score des partis d'extrême droite lors des dernières élections présidentielle ou encore l'orientation des débats pour les prochaines échéances électorales, rappelant qu'au-delà des préoccupations sécuritaires des français, la question de l'immigration, de sa gestion et de son intégration a souvent été une source de tensions. Force est de constater que cette instrumentalisation politique des peurs et fantasmes liés à l'immigration dépasse très largement les frontières de notre pays.

L'analyse économique s'est intéressée relativement tardivement à la question des migrations (l'article fondateur de l'analyse moderne des migrations date de 1962 (Sjaastad)). Cependant, depuis ces cinquante dernières années, la littérature foisonne. Après s'être attachées à comprendre les mouvements migratoires eux-mêmes, en en décrivant précisément les déterminants pour dégager un portrait type de migrants (Greenwood, 1985), les recherches se sont ensuite attachées à explorer les conséquences des migrations (Friedberg & Hunt, 1995). Du point de vue des pays d'accueil, ces études se rejoignent en général pour conclure à une absence ou une quasi absence d'impact des immigrés sur l'emploi et sur les salaires des autochtones (Borjas, 1990 ; Oudinet, 2005; ou très récemment Malchow-Moller et alii, 2009). Même s'il persiste aujourd'hui une controverse assez récente sur la pertinence des modèles de corrélation spatiale pour appréhender l'effet de l'immigration sur les marchés du travail locaux (Borjas, 2001, 2003 ; Ottaviano & Peri, 2008), les analyses portant sur le pays d'accueil dans sa globalité pour évaluer l'impact global de l'immigration concluent elles aussi à un effet total relativement négligeable une fois soldés les effets positifs et les effets négatifs. En revanche, ces approches font valoir que d'importants effets redistributifs sont à l'œuvre puisque l'immigration profite à certaines catégories de la population native (les personnes qualifiées et les entreprises intensives en capital et en capital humain) mais pose des difficultés à d'autres, impactées par la concurrence que leur fait subir l'immigration (populations peu qualifiées). Même si l'agrégation de ces effets laisse un solde proche de zéro, les impacts n'en demeurent pas moins ressentis par les populations concernées (Borjas, 2001), d'où probablement la persistance du débat populaire et politique sur les conséquences de l'immigration, débat tranché depuis bien longtemps par la littérature économique.

L'attention des économistes s'est portée aussi récemment vers les conséquences des migrations pour les pays de départ, avec deux thèses en opposition : la première insiste sur l'effet de fuite des cerveaux (*brain drain*) qui prive les pays d'une partie de leur main-d'œuvre la plus efficace et la plus utile au développement local (Bhagwati & Hamada, 1974 ; Blomqvist, 1986). Cette thèse insiste sur un effet de « pillage », conséquence des politiques d'immigration sélective des pays du Nord. La seconde thèse, plus optimiste, souligne un certain nombre d'effets positifs de l'émigration, grâce à des effets d'incitations à l'éducation (*brain gain*, Beine et al (2007)), d'envois de transferts financiers (Lucas & Stark, 1985) ou de migrations retour (Dos Santos & Postel-Vinay, 2003), accroissant le capital humain final du pays de départ (voir aussi Mountford, 1997 ; Beine et al, 2001). Le débat entre ces deux thèses n'est à l'heure actuelle pas encore tranché en raison notamment de la difficulté à trouver des données harmonisées et fiables.

Depuis le début des années 1990, la recherche se réapproprie la question de l'impact des migrations pour les pays hôtes. Le débat ne porte plus sur les questions d'emploi ou de salaires mais sur le besoin de main-d'œuvre face au reflux de la population active ainsi que sur la montée du nombre de personnes dépendantes des systèmes d'aide sociale (Saint-Paul,

2009). C'est ainsi là que se situerait la réelle question de l'impact des migrations : représentent-elles une solution aux problèmes de vieillissement démographique et aux déficits sectoriels de main d'œuvre pour les pays riches ? Ou constituent-elles davantage un risque pour les équilibres budgétaires nationaux en faisant peser sur les systèmes d'aide sociale des pays d'accueil un poids financier supérieur à la contribution, notamment fiscale, qu'elles apportent ? (Borjas, 1990, 1996, 1999a).

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude qui suit. Son objectif central consiste à examiner les liens entre l'immigration et la protection sociale pour le cas français. Pour cette analyse, nous aurons recours à trois ensembles méthodologiques, qui nous permettent de répondre le plus pertinemment possible à chacune des questions sous-jacentes à notre problématique principale.

Le premier axe (**axe 1**) rappelle et actualise la situation des immigrés installés en France avant de proposer une analyse statistique puis économétrique de la fréquence du recours des immigrés aux différents dispositifs de protection sociale relativement aux natifs. Contrairement à ce peuvent laisser supposer les statistiques brutes, une analyse empirique rigoureuse montre ainsi qu'à caractéristiques égales, les migrants n'apparaissent pas davantage bénéficiaires du système de protection sociale français à l'exception des aides liées à des situations difficiles sur le marché du travail : allocations de chômage et RMI. La différence alors observée entre les deux types de population résulte d'un effet résiduel (Brücker et alii, 2002), qui rend compte de caractéristiques subjectives chez les migrants et qui les placent en situation plus difficile face à l'insertion professionnelle alors même qu'ils sont identiques aux autochtones du point de vue de leur qualification, etc. On saisit ainsi un véritable « statut d'immigré », qui concentre sur lui toute la différence de probabilité de chômage ou d'exclusion professionnelle observée entre un natif et un non natif.

Le deuxième axe (**Axe 2**) de ce rapport partira d'un calcul comptable permettant d'évaluer la contribution nette de l'immigration sur les comptes sociaux français notamment. Le problème est d'évaluer l'effet net qui ressort de la confrontation d'effets positifs et négatifs liés à l'immigration. D'un côté, l'immigration alourdit la charge pour les comptes sociaux en accroissant le nombre potentiel de bénéficiaires (allocations chômage, politique familiale, aide sociale,…). De l'autre, elle contribue au financement de ces systèmes lorsque les migrants travaillent et cotisent. La technique de la comptabilité générationnelle sera ici mobilisée afin d'évaluer l'impact instantané de l'immigration (différence entre ce que coûte et ce que rapporte un migrant un moment donné du temps), l'impact de long terme sur les équilibres budgétaires intertemporels (que coûte et que rapporte un migrant sur l'ensemble de sa vie ?) et de tester l'effet d'une modification de la politique migratoire.

Enfin, le troisième et dernier axe de ce rapport (**axe 3**) étendra l'approche budgétaire précédente pour intégrer d'autres effets de l'immigration, passant par le marché du travail en particulier. Nous repositionnons ici l'étude des conséquences de l'immigration dans un cadre plus général intégrant l'ensemble des effets induits par l'immigration sur l'économie du pays d'accueil. L'impact de l'immigration peut en effet se résumer par deux mécanismes principaux. Le premier fait référence à l'impact de l'immigration sur la productivité des facteurs détenus par les natifs (modification des prix, des salaires, de l'accès à l'emploi, des taux d'intérêt, etc.) et le second renvoie à l'impact budgétaire étudié en détails dans l'axe précédent, impact budgétaire qui dépend néanmoins partiellement des effets produits sur la productivité des facteurs. Pour combiner l'ensemble de ces interactions, nous utiliserons la technique de l'équilibre général calculable.

Axe 1 : Immigration et attractivité du système social en France

Introduction

Destiné initialement à opérer une redistribution entre les populations selon leur niveau de revenu, le développement de l'Etat Providence dans les pays les plus riches se traduit également, dans un contexte de circulation mondiale des biens et des Hommes, par des conséquences en termes d'incitations sur les migrations. Le pouvoir attractif de l'offre de protection sociale au Nord comporte en réalité trois types d'aspects (Borjas, 1997).

En premier lieu, la présence d'aides sociales est susceptible d'attirer des migrants qui, sans elles, n'auraient pas migré ou en tous cas pas à destination du pays en question. Cette dernière possibilité renvoie immédiatement au deuxième effet possible de l'Etat Providence : dès lors qu'une zone relativement homogène, comme peut l'être l'Europe occidentale surtout vue de l'extérieur, affiche des disparités en termes d'offre de protection sociale, elle induit des distorsions dans la répartition des migrants entre les différentes zones la composant. De telles disparités tendent alors à diriger les flux vers les pays les plus généreux et/ou les moins restrictifs en terme de conditions d'accès aux droits sociaux, notamment lorsque les migrants présentent eux-mêmes des caractéristiques qui pourraient les amener à avoir besoin des droits proposés : par exemple, l'offre gratuite de soins à tous tendrait à attirer des migrants présentant une santé fragile ou ayant besoin de soins particuliers. Dans la mesure où les migrations tiendraient compte des considérations évoquées ci-dessus, l'orientation et la composition des flux devraient s'en ressentir. D'une part, les pays les plus généreux devraient attirer des volumes plus importants de personnes. D'autre part, au sein des flux entrants dans chaque pays, on devrait retrouver une surreprésentation des personnes qui finalement profiteront des droits sociaux ouverts dans le pays de destination (Brücker et alii, 2002). La troisième conséquence envisageable de l'Etat Providence tient dans l'effet dissuasif au retour qu'elle peut jouer (Borjas, 1997). En effet, les aides permettent aux migrants qui n'auraient pas réussi à s'insérer sur place, de survivre malgré tout et de ne pas subir trop fortement les effets de leur erreur de localisation. Cependant, cette hypothèse est très difficile à vérifier dans la mesure où elle requiert des informations longitudinales sur les parcours géographiques des agents, ce qui n'est réalisé pour aucun pays à notre connaissance.

La question de l'attractivité relative des territoires en fonction de leur générosité en termes d'assistance sociale renvoie directement à la question de savoir si la protection sociale peut représenter un facteur déclencheur de migration ainsi qu'à celle du choix de la zone de destination pour les migrants. Ces questions occupent une grande partie de la recherche actuelle sur les migrations aux Etats-Unis, à travers notamment des études centrées sur les

décisions de localisation entre Etats au sein de la Fédération américaine, c'est-à-dire une fois la personne entrée sur le territoire des Etats-Unis. Pour notre part, nous ne répondrons pas à ces questions dans notre étude puisque nous ne disposons pas des données nécessaires, incluant à la fois les informations sur les personnes ayant migré et sur celles ayant fait le choix de rester dans leur pays d'origine. Nous ne pouvons en conséquence estimer d'équation de migration qui serait destinée à évaluer le poids de différents facteurs dans la décision de migrer, puis éventuellement dans celui du choix de la zone de destination. Cela pourra faire l'objet d'extensions naturelles à ce travail.

Parmi les questions sous-jacentes à la question centrale de l'attractivité que représente l'offre de protection sociale pour les migrations se pose également une autre question de taille : celle de savoir si réellement les immigrés se trouvent plus fréquemment bénéficiaires des aides de l'Etat par rapport aux natifs. C'est l'objet de ce premier axe de réflexion. Un chapitre préliminaire a permis de présenter la France comme l'un des principaux pays d'accueil en Europe et d'évoquer les origines de ses flux. Le chapitre qui suit entrera davantage dans le détail des caractéristiques des immigrés en France pour donner un premier aperçu de leur situation démographique et économique (chapitre 1). Les deux chapitres suivants seront consacrés respectivement au bilan statistique de la dépendance des immigrés à la protection sociale (chapitre 2) puis à la vérification des causes de cette dépendance lorsqu'elle se révèle plus forte que celle des natifs (chapitre 3). Une conclusion générale pour le premier axe de travail de ce rapport permettra de présenter les premières déductions à tirer de ces enseignements pour les politiques économiques pertinentes.

Chapitre 1 - Panorama de l'immigration en France : des raisons qui pourraient expliquer un recours aux aides sociales ?

Pour entrer plus précisément dans le portrait de l'immigration en France, nous mobilisons les données de l'enquête Budget des Ménages de 2006 qui fournit à la fois des informations sur le profil sociodémographique et sur le recours des personnes aux différents dispositifs de la protection sociale.

Section 1 – Les origines de l'immigration en France

Si la majeure partie des entrées en France s'effectue depuis 30 ans par le biais de motifs familiaux, des différences apparaissent néanmoins selon la nationalité d'origine (Lebon, 2001). De manière générale, depuis la fin du boom des 30 Glorieuses, l'immigration en France est, historiquement, majoritairement motivée par des motifs familiaux, notamment dans le cas des entrées en provenance de pays non européens. Au recensement de 1999, environ 70% des étrangers hors ressortissants européens étaient installés sur le territoire après y être entrés sur ce motif, contre 40% dans le cas de ressortissants de l'espace économique européen (Lebon, 2001). Ces proportions se maintiennent dans le temps : ainsi le flux d'entrées de 2003 se compose à 79% de personnes acceptées sur le motif de regroupement familial (Insee, 2005). Pourtant, ce type de motif n'a pas toujours prévalu dans l'histoire plus ancienne des migrations vers la France et c'est l'histoire des migrations et des crises économiques subies par ce pays qui explique qu'aujourd'hui, les entrées pour motif familial constituent plus des trois quarts des entrées légales sur le territoire.

En résumant grossièrement, deux périodes principales peuvent être distinguées dans l'histoire récente de l'immigration en France (Noiriel, 2006, a et b ; Simon, 2008a). Jusqu'en 1975, l'immigration était étroitement liée aux besoins de l'économie (pour accompagner le développement industriel au 20° siècle, palier aux déficits de main-d'œuvre liés aux guerres et faire face à l'expansion d'après 1945). Les origines se sont modifiées au cours de cette période : frontaliers essentiellement au 19ème siècle (belges, italiens, espagnols et portugais), polonais (avec leur famille) au début du 20ème, puis ressortissants des anciennes colonies d'Afrique du Nord après 1945 (Noiriel, 2006b). Dans toutes ces phases, les travailleurs étrangers étaient « appelés »[23] afin d'occuper les postes les plus dévalorisés et pénibles (industrie textile, chantiers navals, mines, etc.), postes laissés vacants par les nationaux qui, à la faveur de la croissance, pouvaient évoluer vers des emplois plus qualifiés et ainsi profiter du progrès économique. Les immigrés pour leur part trouvaient dans les emplois faiblement qualifiés une situation malgré tout meilleure à celle qu'ils avaient laissée derrière eux. Durant ces phases donc, une majorité d'immigrés accueillis étaient des hommes seuls, à l'exception de situations dans lesquelles l'accueil de la famille permettait d'être sûr de stabiliser les travailleurs étrangers sur les emplois pour lesquels on avait besoin d'eux.
A partir du milieu des années 1970 cependant, la crise s'installe et, avec elle, les peurs naissent ainsi que les discriminations (Noiriel, 2006b). En Juillet 1974, la France stoppe alors officiellement l'immigration, ne maintenant la possibilité d'entrée sur son sol que dans le cas des réfugiés (conformément à sa volonté de demeurer une terre d'accueil pour les persécutés) et du regroupement familial (conformément à sa volonté de rester la terre des droits de l'Homme[24]). Renforcées par l'évolution consécutive des stratégies de migration des individus,

[23] Dans nombre de cas, les historiens rapportent par exemple des situations de recrutement direct à l'étranger.
[24] Notamment le droit de vivre auprès de sa famille, justifiant le maintien de l'immigration sur motif familial.

ces lois « installent » alors les migrants sur le territoire, même là où le séjour n'était envisagé au départ que comme transitoire[25]. Ainsi, jusqu'aux lois récentes de 2006 qui admettent l'immigration de travail pour certaines professions en déficit de personnel, en dehors des ressortissants de pays de l'Espace Economique Européen, seule la procédure de regroupement familial (au sens large, qu'il s'agisse de la famille d'étrangers installés en France, de membres de la famille de Français, de réfugiés, etc.) permettait aux étrangers de s'installer sur le territoire français. Cette modalité d'entrée explique alors plus des trois quarts des flux. Les entrées de travailleurs permanents (entrées pour motif de travail) ne représentent ainsi sur la période récente qu'une très faible proportion du total des entrées : 5% des flux de 2003 (Insee 2005 ; Lebon, 2001).

Nous avons souligné dans le chapitre préliminaire que les immigrants en France correspondent principalement à des ressortissants de pays à plus faible niveau de vie : l'Algérie (18% des entrées en 2005), le Maroc (15%) et la Turquie (7%), la Tunisie (6%). Les autres nationalités immigrant en France représentent chacune un flux beaucoup plus restreint (tableau I1). On note aussi que l'origine des flux dans le temps reste relativement stable, de sorte que les nationalités les plus représentées dans les flux migratoires récents sont également celles qui constituent les parts les plus importantes du stock des migrants en France. On rappelle qu'une exception est notable par rapport à cette affirmation : celle des portugais, qui, ayant fortement alimenté les flux immigrants pendant plusieurs années, représentent encore aujourd'hui le stock le plus important au sein de la population même si les flux d'entrée se sont plus ou moins taris (tableau I1). Dans le même cas de figure, mais à des échelles moindres, on pourrait également citer le cas de la Pologne, de l'Italie ou de l'Espagne. Après avoir répondu aux appels à l'immigration lancés par la France après la Seconde Guerre Mondiale, ces populations ont modifié leur comportement migratoire (pays du Sud de l'Europe, devenus aujourd'hui des pays d'accueil) ou se sont redirigées vers d'autres pays d'accueil (comme c'est le cas pour la Pologne par exemple, qui alimente aujourd'hui essentiellement les flux vers l'Allemagne).

[25] On sait que le durcissement des conditions d'entrée sur un territoire tend à inciter les immigrés déjà présents à demeurer sur ce sol par crainte de ne plus pouvoir revenir s'ils le quittent ; les stratégies familiales qui prévoyaient d'envoyer pour quelques années seulement un ou plusieurs membres de la communauté travailler dans un pays riche afin de diversifier les ressources de la famille (en « faisant tourner » les jeunes envoyés au Nord) ne sont alors plus possibles et les familles décident souvent de ne plus rappeler auprès d'elles les personnes déjà émigrées par crainte de voir se tarir les sources de devises (Noiriel 2006b ; Wihtol de Wenden, 2009).

Tableau I1 : Evolution des flux d'entrées en France, par nationalité d'origine, et stocks de population étrangère en 1999 (en milliers)

Pays d'origine	1995	1999	2005	Stock en 1999*
Algérie	8,362	11,396	24,602	477,482
Arménie	0,06	0,202	1,036	.
Bosnie-Herzégovine	0,441	0,213	0,971	.
Brésil	0,883	0,821	1,43	.
Cambodge	0,559	0,694	0,636	25,969
Cameroun	0,464	1,428	4,17	.
Canada	0,671	1,027	0,957	.
Chine	0,841	1,714	2,773	.
Comores	0,193	0,73	1,115	.
Congo	0,31	1,574	4,029	.
Côte d'Ivoire	0,608	1,393	3,71	.
Rép. démocr. Congo	0,858	1,635	2,255	.
Guinée	0,174	0,435	1,062	.
Haïti	1,375	1,436	2,98	.
Inde	0,569	1,041	1,087	.
Japon	1,002	1,401	1,379	.
Liban	0,641	0,793	0,962	.
Madagascar	0,716	1,249	1,846	.
Mali	0,304	2,487	2,45	.
Maroc	6,585	14,275	19,964	504,096
Pologne	0,869	0,885	0,788	33,758
Roumanie	0,617	0,919	1,708	.
Fédération de Russie	0,646	0,999	3,022	.
Sénégal	0,733	1,94	2,513	38,956
Serbie/ Monténégro	0,811	1,305	1,987	.
Sri Lanka	0,834	1,229	1,792	.
Suisse	0,953	1,491	0,002	.
Tunisie	1,923	4,041	7,892	154,356
Turquie	3,642	5,753	8,842	208,049
Ukraine	0,135	0,35	0,718	.
Etats-Unis	2,442	2,692	2,353	.
Viet Nam	0,723	0,769	0,847	21,162
Italie#	.	.	.	201,67
Laos	.	.	.	16,24
Portugal	.	.	.	553,663
Espagne	.	.	.	161,762
Total	48,822	82,91	134,781	3263,186 (5,6% de la population totale)
Dont total UE-15				1195,498

Source : données en ligne de l'OCDE
* stocks non disponibles pour tous les pays d'origine et fournis uniquement pour 1999 (source RP)
# le bas du tableau fournit le stock connu de la population étrangère pour ces nationalités en 1999, alors même que les flux ne sont plus répertoriés.

Si l'on travaille sur les flux d'immigration, on repère donc le faible poids occupé par un grand nombre de nationalités différentes dans le total des entrées, à l'exception des 3 ou 4

nationalités principales que nous avons déjà mises en évidence dans le chapitre précédent. L'agrégation de certains pays source permet néanmoins de se faire une meilleure idée de la réalité de l'immigration en France (tableau I2).

Tableau I2 : Ventilation des flux d'entrées en France en 2005

	Flux d'entrées en 2005	% des entrées totales
Maghreb	**52,458**	**38,9**
Algérie	24,602	
Maroc	19,964	
Tunisie	7,892	
Turquie	**8,842**	**6,6**
Afrique sub-saharienne	**20,189**	**15,0**
Cameroun	4,17	
Congo	4,029	
Rep. Dem. Congo	2,255	
Côte d'Ivoire	3,71	
Mali	2,45	
Sénégal	2,513	
Guinée	1,062	
autre Afrique	**2,961**	**2,2**
Madagascar	1,846	
Comores	1,115	
Amérique du Nord	**3,31**	**2,5**
Canada	0,957	
USA	2,353	
Autre Amérique	**4,41**	**3,3**
Brésil	1,43	
Haiti	2,98	
Asie	**13,29**	**9,9**
Russie	3,022	
Chine	2,773	
Sri Lanka	1,792	
Japon	1,379	
Inde	1,087	
Arménie	1,036	
Viet-Nam	0,847	
Ukraine	0,718	
Cambodge	0,636	
Europe de l'Est	**5,454**	**4,0**
Bosnie	0,971	
Pologne	0,788	
Roumanie	1,708	
Serbie/ Monténégro	1,987	
Total	**110,914**	**82,4**
Autres	23,867	17,6
Ensemble des flux en 2005	**134,781**	**100**

Source : calculs des auteurs d'après les données en ligne OCDE

Les pays du Maghreb constituent donc le bloc prédominant dans les flux, suivi par l'Afrique sub-saharienne qui, une fois les différentes nationalités regroupées, occupe une place non

négligeable (15%) dans l'immigration française. La figure suivante permet de visualiser cette répartition (figure I1).

Figure I1 : répartition de l'immigration française par grandes zones géographiques d'origine

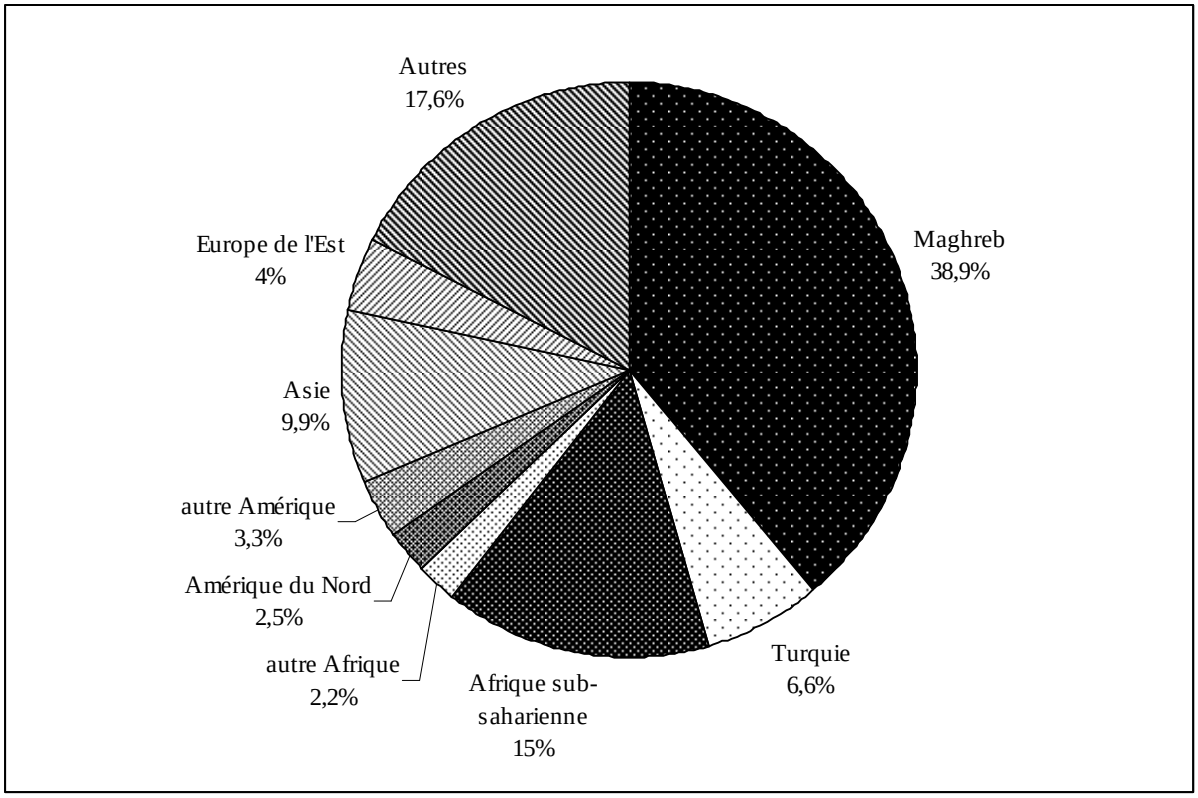

Source : illustration du tableau I2 d'après les données OCDE

NB : la catégorie « autres » regroupe les nationalités (minoritaires prises individuellement) non présentées dans le tableau ci-dessus (et non répertoriées par l'OCDE).

On remarque donc de manière frappante la stabilité des origines géographiques constituantes de l'immigration en France. Celle-ci peut être expliquée par une relative stabilité des conditions qui habituellement motivent les migrations. Elle peut également venir de facteurs historiques qui orientent encore aujourd'hui la nature des flux. La section suivante propose un panorama de la revue de littérature sur les facteurs explicatifs des migrations afin de mettre en évidence ces deux points.

Section 2 – Les migrations : un phénomène complexe et multifactoriel

Même si l'on trouve des références plus anciennes, toute l'analyse économique moderne des migrations repose sur les avancées du début des années 1960, proposant d'interpréter ces mouvements comme des décisions d'investissement en capital humain (Sjaastad, 1962).

Avant ce tournant théorique, les mouvements des individus étaient parfois intégrés dans les modèles théoriques mais toujours en tant qu'instruments d'équilibrage des marchés et en particulier de résorption des chocs asymétriques. Ainsi, l'analyse néoclassique traditionnelle explique que les populations vont se déplacer naturellement des régions (ou pays) où les salaires sont faibles vers les zones où le capital humain est davantage valorisé, permettant d'égaliser les rémunérations dans les deux zones. C'est la même idée qui a été mise en avant dans le cadre de l'analyse des zones monétaires optimales (Mundell, 1961). Au sein d'une union monétaire en effet, les pays perdent l'instrument monétaire pour faire face aux chocs économiques et sont limités quant à l'utilisation de l'arme budgétaire puisqu'un maintien des déficits publics à un niveau raisonnable conditionne la réussite de l'union. Les marges de manœuvre dans le traitement de chocs asymétriques sont donc limitées et la mobilité géographique du travail pourrait, là encore, favoriser le retour à l'équilibre dans chacune des zones. Or, si les motivations qui guident le choix de la destination ne sont pas *stricto sensu* les conditions prévalant sur les marchés du travail, la vision « équilibrante » des migrations est directement remise en cause. Ainsi, même si la littérature reconnaît encore aujourd'hui le rôle non négligeable de ces facteurs, elle met également en avant l'existence de nombreux autres facteurs qui, même s'ils sont parfois moins puissants, pourraient en se cumulant réduire considérablement le poids des incitants liés aux marchés du travail (on pense par exemple à la proximité culturelle entre les sites ou au partage d'une langue identique). Les facteurs liés au marché du travail peuvent même dans certains cas ne plus apparaître comme des éléments explicatifs pour les migrations, en attestent les corrélations très souvent positives entre les flux d'émigration et d'immigration au départ et à l'arrivée d'une même zone (Sjaastad, 1962 ; Mouhoud & Oudinet, 2006). Les chances de répondre aux chocs asymétriques par ce biais sont alors anéanties.

Le défaut commun à toutes ces analyses, outre l'hypothèse pour le modèle néoclassique que l'économie fonctionne en système concurrentiel (donc avec une information complète et parfaite et avec des emplois et des individus parfaitement homogènes), tient en réalité dans une vision très simple voire simpliste des migrations. Ces mouvements sont censés répondre à un seul moteur : les écarts de salaires (ou de niveaux de chômage) ; et ils sont réputés réagir complètement à de tels écarts, de sorte que tout écart (même faible, c'est-à-dire inférieur au coût à supporter pour se déplacer entre les deux zones) pourra être résorbé. Bien entendu, les études empiriques ont vite montré que les migrations ne se révélaient pas, ou peu, équilibrantes. Au-delà de la remise en cause évidente de l'hypothèse de concurrence parfaite des marchés, la recherche s'est surtout orientée vers une analyse en tant que telle des déplacements de personnes, et donc vers l'analyse des motifs (puis des conséquences) des migrations.

En partant de la simple évidence statistique selon laquelle une même zone pouvait à la fois être à l'origine de flux sortants massifs et de flux entrants tout aussi importants, Sjaastad (1962) posait alors les bases de la « nouvelle économie des migrations ». L'accent mis sur les différences dans les caractéristiques des personnes quittant une zone géographique donnée ou y entrant (un retraité n'aura pas les mêmes critères quant à son lieu de résidence optimal

qu'une personne en recherche d'emploi par exemple) a conduit l'auteur à souligner le comportement optimisateur des individus. Soumis à un certain nombre de coûts lors d'une migration, et escomptant certains avantages liés à une telle décision, les agents économiques peuvent être décrits comme placés face à un arbitrage classique. Ceux qui optent pour la migration acceptent de supporter un coût dans l'espoir qu'il soit contrebalancé par un rendement à venir supérieur : ce sont des investisseurs ! L'individu migre dès lors que la balance avantages/coûts est strictement positive. Il ne reste plus alors qu'à décrire les éléments entrant dans la fonction d'utilité de l'agent, c'est-à-dire tous les éléments constitutifs d'un bien-être pour lui, et ceux qui composent le coût de la migration.

L'utilité que l'agent retire de sa migration dépend d'un vecteur d'éléments, habituellement regroupés en deux grandes catégories : les facteurs liés au marché du travail et ceux liés aux aménités et biens publics fournis localement (Jayet, 1996). L'accès à la protection sociale peut être intégré comme nous le verrons à l'une ou l'autre de ces catégories.

2.1 - Les facteurs liés au marché du travail

Parmi les facteurs liés au marché du travail, le salaire, et plus précisément encore, l'écart salarial entre les sites d'origine et d'accueil, a d'abord été considéré comme l'élément essentiel portant la décision, comme dans le modèle néoclassique évoqué plus haut (voir Greenwood, 1975, 1985 pour une revue générale des motifs de migration). Néanmoins, l'existence d'une disparité salariale entre deux sites ne signifie pas nécessairement que l'individu recevra effectivement le salaire qui l'a attiré. Les marchés du travail ne fonctionnant pas de manière concurrentielle, le risque d'être au chômage doit être pris en compte dans la décision. De la même manière, il n'est pas réaliste de raisonner sur un salaire unique sur chaque site ni de considérer que le migrant serait attiré par un salaire moyen plus élevé ailleurs alors que cette rémunération n'est en réalité accessible qu'aux salariés de certains secteurs et/ou de certains postes.

Il importe alors de tenir compte de la probabilité avec laquelle le migrant obtiendra un salaire plus important que celui auquel il peut prétendre sur son lieu d'origine. Harris et Todaro (1970) ont ainsi proposé un modèle plus précis qui fonde la décision de migrer sur le salaire espéré, décrit comme le produit du salaire offert (pour un poste donné, ou un secteur donné) et de la probabilité d'obtenir ce type d'emploi. D'autres éléments liés à l'insertion professionnelle peuvent également être introduits dans la décision : le temps de travail, la nature du travail à fournir, la rapidité d'accès à l'emploi (que l'on peut aussi définir par la durée moyenne attendue de chômage avant de trouver une offre d'emploi), etc. La fiscalité sur les revenus peut également être facilement intégrée au modèle : un individu considèrera l'écart de salaire après avoir réglé l'impôt sur le revenu et non l'écart brut des rémunérations.

Finalement, c'est donc la perspective de revenu qui incarne l'élément moteur des décisions migratoires. Or, le revenu peut provenir de plusieurs sources. Si l'origine salariale est la plus évidente et la principale pour la majorité des ménages, une origine alternative ou additionnelle, tirée de la solidarité nationale et de la redistribution sociale, peut aussi être envisagée. De ce point de vue, l'accès à un certain nombre de prestations sociales augmente le revenu attendu des personnes qui, sans la présence de ces aides, auraient obtenu (par leur seul travail donc) un revenu trop faible pour encourager la migration (Borjas, 1999a).

Une autre interprétation peut aussi supporter le rôle de la protection sociale comme facteur encourageant la migration : si l'on se réfère aux modèles probabilistes, la protection sociale

représente en effet un filet de sécurité en cas d'échec de la recherche d'emploi, ce qui réduit finalement le risque lié à la migration prospective[26]. On peut alors imaginer que l'individu qui a pris la décision de migrer sera plus prompt à choisir une destination qui offre davantage de garantie de revenu en cas d'échec sur le marché du travail. De manière corollaire, on pourrait aussi s'attendre à ce que les destinations qui offrent ce filet de sécurité attirent des individus qui prendront davantage de risques, c'est-à-dire des agents qui, sans cela, n'auraient pas eu suffisamment confiance dans leurs perspectives d'insertion pour entreprendre un tel projet. Cela s'interprèterait comme un phénomène de sélection adverse, la protection sociale jouant le même rôle qu'une assurance classique : se sachant assurés en rejoignant une destination précise, les individus peuvent être incités à tenter leur chance dans les zones les plus risquées (mais aussi les plus rentables en cas de réussite). Cette explication n'est pas très éloignée de celle faisant intervenir un aléa moral et qui décrit l'un des effets pervers traditionnellement lié à tout système d'assurance : l'incitation à faire moins d'efforts pour éviter de se trouver en situation d'avoir besoin de l'assurance en question. Ainsi, de la même façon qu'un automobiliste bien assuré pourra être tenté de prendre plus de risques dans sa conduite, un assuré social n'aura pas nécessairement l'incitation maximale à rechercher au plus vite une insertion professionnelle de qualité puisqu'il est assuré contre les échecs dans sa recherche d'emploi.

Au regard des arguments qui précèdent, plus l'Etat d'accueil est généreux, plus les écarts entre la nature du capital humain des migrants qui le rejoignent et celle requise par le marché du travail local risquent d'être importants ; la composition du flux d'immigration pourra alors être biaisée vers les individus ayant des probabilités d'embauche plus faibles (qualifications inférieures au niveau moyen requis, mauvaise maîtrise de la langue du pays d'accueil, etc.). Une fois installée, cette vague d'immigration peut aussi être soumise à l'aléa moral que nous évoquions. La question peut aussi se poser de savoir si cet aléa peut être plus ou moins fortement ressenti par les immigrants que par les autochtones. L'interrogation n'est pas simple à trancher. Il est possible qu'au regard du niveau de vie du pays d'origine, les montants des aides sociales paraissent très satisfaisants aux yeux des immigrés (plus qu'à ceux de natifs habitués à un niveau de vie plus important). Il est également possible qu'un faible écart entre le niveau de l'aide sociale (allocations de chômage par exemple) et le niveau de revenu lié à un salaire ne soit pas suffisant aux yeux d'un natif pour l'inciter à accepter un emploi mais le soit à ceux d'un immigré qui cherchera à maximiser son revenu dans l'objectif, entre autres choses, de pouvoir en transférer une plus grande partie vers ses proches restés dans le pays d'origine.
Quoi qu'il en soit, un certain nombre de raisons existent bel et bien pour supporter l'hypothèse qu'un décalage peut se manifester entre les taux de dépendance aux aides sociales (en particulier indemnités de chômage et minima sociaux) des immigrés et des natifs. Néanmoins, ce décalage peut tout autant venir des différences moyennes (et parfaitement observables) dans les qualifications des uns et des autres, que de différences portant sur des éléments non observables (capacité d'adaptation, etc.). Dans ce dernier cas, même en contrôlant pour les écarts de niveau de qualification (i.e : en raisonnant à qualifications égales pour les natifs et les migrants), le modèle fera ressortir un effet de dépendance plus élevé pour les non natifs s'il existe des différences d'attributs « cachés » entre les deux populations. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse empirique (chapitre 3).

[26] La migration est dite prospective (ou spéculative) lorsqu'elle est engagée sans que l'individu ait obtenu un contrat de travail antérieurement ; la recherche d'emploi commencera une fois la relocalisation effectuée. Dans le cas contraire, on dit qu'elle est contractée.

2.2 - Le rôle des aménités locales et des biens publics

A côté des facteurs liés au marché du travail, l'individu intègre dans sa fonction d'utilité des éléments décrits sous la forme d'aménités (Graves, 1983) : en fonction de ses propres préférences, il sera par exemple davantage attiré par un climat chaud ou au contraire plus frais, par la ville et ses avantages ou au contraire par un lieu plus isolé et calme, etc. On entend par aménités locales l'ensemble des éléments non produits (et donc accessibles sans avoir à payer un prix monétaire pour en bénéficier) et disponibles sur place (le climat, la présence de la mer, etc.). Parfois associés aux aménités, les biens publics offerts localement constituent également des facteurs susceptibles d'entrer en jeu dans l'arbitrage réalisé par le migrant, et particulièrement dans le choix que fait le migrant quant à son lieu de destination. Les biens publics incarnent en particulier les équipements publics (sportifs et autres) et les infrastructures locales. Ces biens sont accessibles par les résidents de manière gratuite ou en contrepartie d'une somme inférieure au coût réel de l'équipement. Ils sont en réalité financés par l'impôt et produits par l'Etat, sous sa forme centralisée ou décentralisée. Leur disponibilité est susceptible de varier fortement selon les localités, qu'il s'agisse de communes, de régions, ou de pays. A l'échelon national, la protection sociale (financée par la collectivité, via l'impôt, mais accessible par définition sans coût pour les personnes qui répondent à certaines conditions d'éligibilité) peut s'apparenter à un bien public et ainsi guider au moins partiellement les choix de localisation des ménages.

Qu'elle soit finalement perçue comme un facteur lié au marché du travail (i.e : en se plaçant du point de vue du migrant lui-même, comme complément de revenu à côté du salaire, voire comme substitut intégral au revenu du travail), ou comme un facteur plus proche de la notion d'aménités et de biens publics (i.e : en se plaçant du point de vue de l'offreur de l'aide sociale et en privilégiant sa définition juridique), la protection sociale doit dans tous les cas être intégrée à l'analyse des motifs de migration. Sur le fonds, le rattachement de la protection sociale aux facteurs migratoires liés au marché du travail ou aux aménités et biens publics ne présente aucune importance, d'autant que tous ces facteurs sont finalement introduits dans le vecteur global des éléments décrivant l'utilité du migrant.

Une fois le vecteur des éléments à l'origine d'un bien-être pour l'agent défini[27], la compréhension du processus de migration individuel impose l'identification des éléments susceptibles de jouer sur le coût de la migration.

2.3 - La définition du coût de la migration

Le coût monétaire représente une première partie de celui-ci. Il comprend essentiellement le coût du transport pour l'agent lui-même et le cas échéant pour sa famille, le coût du déménagement, et le coût d'installation sur le lieu de destination. De plus en plus, le coût destiné à rétribuer les passeurs s'insère dans cette liste. En effet, le durcissement des politiques migratoires dans plusieurs pays d'accueil habituels a entraîné le développement des migrations clandestines et l'augmentation du coût de la mobilité puisque les réseaux clandestins exigent des sommes non négligeables pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros (Simon, 2008a).
La seconde partie du coût de migration est définie par un coût psychologique, lié au changement de site. Ce coût peut revêtir divers aspects, parmi lesquels le coût lié à l'éloignement par rapport au pays d'origine (et par rapport à la famille et aux amis), la

[27] On rappelle que la liste citée n'est en rien exhaustive et que sa composition dépend avant tout de la fonction de préférence de l'individu considéré.

nécessité de s'habituer à une culture qui n'est pas forcément celle de départ du migrant, etc. Cette dernière partie du coût n'est pas chiffrable. La littérature considère de manière générale qu'elle croît avec la distance, géographique et culturelle, séparant les lieux de départ et d'arrivée des migrants (Molho, 1995) et se borne à examiner le rôle de chacun de ces éléments dans le choix de migrer ou de demeurer sédentaire. Une autre manière de prendre en compte ce coût psychologique consiste à considérer que plus celui-ci est important, plus l'individu aura tendance à effectuer des visites fréquentes dans son pays d'origine, ou à défaut à communiquer avec ce dernier par d'autres biais (téléphonie, internet), ce qui se traduit alors par un coût monétaire supplémentaire (Schwartz, 1973). L'utilité, comme le coût, liés à la migration peuvent enfin être plus ou moins fortement influencés par certains facteurs, répertoriés ci-après.

2.4 – Les facteurs principaux influençant la décision de migration

Nous avons classé les facteurs susceptibles d'influencer l'arbitrage du migrant potentiel en 4 catégories principales : l'âge, le sexe, la situation familiale et le capital humain, en décomposant le facteur « capital humain » en sous-catégories pour tenir compte non seulement de la qualification mais aussi de l'histoire migratoire et des effets de réseaux et le sexe.

L'âge

L'âge représente un facteur de première importance. Les individus jeunes[28] ont par définition davantage de temps pour rentabiliser leur investissement migratoire, faisant monter naturellement les bénéfices attendus (Détang et alii, 1999). A l'inverse, ils ont eu moins de temps pour développer une accoutumance importante à leur site de résidence courante, accoutumance qui agit habituellement comme un frein à la migration en augmentant son coût psychologique (Jayet, 1993).

Le sexe

Les hommes ont souvent été décrits comme plus mobiles que les femmes dans la littérature empirique des migrations (Greenwood, 1985). Ce constat tend à se modérer néanmoins ces dernières années : on observe une proportion croissante de migrations féminines sans que celles-ci s'expliquent exclusivement par le biais lié au regroupement familial (une part non négligeable des migrations vers l'Europe se réalise par le biais du regroupement familial, ce qui accroît mécaniquement la proportion de migrantes dans les échantillons). Une part croissante des migrations féminines sont des migrations « indépendantes », entreprises par des femmes qui répondent aux mêmes considérations que celles prévalant pour les hommes et qui migrent sans qu'il soit question dans cette décision de rejoindre un conjoint déjà parti (Daugareilh & Vennat, 2004 ; voir aussi G Simon 2008a).

La situation familiale et la présence d'enfants

La situation familiale de l'individu constitue aussi un facteur important dans la décision de migrer ou non. La vie en couple par exemple peut à la fois accentuer le risque d'un mouvement migratoire (puisqu'il suffit que l'un des deux bénéficie d'une opportunité d'emploi à l'extérieur pour que les deux personnes migrent) et agir comme un frein à la

[28] Agés de 18 ans au minimum cependant, puisqu'il est nécessaire pour l'analyse que le migrant ait pris lui-même sa décision ; la littérature exclut donc les enfants de l'analyse puisqu'ils sont dépendants des décisions de leurs parents.

migration (puisque celui qui obtient une opportunité à l'extérieur sera réticent à la saisir si son partenaire ne dispose pas de la même opportunité de s'insérer ailleurs : Mincer, 1978). En général, en raison des conditions liées aux marchés du travail, la vie en couple tend à accroître le risque de migration si l'opportunité extérieure s'offre à l'homme et à le faire décroître si c'est la femme qui se voit offrir cette opportunité. En effet, dans les deux cas, le couple est censé prendre sa décision sur la base d'une fonction d'utilité commune, agrégée. Or, les salaires masculins étant plus élevés que ceux accessibles aux femmes, le gain d'utilité pour le mari est suffisant dans le premier cas pour compenser la perte d'utilité subie par l'épouse (le surplus est donc positif) alors que l'inverse n'est pas vrai dans la seconde situation (Mincer, 1978). Dans le même ordre d'idées, la présence d'enfants au sein de la famille agit en général comme un frein à la migration, même si les résultats semblent plus nuancés lorsqu'il s'agit de migrations retour (Dustmann, 2003).

Le capital humain

En sus des deux stimuli précédemment cités, l'un des éléments sans doute les plus déterminants pour orienter la décision de migration tient dans le capital humain de l'individu en charge de cette décision (Bowles, 1970 ; Greenwood, 1975, 1985). Cette notion recouvre une grande variété d'éléments, observables et non observables. Parmi eux, le niveau d'éducation revêt un rôle essentiel (Inoki & Suruga, 1981). Mais des traits de caractères moins visibles peuvent également faire partie du capital humain de l'agent, comme sa capacité d'adaptation ou sa réactivité. L'expérience, corrélée positivement avec l'âge, incarne elle aussi un élément de première importance lorsqu'il s'agit des chances de trouver un emploi dans le pays d'accueil (Schlottmann & Herzog, 1981). On citera aussi ici la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, et notamment de celle du pays d'accueil potentiel (Chiswick & Miller, 1995). De manière générale, un niveau élevé de capital humain (par rapport à la situation moyenne des personnes dans le pays d'origine) accroît sensiblement la probabilité de migration puisqu'il agit à la fois sur les bénéfices attendus d'une telle décision, en les augmentant (accroissement des opportunités professionnelles et de la capacité à les saisir), et sur les coûts induits, en les diminuant (baisse du sentiment d'isolement lorsqu'on maîtrise la langue, etc.).

La littérature inclut également l'histoire migratoire de l'agent dans son capital humain. L'observation montre que l'un des meilleurs prédicteurs de la probabilité de migrer tient dans le fait que l'agent a déjà vécu cette expérience ou non (Jayet, 1993 ; Bailey, 1993). Les explications sont multiples. Au-delà des migrations incluant dès le départ une étape intermédiaire (inclusion d'un pays de transit entre la zone d'origine et celle de destination), les premières d'entre elles évoquaient des relocalisations d'ajustement, après une erreur d'anticipations ayant conduit à une migration initiale de mauvaise qualité (Da Vanzo, 1983). Cependant, cette explication ne parvient pas à justifier les migrations multiples (au-delà de 2 déplacements) pour un même agent puisqu'il est censé adapter ses anticipations en tenant compte de ses erreurs passées. Par la suite, les relocalisations en chaîne ont donc été expliquées par d'autres éléments, comme les phénomènes d'addiction progressive à certaines caractéristiques dont le migrant réclame des quantités toujours plus fortes (Jayet, 1993). Par exemple, après un premier déplacement d'une zone rurale vers une zone semi-urbaine, l'accoutumance aux caractéristiques urbaines peut déclencher un désir de migration vers une ville de plus grande taille. Une autre explication peut simplement s'appuyer sur le développement des connaissances que permettent les expériences à l'étranger, connaissances qui génèrent alors de nouvelles opportunités professionnelles pour l'agent (Shaw, 1991). Cette explication simple reflète notamment les constructions de carrières d'un certain nombre de jeunes diplômés dans les pays développés, qui cumulent les séjours et emplois courts à

l'étranger dans le but d'accéder progressivement à des offres d'emplois plus valorisées. Malheureusement, les données dont on dispose ne sont pas longitudinales ; nous n'avons donc pas l'information sur le caractère répété ou non des migrations. Nous ne disposons pas non plus de la date d'entrée sur le territoire, ni de la durée de résidence pour les personnes étrangères (ou d'origine étrangère). Nous ne pouvons donc pas identifier clairement les migrations temporaires, définies traditionnellement comme celles impliquant une durée de résidence inférieure à une année.

Enfin, le capital humain d'un agent comprend aussi l'ensemble des réseaux qu'il peut mobiliser pour le soutenir dans son projet. La présence d'un réseau de migrants (de la même origine que l'individu) dans les pays d'accueil est de nature à faciliter la migration. Le réseau permet de limiter le coût psychologique (la présence d'une communauté de la même origine limite le sentiment de déracinement) comme le coût monétaire (cette communauté héberge souvent le migrant à son arrivée) et aide également parfois l'agent à trouver un emploi sur place (Borjas, 1998 ; Carrington et al, 1996). Cette variable est pourtant très souvent difficile à intégrer par manque d'informations. La littérature utilise alors en général le stock de migrants de la même origine déjà installé dans le pays comme *proxy* de cet effet de réseau (Borjas, 1996 ; Mouhoud & Oudinet, 2006). Par exemple, si c'est la France qui, en Europe, attire le plus d'algériens, cela est lié pour beaucoup aux liens historiques entre ces deux pays (passé colonial, appels à l'immigration) et à la présence d'une importante communauté algérienne installée aujourd'hui sur le territoire ; cette présence représente dès lors un facteur d'attraction notoire pour les nouveaux candidats algériens à la migration. On fera remarquer également que le rôle des effets de réseaux renvoie explicitement aux facteurs historiques des migrations. Le réseau s'est constitué par l'accumulation des vagues successives de migrations et chacun accroît à son tour le réseau, qui s'auto-entretient. Pour autant, la distinction reste mal aisée entre les effets de réseaux et les effets d'inertie : lorsque les facteurs (macroéconomiques, conjoncturels, etc.) qui ont favorisé les migrations antérieures sont toujours en œuvre, ils continuent naturellement à engendrer de nouveaux flux et contribuent donc aussi à faire grossir les réseaux de migrants présents sur place. Les nouveaux flux peuvent alors s'expliquer tout autant par les facteurs initiaux qui sont demeurés à l'œuvre (inertie des conditions d'accueil au sens large) que par la présence d'un réseau, saisi par le stock de migrants précédents ! Dans un autre ordre d'idées, le rôle des réseaux comme éléments favorisant de nouvelles migrations issues de la même zone d'origine a parfois été remis en question ou, plus précisément, inversé. Aussi peut-il apparaître un effet de congestion qui, à partir d'une présence immigrée trop importante, se concrétise par un effet répulsif pour de nouvelles migrations (Mouhoud & Oudinet, 2006).

La littérature économique des migrations définit donc une sorte de profil type du migrant international (notamment lorsqu'il s'agit d'un flux « Sud-Nord » et à l'exception du cas des réfugiés) : il s'agit plutôt d'un homme, jeune et en âge de travailler, et qui dispose d'un minimum de capital humain (de manière à ce que la migration soit « rentable ») ainsi que d'un minimum d'argent (puisque la migration est coûteuse financièrement). C'est ce que décrit l'effet de sélection souvent mis en évidence dans cette littérature : les migrants ne sont pas tirés aléatoirement parmi la population d'origine ; ils s'auto-sélectionnent dans le sens où seuls ceux qui pourraient tirer avantage de la migration choisissent de partir (Nakosteen & Zimmer, 1980, 1982). Ce profil a évidemment été depuis longtemps retrouvé dans toutes les statistiques et observations empiriques, en attestent les nombreux travaux historiques qui relayent le rôle des migrations dans le développement économique et industriel des pays développés, au moment des appels à l'immigration. Les travaux empiriques centrés sur

l'Europe ont également confirmé cette description. L'Europe[29] accueille des individus plutôt jeunes et ayant un certain niveau d'éducation, même si ce dernier ne garantit pas qu'ils soient considérés comme qualifiés dans le pays d'accueil[30].

Parmi les deux catégories d'immigrants à l'intérieur de pays européens, à savoir les migrants communautaires et les migrants extracommunautaires, des distinctions s'imposent cependant. L'étude de Mouhoud et Oudinet (2006) démontre ainsi que les migrants extracommunautaires répondent davantage à la vision « classique » des migrations : ils sont mus en majorité par les écarts de salaires et choisissent leur pays d'accueil selon l'ampleur de cet écart avec leur zone d'origine. Les motifs liés au marché du travail dominent donc dans leurs décisions et leurs déplacements se font sans nécessairement avoir la certitude d'un contrat de travail à l'arrivée (migration spéculative). Cela est particulièrement vrai pour ceux qui se dirigent vers les pays de la périphérie de l'Europe communautaire. Ceux qui gagnent les pays du centre de l'Union en revanche répondent davantage aux incitations créées par les effets de réseau et par les effets de structure (niveaux de vie) en se souciant moins des conditions des marchés du travail. Ce dernier comportement se retrouve également chez les migrants communautaires qui rejoignent les pays centraux de l'Union. Ces derniers se déplacent quant à eux le plus souvent tout en étant assurés d'avoir un emploi à l'arrivée (migration contractée) ; la plupart ne changent même pas d'entreprise (mobilité intrafirme). Mais, pour ce qui est du motif de la migration, ils ne choisissent donc pas leur destination en fonction des déséquilibres entre les marchés locaux mais sont essentiellement sensibles aux aménités et aux effets de réseaux (Mouhoud & Oudinet, 2006).

Le profil du migrant typique décrit par la littérature économique coïncide également parfaitement avec les constats récurrents, mais parfois opposés à l'imagerie populaire des migrations, selon lesquels ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent ! Les populations les plus défavorisées se trouvent en réalité dans une situation telle qu'elle ne leur fournit même pas les moyens de migrer. Les migrants font au contraire partie des populations « intermédiaires » des pays pauvres en grande partie. Celles-ci sont suffisamment pauvres dans leur pays pour aspirer à un niveau de vie meilleur (économiquement et humainement parlant, c'est-à-dire un niveau de vie permettant le développement humain, l'éducation, etc.). Elles sont à même de tirer partie des disparités Sud-Nord (même si les postes de travail rejoints correspondent à des postes peu valorisés selon les critères usuels au Nord). Et elles ont tout à la fois une contrainte de liquidités suffisamment souple pour leur permettre (à elles ou à certains membres de leur famille) de migrer (Simon, 2008a).

Au fil des années, il est notoire que les mouvements migratoires ont beaucoup évolué et en partie changé de nature sur les 20 dernières années. Cela s'observe en particulier à travers l'accroissement des migrations féminines autonomes et, comme nous l'avons déjà souligné dans cette étude, l'augmentation du niveau de qualification des migrants, en réponse aux resserrements des politiques migratoires du Nord et aux besoins spécifiques en travail (domaine de la santé, de l'informatique, etc.) exprimés par cette partie du monde. Pour autant, les éléments décrits ci-dessus restent majoritairement vrais sur l'ensemble des mouvements

[29] On restreindra le champ à l'Europe occidentale, qui a déjà développé des systèmes de protection sociale et qui nous intéresse donc directement pour cette étude.

[30] La définition d'un individu « qualifié » dépend fortement du pays considéré et du niveau moyen d'éducation de sa population autochtone. Ainsi, un individu peut faire partie des agents qualifiés ou fortement qualifiés dans son pays d'origine parce qu'il a suivi une scolarité plus longue que la moyenne de ses congénères alors qu'il sera considéré comme peu qualifié à son arrivée dans un pays où la scolarité moyenne est encore supérieure.

(volontaires) mondiaux, même s'ils doivent être adaptés en fonction des pays d'accueil, de leurs politiques en matière d'immigration et de leur histoire.

Or, précisément, nous avons vu que le cas de la France était marqué par des appels importants à l'immigration, constituant ainsi un socle historique pour entretenir des migrations contemporaines issues des mêmes pays que ceux dans lesquels la France a puisé une partie de ses ressources en main d'œuvre dans le passé. Par la suite, l'arrêt des migrations et les politiques de retour ont contribué à stabiliser les migrants transitoires sur le territoire, par peur de ne plus être autorisés à revenir s'ils quittaient le territoire (Noiriel 2006b ; Wihtol de Wenden, 2009). Dans le même temps, et pendant 30 ans, la France a accordé le droit de s'installer sur son territoire essentiellement sur le motif familial et non sur un motif économique.

En quelques mots, à la suite de Gourévitch (2007, page 146), nous pourrions résumer la situation de la manière suivante « *l'immigration temporaire est devenue définitive, l'immigration individuelle est devenue familiale, l'immigration de travail est devenue une immigration de peuplement* ».

La conséquence est visible sur le profil des migrants accueillis en France. Celui-ci diffère légèrement du profil habituel (décrit ci-avant) et incorpore un niveau en qualification plus faible que celui constaté pour d'autres pays (Etats-Unis par exemple). Le résultat s'observe dans les taux d'activité et dans les professions occupées de manière récurrente par les migrants.

Section 3 - La situation des migrants en France

Nous utilisons ici l'enquête budget des ménages (référencée par la suite comme « enquête BdM ») de 2006 afin d'apporter des précisions sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des immigrés en France. Cette enquête fournit des informations précises sur les sources des revenus ainsi que sur les dépenses des ménages résidant en France métropolitaine ainsi que dans les DOM. L'enquête compte environ 25 000 individus, soit 10 000 ménages. Parmi les 17061 adultes de cette enquête[31], 46% environ sont des hommes et 54% des femmes. La population est répartie équitablement entre toutes les tranches d'âge à l'exception de la tranche 18-29 ans, qui compte un effectif global plus faible puisque nous avons tronqué la tranche initiale (qui allait de 15 à 29 ans) pour ne retenir que les individus en âge de prendre eux-mêmes les décisions de migration.

Tableau I3 : répartition par tranche d'âge de l'échantillon de population étudié

Age	Effectif	Pourcentage	Effectif cumulé	Pourcentage cumulé
18-29 ans	1987	11,65	1987	11,65
30-39 ans	3513	20,59	5500	32,24
40-49 ans	3553	20,83	9053	53,06
50-59 ans	3347	19,62	12400	72,68
60 et plus	4661	27,32	17061	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

L'origine géographique des personnes peut être saisie de deux façons dans l'échantillon : par le lieu de naissance ou par sur la nationalité. Le tableau I4 donne la répartition de notre

[31] Personnes âgées de 18 ans et plus.

échantillon selon chacun des critères. Le détail des nationalités ou des pays d'origine n'est pas connu ; seules des informations par origines ou nationalités agrégées sont disponibles.

Tableau I4 : répartition de l'échantillon entre natifs et migrants

Tableau I4a : répartition selon le lieu de naissance

Zone de naissance	Effectif	Pourcentage	Effectif cumulé	% cumulé
France métropolitaine	14 811	86,81	14 811	86,81
Dom-Tom	136	0,8	14 947	87,61
UE-15	686	4,02	15 633	91,63
UE avec les entrées de 2004)	43	0,25	15 676	91,88
Maghreb	743	4,35	16 419	96,24
Autre Afrique	247	1,45	16 666	97,68
Autre	395	2,32	17 061	100,00

Tableau I4b : répartition selon la nationalité

Nationalité	Effectif	Pourcentage	Effectif cumulé	% cumulé
Français de naissance	15 365	90,06	15 365	90,06
Français naturalisé	722	4,23	16 087	94,30
Nationalité d'un pays de l'UE-15	403	2,36	16 490	96,66
Nationalité d'un pays de l'UE de 2004	10	0,06	16 500	96,72
Nationalité d'un pays du Maghreb	257	1,51	16 757	98,22
Nationalité d'un pays d'Afrique hors Maghreb	106	0,62	16 863	98,85
Autre/apatride	197	1,15	17 060	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Il est important de noter que les deux variables ne fournissent pas tout à fait la même information. Ainsi la naturalisation (acquisition de la nationalité du pays sur le sol duquel on réside sans nécessairement y être né) génère un écart parfois non négligeable entre la proportion d'immigrés au sens du lieu de naissance et celle calculée au sens de la nationalité. Cet écart est notamment apparent pour la population maghrébine en France : les immigrés issus du Maghreb (743 individus ici, soit 4,35%) adoptent en grand nombre la nationalité française et font ainsi tomber la proportion de maghrébins de nationalité à 1,5% (257 personnes). Le cas de figure se présente également, mais dans une moindre mesure, pour les individus nés dans d'autres pays de l'Union Européenne puisqu'ils représentent 4% de l'échantillon alors que la proportion tombe à 2,36% lorsque l'on repère les nationalités des pays concernés.

Tableau I5 : indicateur de nationalité sur l'échantillon

Nationalité	Effectif	Pourcentage	Effectif cumulé	% cumulé
Français de naissance	15 365	90,06	15 365	90,06
Français naturalisé	715	4,19	16 080	94,25
Etranger	979	5,74	17 059	99,99
apatride	2	0,01	17 061	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Nous retiendrons pour notre étude essentiellement l'origine géographique (pays de naissance). Cela nous permet de conserver davantage d'observations et surtout de ne pas gommer certaines des explications relevées dans la littérature pour mettre en relation les écarts entre les taux de recours aux aides sociales et les origines géographiques des personnes. Ainsi, l'acquisition de nationalité ne supprime pas nécessairement les phénomènes de discrimination ou le racisme, pas plus qu'elle ne supprime d'éventuelles spécificités dans les comportements. Il importe dès lors de maintenir l'information sur l'origine des personnes[32]. On souligne aussi que notre choix ne pose pas de difficulté particulière au regard de l'analyse sur les aides sociales puisque les critères d'attribution des aides ne font pas de distinction en fonction de la nationalité des personnes. En plus des critères spécifiques à chacune des aides (seuils de revenus, nombre d'enfants, etc.), seule la résidence régulière sur le territoire conditionne l'éligibilité (voir annexe 5).

Comme le montre le tableau I5, on récupère de cette façon, en plus des immigrés qui ont gardé leur nationalité d'origine, un peu plus de 4% d'individus qui, étant naturalisés, échapperaient dans le cas contraire à notre analyse. Celle-ci se serait alors fondée sur un total de 5,71% d'étrangers, ce qui correspond parfaitement à la proportion globale d'étrangers en France (i.e : le chiffre de l'Insee, arrêté au 1er janvier 2005, est de 5,7%), mais qui, à l'échelle de notre échantillon, nous aurait obligés à raisonner sur moins de 1000 personnes (979 exactement), soit un effectif très faible et qui, une fois ventilé en fonction de quelques nationalités spécifiques, risquait de conduire à des résultats trop peu significatifs.

Même si les origines sont déjà agrégées dans l'échantillon, on regroupera encore certaines d'entre elles afin d'avoir un nombre d'observations suffisant dans chaque catégorie et de garantir la significativité de nos analyses. Cela nous permet aussi de simplifier les raisonnements en regroupant les origines géographiques analogues ou qui peuvent être considérées comme telles. De cette façon, nous conservons telle qu'elle la catégorie des personnes nées dans les pays du Maghreb mais nous ne faisons qu'une seule et même catégorie des européens non nés sur le sol français. Nous regroupons également les français métropolitains ou nés dans les Dom-Tom, et nous additionnons enfin les personnes originaires des pays d'Afrique et des autres origines, plus minoritaires (tableau I6)

Tableau I6 : répartition de l'échantillon par zones de naissance regroupées*

	Effectif	**Pourcentage**	**Effectif cumulé**	**% cumulé**
Née en France métropolitaine ou Dom-Tom	14 947	87,61	14 947	87,61
Né(e) dans l'UE	729	4,27	15 676	91,88
Né(e) au Maghreb	743	4,35	16 419	96,24
Né(e) en Afrique hors Maghreb ou autre	642	3,76	17 061	100,00
Total « nés à l'étranger »	***2114***	***12,38***	/	/

* quelle que soit la nationalité des individus ; seul leur lieu de naissance joue ici
Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

[32] Il peut aussi être souligné que les enfants des immigrés des vagues précédentes (parfois dénommés immigrés de deuxième, voire de troisième génération) sont tout autant susceptibles de subir des effets de discrimination ou de manifester des comportements sociologiques parfois différents de ceux de la population native. Cela étant, ce sont des personnes nées sur le territoire national et qui ont la nationalité française ; quel que soit le critère utilisé dans l'étude, nous ne pouvons donc pas saisir les particularités liées à ces populations.

Notre échantillon comprend donc 87,61% d'individus nés sur le territoire français, contre 12,38% de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient aujourd'hui françaises ou étrangères. Nous travaillerons donc sur une population d'un peu moins de 13% d'immigrés, soit un peu plus de 2000 individus, ce qui permettra des taux de significativité suffisants.

La ventilation par âge de la population est la même pour les deux groupes d'agents : natifs et immigrés (tableau I7).

Tableau I7 : répartition par tranches d'âge des individus selon leur lieu de naissance regroupé[33]

		18-29 ans	30-39	40-49	50-59	60 et +	Total
Né en France	*Effectif*	1786	3116	3041	2878	4072	14 893
	%	10,47	18,26	17,82	16,87	23,87	87,29
	*% en ligne**	11,99	20,92	20,42	19,32	27,34	
	*% en colonne***	89,88	88,70	85,59	85,99	87,36	
Né à l'étranger	*Effectif*	201	397	512	469	589	2168
	%	1,18	2,33	3,00	2,75	3,45	12,71
	% en ligne	9,27	18,31	23,62	21,63	27,17	
	% en colonne	10,12	11,30	14,41	14,01	12,64	
Total	*Effectif*	1987	3513	3553	3347	4661	17 061
	%	11,65	20,59	20,83	19,62	27,32	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.
Notes de lecture : * parmi les « nés en France » (exemple : sur les 14893 personnes nées en France, 11,99% figurent dans la classe d'âge des 18-29 ans).
** parmi les « 18-29 ans » (exemple : sur les 1987 personnes âgées de moins de 30 ans, 89,88% sont nées en France).

Ces résultats appellent quelques remarques. En effet, on aurait pu s'attendre à ce que les immigrés soient plus jeunes en moyenne, étant donné le portrait et les motifs que l'on a soulignés plus haut pour les migrants. Pourtant, si la pyramide des âges des immigrés était clairement tronquée vers les classes d'âge les plus productives (donc plutôt jeunes) jusqu'à la fin du siècle dernier puisque l'immigration était alors essentiellement liée à des motifs de travail (Noiriel, 2006a), cela n'est plus vraiment le cas aujourd'hui. Comme on l'a vu, les motifs de l'immigration en France se sont modifiés au cours des 30 dernières années en raison des changements d'orientation de la politique migratoire. Le motif familial a pris davantage de place et les immigrés se sont alors davantage installés sur le territoire, au lieu d'accomplir des allers-retours ou de se faire remplacer après une certaine durée de résidence par un autre membre de la famille, plus jeune. Dès lors, la surreprésentation des populations immigrées en âge de travailler par rapport aux autres catégories d'âge a toutes les raisons de s'estomper peu à peu.

Une autre raison très simple pourrait expliquer l'absence de biais en faveur des classes d'âge les plus jeunes chez les migrants : notre définition même des personnes migrantes. Le critère retenu n'étant pas la nationalité mais le lieu de naissance, les enfants nés en France des couples précédemment arrivés ne sont pas comptés parmi les migrants dans notre étude. Si l'on avait retenu un critère de nationalité, il n'est pas non plus certain d'ailleurs qu'ils auraient accentué le poids de ces classes d'âge puisque les enfants nés en France de parents étrangers deviennent français de plein droit à leur majorité s'ils résident sur le territoire et y ont résidé de manière régulière (pour un total cumulé d'au moins 5 années) depuis l'âge de 11 ans.

[33] La ventilation précise par origine géographique figure en annexe 6 ; elle n'indique pas de différence majeure par rapport à la ventilation par origines agrégées.

L'argument pourrait cependant être déplacé sur un terrain un peu différent : celui de l'âge des populations originaires de l'immigration (communément désignées comme les immigrés de deuxième génération). L'idée, largement répandue dans l'opinion publique, est celle que les immigrés ont davantage d'enfants que les couples autochtones, ce qui dévie la pyramide des âges des populations issues de l'immigration vers les classes les plus jeunes. Deux remarques cependant nous permettent de rejeter à nouveau cette explication. D'une part, nous ne travaillons pas sur les individus les plus jeunes (moins de 18 ans) ; les enfants ne sont donc pas inclus dans les statistiques que nous produisons. D'autre part, même en les réintégrant (et le fichier original les inclut, sans pour autant que la classe des 15-29 ans soit plus importante que les autres), l'idée commune citée ci-dessus n'est plus autant réaliste aujourd'hui qu'elle a pu l'être dans le passé récent.

En effet, si la fécondité est en général plus importante au sein des populations des pays en développement, le taux de fécondité des populations issues de ces zones mais immigrées au sein de pays riches tend à se réduire considérablement, les familles adoptant progressivement les modes de vie des natifs (Beine et alii, 2008). Certes, certaines différences se maintiennent encore aujourd'hui : les enquêtes récentes de l'INSEE (voir par exemple Insee, 2005) font apparaître que les familles d'immigrés abritent plus souvent des enfants sous leur toit (71%, voire 80% pour les familles issues d'Afrique (au sens large), de Turquie ou d'Asie du Sud-Est, contre 54% chez les non immigrés). Ces familles sont également plus souvent monoparentales, en particulier lorsqu'elles sont originaires d'Afrique (au sens large encore) : 27,5% en moyenne pour ces dernières contre 12,6% pour les autochtones (Insee, 2005). On a donc là un certain nombre de faits qui pourraient accréditer l'idée selon laquelle l'immigration présente des caractéristiques telles qu'elle est de nature à faire peser un poids important sur les aides sociales, notamment les allocations familiales. Cependant, ces écarts observés dans la taille des familles entre natifs et immigrés (en particulier issus des pays en développement) tendent à s'atténuer dans le temps en raison du mimétisme progressif des comportements de ces populations sur celui des autochtones (Noiriel, 2006b)[34]. Inversement, à mesure que les comportements se calquent sur ceux du pays d'accueil et à la faveur de l'installation des migrants sur place en raison des politiques citées plus haut, la population immigrée représente une part croissante des populations plus âgées : ainsi, la classe d'âge la plus élevée n'est pas minoritaire parmi les immigrés dans notre échantillon.

Tournons-nous maintenant vers la description des ménages dans notre échantillon. Ici, aucune différence majeure n'apparaît en fonction de l'origine des personnes lorsqu'on agrège toutes les origines étrangères. En désagrégeant par zone d'origine, certaines particularités sont plus manifestes mais les résultats restent d'ampleur relativement modérée (tableau I8). Ainsi, la modalité la plus représentée, à la fois parmi les autochtones et les personnes d'origine étrangère (qu'elles soient désormais françaises ou non) est la vie en couple avec au moins un enfant (environ 40% chez les autochtones et 45% chez les immigrés). Vient ensuite la vie en couple sans enfant, toujours pour les deux catégories même si, ici, les français d'origine sont plus nombreux à vivre ainsi sans avoir d'enfant que les étrangers (35% environ contre 28% parmi les étrangers). Les proportions d'individus vivant seuls ou avec des enfants mais sans le conjoint ne sont pas très différentes entre les français d'origine et les personnes nées à l'étranger.

[34] A l'appui de ces constats, les économistes du développement ont depuis longtemps aussi souligné que l'élévation du niveau de vie, permis par exemple par une migration de type Sud-Nord mais qui peut également venir du développement du pays lui-même, réduit le nombre d'enfants souhaité : les populations choisissent d'avoir moins d'enfants mais leur apportent davantage, en termes d'éducation, etc (Sachs, 2006).

Tableau I8 : types de ménages selon l'origine géographique

	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec au moins 1 enfant	Autre	Total
Né en France :						
- effectif	2444	747	5185	5940	631	14947
- % du total	14,33	4,38	30,39	34,82	3,70	87,61
- % en ligne (% sur les natifs)	16,35 90,32	5,00 85,76	***34,69*** 89,55	***39,74*** 86,09	4,22 79,47	
- % en colonne (% selon le type ménage)						
Total des immigrés,						
- effectif	262	124	605	960	163	2114
- % du total	1,54	0,73	3,54	5,65	0,95	12,21
- % moyen en ligne[35]	12,33	5,85	***28,34***	***45,6***	7,88	/
Dont :						
Né dans l'UE :						
- effectif	84	32	273	300	40	729
- % du total	0,49	0,19	1,60	1,76	0,23	4,27
- % ligne	11,52	4,39	37,45	41,15	5,49	
- % colonne	3,10	3,67	4,72	4,35	5,04	
Né au Maghreb :						
- effectifs	107	55	195	338	48	743
- % du total	0,63	0,32	1,14	1,98	0,28	4,35
- % ligne	14,40	7,40	26,24	45,49	6,46	
- %colonne	3,95	6,31	3,37	4,90	6,05	
Né en Afrique ou autre :						
- effectif	71	37	137	322	75	642
- % du total	0,42	0,22	0,80	1,89	0,44	3,76
- % ligne	11,06	5,76	21,34	50,16	11,68	
- % colonne	2,62	4,25	2,37	4,67	9,45	
Total global par colonne :						
- Effectif	2706	871	5790	6900	794	17061
- %	15,86	5,11	33,95	40,44	4,65	100

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

En entrant dans le détail, certaines différences vont apparaître mais elles restent relativement faibles, plus faibles en tous les cas que l'idée que l'on s'en fait communément.

Le tableau suivant présente le nombre de personnes composant les ménages. Celui-ci ne diffère pas fondamentalement selon que l'agent soit né en France ou non, à l'exception de la dernière catégorie : parmi les personnes d'origine étrangère, davantage d'individus vivent dans ce qu'on qualifiera de famille nombreuse (au moins 5 personnes) : pas loin de 20%, contre moins de 10% pour les français d'origine.

[35] Calcul de la moyenne des % en ligne pour les 3 catégories d'immigrés. Les résultats du calcul sont cohérents avec ceux fournis par la statistique produite directement à partir d'une variable agrégeant tous les immigrés.

Tableau I9 : nombre d'individus dans le ménage

		1 personne	2 personnes	3 ménages	4 personnes	5 personnes et +	Total
Né en France	*Effectif*	2432	5764	2617	2681	1399	14 893
	%	14,25	33,78	15,34	15,71	8,20	87,29
	*% en ligne**	16,33	38,70	17,57	18,00	9,39	
	*% en colonne***	89,87	89,01	87,61	87,13	77,08	
Né à l'étranger	*Effectif*	274	712	370	396	416	2168
	%	1,61	4,17	2,17	2,32	2,44	12,71
	% en ligne	12,64	32,84	17,07	18,27	19,19	
	% en colonne	10,13	10,99	12,39	12,87	22,92	
Total	*Effectif*	2706	6476	2987	3077	1815	17 061
	%	15,86	37,96	17,51	18,04	10,64	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Pour faire apparaître des différences quant aux origines géographiques sur le nombre d'enfants, il faut s'intéresser aux catégories « extrêmes » : les écarts sont peu manifestes entre les deux populations lorsque l'on se focalise sur les catégories « moyennes » (un à deux enfants). Ils deviennent plus marqués pour les catégories plus extrêmes (tableau I10)

Tableau I10 : nombre d'enfants selon l'origine des individus

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Total
Né en France :						
- effectif	7940	2846	2818	1078	265	14947
- % du total	46,54	16,68	16,52	6,32	1,55	87,61
- % en ligne (% sur les natifs)	***53,12***	***19,04***	***18,85***	***7,21***	***1,77***	
- % en colonne (% selon le type ménage)	89,69	87,43	87,16	81,05	67,95	
Total des immigrés,						
- effectif	913	409	415	252	125	2114
- % du total	5,35	2,39	2,44	1,48	0,74	12,4
- % moyen en ligne[36]	***42,86***	***19,19***	***19,76***	***12,19***	***6,00***	
Dont :						
Né dans l'UE :						
- effectif	370	147	153	49	10	729
- % du total	2,17	0,86	0,90	0,29	0,06	4,27
- % ligne	50,75	20,16	20,99	***6,72***	***1,37***	
- % colonne	4,18	4,52	4,73	3,68	2,56	
Né au Maghreb :						
- effectifs	319	161	119	83	61	743
- % du total	1,87	0,94	0,70	0,49	0,36	4,35
- % ligne	42,93	21,67	16,02	***11,17***	***8,21***	
- %colonne	3,60	4,95	3,68	6,24	15,64	
Né en Afrique ou autre :						
- effectif	224	101	143	120	54	642
- % du total	1,31	0,59	0,84	0,70	0,32	3,76
- % ligne	34,89	15,73	22,27	***18,69***	***8,41***	
- % colonne	2,53	3,10	4,42	9,02	13,85	
Total global par colonne :						
- effectif	8853	3255	3233	1330	390	17061
- %	51,89	19,08	18,95	7,80	2,29	100

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Les personnes d'origine française sont plus nombreuses à ne pas avoir d'enfant (53,12%) même si la proportion parmi les agents nés à l'étranger est importante également (près de 43%). On rappelle que l'on tient compte ici de toutes les tranches d'âge (supérieures néanmoins à 18 ans), ce qui explique ces proportions élevées de personnes n'ayant pas d'enfant. A mesure que l'on augmente le nombre d'enfants (3 et 4 ou plus), on trouve majoritairement des individus nés à l'étranger plutôt que des autochtones. Dans ces catégories, les européens (non nés en France) sont les moins représentés, suivis des populations nées en France puis, de manière plus marquante, par celles originaires du Maghreb et, de façon plus nette encore, celles nées dans le reste de l'Afrique ou dans le reste du monde.

Cette statistique est calculée ici sur une base individuelle, et non pas sur les ménages. Il serait possible de préciser les choses en fonction de l'origine de chacun des membres du couple. Dans une étape intermédiaire de cette recherche, nous avons procédé à cette classification des ménages[37] et fait quelques tests ; cependant, cela n'a apporté aucune information significative

[36] Calcul de la moyenne des % en ligne pour les 3 catégories d'immigrés. Les résultats du calcul sont cohérents avec ceux fournis par la statistique produite directement à partir d'une variable agrégeant tous les immigrés.

[37] Afin de conserver un effectif suffisant dans chaque catégorie, nous avons ensuite agrégé les situations en 4 classes (couples composés de deux personnes nées en France, composés d'un natif et d'un immigré quelle que soit son origine, de deux immigrés d'origine similaire ou de deux immigrés d'origines différentes).

complémentaire à ce stade. Nous y ferons parfois référence dans les étapes ultérieures de cette recherche lorsque ces informations apporteront un éclairage intéressant.

Les différences en fonction de l'origine vont de manière claire se montrer plus prégnantes lorsque l'on va se tourner vers le niveau de qualification des agents, puis vers leur situation par rapport au marché du travail.

Les individus nés à l'étranger apparaissent ici moins diplômés globalement que les autochtones (tableau I11).

Tableau I11 : niveau de qualification selon l'origine géographique.

		Bac +5 et +	Bac+3+4	Bac+2	Bac	Brevet pro ; CAP-BEP	BEPC maximum	Total
Né en France	*Effectif*	144	2038	1386	1938	4325	5116	14 947
	%	0,84	11,95	8,12	11,36	25,35	29,99	87,61
	%ligne	0,96	13,63	9,27	12,97	28,94	34,23	
	% colonne	91,14	85,20	91,91	88,94	92,93	82,92	
Total des nés à l'étranger	*effectif*	14	354	122	241	329	1054	2114
	%	0,08	2,08	0,71	1,41	1,92	6,17	12,38
	% ligne	0,68	17,03	5,87	11,54	15,38	49,48	/
Nés en UE	*Effectif*	4	105	31	63	116	410	729
	%	0,02	0,62	0,18	0,37	0,68	2,40	4,27
	% ligne	0,55	14,40	4,25	8,64	15,91	56,24	
	% colonne	2,53	4,39	2,06	2,89	2,49	6,65	
Nés au Maghreb	*Effectif*	3	98	38	82	139	383	743
	%	0,02	0,57	0,22	0,48	0,81	2,24	4,35
	% ligne	0,40	13,19	5,11	11,04	18,71	51,55	
	% colonne	1,90	4,10	2,52	3,76	2,99	6,21	
Nés en Afrique	*Effectif*	7	151	53	96	74	261	642
	%	0,04	0,89	0,31	0,56	0,43	1,53	3,76
	% ligne	1,09	23,52	8,26	14,95	11,53	40,65	
	% colonne	4,43	6,31	3,51	4,41	1,59	4,23	
Total	*Effectif*	158	2392	1508	2179	4654	6170	17 061
	%	0,93	14,02	8,84	12,77	27,28	36,16	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Il s'agit ici du niveau de diplôme le plus élevé à la date de l'enquête, que celui-ci ait été acquis à l'étranger ou en France. Près de la moitié des personnes nées hors de France (49% exactement) ont un niveau d'études qui ne dépasse pas le collège, contre 34% des individus nés en France, ces chiffres rappelant ceux publiés régulièrement par l'Insee (41% de non diplômés chez les immigrés contre 21% pour les autochtones d'après Insee, 2005 par exemple), même s'ils sont ici d'une ampleur plus forte. De manière surprenante, la proportion de non diplômés (niveau collège maximum) la plus élevée se trouve parmi les individus originaires d'autres pays européens qui sont 56% à n'avoir que ce niveau d'éducation, suivis des maghrébins (51%) puis des autres africains (près de 41%). Peu d'immigrés (15,38%), comparativement aux autochtones (près de 29%) accèdent à des formations courtes et professionnalisantes, de type CAP, BEP ou brevets professionnels. Les situations ne sont

malgré tout pas tout à fait les mêmes selon l'origine : si tous les migrants sont plus faiblement représentés que les natifs dans cette catégorie, ce sont les africains qui sont le plus faiblement représentés, suivis des autres européens, alors que les maghrébins suivent de plus près les français, même si l'écart reste encore de 10 points de pourcentages entre ces deux dernières catégories.
Inversement, la proportion de bacheliers est similaire pour toutes les catégories de population (à l'exception des européens qui là encore, sont plus faiblement représentés), de même que celle de diplômés de l'enseignement supérieur (tous niveaux confondus). Le dernier fait marquant repose sur le fait que 23,5% des africains ont un diplôme de niveau Bac+3 ou 4, ce qui est loin devant toutes les autres catégories (y compris les français d'origine). Ils sont aussi davantage représentés dans la catégorie de diplôme la plus haute (Bac+5 et plus). On peut sûrement y voir le motif même de leur migration vers la France : celui de l'acquisition d'une formation précisément. Nous ne pouvons pas vérifier cette hypothèse puisque nous ne savons pas à quelle date ni à quel âge les individus sont arrivés sur le territoire français ; certains arrivent après s'être éduqués chez eux, d'autres avant et d'autres encore en cours de formation, sans qu'il nous soit possible de les distinguer dans nos données.

Nous allons maintenant déterminer dans quelle mesure les différences relevées jusqu'ici se reflètent dans la situation des personnes face au marché du travail français (tableau I12).
Les individus nés en France sont 57% à occuper un emploi, contre seulement 49% des personnes nées à l'étranger. A l'inverse, le chômage touche 10% des immigrés contre deux fois moins à peu près (5,33%) pour les autochtones[38]. Les personnes au foyer sont également plus nombreuses parmi les étrangers que chez les français (13% contre 6,5%).

[38] Ce taux est donc ici inférieur à la moyenne nationale (oscillant plutôt entre 8 et 11% sur la dernière décennie). Cela est lié partiellement à un effet propre à l'échantillon : le taux de chômage total sur l'ensemble des individus n'est « que » de 5,94% ici.

Tableau I1 : situation principale vis-à-vis du travail

	Occupe un emploi	Apprent/ stage rémun.	Etud.	chômeur	Retraité	h/f au foyer	Autre[39]	Total
Né en France :								
- effectif	8601	31	252	796	3982	972	313	14947
- % du total	50,41	0,18	1,48	4,67	23,34	5,70	1,83	87,61
- % en ligne (% sur les natifs)	57,54	0,21	1,69	5,33	26,64	6,50	2,09	
- % en colonne (% selon le type ménage)	89,23	91,18	85,42	78,50	89,28	77,39	86,23	
Total des immigrés,								
- effectif	1038	3	43	218	478	284	50	2114
- % du total	6,08	0,03	0,25	1,28	2,8	1,67	0,3	12,41
- % moyen en ligne[40]	49,41	0,14	2,11	10,45	22,03	13,49	2,37	
Dont :								
Né dans l'UE :								
- effectif	370	1	7	39	219	75	18	729
- % du total	2,17	0,01	0,04	0,23	1,28	0,44	0,11	4,27
- % ligne	50,75	0,14	0,96	5,35	30,04	10,29	2,47	
- % colonne	3,84	2,94	2,37	3,85	4,91	5,97	4,96	
Né au Maghreb :								
- effectifs	311	1	11	88	203	112	17	743
- % du total	1,82	0,01	0,06	0,52	1,19	0,66	0,10	4,35
- % ligne	41,86	0,13	1,48	11,84	27,32	15,07	2,29	
- %colonne	3,23	2,94	3,73	8,68	4,55	8,92	4,68	
Né en Afrique ou autre :								
- Effectif	357	1	25	91	56	97	15	642
- % du total	2,09	0,01	0,15	0,53	0,33	0,57	0,09	3,76
- % ligne	55,61	0,16	3,89	14,17	8,72	15,11	2,34	
- % colonne	3,70	2,94	8,47	8,97	1,26	7,72	4,13	
Total global par colonne :								
- effectif	9639	34	295	1014	4460	1256	363	17061
- %	56,50	0,20	1,73	5,94	26,14	7,36	2,13	100,00

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

La variable décrivant la situation par rapport au marché du travail est particulièrement intéressante. On remarque bien ici que l'accès à l'emploi, s'il est différent entre les autochtones et les immigrés, est surtout différent entre les maghrébins et les autres. Les maghrébins sont moins de 42% à avoir un emploi (contre plus de 50% en moyenne pour les autres populations). La proportion de chômage est également différente selon l'origine : la ligne de démarcation est ici entre européens et non européens puisque l'on est sur une part de 5% environ des populations au chômage pour les premiers contre plus de 10% pour les seconds. Il est intéressant de remarquer que si les africains ont plus souvent un emploi que les maghrébins, ils sont aussi très nombreux (14%) à être au chômage. Du côté des retraites, on remarque en particulier que peu d'africains sur le territoire français touchent une retraite. On peut penser qu'ils rentrent dans leur pays d'origine après leur vie active, voire pendant leur vie active, après avoir acquis un niveau de formation élevé en France, comme on le laissait entendre plus haut. Il est probable aussi qu'ils ne sont pas parvenus à cumuler les conditions nécessaires pour ouvrir ce genre de droits. De leur côté, les autochtones et les maghrébins

[39] Handicapé, etc.

[40] Calcul de la moyenne des % en ligne pour les 3 catégories d'immigrés. Les résultats du calcul sont cohérents avec ceux fournis par la statistique produite directement à partir d'une variable agrégeant tous les immigrés.

retraités se trouvent en proportions égales et les autres européens présents en France sont retraités pour 30% d'entre eux ; on pense ici aux européens qui s'installent en France pour leur retraite (régions du Sud de la France), ce qui est un phénomène bien connu, notamment pour les anglais.

Le tableau 13 reprend certaines informations exposées ci-dessus et résume la situation des populations face à l'emploi en centrant le regard sur les taux d'activité selon l'origine. Ceux-ci se révèlent plus élevés chez les populations d'origine africaine que parmi les natifs ! Cela étant, les statistiques nationales habituelles ne relèvent généralement pas d'écart significatif entre les taux d'activité des natifs et des immigrés, et notamment pas d'écart de taux défavorables aux immigrés (Insee, 2005). D'autre part, ce taux d'activité à près de 70% cache aussi un taux de chômage beaucoup plus important comparativement à celui des natifs (plus de 14% contre 5,3%), ce qui, là encore, est en parfaite conformité avec les statistiques nationales habituelles. Le taux de chômage chez les maghrébins est également au-delà de 10%.

Tableau I13 : Situation face à l'emploi selon l'origine géographique

	Né en France	***Né en UE***	***Né au Maghreb***	***Né en Afrique ou autre***	***Total***
Actifs (% sur pop. concernée#)**	**9428 (63,08%)**	**410 (56,24%)**	**400 (53,84%)**	**449 (69,94)**	**10687 (62,64%)**
Dont :					
- actifs occupés* (%/pop. concernée)	7744 (51,81%)	323 (44,31%)	275 (37%)	323 (50,31%)	8665 (50,78%)
- chômeurs* (%/ pop. concernée)	796 (5,33%)##	39 (5,35%)	88 (11,84%)	91 (14,17%)	1014 (5,94%)
- manquants***	888	48	37	35	/
Inactifs (% sur pop. concernée)**	**5519 (36,92%)**	**319 (43,76%)**	**343 (46,16%)**	**193 (30,06%)**	**6374 (37,36%)**
Total	**14947**	**729**	**743**	**642**	**17061**

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.
par exemple, 63,08% des personnes nées en France sont actives, occupées ou non (contre 36,92% inactives).
5,33% des 14947 personnes nées en France sont au chômage, soit 796 personnes natives.
* statistiques produites sur la variable de situation par rapport à l'emploi
** statistiques directes à partir du fichier (variable ACTIF)
*** par déduction de la différence entre la statistique du total des actifs et la somme des actifs occupés et des chômeurs.

Enfin, parmi ceux qui ont un emploi, nous avons voulu repérer le type d'emploi occupé (tableau I14).

Tableau I14 : situation dans l'emploi pour les actifs occupés

	Apprent.	interim	Stage rémun.	Emploi aidé	CDD et assimilé	CDI tps complet	CDI tps partiel	Total actifs occupés
Né en France :								
- effectif	21	93	19	73	566	5854	1118	7744
- % du total	0,24	1,07	0,22	0,84	6,53	67,56	12,90	89,37
- % en ligne (% sur les natifs)	0,27	1,20	0,25	0,94	7,31	75,59	14,44	
- % en colonne (% selon le type ménage)	95,45	83,04	90,48	93,59	84,86	89,94	89,01	
Total des immigrés,								
- effectif	1	19	2	5	101	655	138	921
- % du total	0,01	0,23	0,02	0,05	1,16	7,56	1,59	10,62
- % moyen en ligne[41]	0,12	2,03	0,21	0,53	11,05	71,11	14,94	
Dont :								
Né dans l'UE :								
- effectif	0	5	2	1	26	237	52	323
- % du total	0,00	0,06	0,02	0,01	0,30	2,74	0,60	3,73
- % ligne	0,00	1,55	0,62	0,31	8,05	73,37	16,10	
- % colonne	0,00	4,46	9,52	1,28	3,90	3,64	4,14	
Né au Maghreb :								
- effectifs	1	4	0	1	35	195	39	275
- % du total	0,01	0,05	0,00	0,01	0,40	2,25	0,45	3,17
- % ligne	0,36	1,45	0,00	0,36	12,73	70,91	14,18	
- %colonne	4,55	3,57	0,00	1,28	5,25	3,00	3,11	
Né en Afrique ou autre :								
- Effectif	0	10	0	3	40	223	47	323
- % du total	0,00	0,12	0,00	0,03	0,46	2,57	0,54	3,73
- % ligne	0,00	3,10	0,00	0,93	12,38	69,04	14,55	
- % colonne	0,00	8,93	0,00	3,85	6,00	3,43	3,74	
Total global par colonne :	22	112	21	78	667	6509	1256	8665
- effectif	0,25	1,29	0,24	0,90	7,70	75,12	14,50	100,00
- %								

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Les résultats obtenus ne révèlent que peu de différences, contrairement à ce à quoi nous nous attendions. Les écarts remarquables concernent principalement deux catégories : les emplois dont le terme est fixé (davantage « fréquentés » par les immigrés) et les CDI à temps complet (plus fréquents au contraire chez les autochtones). Malgré tout, les écarts restent faibles et peu significatifs ; la différence se fait, on l'a vu plus haut, davantage dans l'accès à l'emploi (emploi/chômage) que dans le type d'emploi. Comme le soulignent également les statistiques de l'INSEE (Insee, 2005), les disparités de situation se situent également au niveau des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité. Traditionnellement, on retrouve les immigrés (surtout venant d'Afrique, Nord ou Sud) sur des postes relativement peu qualifiés et au sein de secteurs touchant à l'industrie, au bâtiment et travaux publics ou aux services aux personnes peu valorisés.

[41] Calcul de la moyenne des % en ligne pour les 3 catégories d'immigrés. Les résultats du calcul sont cohérents avec ceux fournis par la statistique produite directement à partir d'une variable agrégeant tous les immigrés.

Si l’on résume les éléments qui précèdent, il ressort que les différences de capital humain et donc de position face au marché du travail sont marquées entre les natifs et les immigrés en particulier lorsqu’ils sont non européens. Les immigrés sont plus souvent peu diplômés, et plus souvent aussi en dehors de l’emploi ou, lorsqu’ils sont en activité, sur des postes plus précaires.

On s’attend donc à retrouver ces différences dans les taux de recours aux aides sociales selon l’origine géographique. Cela concernerait alors essentiellement les allocations chômage et le RMI, qui sont les aides destinées à palier aux difficultés liées à la vie professionnelle. Nous avons souligné que les différences dans les modes de vie, en particulier le nombre d’enfants, n’étaient pas aussi apparentes que cela. Nous ne nous attendons donc pas particulièrement à observer de différence majeure dans la dépendance aux aides familiales (allocations aux familles). Afin de vérifier ou d’infirmer ce pressenti, l’étude se poursuit à travers deux chapitres, l’un statistique, permettant de visualiser statistiquement le phénomène sur lequel on vient de conclure et l’autre dédié à des tests économétriques de la relation entre l’immigration et la protection sociale.

Chapitre 2 : La dépendance des immigrés à la protection sociale : évaluation statistique de l'ampleur du phénomène

Le portrait de l'immigration en France, associé à l'exposé des motivations des migrations, a laissé entendre dans le chapitre qui précède qu'une certaine sur-dépendance des immigrés à la solidarité nationale pourrait émerger. Nous cherchons ici à explorer plus précisément cette hypothèse. Nous poursuivons donc notre démarche par un aperçu statistique des niveaux de recours aux aides sociales pour la France. Une revue de littérature des études menées pour d'autres pays permettra de mettre en perspective ces résultats préliminaires par rapport aux situations internationales.

Section 1 – La dépendance à la protection sociale en France

Les rapports entre le statut d'immigré, l'origine géographique et le recours aux aides sociales varient parfois considérablement en fonction du dispositif d'aide considéré. Les résultats que nous commentons ici sont récapitulés dans le tableau 15.

1.1 – L'assurance maladie et invalidité

Ce poste inclut les allocations aux adultes handicapés, les pensions d'invalidité, les pensions d'anciens combattants ou de victime de guerre, les indemnités journalières pour maternité, pour maladie ou accident.

Peu d'enseignements peuvent être tirés des statistiques concernant les aides maladies. La catégorie qui est la plus nombreuse à y avoir recours est représentée par les européens (8,23% des immigrés européens y ont recours contre 5,58 des natifs). On pourrait y voir une raison à leur migration : étant plus proches (géographiquement et culturellement) de la France, il est possible qu'ils aient davantage d'informations sur l'existence de cette aide et que ceux qui sont malades éprouvent alors une incitation plus grande à migrer. Malgré tout, l'écart semble peu important au regard d'une telle explication et l'économétrie devra le cas échéant démontrer l'existence d'un tel lien. On note également que les passages de frontières destinés à accéder plus rapidement à des soins particuliers en évitant les files d'attente qui peuvent exister dans certains pays européens (on pense par exemple à l'Angleterre) ne sauraient être pris comme explication pour ce que l'on cherche à repérer ici. Ces déplacements impliquent rarement en effet une installation durable dans le pays qui procure les soins ; or, par définition, la migration suppose que la durée de résidence sur le lieu d'accueil soit au minimum égale à une année.

Les personnes d'origine maghrébine sont aussi un peu plus nombreuses que les locaux à bénéficier de cette aide mais l'écart est encore plus faible (6,46% contre 5,58%) et les autres « étrangers » ont moins recours à cette aide que les locaux. L'application du critère de nationalité n'apporte ici aucun enseignement complémentaire. Les profils par âge de recours à l'assurance maladie et invalidité diffèrent légèrement selon les origines géographiques (annexe 7). Parmi les européens, c'est la catégorie la plus âgée qui est la plus souvent bénéficiaire. Pour les autres origines (français de naissance compris), le recours à ce type d'assurance croît de manière logique avec l'âge.

Tableau I15 : recours au système d'aides sociales en France selon l'origine géographique

	Né en France	Né en UE	Né au Maghreb	Né en Afrique	Total
Retraites					
- effectif	4599	267	248	74	5188
- % en colonne	30,77*	36,63	33,38	11,53	/
- % en ligne	88,65**	5,15	4,78	1,43	/
Allocations familiales de base					
- effectif	3512	165	200	256	4133
- % en colonne	23,52	22,73	26,95	39,94	
- % en ligne	84,97	3,99	4,84	6,19	
Prestations familiales et bourses					
- effectif	3768	175	235	281	4459
- % en colonne	25,21	24,01	31,63	43,77	
- % en ligne	84,50	3,92	5,27	6,30	
Maladie					
- effectif	834	60	48	24	966
- % en colonne	5,58	8,23	6,46	3,74	
- % en ligne	86,34	6,21	4,97	2,48	
Logement					
- effectif	2042	86	254	217	2599
- % en colonne	13,66	11,80	34,19	33,80	
- % en ligne	78,57	3,31	9,77	8,35	
Allocations chômage					
- effectif	1747	98	138	129	2112
- % en colonne	11,69	13,44	18,57	20,09	
- % en ligne	82,72	4,64	6,53	6,11	
RMI					
- effectif	338	17	63	56	474
- % en colonne	2,26	2,33	8,48	8,72	
- % en ligne	71,31	3,59	13,29	11,81	
Effectifs totaux	14947	729	743	642	17061

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.
*30,77% des personnes nées en France ont touché une retraite ou assimilé.
** parmi les bénéficiaires du système de retraite, 88,65% sont nés en France.

De manière générale, la migration dite médicale recouvre un panel de situations différentes (Gourévitch, 2007). Elle concerne des personnes à la recherche d'infrastructures médicales développées et susceptibles de leur être accessibles. Les pandémies (Sida, etc.) étant courantes dans les pays pauvres notamment (Afrique en particulier), et les structures sanitaires comme les personnels de santé peu présents, on peut assister à des migrations en provenance de ces zones et dont le seul but est de rechercher les soins appropriés. L'association Médecins du Monde (Gourévitch, 2007) estime que 41,5% de ces migrants sont issus d'Europe de l'Est, près de 24% de l'Afrique Subsaharienne et 17,5% du Maghreb. Avec l'instauration (en 1999, sous le Gouvernement Jospin) de la CMU (couverture maladie universelle) et l'aide médicale d'Etat (AME) qui concerne les migrants irréguliers, l'Etat français a pu ainsi instaurer une incitation supplémentaire à ce type de migrations (Gourévitch, 2007). Néanmoins, les résultats de ces études ne sont pas ventilés en fonction de la nationalité des bénéficiaires et, pour notre part, nous ne pouvons distinguer le recours à la CMU par rapport aux autres aides à la santé. Qui plus est, nous ne trouvons pas de différence significative selon l'origine géographique dans le recours au système de santé à travers nos données.

1.2 – Les Retraites

Ce poste comprend les retraites de base (y compris les pensions de réversion), les préretraites (de base et complémentaires), le minimum vieillesse et les allocations aux personnes âgées dépendantes.

Parmi les personnes nées en France, une personne sur trois en moyenne touche une retraite. Cette proportion est légèrement plus importante chez les populations d'origine maghrébine mais l'écart est faible. Les européens, eux, sont les plus nombreux à recevoir ce type d'allocation, ce qui est compatible avec ce qu'on a repéré plus haut : ces populations sont en plus grand nombre des retraités. Les autres immigrés en revanche sont 3 fois moins nombreux que les autochtones à toucher des retraites en France ; là aussi la statistique est compatible avec le phénomène déjà repéré d'une faible présence de retraités de ces origines sur le sol national. La difficulté de ces populations à valider les conditions nécessaires à l'obtention d'une retraite peuvent aussi être à l'origine de ce résultat étant données leurs difficultés à obtenir des emplois pérennes.

1.3 – Les aides familiales

Le dispositif intègre les allocations familiales de base ainsi que les prestations familiales. On y trouve le complément familial, l'allocation pour jeune enfant, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de parent isolé, l'aide à la garde d'enfants, l'allocation raprentale d'éducation, l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation spéciale, l'allocation emploi assistante maternelle agréée, l'allocation de garde d'enfants à domicile, l'allocation adoption, l'allocation présence parentale, l'allocation accueil jeune enfant (PAJE), et l'allocation mairie ou autre organisme social.

Les allocations familiales de base profitent pour leur part davantage aux personnes originaires d'Afrique non maghrébine (à près de 40%), ce qui est cohérent avec le constat que nous avions souligné sur la concentration chez ce type de population des familles les plus vastes (celles qui ont le plus fréquemment 3 enfants et plus) puisque ce type d'allocations dépend précisément du nombre d'enfants. La population maghrébine y a elle aussi davantage recours que les locaux (27% contre un peu moins de 24%) et que les autres européens qui sont moins nombreux à en toucher que les autochtones (moins de 23%).

Ces statistiques sont confirmées par les autres prestations familiales ; elles doivent néanmoins être relativisées : si les familles africaines subsahariennes profitent nettement plus de ces aides que les locaux, elles représentent aussi une part limitée de la totalité des ménages vivant en France, de sorte que le poids qu'elles représentent sur le financement du système n'est pas forcément aussi important qu'il pourrait ici paraître. En outre, ces familles contribuent également au financement lui-même (via les taxes diverses payées) ainsi qu'au soutien global de la consommation nationale, qui en retour soutient la croissance et les rentrées fiscales. C'est une balance globale qu'il nous faut donc avoir en tête au-delà d'une simple description statistique (nous développerons toute cette méthodologie de calcul dans les deux autres parties de ce rapport).

1.4 – Les aides au logement

Il s'agit ici de l'APL (aide personnalisée au logement) et des allocations de logement sociales ou familiales (ALF, ALS).

Des écarts importants apparaissent également dans le recours aux aides aux logements, qui concerne à peu près 3 fois plus souvent des personnes d'origine étrangère non européennes. En revanche, on n'observe pas ici d'écart majeur entre les personnes originaires d'Afrique ou du Maghreb (environ 34% d'entre elles sont bénéficiaires d'allocations de logement).

1.5 – Les allocations de chômage

Le recours aux allocations de chômage est plus important chez les non autochtones. Moins de 12% des autochtones ont eu recours à cette aide, contre plus de 13% chez les européens installés en France, plus de 18% chez les maghrébins et 20% pour les personnes d'autres origines. Ce résultat n'est pas surprenant eu égard aux écarts décrits auparavant dans l'accès à l'emploi.

Les résultats observés sous l'angle du critère de la nationalité sont intéressants ici (tableau 16). On remarque en effet que les français par acquisition sont nettement plus souvent en situation de toucher l'allocation de chômage que les français de naissance (17,4% contre 11%). Le fait d'être immigré joue donc manifestement un rôle, qui ne s'atténue pas avec l'acquisition de nationalité. Les explications peuvent être multiples. Elles peuvent faire intervenir les caractéristiques de formation des personnes (diplôme) tout comme des effets de discrimination selon l'origine (identifiable par la consonance des noms/prénoms, la couleur de peau ou un accent par exemple).

Tableau I16 : recours aux aides du chômage et du RMI selon la nationalité

	Français de naissance	Naturalisé	Européen non français	Nationalité du Maghreb	Nationalité africaine autre que du Maghreb ou autre nationalité	Apatrides et autres	Total
Allocations chômage	1798	126	59	69	20	40	2112
- effectif	11,70	17,45	14,29	26,85	18,87	20,30	
- % colonne	85,13	5,97	2,79	3,27	0,95	1,89	
- % en ligne							
RMI							
- effectif	354	41	8	35	19	17	474
- % colonne	2,30	5,68	1,94	13,62	17,92	8,63	
- % en ligne	74,68	8,65	1,69	7,38	4,01	3,59	
Effectifs totaux	14947	729	743	642			17060*

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.
* une observation manquante sur le critère de la nationalité.

La situation des européens ne change pas selon que l'on tienne compte ou pas de ceux qui acquièrent la nationalité française c'est-à-dire selon que l'on raisonne sur le critère du lieu de naissance ou de la nationalité (les européens sont en général peu nombreux à demander la nationalité française, de sorte que le choix du critère de référence n'a qu'un impact extrêmement marginal). La situation des africains non maghrébins reste elle aussi similaire.

Par contre, on remarque une forte envolée de la proportion de maghrébins qui ont recours à cette aide lorsqu'ils ne sont pas nationalisés : 26,85%, alors que l'on restait sous la barre des 20% lorsqu'on ne tenait pas compte de la nationalité pour ne retenir que l'origine des personnes. On sait par ailleurs que cette population représente le plus gros bataillon des demandes d'acquisition de nationalité (Insee 2005). Pour les autres, c'est-à-dire ceux qui n'acquièrent pas la nationalité du lieu d'accueil, la situation sur le marché du travail semble encore plus difficile ; on peut également proposer une autre interprétation des choses : ceux qui obtiennent la nationalité présentent des caractéristiques qui expliquent à la fois que leur demande soit validée et qu'ils sont moins en difficultés sur le marché du travail. En effet, en dehors des voies familiales habituelles, l'acquisition de la nationalité française peut se faire par décret ou décision de l'autorité publique. Dans ce cas, outre certaines conditions précises (être majeur, résider en France depuis au moins 5 ans et être assimilé à la communauté française, en particulier en en maîtrisant la langue), la décision fait appel en partie à l'appréciation discrétionnaire des autorités. On peut penser que l'intégration sur le marché du travail constitue un élément également pris en compte. Dans tous les cas, le fait même que la maîtrise de la langue française soit l'une des conditions pour acquérir la nationalité représente un élément sans doute primordial, tant on sait que les rapports sont étroits entre cet élément et la qualité de l'insertion professionnelle (Chiswick & Miller, 1995).

1.6 – Le Revenu Minimum d'Insertion

Si l'on regarde le RMI, allocation qui incarne encore mieux le résultat de l'exclusion du marché du travail (mais uniquement parmi les plus de 25 ans), on trouve aussi un résultat marquant : alors que les locaux et les européens sont peu nombreux à y avoir recours (un peu plus de 2% dans chaque cas), plus de 8% de chacune des populations originaires du Maghreb ou d'autres pays sont bénéficiaires de cette aide !

Comme pour les allocations de chômage, les résultats obtenus en fonction de la nationalité des personnes laissent ressortir un effet apparemment net du rôle de la naturalisation. Une fois ôtés les immigrés africains et maghrébins notamment qui sont français, le taux de recours à ce type d'aide explose. On repère également encore une fois que le taux chez les français par acquisition est supérieur à celui des français « de souche », suggérant à nouveau le fait que la nationalité n'élimine pas les autres caractéristiques propres aux individus (niveau de qualification, effets de comportement et/ou de discrimination).

Ces résultats sont émis sur les statistiques fondées sur les individus et non sur les ménages. Pour les aides allouées aux individus (assurance maladie, assurance chômage, retraites par exemple), cela reste l'évaluation la plus pertinente. La question peut se poser pour les aides attribuées sur la base de calculs prenant en compte le ménage dans son ensemble (nombre de personnes, enfants compris), tout comme pour les comparaisons des montants des aides (par exemple celui du RMI, qui dépend de la structure familiale). Le point suivant complète donc l'analyse en évaluant le rôle des ménages et de leur origine. Dans une extension du travail de ce rapport, nous travaillons également sur des estimations portant sur les montants des aides reçues, après un travail de réaffectation préalable des sommes reçues par le ménage sur chacun de ses membres.

1.7 – La situation des ménages mixtes

Comme les ménages peuvent être composés de deux personnes de la même origine ou pas, nous avons créé une variable décrivant la composition précise du ménage puis nous l'avons déclinée en quatre catégories agrégées puisque sa désagrégation complète (10 combinaisons au total : natif vivant avec un natif, natif avec un européen, maghrébin et européen, etc.) entraînait beaucoup de modalités vides ou presque.
Nous avons donc retenu 4 modalités : les ménages composés de deux natifs, d'un natif et d'un non natif quelle que soit l'origine de ce dernier, de deux non natifs d'origines différentes (par exemple un maghrébin et un européen), et de deux non natifs de même origine (deux européens par exemple).

Tableau I17 : Origine des membres des ménages[42]

	Effectifs	Pourcentage
Même origine (France)	13 926	83,51
Origine identique mais non française	1225	7,35
Couple mixte avec l'un né en France	1446	8,67
Couple mixte avec les 2 nés à l'étranger (mais d'origines différentes)	79	0,47

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Les ménages composés uniquement de personnes (adultes, c'est-à-dire les deux conjoints ou à défaut, la personne unique composant le ménage) nées en France constituent logiquement la majorité de notre échantillon : 83,5%. Un total de 7,35% des ménages installés en France sont composés de deux personnes nées à l'étranger (données détaillées en annexe 8), parmi lesquels 2,22% sont composés d'européens, 2,67% de maghrébins et 2,45% de personnes d'autres origines. Les couples mixtes, dont l'un des deux membres est né en France représentent près de 9% de notre fichier. Parmi ces ménages, on dénombre une majorité de français vivant avec un autre européen (3,64% du total des ménages), puis viennent les ménages où le second membre est originaire du Maghreb (2,93%) et ceux où le second membre est né dans une autre zone géographique (2,10%). Les ménages vivant en France mais composés de deux personnes nées à l'étranger sont minoritaires (moins de 0,5%).

Nous avons reproduit quelques-unes des statistiques susceptibles d'être fortement affectées par la composition des ménages à la lumière de cette nouvelle variable : le type de ménage, le nombre d'enfants, la réception d'aides familiales et au logement. Nous exposons ci-après les conclusions que nous en avons tirées.

Comme le laissait déjà apparaître la statistique lancée sur le critère « individus » en ventilant uniquement par le fait d'être né en France ou à l'étranger, la composition du ménage ne semble pas avoir un lien ténu avec l'origine des personnes le composant (annexe 9). Nous retrouvons ici l'idée selon laquelle les couples originaires de France sont moins souvent représentés dans la catégorie des couples ayant au moins un enfant que les couples comprenant au moins une personne née à l'étranger (même si celle-ci est d'origine européenne).
Tournons-nous vers l'indicateur du nombre d'enfants. Lorsque le ménage n'est composé que de personnes nées en France, le nombre d'enfants a tendance à être plus faible apparemment

[42] On raisonne sur la notion de ménage ; celui-ci peut donc être composé d'une seule personne. Dans ce cas, c'est l'origine de celle-ci qui sert de référence.

que dans les autres cas (forte représentation des catégories « sans enfant » et « 1 ou 2 enfant(s) »). Les ménages composés de personnes non nées en France (que les deux conjoints soient de la même zone géographique d'origine ou non) sont davantage représentés dans les catégories avec 3 enfants que les couples français ou ayant au moins un français en leur sein (annexe 10 pour les résultats précis). Si l'on vérifie la situation pour les couples composés de deux maghrébins ou de deux personnes nées ailleurs (souvent en Afrique), on obtient conformément à une attente que l'on aurait pu avoir, une surreprésentation significative dans les catégories ayant beaucoup d'enfants (3, 4 ou plus). Dans la réception d'allocations familiales de base (les tableaux sont présentés dans l'annexe 11), on trouve donc aussi une forte représentation des ménages composés de deux étrangers par rapport à ceux composés de deux français (31% contre 23,75%) ; les ménages mixtes sont eux aussi davantage bénéficiaires de ce type d'aides, surtout lorsque les deux sont étrangers (mais pas de la même origine : 34%) par rapport aux ménages avec un français et un étranger (28% d'entre eux sont bénéficiaires). La taille des ménages (nombre d'enfants) explique l'essentiel du résultat.

Quelques nuances peuvent être apportées aux propos qui précèdent si l'on détaille davantage en fonction des zones de naissance. Ainsi, si les couples composés de deux personnes nées à l'étranger sont davantage récepteurs d'aides familiales que ceux dont au moins l'un des individus est né en France, il ressort que les couples composés de deux personnes nées à l'étranger mais en Europe sont moins bénéficiaires (19,84% contre 23,75% pour les couples d'agents nés en France). Lorsque les deux personnes sont nées au Maghreb, le pourcentage monte (27,8%) et il s'élève bien davantage encore lorsque les deux sont nées sur d'autres zones (notamment l'Afrique noire) : 45,48%. L'explication tient sans doute au nombre d'enfants puisqu'on avait souligné plus haut que ce type de ménage figurait parmi ceux qui avaient plus d'enfants.
Il est intéressant de noter que, si les ménages de deux individus nés en France ou nés (tous les deux) en Europe, sont ceux qui sont les plus rares à bénéficier des aides familiales, lorsqu'une famille comprend une personne de chaque origine (France et UE), alors elle a autant de chances quasiment de toucher ces aides que les ménages composés de deux maghrébins (26,94% contre 27,8%) ! Ce pourcentage reste sensiblement le même pour les ménages mixtes composés d'un membre originaire de France et d'un autre originaire du Maghreb (26,58%). Si l'individu né en France est marié avec une personne née hors Europe et hors Maghreb, on retrouve une probabilité de recours à l'aide familiale forte (30,29%).
Pour les couples composés de deux personnes nées à l'extérieur du territoire, même si les proportions semblent dignes de commentaires, elles sont calculées sur des effectifs trop faibles pour donner lieu à des interprétations sérieuses.

Si l'on observe les résultats pour les prestations familiales (annexe 12a), on aboutit aux mêmes conclusions que pour les allocations familiales de base, ce qui nous pousse à grouper pour la suite ces deux formes d'aide, d'autant que là non plus, le détail des origines précises des membres du ménage n'apporte pas d'information supplémentaire (annexe12b). Le groupement de toutes les formes d'aides familiales est présenté dans l'annexe 12c.

Nous nous tournons ensuite vers l'impact statistique que peut avoir le détail des origines géographiques des ménages sur la réception d'une autre ressource : l'aide au logement.

Tableau I18 : Dépendance aux aides au logement selon l'origine

		Réception de	Total

		l'aide au logement	
Ménage d'origine française	*Effectif*	1880	13 926
	%	11,27	83,51
	% ligne	13,50	/
	% colonne	75,44	/
Ménage d'origine étrangère (une seule origine)	*Effectif*	421	1225
	%	2,52	7,35
	% ligne	34,37	/
	% colonne	16,89	/
Ménage mixte (une personne née en France et une à l'étranger)	*Effectif*	185	1446
	%	1,11	8,67
	% ligne	12,79	/
	% colonne	7,42	/
Ménage mixte de deux personnes d'origine étrangère et différente	*Effectif*	6	79
	%	0,04	0,47
	% ligne	7,59	/
	% colonne	0,24	/
Total	***Effectifs***	**2492**	**16 676**
	%	**14,94**	**100,00**

Source : statistiques des auteurs à partir de l'enquête BdM 2006.

Pour ce qui concerne les allocations de logement, les familles nées en France (dont les deux membres sont nés sur le territoire français) tout comme celles composées d'un seul membre né en France sont bénéficiaires à hauteur de 12 à 13%. Celles composées de deux personnes nées à l'étranger sont dans des situations totalement différentes selon les cas : lorsque les deux membres du couple sont issus de la même zone, plus d'un ménage sur 3 touche l'aide au logement (34,37%) alors que moins d'un ménage sur 10 (7,59%) touche l'aide s'il s'agit de deux personnes nées dans des zones différentes (mais toujours hors de France) ; on remarque toutefois là encore que la faiblesse de l'effectif concerné remet en cause la significativité du résultat. Pour plus de précisions, nous vérifions, malgré tout, les chiffres en précisant l'origine des couples.

Le détail de la statistique (voir en annexe 13) confirme d'abord certaines informations : les ménages originaires de France restent assez peu nombreux à avoir recours à l'aide au logement, tout comme ceux composés de deux membres européens. En revanche, les couples issus de deux personnes nées toutes les deux au Maghreb ou toutes les deux ailleurs (essentiellement Afrique) ont beaucoup plus recours à ces aides (plus de 40%). Les couples mixtes, qu'ils soient composés d'une personne née en France et d'une personne née ailleurs ou de deux membres nés à l'étranger mais dans des zones différentes représentent dans notre échantillon des proportions trop faibles pour pouvoir tirer des conclusions.

1.8 – Résumé des résultats statistiques

La surreprésentation des immigrés dans les dispositifs d'aide sociale varie en fonction de l'origine géographique des personnes. Les populations d'origine maghrébine et africaine sont les plus représentées, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné leur place dans l'immigration globale en France et les motifs de cette immigration. Les immigrés issus de pays de l'Union Européenne sont pour leur part en général moins dépendants des aides.
Tout ceci doit être mis en relation avec la situation des populations immigrées sur le sol national. En effet, parmi les postes d'aides où l'on retrouve la plus grande dépendance immigrée, deux catégories ressortent nettement : les aides inscrites dans la politique de traitement des effets du chômage (allocations de chômage et minima sociaux), et les aides destinées à soutenir les familles (allocations familiales et logement). En conséquence, il est évident que des différences dans les caractéristiques entre les populations natives et immigrées vont se répercuter sur les taux de représentation parmi les bénéficiaires de ces aides. Ainsi, la plus grande taille moyenne des familles d'origine africaines explique au moins partiellement leur plus forte dépendance aux allocations familiales et logement. De la même manière, les populations immigrées non européennes se trouvent dans des positions plus difficiles par rapport au marché du travail, ce qui les place naturellement en situation de bénéficier des aides destinées à parer ces difficultés.

Ces éléments d'explication paraissent naturels et une simple étude statistique permet comme on le voit de les souligner. Notre tâche consiste maintenant à tenter de fournir des explications possibles à ces observations en distinguant ce qui peut être lié à de simples différences dans les caractéristiques objectives (observables) des personnes et la part de la sur-dépendance qui se maintient une fois neutralisé le rôle de ces différences (effet résiduel, Brücker et alii, 2002). Avant de conclure pour le cas français, on relate ci-après les résultats des études économiques internationales existantes.

Section 2 –Revue de littérature des études internationales

Les résultats des études sur l'Europe et les Etats-Unis diffèrent parfois fortement, les dernières mettant plus souvent en évidence une dépendance plus forte parmi les migrants que pour les natifs.

2.1 - Les différences dans les taux de recours entre natifs et immigrés aux Etats-Unis

Sur les 50 dernières années, les différences de salaires entre les populations natives et immigrées ont considérablement cru aux Etats-Unis. De 17% avant l'adoption de la politique de regroupement familial en 1965, elles sont passées à 32% en 1997, l'une des causes de cet accroissement tenant dans les différences toujours plus importantes de qualifications entre les deux populations puisque l'immigration provient en proportion croissante de pays pauvres (Borjas, 1990, 99a). Cependant, même si l'on neutralise le rôle des caractéristiques sociales et démographiques des individus, une sur-dépendance à l'aide sociale semble se maintenir entre immigrants et natifs (Borjas, 1999a). En effet, même si tous les résultats ne sont pas en accord sur ce dernier point (Jensen, 1988), dès lors qu'il est tenu compte des aides en nature (assistance médicale gratuite, exonérations de charges sur les énergies domestiques comme l'électricité, soupe populaire) en plus de l'assistance monétaire, la plus grande dépendance des migrants n'est plus contestée (Borjas et Hilton, 1996) et perdure même avec la durée de résidence sur le territoire (Borjas et Trejo, 1992).

L'une des raisons à ce dernier constat tient dans le fait qu'un certain nombre de ménages peuvent considérer les aides sociales comme des sources de revenus à part entière, remplaçant un salaire. L'objectif lors de la venue au pays peut alors consister non pas dans l'obtention d'un emploi, mais simplement dans l'installation dans une situation consistant à vivre des différentes aides possibles. Même si le montant total reçu peut paraître faible (et il l'est par rapport au niveau de vie moyen du pays), ce montant pourrait parfaitement être perçu comme satisfaisant et suffisant pour des ménages qui comparent cette somme non pas au revenu moyen du pays de résidence, mais à celui de leur pays d'origine. Comparativement à une vie d'extrême pauvreté dans leur pays initial, les aides sociales du pays d'accueil leur permettent d'atteindre un niveau d'utilité parfaitement satisfaisant et suffisant pour déclencher la migration. Ceci pourrait aussi expliquer que davantage de ménages immigrés « optent » pour ce mode de vie par rapport au nombre de ménages autochtones. La différence ne se fait pas forcément sur une fonction de préférences différente, qui impliquerait un goût plus marqué pour le temps libre[43], mais elle est simplement liée à la différence dans les références de revenus et de niveau de vie « décent » que les deux types de ménages ont en tête (Gourévitch, 2007). On peut également songer à un effet indirect de la discrimination sur le marché du travail : lassés d'une recherche d'emploi infructueuse, les migrants victimes de discrimination peuvent rejoindre le lot des chômeurs découragés et apparaître alors aux yeux du reste de la population comme des « profiteurs » d'aides sociales.

Enfin, le rôle des réseaux peut jouer un rôle. Ces réseaux, constitués d'anciens migrants de la même origine géographique que les nouveaux migrants, sont susceptibles d'informer les personnes encore au pays de la nature des aides dont elles pourraient ou non bénéficier en migrant (Borjas et Hilton, 1996). Si le réseau est bien développé (étalé dans plusieurs pays), les candidats à la migration peuvent alors choisir leur destination en disposant d'une information précieuse sur le montant du revenu dont ils pourraient bénéficier. Néanmoins, il importe de pouvoir tester précisément l'argument puisque celui-ci peut être renversé : le réseau peut apporter une information utile sur les opportunités d'emploi, ce qui jouerait alors comme un frein à la dépendance sociale et non comme un facteur l'accroissant (Hao & Yukio, 2001).

2.2 – La situation européenne : des contrastes importants

A la suite de Borjas, quelques études (encore peu nombreuses toutefois) ont été menées sur les pays d'Europe. A partir du panel européen (ECHP), Brücker et alii (2002) examinent la situation de 11 pays européens (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, la Grèce, la Finlande, l'Espagne et le Portugal) entre 1994 et 1996. Les résultats sont très nuancés en ce sens que, de manière globale, les migrants recourent davantage aux aides sociales que les natifs mais que l'écart reste faible et pas systématique selon les pays examinés ou le type d'aides considéré. Ainsi, c'est l'utilisation de l'assurance chômage qui semble marquer la plus forte différence entre migrants et autochtones, bien que cela ne soit pas vrai pour l'Allemagne, le RU, la Grèce, l'Espagne ou le Portugal (pour ces pays, le recours par les migrants est de même ampleur voire inférieur à celui des natifs). Logiquement, l'assurance vieillesse est davantage utile pour les autochtones ; les migrants âgés sont beaucoup moins nombreux sur le territoire que les jeunes (or, si les retraites par exemple sont rapatriables sous certaines conditions dans le pays d'origine, ce n'est pas le cas des minima vieillesse). Le cas des aides à la famille est également un poste qui différencie les pays. Les Pays-Bas, la France et l'Autriche versent

[43] Au sens de « temps de non travail » ; ce temps peut être utilisé à du travail domestique par exemple (tâches familiales…)

davantage de prestations familiales aux migrants qu'aux autochtones, alors qu'aucun écart n'est observable pour les autres pays. De manière agrégée (toutes aides prises ensemble) et en tenant compte des caractéristiques des migrants, il ressort de cette étude que les migrants ont une probabilité légèrement plus forte d'être bénéficiaires d'aides mais que l'effet demeure très limité.

A l'appui de ces résultats, Brücker et alii avancent deux conclusions. La première rappelle les différences profondes dans la composition des flux migratoires vers chaque pays européen. Couplé avec les différences tout aussi profondes dans les taux de dépendance des migrants à l'aide sociale pour les différents pays, ce constat semble justifier l'idée selon laquelle la nature des flux migratoires est influencée par les écarts de générosité des pays d'accueil potentiels, même si l'effet n'est pas forcément important. A partir du même panel européen, De Giorgi et Pellizzari (2006) ont conclu que les écarts de salaire jouaient environ 10 fois plus dans les décisions de localisation des populations que les considérations liées aux aides sociales. La seconde conclusion mise en avant par Brücker et alii à l'appui de leurs résultats insiste sur le fait que les différences dans les caractéristiques objectives des migrants n'expliquent pas la totalité des écarts dans les taux de recours aux aides sociales et qu'il persiste ainsi un « effet résiduel » à cet écart. Cet effet résiduel peut alors incarner des effets de discrimination envers les migrants, des effets de réseaux, ou l'impact de caractéristiques non observables notamment[44]. Il n'est cependant pas observable dans tous les pays. Brücker et alii (2002) observent son existence pour la France, les Pays-Bas, le Danemark, l'Autriche ou la Finlande, mais pas pour l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne ou la Grèce.

En entrant davantage dans le détail des situations nationales, certaines études ont cherché à (in)valider ces résultats. Tous les pays européens n'ont cependant pas encore fait l'objet de tels coups de projecteurs. Seules quelques études ponctuelles et localisées (la plupart sur les pays d'Europe du Nord, dont le Royaume-Uni et l'Irlande) sont disponibles.

2.2.1 - une sur-dépendance des migrants à l'aide sociale en Suède, Norvège, au Danemark, et au Royaume-Uni

Parmi ceux sur lesquels ont été réalisées des études, des pays comme la Suède, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni connaissent des taux de dépendance à l'aide sociale plus marqués parmi leurs immigrants que chez les autochtones, à caractéristiques des personnes égales (Barrett & McCarthy, 2008). Pour les pays placés dans cette situation, cela est de nature à remettre en question le rôle de l'immigration comme solution face au vieillissement de la population locale : si les nouveaux entrants sont plus dépendants que les autochtones, ils ne peuvent apporter les ressources productives et fiscales attendues (Nannestad, 2004 et 2007).

Dans le cas du Royaume-Uni, Barrett & McCarthy (2008) distinguent les migrants issus de pays anglophones ou non et constatent que les premiers reçoivent davantage de

[44] Ces caractéristiques peuvent être nombreuses. On peut par exemple penser à des capacités intrinsèques différentes, à des écarts de dynamisme ou de motivation (i.e : tout ce que les économistes mettent en général derrière l'hypothèse d'autosélection, positive ou négative, des migrants). Certains auteurs (Riphahn, 1998 ; Hansen & Lofstrom, 2009 par exemple) précisent aussi ces différences de « motivation » en évoquant des différences dans les comportements : la préférence pour le temps libre par rapport au temps de travail, si elle est différente entre les individus, va conduire à des choix distincts en terme d'offre de travail : explicitement, si les immigrants ont une préférence accrue pour le temps libre et donc des exigences salariales plus fortes pour accepter une offre d'emploi, ils vont être plus enclins à faire le choix de ne pas travailler et de se contenter des aides sociales.

prestations que les autres. On aurait pu s'attendre au résultat inverse en arguant que les non anglophones a priori auraient davantage de difficultés à s'insérer professionnellement et seraient donc de meilleurs « clients » pour les aides sociales. Néanmoins, l'assistance « chômage » n'est pas la seule aide (et pas la plus importante) et le résultat observé montre en réalité l'importance de maîtriser la langue locale pour accéder à l'information, avoir une bonne connaissance du système et l'utiliser pour faire valoir ses droits.

La dépendance aux aides est également importante en Scandinavie. Si l'on considère le Danemark par exemple, la dépendance des migrants aux aides sociales se révèle extrêmement forte, même après 10 années de résidence (Nannestad, 2004). Cela peut sembler étonnant puisque, si les migrants sont positivement auto-sélectionnés dans leur pays de départ, on devrait observer une réduction de leur dépendance à l'aide sociale assez rapide à mesure que leur durée de résidence augmente. En effet, le soutien apporté à leur arrivée par ces aides devrait leur permettre de s'insérer et de trouver une position professionnelle garantissant leur autonomie financière (Blume & Verner, 2007). Néanmoins, les immigrés issus de pays non occidentaux au Danemark sont rarement en emploi (moins de la moitié d'entre eux) et restent très dépendants des transferts publics dans le temps. D'aides provisoires destinées à remettre le pied à l'étrier de leurs bénéficiaires, ces transferts deviennent alors un soutien permanent. Ici, la non maîtrise de la langue semble s'ériger comme un obstacle au marché du travail. En revanche, on constate que le mariage avec un(e) conjoint(e) local(e) favorise l'insertion des immigrés qui peuvent ainsi bénéficier du réseau de leur mari/épouse. Le recours à l'aide sociale s'en trouve alors réduit (Blume & Verner, 2007).

Pour le cas de la Suède, ce n'est pas une distinction en fonction de la maîtrise de la langue qui a été mise en évidence mais une différence entre les migrants réfugiés et les autres migrants (Hansen & Lofstrom, 2009). La générosité bien connue du système social suédois pourrait être de nature à attirer, plus que tout autre pays en Europe, une immigration importante. Comparativement à la population totale, celle-ci reste une minorité (environ 11% de la population). Cependant, elle recueille à elle seule à peu près la moitié des dépenses d'assistance sociale du pays. Ce chiffrage est en grande partie imputable à la crise qu'a traversée la Suède dans le milieu des années 1990s, période où son taux de chômage a bondi…entraînant avec lui la hausse des dépenses sociales. Cette même période a également vu arriver un afflux de réfugiés (issus de l'ancienne Yougoslavie, d'Iran et d'Irak), qui ont ajouté un poids supplémentaire sur les aides sociales. De manière générale, il apparaît que les migrants ont davantage recours aux aides sociales que les natifs et que cela est accentué pour les migrants « traditionnels » par opposition aux migrants réfugiés. Pour tous néanmoins, contrairement au Danemark, la dépendance aux aides sociales se réduit avec la durée de résidence en Suède, suggérant une assimilation qui s'accompagne de l'accès à l'indépendance financière (Hansen & Lofstrom, 2003). Dans ces cas de figure, la protection sociale a joué pleinement son rôle de secours momentané destiné à fournir à l'individu les moyens nécessaires pour se sortir d'un épisode difficile. Malgré tout, les auteurs montrent que la santé du marché du travail joue un rôle absolument primordial dans l'explication des dépenses d'assistance. Chaque crise de l'emploi se traduit par un alourdissement de ces charges et par un allongement des périodes de chômage et d'assistance.

A cet égard, et face à l'importance de cette caractéristique de « double population de migrants » en Suède, (migrants ayant choisi de migrer et migrants réfugiés), Hansen et Lofstrom (2008) ont également étudié ses liens avec le système de protection sociale en mettant l'accent sur les transitions opérées par chaque population entre les états d'emploi, de chômage et d'assistance. Leurs résultats font nettement ressortir des situations très différentes.

Les réfugiés qui passent par la protection sociale semblent ensuite victimes d'une réelle trappe d'assistanat : ce ne sont pas des caractéristiques propres (même non observées) qui justifient leur maintien dans l'assistanat mais bien le fait que le premier épisode de ce type génère par lui-même les conditions d'une impossibilité à en sortir (effet de signal, c'est-à-dire stigmatisation, ou dépréciation du capital humain).

A l'inverse, les migrants non réfugiés (issus majoritairement des autres pays nordiques) ont des trajectoires proches de celles des natifs. Pour ces populations, la dépendance par rapport à l'assistanat (saisie par le fait de rester plus longtemps dans un épisode d'assistance) semble davantage liée à une hétérogénéité non observée. L'inertie observée serait alors imputable à des caractéristiques non observées mais invariantes dans le temps : les mêmes causes produisant les mêmes effets, ce qui a provoqué à un instant donné l'entrée dans une phase d'assistance explique également le maintien dans cet épisode. Ces caractéristiques sont par définition difficiles à identifier ; elles peuvent recouvrir une discrimination du marché du travail (pour les immigrés) ou des préférences particulières entre le travail et le temps libre (pour les immigrés et les natifs).

Ces différences sont lourdes de conséquences en terme de politique économique puisqu'elles impliquent que, si l'on veut réduire la pression sur le système social, la politique la plus efficace passerait ici par une réduction des aides (afin de modifier les arbitrages des agents) et non par une politique d'aide au retour, qui est parfois suggérée (voir sur ce point Hansen et Lofstrom, 2008) mais qui, ici, ne parviendrait à alléger les dépenses sociales que dans le cas des réfugiés (ce qui ne serait pas nécessairement suffisant et qui n'est pas neutre en termes de conséquences humanitaires). Malgré tout, si la cause de l'inertie pour les non réfugiés réside davantage dans une discrimination subie que dans un arbitrage personnel, alors cette politique risque tout autant de produire des effets pervers et une hausse de la pauvreté.

2.2.2 - un effet inexistant en Allemagne

Le cas de l'Allemagne est un peu différent. Même si les statistiques globales montrent une plus grande dépendance des migrants par rapport aux natifs, cet effet disparaît dès que l'on tient compte des différences dans les caractéristiques observables des personnes. On l'a souligné plus haut, Brücker et alii (2002) ne trouvaient pas d'effet significatif du fait d'être migrant sur la dépendance aux aides sociales, une fois ces caractéristiques observables contrôlées. Riphahn (1998, 2004) conclut de la même manière en soulignant que c'est surtout le statut par rapport au marché du travail qui explique le recours ou non à l'aide de l'Etat, expliquant alors que les politiques économiques de sélection des migrants en fonction des besoins du marché du travail ont davantage de chances d'être efficaces de ce point de vue que celles cherchant à modifier les conditions d'éligibilité des personnes.

Trois années plus tôt, Castronova et alii (2001) avaient également obtenu le même résultat. Si les migrants en Allemagne sont plus souvent éligibles aux aides et si, lorsqu'ils sont éligibles, ils sont plus prompts à faire valoir ces droits que les natifs, cette propension plus grande à recevoir de l'assistance ne s'explique pas par un « statut de migrant »[45] mais par des caractéristiques précises qui les rendent plus souvent éligibles. Lorsque ces caractéristiques (niveau de qualification, etc.) sont contrôlées, ils n'apparaissent alors pas davantage bénéficiaires que les autres résidents (Castronova et alii, 2001).

[45] Ce que Brücker et alii désignent sous l'appellation « d'effet résiduel », et qui incarne l'effet restant visible une fois que l'on a tenu compte de toutes les caractéristiques des migrants (observables et non observables).

2.2.3 - des migrants moins dépendants aux aides que les nationaux en Irlande

Le cas de l'Irlande est particulièrement intéressant car il se différencie des autres pays européens à plus d'un titre. Les études de Barrett et McCarthy (2007 et 2008) mettent d'abord en évidence une singularité assez connue dans la nature de l'immigration de ce pays puisque les migrants sont en moyenne plus qualifiés que les autochtones. Ce cas de figure reste relativement rare puisque, même si les flux migratoires sont connus pour être sélectifs (les migrants sont plus qualifiés que la moyenne de leur pays d'origine), il reste que les migrants subissent une sorte de phénomène de déqualification à leur arrivée, au sens où leur niveau de qualification sera moins élevé par rapport à la moyenne nationale du pays d'accueil. De ce point de vue, l'Irlande représente une exception puisqu'elle attire des populations plus qualifiées que ses autochtones.

En second lieu, Barrett et McCarthy observent également que le taux de dépendance à l'aide sociale des migrants est significativement plus faible que celui des natifs. Ce second constat peut à première vue se justifier par le constat précédent, les individus plus éduqués étant naturellement moins en difficultés que les autres sur le marché du travail notamment et se révélant par conséquent des candidats moins probables aux aides sociales. Cependant, la relation reste vraie lorsque les auteurs contrôlent cette différence dans les niveaux d'éducation (ainsi que d'autres caractéristiques personnelles observables). Ce modèle les conduit même à remarquer qu'un individu au chômage reçoit moins d'aide s'il est immigré que s'il est natif d'Irlande.
La clé de compréhension peut néanmoins venir des conditions d'éligibilité à la protection sociale irlandaise. En effet, l'accès aux droits sociaux requiert deux années de résidence sur le sol national, ce qui peut tout à fait expliquer la situation évoquée. Comme ils l'avaient fait pour le cas du Royaume-Uni, Barrett et McCarthy (2008) distinguent ensuite la situation des migrants selon qu'ils sont originaires de pays anglophones ou non et obtiennent un résultat similaire, à savoir que les migrants issus de pays anglophones ne se différencient pas des natifs irlandais en terme de dépendance à l'aide sociale alors que ceux issus de pays non anglophones touchent moins d'aides (on rappellera néanmoins la prudence d'interprétation invoquée par les auteurs eux-mêmes puisque les conditions d'éligibilité peuvent jouer un rôle non négligeable dans le résultat, les vagues migratoires au départ de pays non anglophones étant plus récentes que les autres).

2.3 – Conclusion

Même si les études réalisées sur les liens entre l'immigration et la protection sociale restent peu nombreuses pour l'Europe, les résultats auxquels elles sont parvenus soulignent majoritairement un lien réel et positif entre l'immigration et le recours aux aides sociales. Cet effet n'est pas toujours très important, mais reste le plus souvent présent (sauf pour L'Irlande et dans une moindre mesure pour l'Allemagne).

La rareté des études menées sur le sujet appelle deux remarques. D'une part, elle invite à la prudence quant aux conclusions de politique économique qui pourraient être déduites de leurs résultats. Ainsi que le notent Barrett et McCarthy (2008), les résultats obtenus jusqu'ici sont très parcimonieux et rien n'indique que les recherches concluront de la même façon pour d'autres pays européens que ceux examinés, voire même pour les mêmes pays mais avec d'autres données (plus riches) ou d'autres méthodes. D'autre part, et en conséquence également de la conclusion précédente, elle souligne la pertinence de compléter les études existantes par de nouvelles, si possible portant sur des pays additionnels par rapport à ceux

déjà examinés. C'est en effet la conjonction d'études multiples mais parvenant à des résultats qualitativement similaires qui permet de tester la robustesse de ces résultats et de déduire les meilleures conclusions en terme de politique économique. Pour l'instant, la faiblesse des coefficients obtenus dans les études qui concluent à un lien positif entre l'immigration et la dépendance à l'aide sociale laisse entendre que, si la protection sociale peut théoriquement apparaître comme un facteur de migration, son poids reste néanmoins limité par rapport aux déclencheurs mieux connus (et donc apparemment plus puissants) que sont par exemple les réseaux, les conditions des marchés locaux du travail, ou les politiques migratoires des pays d'accueil, comme l'a depuis longtemps souligné la littérature sur les motifs des migrations internationales. Plus récemment, Kahanec et Zimmermann (2008), à travers une synthèse de la littérature empirique sur le sujet pour l'Europe, rappelaient également cette conclusion selon laquelle les motifs principaux de migration en Europe étaient d'une autre nature que la recherche d'une meilleure protection sociale et de l'accès aux services publics. La volonté de trouver un emploi, d'améliorer son niveau de vie et ses conditions de travail reste manifestement l'élément primordial pour expliquer ces mouvements.

Tout en gardant en tête ces nuances, notre propos ici est bien de compléter les études réalisées pour l'Europe en portant l'éclairage sur le cas français, encore très peu mis en lumière[46] alors qu'il s'agit de l'un des premiers pays receveurs de migrations en Europe. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous conclurons nous-mêmes de la même façon pour le cas de la France dans le chapitre qui suit.

[46] Seul le travail de Brücker et alii (2002) propose quelques résultats à ce jour pour la France.

Chapitre 3 – Analyse empirique de la dépendance à la protection sociale des immigrés en France

Dans ce chapitre, nous évaluons la fiabilité scientifique de la corrélation établie ci-avant (chapitre 2) et qui peut sembler logique au regard de la nature de l'immigration en France (chapitre 1). Nous nous appuyons pour cela sur les mêmes méthodologies que celles suivies par les études étrangères que nous venons de passer en revue avant d'analyser les résultats (sections 1 et 2 respectivement). Il s'agira alors de vérifier l'un des points essentiels dans la problématique liée aux migrations et à la protection sociale : le recours plus intensif aux aides sociales par les immigrés est-il lié aux différences de caractéristiques entre ces derniers et les natifs (éléments que l'examen de statistique descriptive ci-dessus a clairement mis en évidence) ou à des éléments additionnels, tels qu'un effet de discrimination ou le résultat de comportements sociologiques différents. Afin de vérifier une telle hypothèse, il sera nécessaire d'estimer la probabilité de recours aux aides en fonction de l'origine géographique et en contrôlant pour les disparités de caractéristiques des agents.

Section 1 – La méthodologie utilisée

Par rapport aux travaux existants, et auxquels nous nous sommes référés dans la revue de littérature, nous suivrons la même méthodologie dans la mesure où la forme de nos données le permet. C'est donc principalement dans la lignée des travaux de Brücker et alii (2002), pour l'Europe, Borjas et Hilton (1996) pour les Etats-Unis, Hansen et Lofstrom (2003) pour la Suède, Castronova et alii (2001) pour l'Allemagne et de Barrett et McCarthy pour l'Irlande ainsi que le Royaume-Uni (2007, 2008), que nous nous inscrirons. De cette façon, nous nous pencherons sur la plus ou moins grande influence qu'exerce le fait d'être né à l'étranger sur la probabilité d'avoir recours aux aides publiques en France. Nous inclurons bien entendu un certain nombre de variables de contrôle pour tenir compte des caractéristiques des individus, de manière à pouvoir isoler sur la variable de « migration » le seul impact du fait d'être né hors de France, à niveau d'éducation et autres caractéristiques constantes.

Nous estimons donc la probabilité d'avoir recours à la protection sociale en fonction de la zone de naissance (définie de manière agrégée exactement de la même manière que dans notre étude descriptive) et en incluant un certain nombre de variables de contrôle afin de resserrer au maximum (compte tenu de ce qu'il est possible de faire à partir des données disponibles) l'effet propre à l'origine géographique sur le seul statut d'immigré et sans inclure involontairement l'effet de caractéristiques propres à certaines origines.

Les variables de contrôle sont coutumières dans ce type d'analyse. Nous incluons le sexe : le sexe féminin est pris en modalité de référence de sorte que l'estimation nous indique si le fait d'être un homme accroît ou réduit la probabilité d'avoir recours à la protection sociale. La seconde variable explicative introduite est l'âge par classe (modalité de référence : 18-29 ans). Le nombre d'enfants à charge est susceptible d'influencer à la fois l'éligibilité aux aides familiales mais peut aussi jouer un rôle sur les choix réalisés en terme d'offre de travail et se répercuter sur les « chances » de faire partie des bénéficiaires de l'Etat Providence ; le sens de cette variable dans ce dernier cas n'est cependant pas certain : entretenir un nombre plus important d'enfants peut faire hésiter à accepter un emploi à plein temps par exemple par peur de ne plus pouvoir s'en occuper et, si la personne ne reçoit pas d'autres offres, la maintenir au chômage. Cependant, la présence des enfants peut également jouer un rôle inverse en incitant

le(s) parent(s) à travailler davantage (et à accepter plus facilement les offres présentées) afin de pourvoir à leurs besoins. La qualification est saisie ici par le niveau de diplôme, que l'on attend bien entendu dans son rôle de protecteur face au chômage et à l'exclusion ; cette variable devrait donc réduire la probabilité de recours à la protection sociale. Ce sont les variables classiquement introduites dans les modèles estimés dans la littérature (voir Brücker et alii, 2002), leur nombre étant limité par la disponibilité des données. Ces variables constituent néanmoins l'essentiel des variables de contrôle qui nous sont utiles.

Cette estimation nous donnera donc le poids de chaque variable dans le risque d'être bénéficiaire de la protection sociale. Bien entendu, nous ne pouvons saisir par ce simple modèle l'ensemble des éléments influençant ce risque (soit parce que nous ne disposons pas des données permettant d'inclure certains facteurs auxquels nous pensons (les effets de discrimination par exemple, qui touchent les personnes nées à l'étranger et non les autochtones, etc.), soit parce que nous ne pensons pas à la totalité des facteurs susceptibles de jouer un rôle (ces derniers pouvant être très nombreux)). Le terme d'erreur introduit dans l'estimation permet de répondre à cette difficulté puisqu'il concentre sur lui l'écart entre la probabilité estimée et la dépendance à la protection sociale effectivement observée pour l'individu.

Nous avions d'abord réalisé une première estimation globale sur l'ensemble de la protection sociale : il suffisait alors d'être bénéficiaire d'une seule au moins des aides possibles au moment de l'enquête pour être considéré comme bénéficiaire de la protection sociale. Les résultats de ce modèle, sans être de mauvaise qualité, restent néanmoins compliqués à interpréter si l'on se place dans l'optique de déduire des propositions de politique économique. Nous nous concentrons donc sur les modèles estimés pour chaque forme de protection sociale sont plus robustes et plus significatifs de manière générale. Nous avons réalisé 6 estimations distinctes, portant respectivement sur les aides familiales, les allocations de chômage, le RMI, les allocations logement, les pensions de vieillesse et l'assurance maladie. A l'inverse de Hansen et Lofstrom (2003), de Riphahn (1998) ou de Blume et Verner (2007), nous ne pouvons évaluer si les immigrés ont besoin de la protection sociale pour s'intégrer au moment de leur arrivée sur le territoire puis s'ils en sortent naturellement grâce à une insertion progressive sur le marché du travail ou si au contraire les migrants demeurent des bénéficiaires des aides même après une durée de résidence sur place longue. L'absence d'information dans notre base de données sur la date de l'entrée en France comme sur la durée de résidence nous force à renoncer à cette question sous-jacente à notre thème central.

Section 2 - Estimations et analyses

Nous avons donc mené des estimations séparément pour chaque poste de protection sociale afin de saisir les écarts possibles de dépendance des migrants par rapport aux natifs en fonction des aides existantes. Nous commençons par commenter les estimations sur les aides non dépendantes de la situation sur le marché du travail avant de nous tourner vers celles qui le sont.

2.1 - Les aides au logement

Le panorama descriptif de l'immigration en France avait révélé que les populations non natives étaient davantage bénéficiaires d'aides au logement que les autres (en moyenne trois fois plus à l'exception des populations immigrées européennes : cf chapitre 2). Nous avons voulu ici vérifier dans quelle mesure cela pouvait ou non être expliqué par une plus forte présence chez les immigrés des caractéristiques propices à ouvrir ce type de droits. Nous avons donc estimé la probabilité pour un individu donné d'avoir recours à cette aide en fonction du fait qu'il soit natif ou non et nous avons introduit les variables de contrôle suivantes. L'âge a été introduit par tranches (de 18 à 29 ans, de 30 à 39 ans, etc. jusqu'à la classe la plus âgée : 60 ans et plus). Nous avons tenu compte du sexe de l'individu même si nous ne nous attendons pas particulièrement à un effet de cette variable. Le nombre d'enfants en revanche est d'importance puisque les allocations dépendent en partie de la taille de la famille. La situation par rapport au marché du travail nous renseigne sur le niveau probable du besoin d'assistance de l'agent et, pour ceux qui travaillent, la catégorie socioprofessionnelle permet d'approximer le niveau de revenu, lui aussi pris en considération pour l'éligibilité à l'aide au logement. Le niveau de diplôme aurait pu être une autre variable utile mais elle est corrélée partiellement avec la position des individus sur le marché du travail (les plus diplômés sont en emploi) et plus fortement encore avec la CSP des salariés ; nous l'avons donc laissée de côté. La dernière variable introduite est une indicatrice du lieu de résidence, qui nous permet de différencier les grandes unités urbaines des plus petites ou des zones rurales. Le statut de l'immigré (réfugié, etc.) n'a pas pu être intégré puisque nous ne disposons pas de cette information dans la base de données.

Nous avons en outre testé le modèle en intégrant une variable décrivant, pour les personnes vivant en couple, l'origine géographique du conjoint. Cependant, pour l'estimation sur les allocations logements comme pour les autres modèles, cette variable n'était jamais significative, ni en l'intégrant directement aux modèles (comme variable explicative), ni en menant des estimations distinctes par type de ménage. En outre, la corrélation entre cette variable et les origines géographiques des individus est forte et de nature à remettre en cause la robustesse de l'estimation. Nous avons donc abandonné cette piste.

Le modèle estimé est donc le suivant :

$$R_{\log} = a_1 + a_2(sex) + a_3(age) + a_4(nais) + a_5(nbenf) + a_6(catsoc) + a_7(situa) + a_8(hab) + \varepsilon$$

Les variables de contrôle (i.e : les caractéristiques des agents) figurent entre parenthèses, précédées de leur coefficient qui fera l'objet de l'estimation. Le rôle de chaque variable sera donc évalué indépendamment de celui des autres, c'est-à-dire toutes choses étant égales par ailleurs. Par exemple, un signe positif pour le coefficient « a_2 » indiquera que, à âge égal, avec le même nombre d'enfants que les autres, en étant de la même origine géographique, etc., le fait d'être une femme accroît la probabilité d'avoir recours à l'aide considérée. Le terme

« a_1 » représente la constante du modèle (qui sera estimée) ; elle relate le niveau estimé de recours à l'aide au logement si les autres facteurs (i.e : les variables explicatives) n'intervenaient pas. C'est en quelque sorte la partie « autonome » du recours à la protection sociale. Enfin, le dernier terme de l'équation représente le terme d'erreur. Il incarne trois éléments : d'une part, l'erreur de spécification du modèle, qui rend compte du fait que les variables explicatives incluses ne sont pas nécessairement les seules utiles. D'autres variables (non observables ou simplement omises) peuvent peut-être être également en partie responsables de l'observation réalisée sur le recours à l'aide sociale. D'autre part, des erreurs de mesure peuvent également exister (elles sont alors liées aux données recueillies dans le fichier statistique utilisé). Enfin, le terme d'erreur est censé tenir compte du fait qu'en réalisant l'étude sur un échantillon plutôt qu'un autre, les estimations peuvent fluctuer légèrement. Il s'agit simplement de prendre acte du fait qu'il s'agit d'une estimation et non d'une mesure absolument exacte de la réalité telle qu'elle se manifeste.

Nous estimons donc la probabilité de recourir à la protection sociale en fonction d'un certain nombre de caractéristiques identifiées et disponibles dans notre base de données. Ce sont ces probabilités que le modèle recherche. Son estimation (comme celle de tous les modèles qui suivent) est réalisée à l'aide d'un modèle logistique[47]. Cela signifie que la liaison que l'on examine, c'est-à-dire la relation entre les caractéristiques des agents et leur probabilité d'être bénéficiaire d'une aide sociale, est supposée suivre une loi logistique. Ce modèle (peu différent du modèle fondé sur une loi normale) présente l'avantage de proposer des indicateurs statistiques intéressants pour l'interprétation, notamment les « *Odds Ratios* » qui permettent de raisonner en risque (en probabilité) relatif(ve) entre plusieurs catégories de population.

Les résultats sont reportés dans le tableau I19 qui suit. Pour chaque variable explicative, la modalité de référence est indiquée en indice dans la colonne la plus à gauche. La colonne suivante indique les variables utilisées dans la modélisation avec chacune de leurs modalités. Ensuite, pour chacun des deux modèles estimés (ici celui portant sur les allocations de logement puis celui sur la santé), les coefficients estimés sont portés dans la première colonne, avec l'écart type reporté entre parenthèses et le degré de significativité évalué par la p-value, soit l'indicateur autorisant le niveau le plus bas possible de risque d'erreur. Cette significativité des coefficients est signalée par un code à base d'étoiles : trois étoiles indiquent que le coefficient est significatif à 99% (risque d'erreur de 1%), deux étoiles indiquent une fiabilité du coefficient à 95% (risque d'erreur de 5%) et une seule étoile équivaut à un risque de 10% d'erreur (l'absence d'étoile indique que le risque d'erreur est supérieur à 10%, soit une non significativité du coefficient). La colonne de droite indique les Odds Ratios (i.e : le risque relatif d'apparition de l'événement étudié entre la catégorie examinée et la catégorie de référence).

Comme nous nous y attendions, le sexe n'a pas de rôle significatif, à l'inverse de l'âge : les jeunes ont davantage recours aux aides au logement que les populations âgées de plus de 40 ans. Par rapport aux personnes sans enfant, l'extension de la famille tend à accroître significativement la réception d'une aide au logement. Le résultat n'est cependant robuste que jusqu'au deuxième enfant ici ; au-delà, il devient non significatif. La faible proportion de situations correspondant à ce type de familles est plus que probablement à l'origine de ce phénomène.

[47] Modèle Logit, estimé sous SAS.

Nous avions introduit dans l'estimation, au titre de variables de contrôles, la situation par rapport à l'emploi des individus ainsi que leur catégorie professionnelle (ceux n'occupant pas d'emploi figurent dans une modalité spécifique pour cette dernière variable). Ces variables produisent des résultats attendus. Par rapport à la catégorie représentant la profession la plus hautement qualifiée (chefs d'entreprises, cadres supérieurs, professions intellectuelles supérieures et libérales), toutes les autres catégories affichent une probabilité significativement plus grande de bénéficier d'allocations de logement. On capte ici les écarts en termes de revenus et leur rôle sur l'éligibilité à cette aide sociale. Dans le même ordre d'idées, par rapport aux personnes en activité, celles qui se trouvent au chômage, en retraite, ou en stage ont un risque statistique plus élevé de se trouver parmi les bénéficiaires de l'aide au logement, de la même façon que les étudiants, les personnes au foyer ou les handicapés[48].

Le lieu de résidence et son degré d'urbanisation joue également un rôle mais, de manière surprenante, ce n'est pas à Paris que l'on côtoie le plus grand nombre de bénéficiaires. Cela est simplement lié au fait que la variable introduite est restreinte à Paris *intra muros* et ne comprend pas les banlieues, riches, elles, en logements sociaux alors que la ville de Paris l'est beaucoup moins. De manière attendue, sur le reste du territoire, les résidents ruraux touchent moins souvent l'aide au logement alors que celle-ci est utilisée de manière croissante à mesure que la densité de la zone de résidence augmente. Cela est bien entendu lié à la concentration des logements sociaux dans les grandes unités urbaines.
Enfin, l'estimation reprend et affine certains résultats mis en avant sur la base de nos statistiques descriptives. En effet, les immigrés d'origine européenne recourent moins aux aides au logement que les natifs (même si la significativité du résultat est ici en cause, en raison du faible nombre de personnes concernées) contrairement aux natifs du Maghreb et du reste de l'Afrique surtout, qui sont davantage représentés parmi les bénéficiaires de ces aides et de manière significative cette fois. Rappelons qu'il s'agit d'une estimation isolant l'impact de chaque variable et que nous avons introduit le nombre d'enfants comme variable de contrôle afin de ne pas imputer au rôle de l'origine géographique un impact qui aurait pu provenir de différences dans la taille des familles immigrées par rapport aux familles natives. Les résultats obtenus ici font ressortir que, à taille de famille égale (nombre d'enfants notamment), ces populations recourent davantage à ce type d'assistance. Si les deux coefficients sont fortement significatifs (moins de 1% d'erreur), on observe ici que, toutes choses étant égales par ailleurs, ce sont les populations originaires du Maghreb qui ont la plus forte probabilité d'être aidées et non les populations africaines, alors que les statistiques descriptives avaient fait ressortir une proportion plus importante de bénéficiaires parmi ces dernières. Or, si le risque de devoir recourir à l'aide d'Etat par les populations d'origine africaine apparaît ici plus faible, c'est qu'elles présentent des caractéristiques propres qui les place plus souvent parmi le pool des personnes aidées, sans pour autant que ce risque se maintienne si les attributs spécifiques de cette population s'effaçaient. Pour les personnes originaires des pays du Maghreb ; le risque est près de 3 fois supérieur à celui de son homologue née en France d'avoir recours à l'allocation logement. Pour une personne née dans le reste de l'Afrique ou dans le reste du monde (hors européen), ce résultat s'élève à presque 1,9 fois.

[48] Des corrélations peuvent apparaître entre certaines modalités des variables, notamment entre la modalité situa5 (retraités) et la dernière modalité pour l'âge (+60ans) ; l'estimation demeure robuste même en ôtant l'une ou l'autre variable. Nous avons choisi de maintenir les deux puisque la corrélation n'interfère pas réellement dans les résultats ni dans les interprétations et que les deux variables apportent des éléments intéressants.

Puisque le rôle de la taille de la famille a été neutralisé, l'explication doit être attribuée à d'autres facteurs. Le niveau de revenu de ces familles immigrées représente vraisemblablement l'explication principale puisque les aides au logement dépendent de ce critère ainsi que du niveau des loyers[49]. Il est possible également qu'un effet propre au comportement des populations soit en cause (comme soulevé plus haut dans les analyses théoriques et les revues empiriques du rôle de la protection sociale sur l'attraction envers les migrants) et que ces populations demandent plus facilement cette aide.

Tableau I19 : résultats de l'estimation pour les aides au logement et à la santé.

Note de lecture : ***, **, * indiquent le niveau de significativité à1%, 5 et 10% respectivement ; les écarts types sont livrés entre parenthèses.
Les modalités de la variable ***cat_soc*** (catégorie socio-professionnelle) se déclinent comme suit : cat_soc1 = agriculteurs, cat_soc2 = commerçants et artisans, cat_soc3 = chefs d'entreprise, professions libérales et intellectuelles, cadres supérieurs, cat_soc4 = professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, cat_soc5 = employés, ouvriers, cat_soc6 = retraités, cat_soc7 = chômeurs et inactifs autres que retraités.
Les modalités de la variable ***situa*** (situation vis-à-vis du marché du travail) sont les suivantes : situa1 = occupe un emploi, situa2 = apprenti ou stagiaire, situa3 = étudiant, situa4 = chômeur, situa5 = retraité, situa6 = homme ou femme au foyer, situa7 = autre (handicapé, etc.). Les estimations sont menées sur les 17061 observations.
Note de lecture : par exemple, par rapport aux 30-39 ans (modalité de référence pour la variable d'âge), les 18-29 ans sont davantage dépendants de l'aide au logement ; ils ont ainsi en moyenne 2,191 fois plus de chances d'y avoir recours (à caractéristiques égales aux autres individus excepté l'âge). Ce résultat est significatif à hauteur de plus de 99%.

[49] Le niveau du revenu n'est pas intégré parmi les variables de contrôle ici. Notre modèle est qualitatif et estime le risque de recourir à la protection sociale pour chaque individu. Si nous avions voulu contrôler par le niveau de revenu, nous aurions dû tenir compte du revenu du ménage (et non de celui de l'individu seul) puisque le montant de l'aide dépend de ce revenu. Cela nous aurait obligé à mêler des raisonnements fondés sur les individus avec d'autres dépendants de la situation du ménage d'appartenance de l'agent, ce qui semblait peu pertinent. Des analyses complémentaires sont en cours afin de réaliser les estimations elles-mêmes sur les montants d'aides reçues et non plus sur la probabilité d'en être bénéficiaire.

	Var. dep. / Var. exp.	$R_{logement}$		$R_{santé}$	
Var. Réf.		**Coef.**	**Odd ratio**	**Coef.**	**Odd ratio**
Sex_{hom}	Sex_{fem}	-0,019	0,982	-0,381	0,683
		(0,053)		(0,073)	
Age_{30-39}	Age_{18-29}	0,784***	2,191	-1,012***	0,363
		(0,081)		(0,220)	
	Age_{40-49}	-0,652***	0,521	0,588***	1,800
		(0,070)		(0,132)	
	Age_{50-59}	-1,011***	0,364	1,165***	3,207
		(0,092)		(0,134)	
	Age_{60+}	-0,971***	0,379	-0,049	0,952
		(0,147)		(0,163)	
$Nais_{fra}$	$Nais_{eur}$	-0,052	0,950	0,257*	1,294
		(0,131)		(0,145)	
	$Nais_{maghreb}$	1,087***	2,965	-0,188	0,829
		(0,101)		(0,163)	
	$Nais_{afr\&autre}$	0,626***	1,870	-0,400*	0,670
		(0,108)		(0,221)	
$Nbenf_0$	$Nbenf_1$	0,310***	1,364	0,529***	1,697
		(0,075)		(0,092)	
	$Nbenf_2$	0,901***	2,462	0,061	1,063
		(0,901)		(0,122)	
	$Nbenf_3$	1,750	5,755	-0,194	0,824
		(0,091)		(0,178)	
	$Nbenf_{4+}$	2,315	10,123	0,394*	1,484
		(0,132)		(0,215)	
Cat_soc_3	Cat_soc_1	1,431***	4,182	0,602	1,826
		(0,272)		(0,417)	
	Cat_soc_2	1,582***	4,863	0,803$**	2,232
		(0,195)		(0,311)	
	Cat_soc_4	0,892***	2,440	0,666***	1,946
		(0,153)		(0,239)	
	Cat_soc_5	2,038***	7,675	1,249***	3,485
		(0,140)		(0,216)	
	Cat_soc_6	1,444***	4,238	2,406***	11,093
		(0,297)		(0,225)	
	Cat_soc_7	1,747***	5,736	2,886***	17,910
		(0,265)		(0,223)	
$Situa_1$	$Situa_2$	2,264***	9,625	-	-
		(0,391)			
	$Situa_3$	1,655***	5,234	-	-
		(0,248)			
	$Situa_4$	1,598***	4,944	-	-
		(0,084)			
	$Situa_5$	0,484*	1,623	-	-
		(0,285)			
	$Situa_6$	0,854***	2,349	-	-
		(0,248)			
	$Situa_7$	1,934***	6,920	-	-
		(0,268)			
Hab_{Paris}	Hab_{rur}	-0,008	0,992	0,239*	1,269
		(0,092)		(0,126)	
	Hab_{5m-20m}	0,301***	1,350	0,280**	1,323
		(0,095)		(0,132)	
	$Hab_{20m-100m}$	0,623***	1,865	0,120	1,128
		(0,096)		(0,146)	
	$Hab_{100m-2mllion}$	0,644***	1,904	0,356***	1,428
		(0,084)		(0,123)	
	Const.	-4,326		-5,043***	
		(0,163)		(0,254)	

2.2 - Les aides à la santé

Pour les estimations liées à l'assurance maladie, nous avons utilisé un modèle très similaire à celui utilisé pour les aides au logement :

$$R_{sante} = a_1 + a_2(sex) + a_3(age) + a_4(nais) + a_5(nbenf) + a_6(catsoc) + a_7(hab) + \varepsilon$$

Ici, le rôle de l'origine géographique n'est absolument pas significatif (tableau I19). Les éléments expliquant les différences de recours à cette aide tiennent à l'âge (plus on avance en âge, plus on y a recours, avec une réduction après 60 ans cependant), au nombre d'enfants (ceux-ci étant en général associés à la sécurité sociale de leurs parents, il est logique qu'ils accroissent le poids des adultes-parents sur l'assurance maladie), à la zone de résidence (les grandes villes connaissant les taux de recours les plus élevés) et à la position professionnelle en emploi. Ainsi on constate globalement que les catégories professionnelles correspondant à des niveaux de salaires plus faibles ont davantage recours à l'aide maladie. Cela s'explique sans doute par plusieurs facteurs : certaines professions sont davantage exposées aux accidents du travail (la catégorie des ouvriers, associée ici à celle des employée, recoure près de 3,5 fois plus à cette aide) ; en outre, le niveau de vie (dépendant assez étroitement de la catégorie de salaire) conditionne partiellement le recours aux soins préventifs, ce qui pourrait expliquer que les salariés moins rémunérés consacrent un montant global plus faible à l'entretien régulier de leur santé et connaissent alors davantage de maladies nécessitant des soins plus lourds. Les résultats de l'estimation montrent aussi tout à fait logiquement que les retraités figurent parmi les bénéficiaires intensifs des aides à la santé (l'âge et les maladies liées à la vieillesse sont ici responsables du constat), tout comme la catégorie des chômeurs et des inactifs autres que retraités (ce qui s'explique à la fois par le niveau des revenus de ces individus et certaines caractéristiques personnelles puisque l'on trouve dans cette catégorie les inactifs handicapés par exemple).

2.3 - Les aides à la famille

Nous avons ensuite réalisé l'estimation sur l'ensemble des aides à la famille (allocations familiales de base, allocations de rentrée scolaire, etc.) en intégrant comme variables de contrôle l'âge, le sexe, le nombre d'enfants, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence. Le diplôme, trop fortement corrélé avec la CSP, n'est pas intégré. L'équation estimée peut s'écrire comme :

$$R_{fam} = a_1 + a_2(sex) + a_3(age) + a_4(nais) + a_5(nbenf) + a_6(catsoc) + a_7(hab) + a_6(matr) + \varepsilon$$

Les personnes seules et/ou sans enfant ont été ôtées de la base de données étant donné la nature de la variable explicative. L'estimation porte donc ici sur 8208 observations.

Tableau I20 : résultats de l'estimation pour les allocations familiales et les retraites

: pour l'estimation sur les allocations familiales, les personnes sans enfant ont été ôtées de la base de données ; il reste donc 4 tranches (au lieu de 5 pour les autres modèles) pour ventiler les individus du fichier en fonction du nombre de leurs enfants et la catégorie la plus faible (1 enfant) a été prise comme référence.
de même, pour cette estimation, la catégorie « célibataires » de la variable sur l'état matrimonial a été exclue de l'estimation et la catégorie « divorcé » est prise à sa place comme référence.

	Var. dep. / Var. exp.	R_{fam}		$R_{retraite}$	
Var. Réf.		**Coef.**	**Odd ratio**	**Coef.**	**Odd ratio**
Sex_{hom}	Sex_{fem}	-0,133*	0,875	0,344***	1,411
		(0,069)		(0,067)	
Age_{30-39}	Age_{18-29}	-0,042	0,958	-0,085	0,918
		(0,121)		(0,272)	
	Age_{40-49}	-0,697***	0,498	0,861***	2,364
		(0,078)		(0,193)	
	Age_{50-59}	-1,850***	0,157	2,428***	11,339
		(0,106)		(0,178)	
	Age_{60+}	-2,690***	0,068	6,553***	701,296
		(0,270)		(0,190)	
$Nais_{fra}$	$Nais_{eur}$	0,045	1,046	-0,547***	0,578
		(0,161)		(0,151)	
	$Nais_{maghreb}$	0,349**	1,418	-0,275*	0,760
		(0,154)		(0,155)	
	$Nais_{afr\&autre}$	0,242	1,273	-1,051***	0,350
		(0,151)		(0,221)	
$Nbenf_0$ (ou $Nbenf_1$ pour le modèle R_{fam})#	$Nbenf_1$	Ref		-0,602***	0,548
				(0,085)	
	$Nbenf_2$	3,314***	27,492	-1,338***	0,262
		(0,078)		(0,132)	
	$Nbenf_3$	4,307***	74,222	-1,253***	0,286
		(0,115)		(0,199)	
	$Nbenf_{4+}$	5,157***	173,620	-1,181***	0,307
		(0,234)		(0,304)	
Cat_soc_3	Cat_soc_1	0,386	1,470	/	
		(0,251)			
	Cat_soc_2	-0,109	0,896	/	
		(0,179)			
	Cat_soc_4	0,079	1,082	/	
		(0,112)			
	Cat_soc_5	0,032	1,032	/	
		(0,102)			
	Cat_soc_6	0,068	1,070	/	
		(0,254)			
	Cat_soc_7	0,094	1,098	/	
		(0,142)			
$matr_{marié}$ (ou $matr_{divorcé}$ pour le modèle R_{fam})##	$matr_{célib}$	Exclus		-0,995***	0,370
		/		(0,123)	
	$matr_{veuf}$	0,330	0,920	-1,677***	0,187
		(0,258)		(0,118)	
	$matri_{divorcé}$	Ref		-1,184***	0,306
				(0,125)	
	$matr_{marié}$	-0,083	1,392	Ref	
		(0,078)			
Hab_{Paris}	Hab_{rur}	0,469***	1,598	/	
		(0,106)			
	Hab_{5m-20m}	0,439***	1,552	/	
		(0,114)			
	$Hab_{20m-100m}$	0,302***	1,353	/	
		(0,125)			
	$Hab_{100m-2mllion}$	0,477***	1,611	/	
		(0,104)			
$Dip_{etu\ sup}$	$Dip_{bac.cap.bep}$	/		0,474***	1,606
				(0,101)	
	$Dip_{benc.0}$	/		0,785***	2,191
				(0,100)	
	Const.	-1,841		-3,901	
		(0,143)		(0,195)	
	Nber Obs.	8208	93	17061	

Les variables explicatives principales de la réception d'allocations familiales sont l'âge et le nombre d'enfants. Les jeunes ont davantage recours à cette forme d'aide alors que l'occurrence de ce recours diminue progressivement ensuite mais de manière importante. La raison semble simple : plus les personnes avancent en âge, moins elles sont susceptibles d'abriter chez elles des enfants scolarisés. Le parallèle avec l'évolution de la position professionnelle en même temps que l'âge pourrait expliquer aussi une partie du résultat constaté mais une partie seulement : en effet les allocations familiales de base ne sont pas conditionnées au niveau de revenu du ménage et sont versées quelles que soient les ressources financières de la famille ; en revanche, certaines primes (rentrée scolaire, prime de naissance, etc.) sont versées sous conditions de ressources, ce qui peut renforcer l'effet dégressif de la probabilité de toucher les allocations familiales (au sens large) avec l'âge puisque, comme nous le verrons ensuite, l'avancée dans le cycle de vie réduit l'occurrence de chômage ou d'exclusion.
L'effet du nombre d'enfants est très important et tout à fait logique étant donné les conditions d'octroi des aides concernées.
La zone de résidence joue également de manière intéressante ; toutes les zones (urbaines ou même rurales) hors de Paris *intra muros* accroissent la probabilité de recourir aux allocations familiales. On capte ici vraisemblablement le fait que la ville de Paris dispose d'une quantité plus faible de logements permettant d'accueillir, à tarif raisonnable, des familles avec enfants. Les prix de l'immobilier à Paris sont importants et la taille moyenne des logements sur la capitale est donc plus petite que sur le reste du territoire. Les familles tendent donc à s'éloigner de l'enceinte parisienne pour trouver à se loger en banlieue. En revanche, où qu'elles résident ensuite (campagne, villes moyennes ou importantes, en banlieue parisienne ou non), elles ont la même probabilité à peu de choses près d'avoir recours aux aides familiales. Cela résulte encore une fois de la nature de cette aide, de son ampleur et de la taille de la population couverte, elles-mêmes liées à la politique familiale française.
Ces derniers éléments justifient sans doute aussi qu'aucune autre variable ne soit significative. Nous avons procédé à plusieurs tests différents en incluant par exemple le niveau de qualification au lieu de la catégorie socioprofessionnelle mais le résultat est systématiquement le même. L'origine géographique des personnes n'a aucun effet, contrairement à ce qu'est parfois encline à croire l'opinion publique : à caractéristiques égales, les populations immigrées ne bénéficient pas davantage des allocations familiales que les natifs.

2.4 - Les pensions de retraite

Avant de passer aux aides liées à compenser une situation difficile par rapport au marché du travail, nous avons testé un dernier modèle plus général afin de comparer nos résultats avec ceux obtenus par Brücker et alii (2002) : celui des retraites. Nous avons contrôlé à l'aide des mêmes variables qu'eux, à peu de choses près et en fonction des différences entre nos bases de données. Nous avons donc introduit le sexe, l'âge, le nombre d'enfants, le niveau de qualification et le statut marital :

$$R_{retraite} = a_1 + a_2(sex) + a_3(age) + a_4(nais) + a_5(nbenf) + a_6(dipl) + a_7(matr) + \varepsilon$$

Nous avons choisi d'introduire l'âge comme variable explicative et non de ne retenir pour l'estimation que les agents en âge d'être à la retraite puisqu'il existe des cas particuliers où l'âge de la retraite peut être avancé par rapport aux cas les plus courants (retraités de l'armée, danseuses d'opéra par exemple). Ce choix se traduira évidemment par une sur-significativité de la classe d'âge la plus âgée dans l'explication de la variable puisqu'elle sera majoritaire parmi les bénéficiaires de pensions de retraites.

Comme nous nous y attendions, le rôle de l'âge est marqué. Par rapport aux 30-39 ans, qui constituent notre catégorie de référence, les plus jeunes sont évidemment moins souvent à la retraite. En revanche, la probabilité croît ensuite significativement avec l'avancée en âge, modérément d'abord (mais certaines personnes peuvent être concernées, comme nous l'évoquions plus haut), puis de manière très nette. Le nombre d'enfants agit comme un facteur défavorable au bénéfice d'une pension de retraite : par rapport aux personnes sans enfant, celles qui en ont élevé affichent une probabilité plus faible d'être bénéficiaire d'une pension au moment de l'enquête. Le maintien en activité dans le but de subvenir aux besoins d'une famille comprenant encore des enfants à charge peut être une explication à ce phénomène. Le niveau de diplôme est également significatif. Les moins diplômés ont une probabilité nettement plus forte de percevoir une pension de retraite. La corrélation avec le type de profession exercée est sans doute en cause : les professions manuelles recrutant du personnel peu diplômé autorisent des départs plus rapides en retraite étant donné la difficulté physique des certaines tâches. Par rapport aux personnes mariées, celles qui vivent seules semblent travailler plus longtemps et avoir moins recours aux pensions de retraite.
Enfin, par rapport aux natifs, les populations nées à l'étranger sont significativement moins souvent bénéficiaires de pensions de retraites. Ce résultat est moins significatif pour les populations d'origine maghrébine, ce qui s'explique par le fait qu'une plus forte proportion de celles-ci demeurent sur le territoire français à l'âge de leur retraite puisqu'elles ont fait toute leur vie en France ; leur situation ne s'écarte alors pas significativement de celle des autochtones. A l'inverse, la durée de séjour des européens et des africains (non maghrébins) notamment est sans doute plus faible et moins susceptible de déclencher des droits significatifs à la retraite. Dans le cas des européens, la part des populations immigrées qui arrivent au moment de leur retraite ou qui sont en France dans le cadre d'une mobilité professionnelle intra-entreprise (avec donc le maintien de leurs droits à la retraite de leur pays d'origine) explique également la statistique obtenue. Pour les africains sub-sahariens, un complément d'explication peut aussi venir du statut professionnel de ces populations : une partie des immigrés de cette origine n'occupant pas de poste de travail officiel, il paraît logique de ne pas les retrouver dans les bénéficiaires de retraites.

2.5 - Les allocations de chômage

Dans le cas des allocations de chômage, le modèle se fonde sur les caractéristiques démographiques déjà utilisées pour les estimations précédentes et intègre le rôle du diplôme. Cette variable est ici plus pertinente bien entendu que celle décrivant la situation sur le marché du travail (seuls les chômeurs touchent des allocations de chômage par définition) et il n'est pas plus pertinent de maintenir la position professionnelle des individus. En revanche, le diplômé permet de rendre compte en grande partie des chances d'insertion professionnelle des individus. Nous ne disposons pas d'autre variable utile pour décrire la qualification ou le capital humain des individus. Le fait de maîtriser ou non la langue du pays d'accueil n'est pas une variable renseignée dans la base de données. Cela aurait pu fournir quelques indications sur le niveau de discrimination par exemple des personnes d'origine étrangère, quoi que cette discrimination soit plus difficile que cela souvent à saisir. D'un autre côté, le côté ambigu d'une telle variable est souvent souligné : le fait de maîtriser la langue et de devoir malgré tout recourir à l'aide sociale (par exemple aux allocations de chômage) peut suggérer un effet de discrimination. Mais cela peut être interprété exactement à l'opposé puisqu'en parlant la langue du pays d'accueil, les populations immigrées peuvent aussi maîtriser plus facilement l'information sur l'existence et les conditions d'accès à l'aide sociale (Barrett & McCarthy, 2008). Nous tenons compte également de la situation matrimoniale des agents afin de tester l'hypothèse émise dans la littérature selon laquelle la surdépendance aux aides pourrait faire

partie d'un comportement rationnel des agents, qui feraient le choix de vivre des aides au lieu de vivre des revenus du travail (Hansen & Lofstrom, 2003, 2009 ; Riphahn, 1998). Les résultats attendus sur cette variable ne sont pas cependant prédéterminés. Le fait de vivre en couple peut être ambigu en terme de comportements des demandeurs d'emploi : ceux-ci peuvent tout autant être incités à reprendre au plus vite un emploi afin de subvenir aux besoins de la famille ; leurs exigences seraient alors atténuées et leur temps de recherche d'emploi abrégé en principe. Cela correspond à ce qui a souvent été analysé dans la littérature des modèles de prospection d'emploi (Lippman & McCall, 1976, a et b) comme des mécanismes de révision des exigences salariales (ou des exigences liées aux attributs, monétaires ou non, des emplois) lors de la phase de prospection. L'agent qui ne reçoit pas rapidement d'offre d'emploi à la hauteur de ses exigences (quelle qu'en soit la raison) révise ces dernières (Hui, 1986 ; Wolpin, 1987). A l'inverse, la présence d'un conjoint peut également représenter une source de revenu additionnelle qui permet de maintenir des exigences importantes, voire de « profiter » de la période couverte par les allocations avant de commencer une nouvelle recherche d'emploi (Hui, 1986).

$$R_{cho} = a_1 + a_2(sex) + a_3(age) + a_4(nais) + a_5(nbenf) + a_6(dipl) + a_7(hab) + a_8(matr) + \varepsilon$$

Les résultats sont portés dans le tableau I21 ;

Tableau I21 : résultats de l'estimation pour le chômage et le RMI

	Var. dep. / Var. exp.	R_{cho}		R_{RMI}	
Var. Réf.		**Coef.**	**Odd ratio**	**Coef.**	**Odd ratio**
Sex_{hom}	Sex_{fem}	-0,011	0,989	0,202*	1,223
		(0,048)		(0,111)	
Age_{30-39}	Age_{18-29} #	0,229***	1,257	0,400**	1,491
		(0,079)		(0,177)	
	Age_{40-49}	-0,161***	0,851	-0,047	0,954
		(0,068)		(0,135)	
	Age_{50-59}	-0,153**	0,858	-0,327**	0,721
		(0,078)		(0,165)	
	Age_{60+}	-1,732***	0,177	/	
		(0,115)			
$Nais_{fra}$	$Nais_{eur}$	0,316***	1,371	-0,028	0,973
		(0,116)		(0,319)	
	$Nais_{maghreb}$	0,607***	1,835	1,310***	3,670
		(0,104)		(0,173)	
	$Nais_{afr\&autre}$	0,485***	1,624	1,326***	3,765
		(0,108)		(0,180)	
$Nbenf_0$	$Nbenf_1$	0,343***	1,409	0,472***	1,604
		(0,065)		(0,152)	
	$Nbenf_2$	0,068	1,071	0,494***	1,639
		(0,075)		(0,160)	
	$Nbenf_3$	0,513***	1,671	1,045***	2,843
		(0,090)		(0,182)	
	$Nbenf_{4+}$	0,488***	1,630	1,552***	4,722
		(0,138)		(0,215)	
$Dipl_{etu\ sup.}$	$Dipl_{bac,cap,bep}$	0,213***	1,238	0,636***	1,888
		(0,062)		(0,167)	
	$Dipl_{bepc,0}$	0,448***	1,565	1,470***	4,350
		(0,069)		(0,166)	
Hab_{Paris}	Hab_{rur}	0,130	1,139	0,205	1,227
		(0,082)		(0,210)	
	Hab_{5m-20m}	0,262***	1,299	0,337	1,401
		(0,086)		(0,215)	
	$Hab_{20m-100m}$	0,364***	1,440	0,896***	2,451
		(0,089)		(0,199)	
	$Hab_{100m-2mllion}$	0,100	1,105	1,005***	2,733
		(0,078)		(0,176)	
$Matr_{marié}$	$Matr_{celib}$	0,325***	1,384	1,269***	3,556
		(0,065)		(0,139)	
	$Matr_{veuf}$	-0,046	0,956	1,201***	3,322
		(0,149)		(0,308)	
	$Matr_{divorcé}$	0,301***	1,352	1,737***	5,683
		(0,088)		(0,150)	
	Const.	-2,362***	-	-6,163***	-
		(0,105)		(0,267)	
	Nber Obs.	17061	-	11866	-

pour l'estimation du RMI, la première tranche d'âge est tronquée et démarre à 25 ans.

L'âge joue fortement et dans le sens attendu : l'avancée en âge se traduit par une insertion sur le marché du travail alors que ce sont les plus jeunes qui souffrent le plus du chômage. A mesure de la progression dans le cycle de vie, il est aussi possible que les

personnes « dés-insérées » du marché du travail soient prises en charge par d'autres dispositifs que les allocations de chômage (par exemple des préretraites, etc.). C'est ce que capterait notre résultat indiquant une réduction significative de la probabilité d'avoir recours au chômage sur la tranche 50-59 ans en particulier. Comme attendu, la ville de Paris semble protéger contre le chômage par rapport aux autres zones de résidence. Son dynamisme économique, avec notamment la concentration des sièges des grandes entreprises, justifie vraisemblablement cette observation.
Afin d'obtenir des résultats plus lisibles sur le rôle du diplôme, nous avons ici groupé l'ensemble des études supérieures (bac +2 et plus) pour les comparer aux situations de qualifications moins élevées. Les différences entre des niveaux d'études proches (par exemple Bac+2-3 et Bac+4) sont trop faibles pour fournir des estimations significatives. Il ressort que les individus les moins éduqués sont les plus fragiles face au chômage et les plus susceptibles de bénéficier d'aides à ce titre. Le fait d'avoir un niveau inférieur aux études supérieures (bac toutes catégories, CAP ou BEP) multiplie par 1,2 le risque de chômage et celui de n'avoir aucun niveau de diplôme (ou au maximum le niveau BEPC, obtenu à la fin du collège) par 1,5.
Les résultats sur la variable que nous avons ajoutée pour tenir compte de la situation de famille nous semblent également intéressants. Par rapport aux personnes mariées, celles qui vivent seules (célibataires ou divorcées) ont 3,4 fois plus de chances d'avoir recours aux allocations de chômage. Etant donné le type de l'aide concernée, le recours aux allocations de chômage peut sans difficulté s'assimiler à la probabilité de chômage elle-même. Pour d'autres aides, il est possible d'observer un décalage entre les deux proportions, toutes les personnes éligibles à certaines aides ne faisant pas nécessairement la démarche d'en demander le bénéfice (par manque de connaissance sur l'existence de l'aide par exemple, sur les conditions du recours ou sur leur statut d'éligibilité). Pour les allocations de chômage, une telle déconnexion paraît peu réaliste puisque les conditions d'éligibilité sont simples et que l'inscription auprès des agences pour l'emploi est couplée avec celle auprès de l'UNEDIC. Notre résultat peut donc s'interpréter directement comme le fait que les personnes seules sont davantage au chômage. Que cela soit attribué à une attitude délibérée est peu réaliste à nouveau : les personnes vivant en couple auraient davantage de latitude pour adopter un tel comportement d'absence de recherche véritable d'emploi puisqu'elles bénéficient des revenus du conjoint, mais les personnes seules ne peuvent s'appuyer sur la même sécurité et n'ont que les revenus tirés des allocations, revenus par nature dégressifs avec la durée de chômage ! En appui de notre observation, des effets de réseaux peuvent être invoqués : vivre en couple permettrait de profiter du réseau social du conjoint afin de trouver plus facilement un poste.

Concernant l'élément le plus important que nous cherchions à tester, celui du statut d'immigré ou non, les résultats sont là encore significatifs. Par rapport aux natifs, tous les immigrés ont un risque de chômage plus important mais ce risque fluctue selon l'origine précise des agents. Les européens ont 30% de plus de chances d'avoir recours aux allocations de chômage (mais la statistique n'est significative qu'à hauteur de 91%), les africains sub-sahariens 62% de plus et les maghrébins plus de 80% de plus (leur risque est donc presque doublé par rapport aux natifs). Ces résultats supportent l'idée selon laquelle les européens attirés par la France ne sont pas particulièrement qualifiés ; on peut trouver dans cette catégorie par exemple des européens de l'est, fuyant le faible niveau de vie de leur pays d'origine mais éprouvant des difficultés à faire face aux exigences du marché du travail français. Le reste de l'immigration (la majeure partie en réalité) se trouve dans une situation encore plus périlleuse avec des situations de chômage encore plus nombreuses.

Nous avons estimé une variante de ce modèle en prenant en considération la nationalité des personnes au lieu de leur zone de naissance afin de vérifier si notre choix d'identifier les immigrés par leur lieu de naissance au lieu de leur nationalité impactait les résultats. En particulier, nous cherchions à repérer d'éventuelles différences d'insertion professionnelle entre les immigrés naturalisés et ceux ayant conservé leur nationalité d'origine, l'acquisition de nationalité pouvant être interprétée comme un gage d'intégration par exemple. Les résultats obtenus pour cette variante du modèle restent globalement identiques à ceux déduits du critère du lieu de naissance (table de résultats en annexe 14) mais les éléments de nationalité sont intéressants. Par rapport aux français de naissance (modalité de référence), les français par acquisition de nationalité ont une probabilité de chômage significativement plus forte ; le risque est multiplié par presque 1,7 ! La nationalité ne fait donc pas tout…
Le raisonnement sur le critère de nationalité permet de repérer précisément les personnes nées au Maghreb ou en Afrique et ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine. La situation des africains n'est pas significativement différente de celle des français de naissance (pas plus d'ailleurs que celle des européens) mais le cas des maghrébins ayant conservé leur nationalité révèle un risque de chômage nettement plus important par contre (plus du double cette fois par rapport à celui des français de naissance). C'est donc bien cette population qui semble la plus touchée par les difficultés d'insertion.

On l'a souligné au début de cette étude, la structure en qualification de l'immigration en France est souvent invoquée comme une cause essentielle de cette situation. Cependant, cela ne peut être le cas ici puisque nous avons évidemment pris la précaution d'introduire la qualification comme variable de contrôle. La statistique obtenue s'interprète en réalité « à niveau de qualification égale ». Cela appelle alors plusieurs remarques. La question de la transférabilité des compétences et des diplômes peut être en cause (Hansen et Lofstrom, 2008). Nous ne pouvons vérifier correctement cette hypothèse puisque nous ne savons pas dans quel pays a été acquise la qualification des individus. Cependant, il est raisonnable de penser qu'une partie au moins des immigrés a reçu sa formation à l'étranger, avant de migrer. Il est ensuite possible que les diplômes et titres obtenus ne soient pas reconnus en France et laissent leurs propriétaires en dehors de l'emploi comme les personnes sans aucune qualification. Cela étant, nous avions fait remarquer plus haut que les populations d'origine maghrébine étaient plus souvent peu diplômées que les natifs. L'explication que nous soulevons ici ne vaut donc que pour une partie des immigrés maghrébins, c'est-à-dire les plus qualifiés.

D'autres explications mises en avant par des études similaires à la nôtre mais pour l'étranger méritent également d'être rappelées puisque nous retrouvons ici le même résultat que ce que Brücker et alii (2002) ont nommé l'effet résiduel : à caractéristiques égales, les immigrés sont davantage bénéficiaires de certaines aides et notamment des allocations de chômage que les autochtones. Derrière cet effet résiduel peuvent se cacher plusieurs choses. Des effets de discrimination sont possibles : la qualification de la personne n'est alors plus retenue comme un atout par les recruteurs dès lors qu'il s'agit d'une personne « étrangère ». Des choix individuels opérés par les immigrés entre le travail et le temps libre (ou entre les revenus du travail et les revenus tirés d'aides sociales) peuvent aussi être en cause, notamment dans la mesure où l'écart de niveau de vie entre les pays source et le pays d'accueil peut tout à fait rendre parfaitement acceptable le niveau de vie autorisé par les seules aides sociales au regard du niveau de vie antérieur à la migration (alors qu'un natif, habitué à un style de vie plus élevé, considèrerait ce même montant comme nettement insuffisant). Nous avons déjà souligné ces arguments (Hansen & Lofstrom, 2003, 09). Il ne nous est malheureusement pas

possible de trancher entre les explications évoquées puisque cela relève de facteurs non observables. Nous nous heurtons à notre tour aux mêmes difficultés que nos homologues à l'origine des premières études scientifiques sur la question.

2.6 - Le revenu minimum d'insertion (RMI)

Pour le RMI, nous avons conservé le même modèle que pour le chômage puisque les ressorts sont à peu de choses près les mêmes, les personnes en fin de droits bénéficiant des minima sociaux afin d'éviter qu'elles tombent dans l'exclusion et les personnes n'ayant pas droit aux allocations de chômage étant éligibles à ces mêmes minima pour les mêmes raisons. Nous avons simplement réduit la première tranche d'âge pour tenir compte de la législation spécifique au RMI, qui rend inéligibles les jeunes de moins de 25 ans.
Comme pour les allocations de chômage, nous avons estimé le modèle avec deux variantes, la première repérant l'immigration grâce aux lieux de naissance des personnes et la seconde uniquement par leur nationalité.

Les résultats de la première estimation (critère du lieu de naissance) sont reproduits dans le tableau précédent. Ils sont proches de ceux prévalant pour les allocations de chômage. Ici encore, ce sont les individus les plus jeunes qui sont les plus exposés, tout comme les personnes vivant seules, surtout dans les grandes unités urbaines. A l'inverse, le diplôme joue au contraire à nouveau son rôle protecteur par rapport à l'exclusion sociale. Le nombre d'enfants s'affirme aussi encore une fois comme un facteur allant de paire avec le bénéfice du RMI. L'interprétation n'est pas forcément simple. La présence d'enfants peut poser davantage de difficultés lors de la recherche d'emploi, les contraintes du parent étant plus nombreuses (en termes d'horaires, pour aller chercher les enfants à l'école par exemple, etc.). D'un autre côté, la corrélation entre les deux variables peut aussi être inversée et la situation d'exclusion être à l'origine du choix d'avoir davantage d'enfants.

Du point de vue de l'origine géographique, nous retrouvons apparemment l'atténuation du risque pour les européens (mais la statistique n'est pas significative) mais une intensification de celui-ci pour les autres immigrés, en particulier lorsqu'ils viennent de pays du Maghreb (risque multiplié par 3,7 et hautement significatif) puisque la significativité sur les autres populations n'est pas bonne.

La prise en compte du critère de la nationalité ne modifie pas fondamentalement les résultats (résultats en annexe 15). Nous nous concentrons donc exclusivement sur ceux liés à la variable que nous avons modifiée. Ici encore, nous retrouvons un écart fondamental entre les français de naissance et les personnes, françaises par acquisition ou étrangères, qui ont toutes un risque plus important de passer par le RMI (à l'exception des européens, pour lesquels nous ne pouvons conclure puisque la statistique n'est pas significative). Ainsi, les personnes naturalisées conservent un risque de RMI 2,4 fois plus important que les natifs français, les personnes ayant la nationalité de l'un des 3 pays du Maghreb 5 fois plus élevé et les populations africaines 7 fois plus élevé (avec le critère du lieu de naissance, ces risques étaient respectivement de 3,67 et 3,76 fois plus que pour les français pour les maghrébins et les africains, et toujours non significatif pour les européens). Cela montre que l'acquisition de la nationalité réduit fortement le risque d'exclusion (on passe d'un risque compris entre 5 et 7 à un risque de 2,4) sans pour autant l'annuler ; le lieu de naissance continue d'exercer un impact sur la situation face au marché du travail. Les raisons possibles sont de même nature que celles évoquées plus haut, pour les probabilités de chômage.

2.7 - Résumé des analyses

Les analyses font donc ressortir un résultat clair : une fois que l'on contrôle les différences de caractéristiques entre les natifs et les populations immigrées en France, la surreprésentation des immigrés parmi les bénéficiaires de la protection sociale se manifeste essentiellement pour les allocations de chômage et le RMI (en plus d'une surreprésentation aussi sur les allocations de logement, notamment pour les populations maghrébines). Leur dépendance aux autres postes de la protection sociale (allocations familiales, assurance maladie et pensions de retraites) n'est pas significativement différente de celle des natifs. Le recours à ce type d'aides sociales dépend avant tout d'attributs sociodémographiques tels que l'âge et le nombre d'enfants en général. Le poids statistique des immigrés dans certains dispositifs (allocations familiales par exemple ou aides au logement) que nous avions parfois repéré dans l'analyse descriptive, n'était donc lié qu'aux différences dans les caractéristiques des populations natives et immigrées. Ces dernières présentant des situations familiales différentes, et ces situations étant précisément le facteur explicatif majeur de la dépendance à certaines aides, il est logique que la proportion d'immigrés dans le pool des bénéficiaires des aides concernées soit plus importante.
Dans le même temps, si les familles immigrées ont davantage d'enfants en moyenne que les natifs, cela contribue aussi à lutter contre le vieillissement de la nation. Ces enfants contribuent également à la main d'œuvre potentielle du pays (une fois arrivés à l'âge adulte) ainsi qu'à la consommation globale (les parties 2 et 3 de cette étude développerons ces aspects). De plus, les statistiques nationales récentes laissent planer le doute sur le fait que la situation observée dans les statistiques perdure. Si le taux de fécondité entre les femmes d'origine française et étrangère persiste (il est de 1,8 pour les françaises contre 2,6 en moyenne pour l'ensemble des immigrées, étrangères ou naturalisées), la proportion des femmes étrangères en âge de procréer reste limité (7%), ce qui contredit l'idée selon laquelle la fécondité en France, qui reste la plus élevée d'Europe, serait liée aux immigrées (Héran & Pison, 2007 ; Toulemon, 2004). De plus, la distinction est également marquée entre les femmes étrangères et celles qui sont naturalisées françaises, ces dernières adoptant le mode de vie local et réduisant alors notamment le nombre d'enfants qu'elles souhaitent élever : leur taux de fécondité tombe alors à 2,1 contre 3,3 pour les femmes étrangères et donc 1,8 pour les françaises d'origine (Héran & Pison, 2007). Ces éléments confirment les hypothèses et constats récurrents des historiens et économistes du développement selon lesquels les populations immigrées adoptent progressivement les modes de vie des autochtones (Beine et alii, 2008).

Cela étant, l'immigration se traduit par une contribution à la nation plus que par une charge sur le système social à condition que sa population s'insère convenablement sur le marché du travail. Or, sur ce plan, nos résultats sont plus pessimistes. Il semble clair en effet que, à caractéristiques égales, les populations immigrées sont davantage représentées parmi les bénéficiaires des allocations de chômage et du RMI. Un réel effet du « statut d'immigré » apparaît ainsi nettement dans le cas des aides associées à la situation sur le marché du travail. En outre, ces difficultés rencontrées sur le marché du travail sont vraisemblablement à l'origine de la sur-dépendance observée en matière d'allocations logement.

Nous retrouvons donc ici les conclusions d'autres études sur l'effet d'attractivité de la protection sociale d'un pays. Les interprétations proposées, et rappelées dans la revue de littérature (section 2 du chapitre 2), évoquent plusieurs possibilités.

Une première explication fait intervenir la question de la non reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. Cette justification peut être associée dans une certaine mesure à la question de la discrimination, le doute portant sur les compétences, non pas directement en raison de l'origine de la personne mais en raison de l'origine de son diplôme. Cette explication ne vaut cependant que pour les immigrés qualifiés et pas donc pour la majorité des immigrés présents dans notre échantillon.

Selon la deuxième explication, le fait que les immigrés recourent plus souvent aux allocations de chômage que les locaux peut être le signe d'un comportement différent (Hansen & Lofstrom, 2003, 09) : l'arbitrage qu'ils feraient entre le temps libre et le temps de travail permettant de recevoir un revenu serait différent (préférence plus marquée pour le temps de non travail) et les placerait en position de toucher ces aides plus fréquemment. Cela signifie alors que toutes les mesures publiques pour lesquelles on souligne habituellement l'effet désincitatif sur le travail (hausse des montants des allocations, etc.) joueraient différemment sur les publics locaux et étrangers, en encourageant davantage ces derniers se décourager plus facilement à la suite d'échecs dans leur recherche d'emploi et à se contenter des minima sociaux. On rappellera ici un élément déjà souligné en introduction du rapport : les immigrés en France sont pour beaucoup issus de pays où le niveau de vie est nettement plus faible. Vivre avec l'aide sociale en France est alors susceptible de leur apparaître relativement satisfaisant en comparaison avec le niveau de vie moyen de leur pays d'origine (ce qui est sans doute moins vrai pour les autochtones, habitués à évoluer dans un pays où le niveau de vie moyen est nettement supérieur à celui permis par les seules aides sociales). Cette explication est celle qui se montre la plus fidèle à l'hypothèse d'un « *Welfare Magnet Effect* » qui conduirait à supposer que les immigrés puissent faire de la présence des aides (ici des aides chômage et du RMI) le motif même de leur migration (Borjas, 1999a).

La troisième explication proposée par la littérature tient dans une difficulté plus grande à s'insérer sur le marché du travail du fait d'une discrimination qui toucherait les populations non autochtones, et en particulier celles issues des pays du Maghreb ou d'Afrique Noire. Cela place alors ces individus en marge du marché et en position de recourir aux aides sociales destinées précisément aux personnes situées provisoirement en dehors de l'emploi ou en situation d'exclusion.

Comme nous l'avons souligné, il est techniquement difficile de distinguer entre les deux explications ci-dessus, d'autant que ce qui peut apparaître comme un choix d'allocation du temps entre travail et temps libre peut lui-même résulter d'un découragement intervenu à la suite d'une recherche d'emploi achoppant de manière répétée sur de la discrimination. Nous pouvons néanmoins rappeler un certain nombre d'éléments d'éclairage. D'une part, l'existence d'un certain degré de discrimination sur le marché du travail a fait l'objet d'études sociologiques et a été démontré dans un certain nombre de cas. Quantifier cet effet et mesurer son poids dans les éléments que l'on étudie ici est pour l'instant impossible mais il s'agit d'un argument recevable. D'autre part et surtout, nous avons souligné à plusieurs reprises dans les chapitres qui précèdent le nombre particulièrement élevé de facteurs intervenants dans la décision de migration et le rôle primordial parmi eux des facteurs historiques et liés aux effets de réseaux pour le cas de l'immigration en France notamment. Cela remet en cause l'idée selon laquelle la migration aurait pu être entreprise dans le but de tirer partie des aides sociales. Nous avons d'ailleurs rappelé à cet égard le résultat de Kahanec et Zimmermann (2008), qui concluent aussi de cette manière quant aux critères guidant les migrations vers l'Europe. Il reste néanmoins que, sans avoir été motivées par l'offre de protection sociale, et même si des effets de discriminations peuvent être à l'œuvre, l'état des informations

contenues dans les bases de données actuelles n'est pas de nature à réaliser des tests permettant d'exclure complètement les explications liées en partie à un choix des individus (Hansen & Lofstrom, 2003,09).

Conclusion de l'axe 1 :

Dans cette première partie de notre recherche, nous avons mis en relief la nature des liens entre l'immigration et la protection sociale. Le cas français est finalement assez simple en apparence. L'immigration a connu deux phases bien distinctes : d'abord massive et en majorité liée aux besoins du marché du travail dans les périodes où la France avait besoin de main d'œuvre, elle a ensuite été freinée sévèrement et réorientée presqu'exclusivement vers l'immigration familiale jusqu'en mi-2006 où l'Etat a commencé à suivre le mouvement engagé dans de nombreux autres pays pour appliquer une politique d'immigration sélective. L'immigration en France, issue majoritairement d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne, apparaît au final peu qualifiée par rapport aux flux dirigés vers d'autres pays. Elle se trouve en conséquence plus souvent au chômage ou en situation d'exclusion par rapport aux natifs et, lorsque les personnes ont un emploi, on les retrouve davantage sur des postes peu valorisés que sur des fonctions prestigieuses et qualifiées. Il en résulte qu'une proportion non négligeable de cette immigration a recours aux aides de l'Etat. Evidemment, toute proportion mérite d'être gardée par rapport à cette affirmation : si une part importante de l'immigration recoure aux aides sociales (entre 10 et 40% selon les aides considérées), la part de l'immigration parmi l'ensemble des bénéficiaires de la protection sociale demeure une fraction relativement faible (entre 25 et 30%, contre une représentation des natifs parmi les bénéficiaires des aides allant donc de 70 à 85% selon les aides) étant donné la proportion générale que représente l'immigration sur la population totale en France (8,1% environ). Malgré tout, ce constat nous a amené à vérifier les causes prépondérantes pour expliquer cette dépendance. Notre analyse économétrique a ainsi révélé que la sur-dépendance des migrants aux aides sociales n'était réelle que pour deux postes d'aides : les allocations de chômage et le RMI. Ici, à caractéristiques identiques entre immigrés et natifs, la probabilité d'avoir recours à ces dispositifs reste significativement plus élevée pour les immigrés !
Pour les autres aides, la dépendance s'explique avant tout par les caractéristiques sociodémographiques des personnes (le nombre d'enfants notamment) et on n'observe pas d'effet propre au fait d'être immigré plutôt que natif. De tout cela, nous devons tirer quelques enseignements.

Il paraît clair au vu des pages qui précèdent que la nature de l'immigration joue un rôle primordial dans le degré de dépendance à la solidarité nationale puisque, au-delà d'une surreprésentation des populations immigrées parmi les bénéficiaires d'allocations familiales ou de logement, la sur-dépendance aux allocations chômage et au RMI n'est pas négligeable. Ce constat semble supporter les orientations politiques actuelles liées à l'immigration sélective. Pour autant, le moyen d'agir précisément sur la composition de l'immigration n'est pas aussi évident qu'il paraît. Certes, quelques chiffres récents laissent entendre que les modifications de la politique migratoire ont permis de fournir des visas à des personnes plus qualifiées qu'auparavant. Cependant, dans beaucoup de pays d'accueil, une grande proportion de migrants (notamment qualifiés) étaient en réalité déjà dans le pays avant d'obtenir leur visa d'immigration permanente : anciens étudiants dans le pays ou personnes y ayant déjà exercé un emploi. Pour les Etats-Unis, en 2002, 75% des permis ont ainsi été accordés à des personnes déjà sur le territoire. En Australie, on est à 33% ; en Nouvelle-Zélande, à 55%. Au Canada par contre, c'est moins de 2%. Pour les pays européens, la situation est un peu identique puisque l'obtention d'un titre de séjour permanent est conditionnée au fait que la

personne ait déjà obtenu un titre temporaire (sauf pour les réfugiés). De manière générale, nous avons aussi mis en évidence la multiplicité des motifs des migrations. Les flux ne répondent pas exclusivement aux critères d'entrée édifiés par les pays d'accueil mais s'orientent également en fonction de l'implantation des réseaux de migrants par exemple. Dès lors, l'histoire en général et l'histoire des politiques migratoires en particulier jouent un rôle majeur.
Or, les nations favorisant le regroupement familial abritent en règle générale une population d'immigrés naturellement moins qualifiée que les pays plus restrictifs à cet égard. Actuellement, les flux les plus qualifiés se dirigent principalement vers le continent nord-américain, le Royaume-Uni ou l'Irlande, et non vers la France (voir le tableau 01). Il n'est alors pas exclu qu'un revirement des conditions d'entrée sur le territoire empêche les flux habituels de s'installer sans en parallèle engendrer de nouveaux flux (ceux souhaités) en quantité suffisante. Dans ce cas, c'est l'immigration totale qui se réduit. Une telle situation pourrait aussi, on le sait, déplacer les anciens flux légaux vers l'immigration clandestine, plus difficile à gérer. Nous proposerons à la fin de cette étude une discussion plus complète sur les questions des politiques de migrations. Il nous faut pour cela avoir au préalable une vision complète des liens entre la migration et la protection sociale.

Or, nos résultats restent à ce stade très incomplets. Si l'immigration profite parfois de la protection sociale, elle participe également à son financement par le biais des différentes taxes qu'elle paie au même titre que les natifs ; elle participe aussi de la même façon à l'ensemble du circuit économique (à travers la consommation, etc.). C'est ce que développe l'axe d'étude suivant.

Axe 2 : Impact budgétaire de l'immigration

Chapitre 1 : Descriptions démographiques et de la protection sociale en France

Ce chapitre préliminaire aux axes 2 et 3 permet de faire un point sur la littérature appliquée des liens entre immigration et transferts sociaux afin de mieux situer les travaux exposés dans les axes 2 et 3. Ce chapitre fera également l'objet d'une présentation des données utilisées dans le cadre des axes 2 et 3.

Section 1 : Immigration et transferts sociaux : survol de la littérature appliquée

L'impact de l'immigration sur les systèmes de protection sociale est l'un des sujets les plus controversés dans le débat sur les politiques migratoires. L'objectif est de comparer les bénéfices que les immigrants retirent du fonctionnement du système public (dépenses sociales, éducation, santé, retraite) avec la contribution qu'ils y apportent. Les résultats de ce type d'études dépendent en grande part de la méthodologie utilisée, de la période considérée, des hypothèses sur ce qui doit être retenu ou exclu des calculs, de la définition des services publics considérés comme des biens publics purs, du taux d'actualisation et de l'unité démographique retenue (individus ou ménages). Les premières approches ont étudié ces questions dans un cadre statique (mesure des effets à un instant donné du temps) largement insuffisant, donnant lieu à de nouvelles approches dans un cadre dynamique (effets sur l'ensemble du cycle de vie du migrant). Récemment, les approches en équilibre général ont vu le jour afin de tenir compte des effets de bouclage macroéconomique.

1.a) Les approches statiques

Aux États-Unis, toute une littérature s'est développée pour essayer d'expliquer les différences de comportement entre immigrés et autochtones dans l'utilisation des programmes d'aide sociale. La manière la plus directe de mesurer les conséquences de l'immigration sur les transferts sociaux nets est de comptabiliser, pour une période donnée, les impôts et les transferts sociaux imputables aux immigrés. Une première vague de travaux a étudié les effets de l'immigration au niveau local. Rothman et Espenshade (1992) et Vernez et McCarthy (1996) ont proposé un examen de cette littérature qui constitue une introduction utile au débat sur les coûts de l'immigration en termes de transferts sociaux. Malgré des résultats contrastés selon la période, la zone géographique considérée et la méthode employée, ces travaux suggèrent que l'immigration dans les états ou localités qui accueillent traditionnellement un grand nombre d'immigrés représente une charge nette pour leur budget alors qu'au niveau fédéral le solde est plutôt positif.

Cependant, les études portant sur les localités ou les états ne sont pas forcement représentatives de ce qui se passe au niveau national, notamment du fait de la concentration des immigrés dans certaines zones géographiques. Au milieu des années quatre-vingt-dix,

l'intérêt pour des résultats établis au niveau national et s'appliquant à la totalité des impôts et des prestations s'est accru avec notamment les travaux de Huddle (1993), Passel (1994) et Borjas (1994) qui ont calculé le surplus net du gouvernement pour une année particulière. Ces études, menées selon des méthodologies différentes, aboutissent à des résultats contradictoires et ne permettent pas de connaître avec précision l'ampleur et le signe de la contribution nette des migrants au système de transferts sociaux. Un des problèmes cruciaux des estimations examinées est d'utiliser des profils types de dépenses sociales qui occultent les différences pouvant exister entre nationaux et étrangers. De plus, ce genre d'études mesure l'impact fiscal immédiat de l'immigration, qui varie par nature avec la structure par âge. Ainsi, une modification des caractéristiques de cette population (par exemple liée au vieillissement) réduira en conséquence la signification du résultat. Enfin, le caractère statique de ce type d'études ne permet pas de tenir compte des prestations et contributions futures des immigrés (telles que les retraites).

C'est précisément ce genre de limites que mettent en avant Lee et Miller (1998) en montrant que la manière de définir la population immigrée influe énormément sur les résultats. Avec la définition la plus restrictive (population immigrée de l'année concernée), les immigrés apporteraient une contribution fiscale totale nette de 32 milliards de dollars qui s'explique en grande partie par le profil relativement jeune de cette population (beaucoup de personnes en âge de travailler, peu d'enfants et de retraités). Si l'unité considérée est le ménage, les immigrés représentent alors une charge fiscale de 13 milliards. Finalement, si l'on considère toute la dynastie des immigrés encore en vie, on aboutit à un impact fiscal net positif de 23 milliards. Ces différences de résultats montrent donc que l'impact fiscal de l'immigration évolue au cours du cycle de vie et appellent à des travaux effectués dans un cadre longitudinal.

1.b) Les approches dynamiques

L'approche en termes de cycle de vie a suscité un grand intérêt dans un contexte de vieillissement démographique des pays industrialisés. Lee et Miller (2000), à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel, ont projeté l'impact fiscal de long terme de l'immigration aux États-Unis. Ils construisent dans un premier temps les profils par âge de l'impact fiscal net des différentes générations d'immigrés sur base des enquêtes CPS de 1994 et 1995. Ces profils montrent qu'il n'y a pas de différences majeures entre les natifs et les immigrés au niveau des transferts reçus ce qui n'est pas le cas pour les prélèvements (qui sont plus faibles pour les immigrés). Les auteurs estiment ensuite l'impact fiscal agrégé simplement en multipliant chacun des profils d'âge par la distribution par âge de la population concernée. Les immigrés de première génération ont, en moyenne, un impact fiscal positif de 1 800 dollars par individu en 1994 soit un impact total de 41 milliards. Cependant, l'impact fiscal des enfants à charge de ces immigrés, nés aux États-Unis (immigrés de seconde génération), n'entrent pas dans le calcul. Or, celui-ci est assez largement négatif, de l'ordre de - 6 390 dollars par individus. La combinaison des immigrés de première et deuxième génération conduit à un impact fiscal total de - 370 dollars par individu. Les auteurs projettent ensuite l'impact fiscal de long terme de l'immigration qui apparaît dans un premier temps négatif du fait des dépenses d'éducation liées aux enfants de ces immigrants et de leurs faibles salaires dans les années suivant leur arrivée. En fait, l'impact fiscal d'un immigrant ne devient positif qu'après seize années passées aux États-Unis, l'impact total de long terme atteignant 99 000 dollars. A noter que le même type de méthodologie a été appliqué par Storesletten (2003) au cas de la Suède pour des conclusions relativement similaires.

D'autres études récentes, basées sur la technique de la comptabilité générationnelle, ont été menées afin d'étudier l'impact d'un changement de la politique migratoire sur la charge fiscale moyenne supportée par les différentes cohortes. Les résultats de ces travaux diffèrent quelque peu selon qu'ils sont menés aux États-Unis ou en Europe. Auerbach et Oreopoulos (2000) mettent en avant un faible impact fiscal de l'immigration aux États-Unis. Une perte nette associée à l'immigration peut laisser place à un gain net suivant que la politique de réduction des dépenses et d'augmentation des taxes s'applique aux générations présentes et futures ou que seules les générations futures auront à en supporter la charge. De plus, l'ampleur des dépenses constituant un bien public détermine grandement l'impact fiscal de l'immigration du fait des rendements croissants associés à l'usage de beaucoup d'équipements publics. Finalement, plus qu'une modification de la taille des flux migratoires, une politique modifiant la composition de ces flux (âge, qualification, sexe) semble potentiellement plus efficace afin de réduire le fardeau fiscal légué aux générations futures.

Par contre, les études menées sur données européennes, Bonin, Raffelhüschen et Walliser (2000) pour l'Allemagne, Collado, Iturbe-Ormaetxe et Valera (2003) pour l'Espagne et Mayr (2005) pour l'Autriche, aboutissent à un effet positif et significatif de l'immigration sur le budget public intertemporel. Les auteurs mettent également en avant les bienfaits substantiels de mener une politique migratoire sélective favorisant la venue de travailleurs qualifiés. La raison de ces résultats apparemment contradictoires selon le pays considéré tient pour partie dans le caractère beaucoup plus dramatique du vieillissement démographique en Europe par rapport aux États-Unis. Au total, tous ces travaux, effectués dans le cadre de la comptabilité générationnelle avec migration, montrent que l'impact de l'immigration sur les finances publiques dépend étroitement de la structure par qualification des nouveaux migrants.

1.c) Les approches en équilibre général

Toutes les approches précédentes se situent à un niveau largement comptable et ignorent les effets d'équilibre général de l'immigration sur les salaires et l'emploi. Storesletten (2000) a calibré un modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées afin de tenir compte de manière explicite de l'impact des immigrés sur le taux d'intérêt et le niveau de salaire. L'hétérogénéité des individus apparaît au niveau de leur âge, de leur comportement de fécondité, de leur niveau de qualification et de leur origine. Selon cette étude, un immigré apporte en moyenne, sur l'ensemble de sa vie, une faible contribution fiscale nette en valeur actualisée d'environ 7 400 dollars. Mais ce chiffre masque de fortes disparités : la contribution d'un immigré fortement qualifié est de 96 000 dollars alors que les immigrés ayant une faible qualification ou un niveau intermédiaire représentent une charge fiscale respective de 36 000 et 2 000 dollars pour l'État. L'étude montre que la politique optimale, pouvant permettre d'alléger la nécessité d'une réforme fiscale future, serait d'accroître le nombre d'entrées annuelles de 0,44% à 0,62% de la population totale (soit 1,6 millions d'entrées par an) en les restreignant aux seuls adultes hautement qualifiés et de la tranche d'âge 40-44 ans. Au total, si la composition par âge et par sexe des nouveaux immigrants était semblable à celle des immigrés actuels, une augmentation des flux migratoires ne pourrait aider au maintien à long terme de l'équilibre fiscal.

Plus récemment, Fehr et *alii*. (2003, 2004) ont tenté d'étudier l'éventualité d'un recours à l'immigration afin de remédier aux conséquences négatives du vieillissement démographique. La principale différence avec l'étude précédente réside dans son côté interrégional puisque les États-Unis sont considérés comme une économie ouverte interagissant avec l'Union Européenne et le Japon s'agissant des échanges de marchandises et de capitaux. Toutefois, l'immigration est introduite de manière très simple puisqu'un immigrant adopte toutes les

caractéristiques d'un natif de même âge et de même qualification (préférences, fécondité, richesse, transferts) une fois passée la frontière. Selon les auteurs, un doublement de l'immigration (caractérisée par la même distribution par âge et qualification que celle observée l'année de départ) est relativement neutre sur le processus de transition démographique des États-Unis. Par contre, si l'augmentation de l'immigration ne concerne que des faiblement (resp. hautement) qualifiés, alors les conditions budgétaires se détérioreraient (resp. s'amélioreraient) de façon significative mais les ordres de grandeur seraient sans aucune commune mesure avec ceux découlant des conséquences du vieillissement.

1.d) Etudes appliquées au cas de la France

Les études spécifiques au cas français sont relativement peu nombreuses et récentes. Dans un cadre d'équilibre partiel, Chojnicki (2006) applique la technique de la comptabilité générationnelle en calculant la contribution des différentes générations de migrants (présentes et futures) aux finances publiques. La contribution moyenne de cycle de vie des immigrés présents en France en 1999 apparaît assez nettement négative. Pour autant, l'impact global de l'immigration sur les finances publiques est relativement neutre dans le long terme du fait de l'apport perpétuel d'individus d'âge actif et de la prise en compte de la contribution nette des descendants de ces immigrés. Comme pour les études du même type menées à l'étranger, l'impact de l'immigration reste très faible en comparaison de l'effort global qui devrait être entrepris pour réduire les déséquilibres budgétaires. Par contre, des effets bénéfiques peuvent découler d'une modification de la structure par qualification des immigrants. L'axe 2 de ce rapport reprend la méthodologie de la comptabilité générationnelle afin de mesurer les effets instantanés et dynamiques des migrations sur le système de protection sociale en France.

Ces résultats ont été confirmés récemment par l'étude de Monso (2008) qui applique au cas de la France la méthodologie de Lee et Miller (2000) et Storesletten (2003) consistant à calculer la « valeur présente nette » de différentes générations d'immigrés sur leur cycle de vie. Abandonnant le caractère purement comptable de l'étude de Chojnicki (2006), l'auteur creuse les aspects d'intégration des migrants sur le marché du travail français dans la contribution des immigrés aux finances publiques ainsi que l'importance relative des facteurs socio-démographiques : structure familiale, mortalité et possibilité de retour dans le pays d'origine.

A notre connaissance, la seule étude sur les conséquences budgétaires des migrations en France menée dans un cadre d'équilibre générale est celle de Chojnicki et *alii* (2005) que nous proposons d'étendre et d'actualiser dans l'axe 3. Elle permet d'analyser le bien-fondé des politiques d'immigration face aux mutations démographiques. Cette étude s'appuie sur un modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées avec agents hétérogènes. Ce modèle repose sur une description explicite des comportements d'épargne, de consommation et d'éducation des natifs. Il prend en compte l'impact des migrants sur les recettes et les dépenses de l'État, sur les rémunérations des travailleurs, sur le rendement du capital physique et humain, sur les choix éducatifs et sur les inégalités entre individus. Il s'inscrit dans la lignée des travaux de Storesletten (2000) sur les États-Unis et de Fehr et al. (2004) sur l'économie mondiale. Comparativement à ces études, il repose sur un bloc sociodémographique détaillé, sur un calibrage rétrospectif minutieux et sur une modélisation fine des caractéristiques des immigrés. À l'intérieur de chaque génération, les immigrés et les natifs se distinguent selon leur âge, leur niveau d'éducation, leur expérience professionnelle et leur patrimoine financier. D'inspiration néoclassique, le modèle part du principe que les mouvements d'offre et de demande sur les marchés du travail engendrent des pressions à la hausse ou à la baisse sur les salaires. Conformément aux résultats des études économétriques

récentes sur la France, il n'y a pas d'effet spécifique de la main-d'œuvre immigrée sur les conditions d'emploi des natifs.

Section 2 : Projections de population par origine

Le modèle de comptabilité générationnelle développé dans l'axe 2 tout comme le modèle d'équilibre général calculable développé dans l'axe 3 nécessitent des projections de population à un horizon très lointain. Ces projections donnent l'évolution de la population française en permettant la distinction entre populations immigrées et autochtones. Nous présentons ici notre module de projections de population et en présentons les principaux résultats.

2.1 Les hypothèses de base

Les projections officielles de l'Insee ne permettent pas d'effectuer de distinction entre la population autochtone et immigrée[50]. Nous avons donc construit des projections sur la période 2005-2050 en reprenant les hypothèses de base des dernières projections démographiques disponibles (Robert-Bobée, 2006). Dans un premier temps, nous sommes partis de la répartition par âge et par sexe de la population immigrée et autochtone issue de l'enquête annuelle du recensement de la population de 2005. La France accueillait alors près de 4,96 millions d'immigrés, soit environ 8.1% de la population totale. La structure par âge des immigrés en France est clairement différente de celle des autochtones (Figure II.1). Les jeunes sont peu nombreux puisque par définition les immigrés ne naissent pas en France et on observe un regroupement des immigrés dans les catégories d'âge actif. La structure par âge des immigrés dépend également fortement de l'ancienneté du courant migratoire (avec le phénomène de vieillissement des populations présentes) et donc des différentes vagues d'arrivée sur le territoire français. On note à ce titre que les ressortissants européens sont plus représentés dans les tranches les plus âgées alors que les autres pays d'origine se focalisent sur les 25-45 ans.

Figure II.1: Répartition par âge de la population en 2005 (en % de la population concernée)

Source : Recensement de la population, calculs des auteurs

[50] Nous reprenons ici la définition habituelle d'un immigré. Par immigré, on entend ainsi toute personne née à l'étranger et qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance.

Connaissant la structure initiale de la population, nous avons ensuite appliqué la méthode des composantes. Celle-ci consiste à estimer les effectifs par sexe, âge et nativité pour chaque année de la période de projection en fonction de ceux de l'année précédente et des trois composantes de l'évolution de la population : naissances, décès et solde migratoire. Les hypothèses retenues concernant ces trois composantes sont tirées des projections de l'Insee. Elles supposent tout d'abord un accroissement de l'espérance de vie à la naissance de 76.7 ans pour les hommes et de 83,8 ans pour les femmes en 2005 à 83.8 ans pour les hommes et 89 ans pour les femmes en 2050. Les différences de mortalité selon l'origine ont été estimées sur la base des différences de mortalité par catégorie socioprofessionnelle (CSP). Plus précisément, nous avons croisé les indicateurs standardisés de mortalité (SMR)[51] par CSP (Monteil et Robert-Bobée, 2005) avec la répartition par CSP des autochtones et des immigrés observée au recensement de la population de 2005. Selon nos estimations, la probabilité moyenne de décès d'une femme immigrée entre 30 et 75 ans est 4,9% plus élevée que celle de l'ensemble de la population féminine, celle d'un homme immigré est supérieure de 6,1% à la moyenne masculine de même âge. Ces différences ont ensuite été maintenues constantes sur toute la période de projection.

Les hypothèses concernant l'indicateur conjoncturel de fécondité supposent une stabilisation de la fécondité moyenne à 1,9 enfant par femme à partir de 2006 (niveau moyen des années 2000-2005) avec une hausse de l'âge moyen à la maternité jusqu'à 30 ans en 2010 puis une stabilisation à ce niveau. Nous avons intégré les différences de fécondité dans les deux groupes à l'aide des estimations récentes de Héran et Pison (2007). Les auteurs mettent en œuvre une nouvelle méthode d'estimation permettant de tenir compte de l'ajustement du comportement de fécondité des immigrées sur celui du pays d'accueil. Cette méthode procède par calcul indirect, en associant des indicateurs longitudinaux (pour les âges avant la migration) et transversaux (pour la fécondité aux âges qui suivent l'arrivée en France). Elle implique une fécondité de 2,6 enfants par femme pour les immigrées contre 1,8 chez les femmes autochtones. Nous supposons que ces différences de fécondité entre les deux populations considérées sont constantes dans le temps.

Le scénario central retient un solde migratoire[52] constant et égal à 100 000 par an sur toute la période de projection. Ce solde est également réparti entre hommes et femmes et la répartition par âge a été effectuée selon la structure moyenne par âge des soldes migratoires observée en 2004-2005 (Figure II.2). La répartition par âge des flux nets adopte alors un profil bien particulier : positifs jusqu'aux alentours de 20 ans, ces flux deviennent ensuite négatifs pour les hommes jusqu'à 25 ans et impliquent un nombre de sorties supérieur aux entrées en France. Ces flux redeviennent ensuite positifs : l'essentiel des entrées nettes s'effectuent entre 25 et 35 ans et explique la forme particulière de la pyramide des âges de la population immigrée (Figure II.1).

[51] L'indicateur standardisé de mortalité est le rapport entre le nombre effectif de décès pour un groupe donné et le nombre de décès qui auraient lieu sur la même période si ce groupe était soumis à la mortalité de l'ensemble de la population.
[52] Le solde migratoire correspond à la différence entre les entrées et les sorties du pays.

Figure II.2 : Répartition des flux nets d'immigration (en milliers)

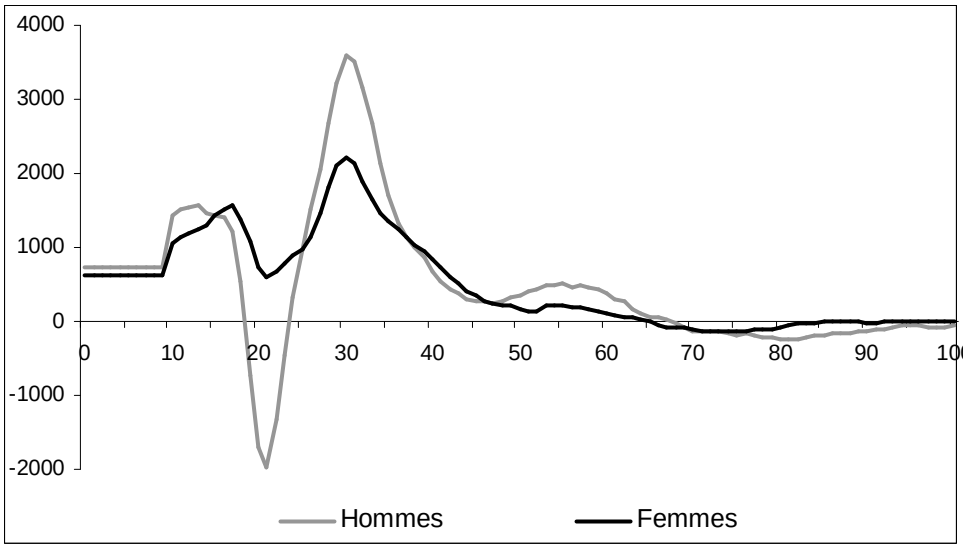

Source : Robert-Bobée, 2006

2.2 Résultats des projections de population et scénarii alternatifs

Ces projections de population par origine sont très proches des dernières projections officielles de l'Insee[53]. Le Tableau II.1 permet de comparer ces projections à celles de l'Insee à l'horizon 2050 pour un certain nombre d'indicateurs. Selon nos estimations, la population totale de la France en 2050 serait de l'ordre de 70.6 millions d'habitants, très proche des 69,9 millions découlant des projections de l'Insee. Le ratio de dépendance des personnes âgées serait de 46. 3% et celui des plus jeunes de 32.2% en 2050. Enfin, étant donnés nos flux nets de 100 000 immigrés par an, la part des immigrés dans la population totale resterait relativement stable et serait de 9.1% en 2050.

Cependant, comme nous l'avons précisé auparavant, la CG développée dans l'axe 2, tout comme l'exercice d'équilibre général calculable proposé dans l'axe 3, nécessitent des projections de population à un horizon très lointain. En effet, cela est nécessaire pour évaluer les paiements nets des générations vivantes jusque la fin de leur vie ainsi que la valeur des dépenses publiques non-individualisables à l'infini et les comptes générationnels de l'ensemble des générations futures. Ces projections sont donc étendues jusqu'en 2210 en supposant que les quotients de mortalité, les taux de fécondité ainsi que le solde migratoire étaient fixés à partir de 2050. La CG n'accorde néanmoins que peu de poids aux paiements nets des générations à un horizon aussi lointain du fait des effets de l'actualisation.

Nous avons également testé deux scenarii migratoires alternatifs : le premier considère le cas d'un arrêt de l'immigration à partir de l'année de base et permet de clairement faire apparaître l'impact budgétaire de l'immigration (scénario migration zéro). Ce scénario revient à supposer que le gouvernement est en mesure de mettre en place une politique migratoire permettant d'empêcher toute entrée d'immigrés en France. Le deuxième étudie les effets d'un afflux supplémentaire pouvant être considéré comme « réaliste » dans un contexte de vieillissement de la population française. L'ampleur de ce dernier a donc été déterminé de façon à

[53] Ces projections diffèrent très légèrement de celles de l'Insee simplement du fait de l'introduction d'un indicateur conjoncturel de fécondité et de probabilités de survie différentiés selon l'origine. Mais ces projections permettent à l'inverse de celles de l'Insee de mesurer précisément l'évolution de la taille et de la structure de la population immigrée en fonction de différents scénarii migratoires.

correspondre aux flux qui ont caractérisés la deuxième grande vague d'immigration en France au XXème siècle, soit en moyenne environ 0,35% de la population française totale sur la période 1954-1961. Cette politique se traduit mécaniquement par un flux net annuel d'immigration qui croît de manière régulière sur l'ensemble du siècle. Il passe ainsi de 100.000 en 2005 à 243.000 en 2050[54].

En dépit de la structure par âge favorable de la population immigrée, ceci ne suffit pas à contrecarrer le processus de vieillissement démographique. Dans le scénario central, le ratio de dépendance des personnes âgées passe, comme nous l'avons dit, de 26% en 1999 à 46.3% en 2050. L'impact démographique de l'immigration est cependant relativement faible puisque celle-ci ne fait que retarder le processus de vieillissement démographique. En effet, dans le scénario migration zéro, le ratio de dépendance atteint 50.1% en 2050. Le stock d'immigrés représente alors 3.2% de la population française et l'immigration disparaît totalement aux alentours de 2120. L'arrêt de l'immigration réduirait la population totale de quasiment 10% par rapport au scénario central. Dans le scénario migrations hautes, le ratio de dépendance des plus âgés atteint 43.9% en 2050 pour une part des immigrés dans la population totale de 15.4% (Tableau II.1). L'impact de l'immigration est donc loin d'être négligeable sur la taille et la structure de la population française.

Tableau II.1 : Projections de population pour la France à l'horizon 2050

	Population totale	Population active (16-64 ans)	Part des immigrés dans la population	Ratio de dépendance des personnes âgées[1]	Ratio de dépendance des jeunes[2]
			Robert-Bobée (2006)		
Scénario central	69 960 726	39 440 453	-	46.5%	30.9%
			Projections avec immigration		
Scénario central	70 595 307	39 551 164	9.1%	46.3%	32.2%
Scénario migration zéro	63 588 655	35 008 455	3.2%	50.1%	31.5%
Scénario migrations hautes	77 842 998	44 597 806	15.4%	43.9%	30.7%

1) Effectif des plus de 65 ans rapporté aux 16-64 ans
2) Effectif des moins de 15 ans rapporté aux 16-59 ans
Sources : Robert-Bobée (2006), Calculs de l'auteur

Section 3 : Les profils par âge et origine des taxes et transferts

3.1 Données utilisées

De manière traditionnelle, on considère 6 grandes branches de dépenses de protection sociale correspondant aux différents risques tels que définis par les comptes de la protection sociale :

- Risque vieillesse-survie (qui comprend les pensions contributives de droit direct, les retraites complémentaires obligatoires et volontaires, les pensions de réversion, les préretraites, le minimum vieillesse et les pensions d'ancien combattant)

- Risque maladie-invalidité-accident du travail (qui comprend l'allocation d'éducation spéciale (AES), l'aide aux personnes âgées dépendantes, l'allocation aux adultes handicapés, les pensions d'invalidité ainsi que l'ensemble des dépenses de santé : médecins, dentistes, auxiliaires, examens et analyses, acquisitions pharmaceutiques, hospitalisation, lunettes et lentilles)

[54] Les flux additionnels (par rapport au scénario de référence) concernent uniquement des migrants âgés de 25 à 64 ans

- Risque famille-maternité (qui comprend les allocations familiales de base, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation pour jeune enfant (APJE), l'aide à la garde d'enfants, l'allocation parentale d'éducation (APE), l'allocation de parent isolé(API), l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation emploi assistante maternelle agréée (AFEAMA), l'allocation garde d'enfant à domicile (AGED), l'allocation adoption (ADA), l'allocation présence parentale (APP), l'allocation accueil jeune enfant (PAJE) et les bourses d'étude et de recherche

- Risque chômage (qui comprend les allocations chômage versées par les ASSEDIC, le FNE ou tout autre organisme)

- Risque logement (qui comprend les allocations de logement sociale ou familiale : ALF, ALS, APL)

- Risque pauvreté-exclusion (qui comprend le revenu minimum d'insertion (RMI), le revenu de solidarité spécifique (RSO) et le revenu minimum d'activité (RMA).

A ces dépenses de protection sociale, on ajoute les dépenses d'éducation qui correspondent également à une forme de transfert en direction d'un groupe d'âge clairement identifié.
Du côté des recettes, nous avons retenu 6 catégories de taxes :

- Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

- Impôts sur les revenus du capital (prélèvements sur les capitaux mobiliers, prélèvement sur revenus du capital, contribution additionnelle au prélèvement social pour la CNSA, impôt sur les sociétés[55], impôt de solidarité sur la fortune, impôts en capital)

- Taxes sur la consommation (TVA, droits de douane, autres impôts sur les produits)

- Impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière)

- CSG (Contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale)

- Cotisations sociales (salariés et employeurs)

Pour la plupart des profils, nous avons eu recours à l'enquête Budget des Familles de 2006 (BdF06) dont l'objectif central est de reconstituer toute la comptabilité des ménages : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. Notre échantillon porte sur 19 752 individus pour les bases dépenses et revenus. Afin d'avoir des cellules suffisamment fournies et de taille comparable, nous avons regroupé les individus par tranches d'âge quinquennales et choisi une simple dichotomie du lieu de naissance[56] (autochtone Vs. immigré). Pour chaque type de taxe et de transfert, l'enquête BdF06 permet alors de déterminer la répartition par âge et par origine des différents flux monétaires considérés.

[55] La ventilation de l'impôt sur le bénéfice des sociétés soulève la question de l'incidence fiscale. On fait ici l'hypothèse qu'il est payé par les actionnaires.
[56] Nous aurions préféré effectuer une distinction plus détaillée selon le lieu de naissance mais la taille de notre échantillon ne nous le permettait pas.

L'estimation de l'impôt sur le revenu, des taxes sur la consommation et des impôts locaux découle de la base dépenses. Tous les autres profils (à l'exception des profils santé et éducation) ont été calculés à l'aide de la base revenus. Certaines ressources et dépenses sont clairement individualisées dans l'enquête : retraite, chômage et RMI. Mais beaucoup d'autres n'ont de pertinence qu'au niveau du ménage et nécessitent ainsi certaines hypothèses permettant leur individualisation. Nous avons dès lors affecté ces montants aux différents individus du ménage au prorata des revenus au sens large de chaque membre du ménage. Le revenu ayant permis l'individualisation des différentes ressources est alors composé des revenus liés à une activité professionnelle indépendante, des revenus liées à une activité salariale (salaires, revenus d'activité secondaire, indemnités journalières, prime de participation et intéressement), des revenus découlant d'une pension de retraite et du chômage.

Le report de la plupart des taxes et transferts apparaît directement dans l'enquête BdF06. Le calcul des cotisations sociales et de la CSG-CRDS a été effectué en reconstituant les revenus bruts d'activité par croisement de l'enquête BdF06 et des DADS (déclaration automatisée des données sociales) puis par application des barèmes de cotisations sociales salariales et patronales en vigueur en fonction du niveau de revenu (pour tenir compte des allègements de charges sociales sur les bas salaires et de l'exonération de certaines charges au-delà des plafonds de la sécurité sociale) et du type d'emploi occupé. Le calcul des taxes sur la consommation découle de l'application des différents taux de TVA aux dépenses de consommation présentes dans l'enquête. A l'exception de la CSG-CRDS, les impôts payé sur les revenus du patrimoine n'apparaissent pas dans l'enquête et on adopte alors l'hypothèse que le profil des impôts sur le patrimoine est le même que celui des revenus du patrimoine.

S'agissant de la répartition par âge et origine des dépenses de santé, nous avons utilisé l'enquête soins/santé de 1993 (ESS93)[57]. Celle-ci porte sur un échantillon de 8 235 ménages comprenant 21 586 individus. Chacun d'entre eux a été suivi pendant trois mois, au cours desquels, toutes les trois semaines, il était interrogé sur sa consommation médicale. La répartition par origine a été effectuée de la même manière que pour l'enquête BdF95. A l'exception des premières années de la vie, nous avons considéré de larges classes d'âge (0 à 2 ans, 3-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-29, 30-49, 50-59, 60-69, 70 ans et plus) et nous avons regroupé l'ensemble des dépenses de santé de manière à évaluer le coût total des soins de santé.

Concernant les dépenses d'éducation, nous avons évalué le coût moyen par âge en appliquant les taux de scolarisation par âge, à partir de la question sur l'inscription dans un établissement d'enseignement du recensement de la population de 2005 (RP05), à la dépense moyenne par diplôme découlant des statistiques du ministère de l'éducation nationale. Nous avons ensuite supposé que les coûts d'éducation par âge étaient similaires pour les autochtones et les immigrés. Ceci revient à supposer que, pour un âge donné, immigrés et autochtones suivent le même type de formation et que seule la durée des études diffère entre les deux sous-populations. La désagrégation des dépenses d'éducation par origine a ainsi été effectuée sur les seules différences de taux de scolarisation.

3.2 Présentation des profils

Dans cette section, essentiellement descriptive, nous présentons les profils par âge des dépenses et recettes désagrégées selon l'origine : natifs versus immigrés. Une première lecture des Figure II.3 et Figure II.4 présentant ces différents profils s'intéresse aux disparités liées à

[57] Nous aurions préféré exploiter l'enquête soins/santé de 2003 mais n'avons pu récolter les données permettant de faire le croisement avec les dépenses effectives de santé provenant de la CNAM.

l'âge à un niveau agrégé. Dans un deuxième temps, nous nous focalisons plus précisément sur les différences dans ces profils selon le lieu de naissance.

Les différents transferts s'adressent chacun à des groupes d'âge très spécifiques. De même, les recettes qui servent à financer ces transferts sont également caractérisées par des distributions particulières. Dans la mesure où notre système de protection sociale fonctionne globalement par répartition (les dépenses sont financées par des taxes et des cotisations contemporaines et non via une capitalisation de recettes passées), une conséquence majeure de cette redistribution massive est l'existence de transferts implicites entre les différents groupes d'âge contemporains. Les Figure II.3 et Figure II.4 illustrent nos propos à l'aide de la structure par âge des principales recettes et dépenses publiques individualisables. Sur la Figure II.3, on constate que les principaux transferts organisés par l'État s'adressent à des catégories d'âge particulières : les dépenses d'éducation sont concentrées sur les moins de 25 ans, les dépenses de chômage touchent massivement les plus de 55 ans, les dépenses de santé culminent en fin de vie et les dépenses de retraite explosent au-delà de 60 ans. Au total, ce sont donc les inactifs jeunes et surtout les inactifs âgés qui bénéficient du système. En termes de prélèvements, c'est l'inverse. La Figure II.4 indique clairement que ce sont majoritairement les actifs entre 20 et 65 ans qui alimentent les caisses de l'État, même en ce qui concerne les impôts indirects liés aux dépenses de consommation des individus.

Lorsque l'on compare ces profils par âge selon l'origine, on observe des disparités relativement importantes. Elles sont particulièrement marquées pour les transferts (Figure II.3), plus élevés pour les immigrés, dans les catégories RMI et logement ; et également significatives pour les transferts liés à la famille et les allocations chômages. Ce dernier point s'explique par la probabilité plus importante pour un immigré de se retrouver au chômage (cf. axe 1 de ce rapport). Pour les deux premiers (RMI et logement) l'écart maximal est atteint aux alentours de 35-40 ans. A l'inverse les transferts versés aux immigrés sont plus faibles que ceux perçus par les natifs dans les régimes assurance maladie, à tous les âges, et assurance vieillesse. Concernant les dépenses de santé après 60 ans et les retraites, une explication réside dans la moindre utilisation du système de santé (entrainée fréquemment par un retour au pays d'origine après la vie active) et des pensions plus faibles en raison d'une carrière professionnelle moins remplies. Les profils par âge des transferts en matière d'éducation, par construction, ne révèlent pas de différences significatives.

Figure II.3 : Profils moyens des transferts par âge et origine (en euros)

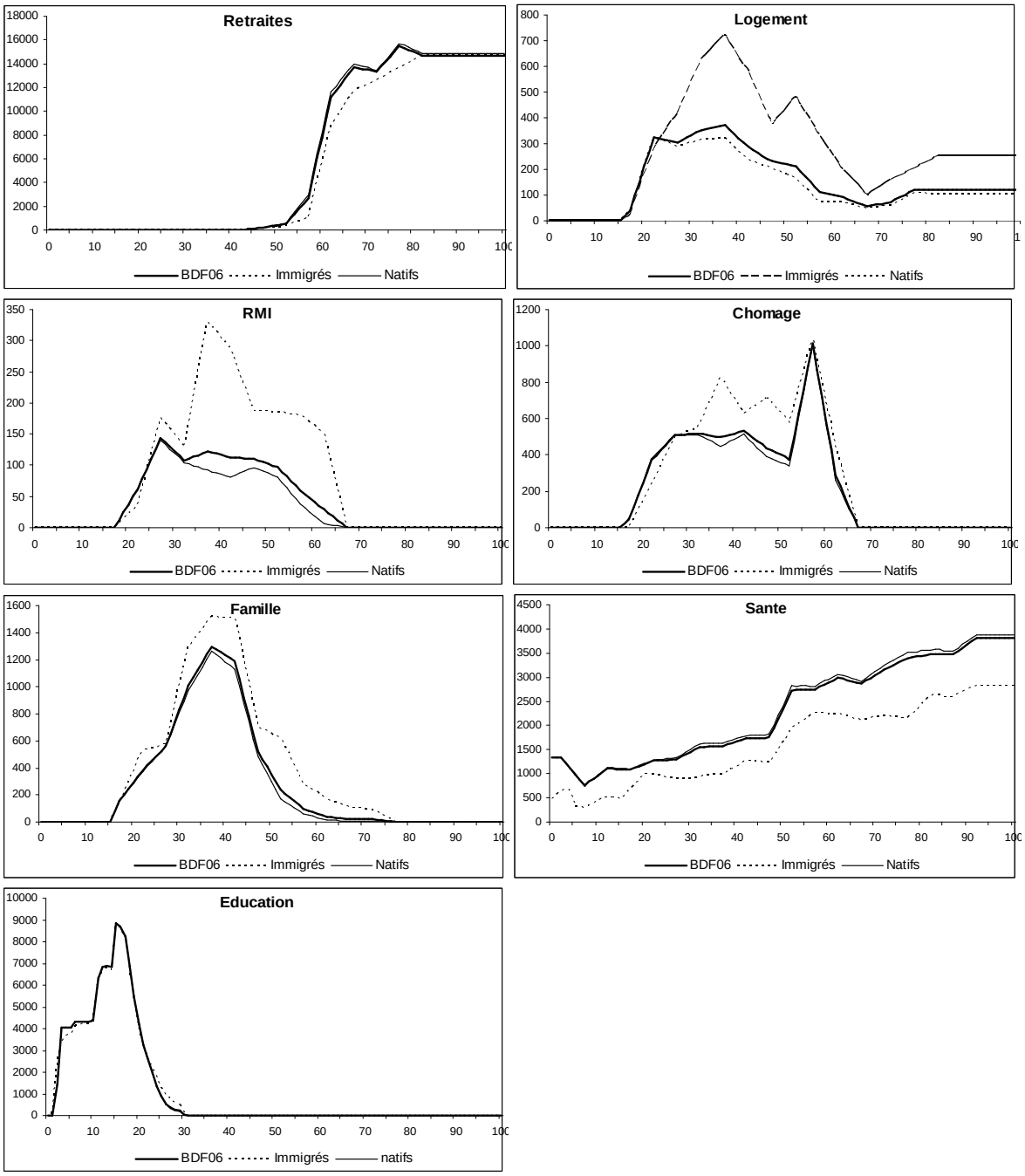

Sources : Enquête Budget des Familles 2006, Enquête Soins-Santé 1993, Calculs des auteurs

Les contributions respectives aux recettes publiques (Figure II.4) font apparaître des disparités plus homogènes, puisqu'à tout âge la contribution des immigrés est inférieure à celle d'un natif (en moyenne ne l'oublions pas). Cette différence est manifeste pour toutes les recettes plus ou moins proportionnelles aux salaires (impôts sur revenus du travail, cotisations sociales et CSG-CRDS). Les inégalités de patrimoine expliquent les écarts également significatifs pour les impôts sur le revenu du capital. Par contre, pour les taxes et impôts moins sensibles aux inégalités salariales la différence est plus atténuée (taxes sur la consommation et impôts locaux). On trouve la principale explication à ces différences lorsque l'on ne raisonne plus en moyenne et que l'on désagrège ces deux populations selon leur niveau de qualification. Sachant que les prélèvements en niveau (Figure II.9 de la section 4 du chapitre suivant) sont d'autant plus importants que le niveau de qualification est élevé, on comprend aisément ces

disparités dans le profil agrégé à la lecture de la Figure II.12 : les immigrés ont un niveau de qualification inférieur à celui des autochtones.

Figure II.4 : Profils moyens des taxes par âge et origine (en euros)

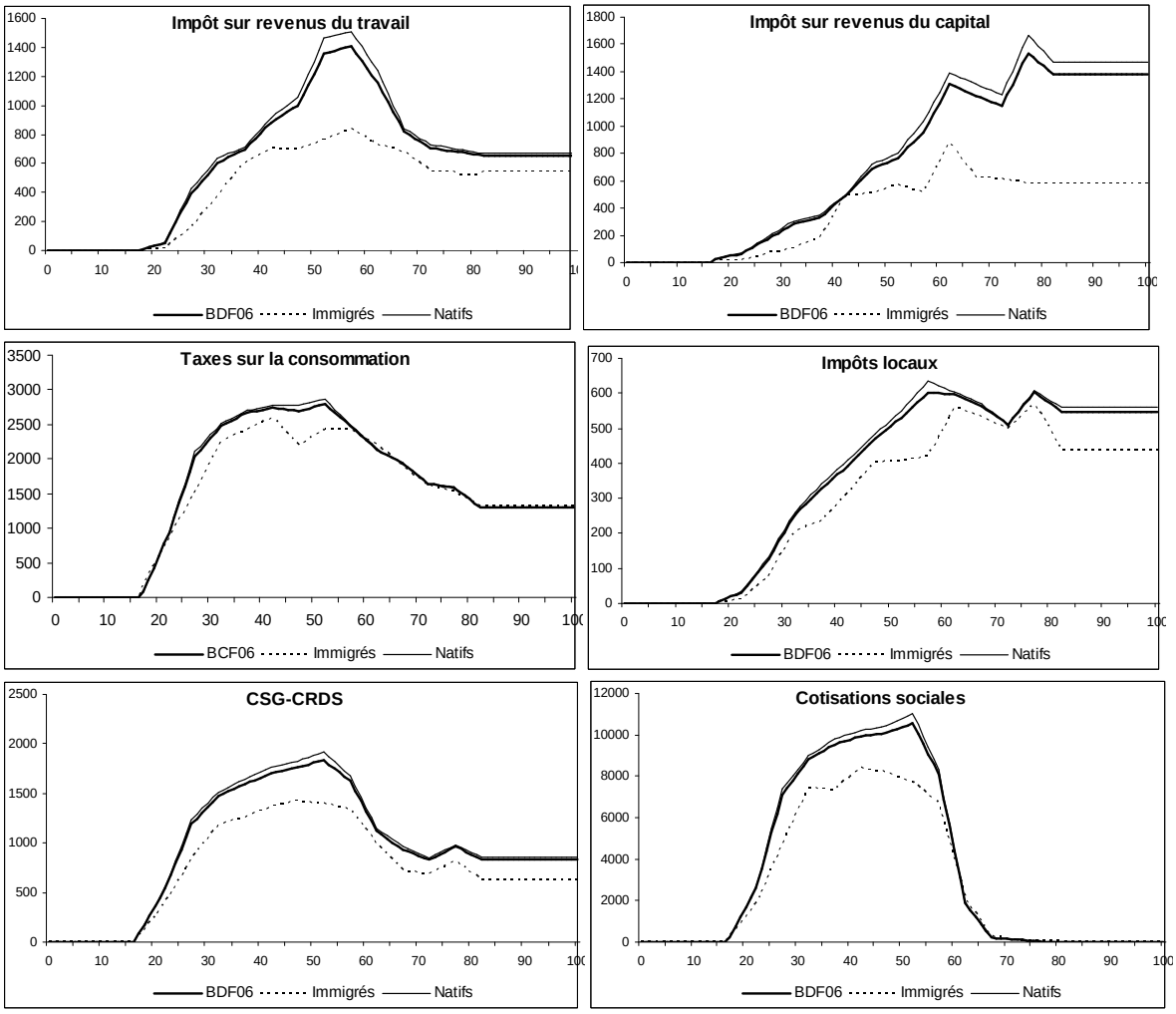

Sources : Enquête Budget des Familles 2006, Enquête Soins-Santé 1993, Calculs des auteurs

Chapitre 2 - Impact budgétaire de l'immigration en France : une étude de comptabilité générationnelle

L'objectif de ce deuxième axe est d'étudier, dans un cadre statique et dynamique, l'impact budgétaire de l'immigration en France et les conséquences d'une modification de la politique migratoire aussi bien en termes de flux qu'en termes de composition de ces flux (âge et qualification). Qu'apporte un migrant sur l'ensemble de sa vie? Cet apport dépend-il de son niveau de qualification et de son âge lors de son entrée en France? Quel serait le bilan de la politique migratoire actuelle si elle était prolongée dans les années à venir? Quel serait l'impact d'un changement de la politique migratoire? Afin de répondre à ces questions, notre analyse est basée sur un modèle de comptabilité générationnelle dont l'ossature théorique est présentée en annexe. La distinction des différentes générations par origine (autochtones vs. immigrés) permet de projeter l'impact de long terme de l'immigration sur les équilibres budgétaires intertemporels et de tester l'effet d'une modification de la politique migratoire.
Comme nous l'avons souligné précédemment, l'impact de l'immigration sur les finances publiques est un sujet très controversé ayant donné lieu à une vaste littérature, particulièrement aux États-Unis. Quelques travaux utilisent une méthodologie relativement similaire à celle que nous développons ici. Par exemple, l'étude de Lee et Miller (2000), menée dans un cadre intertemporel, a clairement souligné l'importance du niveau d'éducation et de l'âge des immigrés sur leur impact fiscal. D'autres travaux ont récemment repris le cadre de la CG afin d'étudier l'impact d'un changement de politique migratoire sur la charge fiscale moyenne supportée par les différentes cohortes. Auerbach et Oreopoulos (2000) mettent en avant un faible gain net de l'immigration aux États-Unis en comparaison de l'effort global qui devrait être entrepris pour réduire les déséquilibres budgétaires. Par contre, Bonin, Raffelhüschen et Walliser (2000) pour l'Allemagne, Collado, Iturbe-Ormaetxe et Valera (2003) pour l'Espagne et Mayr (2004) pour l'Autriche aboutissent à un effet positif et significatif de l'immigration sur le budget public intertemporel. Finalement, quelle que soit l'étude considérée, plus qu'une modification de la taille des flux migratoires, une politique modifiant la composition de ces flux semble potentiellement plus efficace afin de réduire le fardeau fiscal légué aux générations futures. A notre connaissance, seules deux études de Chojnicki (2006) et Monso (2008) ont tenté d'évaluer l'impact fiscal de l'immigration en France. Les résultats présentés ici s'inscrivent dans le prolongement direct de ces deux études.
La construction des comptes générationnels nécessite, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre préliminaire aux axes 2 et 3, un grand nombre de données (projections de population, structure par âge des taxes et transferts, estimations et projections du budget de l'État) et repose sur un certain nombre d'hypothèses présentées dans la section 1. Une exploitation directe de ces données permet d'en déduire l'impact instantané de l'immigration en France (section 2). La section 3 présente l'impact fiscal de long terme de l'immigration en France en utilisant la méthodologie de la comptabilité générationnelle. La section 4 présente les résultats de nos variantes migratoires et la section 5 évalue l'impact d'une modification de la structure par qualification des flux futurs d'immigration. Enfin, la section 6 discute la sensibilité de nos résultats aux hypothèses effectuées.

Section 1 : Les données utilisées

La collecte des données est l'étape préalable à tout exercice s'inscrivant dans un cadre longitudinal. La construction des comptes générationnels nécessite, comme nous l'avons

évoqué dans le chapitre précédent, un grand nombre de données et repose sur un certain nombre d'hypothèses.
En particulier, la CG s'appuie sur trois sources de données :

- Des projections de population à un horizon lointain. Notre module de projection de population par âge, sexe et origine est commun aux axes 2 et 3 et a fait l'objet d'une description détaillée au chapitre précédent. Il s'appuie en grande partie sur les dernières projections de l'Insee (Robert-Bobée, 2006)

- Des profils individuels par âge et origine des taxes et transferts. La plupart de ces profils ont été construits sur la base de l'enquête budget des ménages de 2006 comme cela a également été décrit précédemment.

- Des données macroéconomiques de calage donnant la désagrégation du budget de l'Etat en fonction des différentes formes de transferts et de taxes inclus dans notre analyse. En effet, chacun des agrégats reconstitués à partir des profils présentés aux Figure II.3 et Figure II.4 sont différents de ceux donnés par la comptabilité nationale (Tableau II.). Nous les avons alors recalés de manière uniforme sur ces agrégats à l'aide du rapport sur les comptes de la nation (Insee, 2009) et de la base de données de l'IRDES s'agissant du détail des dépenses sociales. De sorte que nos résultats ne soient pas sensibles au choix de l'année de base (2005), nous avons tenu compte de l'évolution récente du budget des administrations publiques (APU) depuis 2005. La disponibilité des données nous a ainsi permis de tenir compte de l'évolution des différentes composantes du budget des APU jusque 2007. Au-delà, nous avons appliqué la méthodologie traditionnelle de la comptabilité générationnelle supposant que les taxes et transferts individuels évoluaient au rythme de la productivité.

Tableau II.2 : Dépenses et recettes publiques en 2005 (en millions d'euros)

Recettes	Profils	Millions d'€	% du PIB	Dépenses	Profils	Millions d'€	% du PIB
Impôts sur revenus du travail	*BdF06*	49 400	2.9%	Retraite	*BdF06*	221 627	12.8%
Impôts sur revenus du capital	*BdF06*	58 900	3.4%	Logement	*BdF06*	13 809	0.8%
Taxes sur la consommation	*BdF06*	196 500	11.4%	RMI	*BdF06*	7 940	0.5%
Impôts locaux	*BdF06*	31 200	1.8%	Chômage	*BdF06*	38 837	2.3%
CSG-CRDS	*BdF06*	76 600	4.4%	Famille	*BdF06*	46 431	2.7%
Cotisations sociales	*BdF06*	312 308	18.1%	Santé	*ESS93*	180 374	10.5%
Autres recettes	*Uniforme*	145 417	8.4%	Education	*EN&RP06*	117 700	6.8%
				Autres dépenses	*Uniforme*	251 930	14.6%
				Intérêts effectifs	-	42 807	2.5%
Total		**870 325**	50.4%	**Total**		**921 454**	53.4%
				Déficit		51 129	3.0%

Sources : INSEE (2009), IRDES Eco-Santé 2009

Finalement, les hypothèses retenues pour la construction de notre scénario de référence supposent un taux d'actualisation de 5% et un taux de croissance annuel de la productivité de 1.5%[58]. Comme cela est précisé en annexe, la richesse nette de l'État est le seul élément directement observable. De manière traditionnelle, nous avons retenu la seule richesse financière des administrations publiques qui s'élevait à 744 milliards d'euros en 2005.

Section 2 : Impact budgétaire instantané de l'immigration en France

[58] Les valeurs choisies du taux d'actualisation et de la croissance de la productivité sont celles retenues dans la plupart des études internationales. Ce choix étant assez arbitraire, nous testerons la sensibilité des résultats à ces paramètres à la fin de cette étude.

Les Figure II.5 et II.6 représentent respectivement les profils agrégés des taxes et des transferts par âge et origine issus des profils individuels présentés dans le chapitre précédent, recalés de manière à correspondre au budget des APU pour l'année 2005. Les principales différences apparaissent du côté des prélèvements. Par exemple, le total des taxes versées par un immigré âgé de 40 ans est inférieur d'un peu moins d'un cinquième par rapport à ce qui est payé par un autochtone du même âge. Les différences de comportement du côté des transferts semblent par contre moindres. Avant 20 ans et au delà de 55 ans, les transferts moyens reçus par les immigrés sont légèrement inférieurs à ceux des natifs notamment du fait d'une moindre utilisation des soins de santé et de pensions de retraite plus faibles liées à des carrières professionnelles moins complètes. Par contre, ces transferts sont plus importants durant la vie active en particulier à cause d'une probabilité de chômage plus forte au sein de cette population. Au total, si on soustrait les transferts reçus des prélèvements payés à chaque âge, on dérive la structure par âge des taxes nettes (Figure II.7). Les taxes nettes d'un immigré d'âge actif sont alors clairement inférieures à celles d'un natif.

Figure II.5 : Structure par âge des prélèvements (en euros)

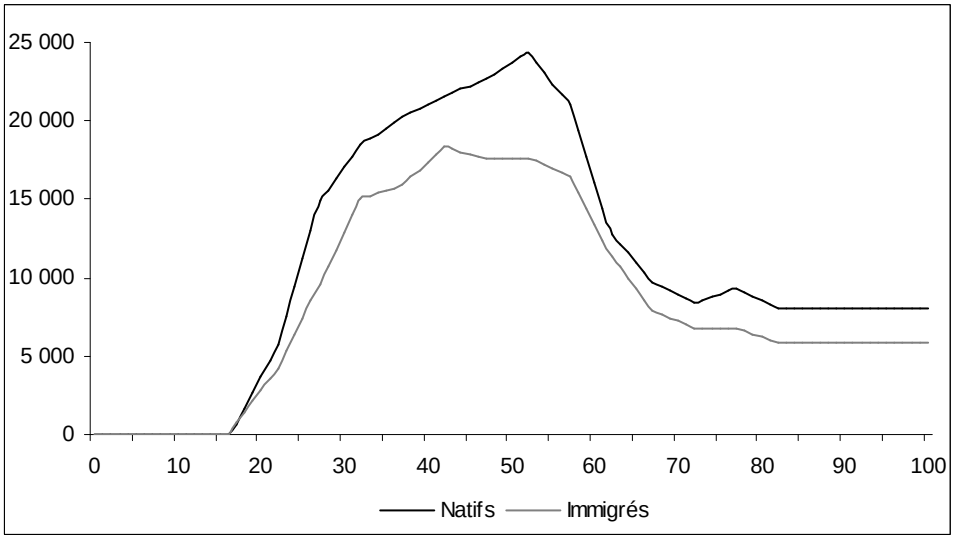

Figure II.6 : Structure par âge des transferts (en euros)

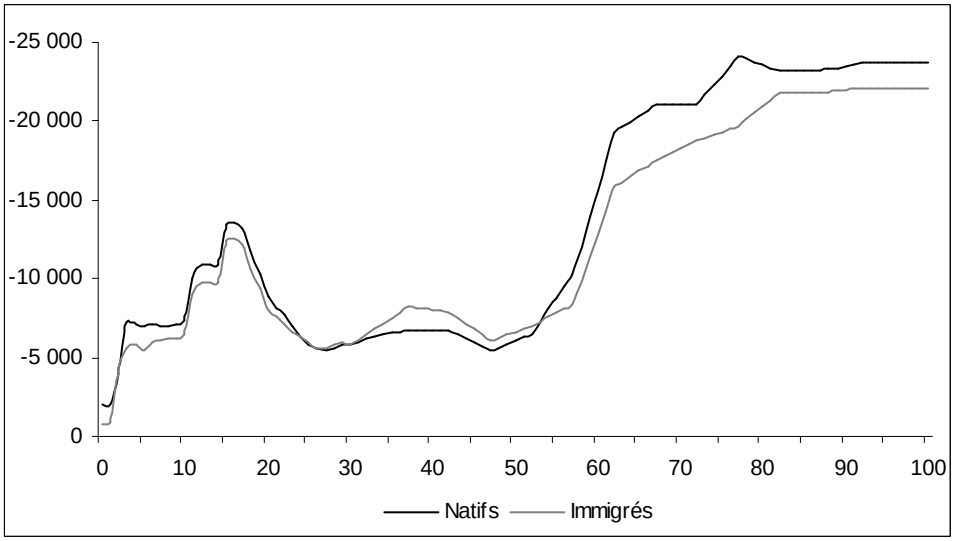

Figure II.7 : Structure par âge des taxes nettes (en euros)

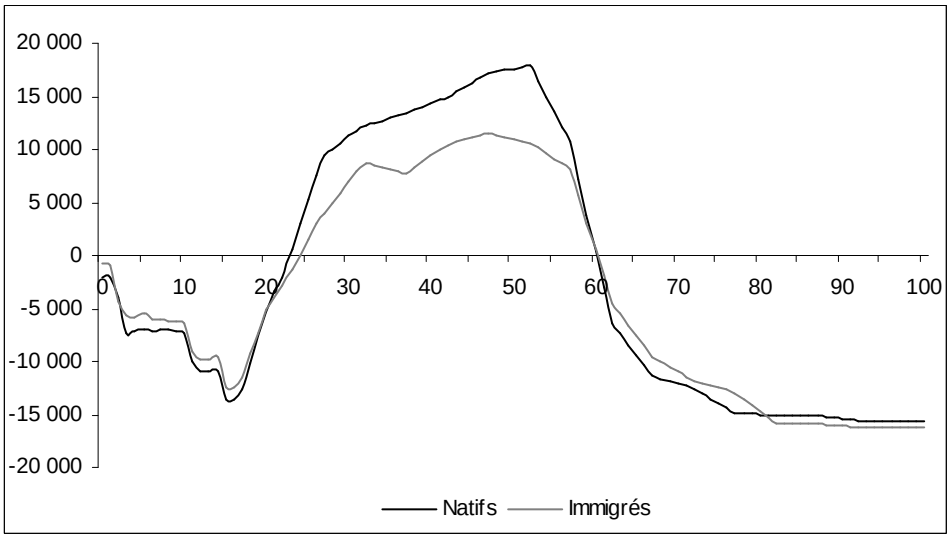

En appliquant à chacun des paiements nets par âge et origine la structure de la population pour l'année 2005, on en déduit l'impact net instantané des populations immigrées et autochtones au budget des APU. La contribution nette globale de l'immigration au budget des APU serait ainsi positive et de l'ordre de 12 milliards d'euros pour l'année 2005. Dès lors, pour l'année 2005, un immigré aurait effectué un paiement net de l'ordre de 2250€ contre un peu plus de 1500€ en moyenne pour un autochtone[59]. Contrairement à ce que pourrait laisser à penser la Figure II.7, la contribution nette moyenne d'un immigré au budget des APU n'est donc pas inférieure à celle d'un natif. L'explication tient simplement dans la différence de structure par âge de la population immigrée comparativement aux natifs, regroupée dans les classes d'âge active des contributeurs nets (voir Figure II.1) et peu nombreux chez les bénéficiaires nets (jeunes et retraités).

Toutefois, cette approche purement statique ne permet pas de connaître avec précision l'ampleur et le signe de la contribution nette des migrants au système de transferts sociaux. Un des problèmes cruciaux des estimations précédentes est de mesurer l'impact fiscal immédiat de l'immigration, qui varie par nature avec la structure par âge. Ainsi, une modification des caractéristiques de cette population (par exemple liée au vieillissement) réduira en conséquence la signification du résultat. Enfin, le caractère statique de ce type d'études ne permet pas de tenir compte des prestations et contributions futures des immigrés (telles que les retraites) ni des contributions nettes des descendants des immigrés. Pour toutes ces raisons, il apparaît indispensable d'étudier l'impact dynamique de l'immigration par exemple au travers de la méthodologie de la comptabilité générationnelle.

Section 3 : Impact dynamique de l'immigration en France

Sur la base des projections de population, des profils par âge des taxes et transferts et des hypothèses d'actualisation et de taux de croissance, nous calculons les comptes générationnels et les ajustements de politique requis pour équilibrer la contrainte budgétaire intertemporelle.

[59] En intégrant à notre calcul toutes les dépenses et taxes non individualisées et en les répartissant de manière uniforme sur l'ensemble de la population (item autres recettes et dépenses dans le Tableau II.), la contribution nette globale de l'immigration au budget des APU serait d'environ 4 milliards d'euros et la contribution nettes moyenne d'un immigré en 2005 serait de presque 800€ et d'environ -220€ en moyenne pour les autochtones.

La Figure II.8 : Comptes générationnelles des générations vivantes en 2005 par âge et origineet les Tableau II.0 et Tableau II. présentent les comptes générationnels des natifs et immigrés présents en France lors de l'année 2005. Ces comptes donnent le paiement net (total des taxes payées moins total des transferts reçus) de chacune des générations vivantes en 2005 jusque la fin de leur vie. Indépendamment de l'origine, nous retrouvons des résultats assez standards : ces comptes croissent durant les premières années de la vie et culminent autour de 25 ans. Ils diminuent ensuite du fait de la réduction du temps restant dans la vie active et d'une moindre actualisation des dépenses liées à la vieillesse (retraite, santé, invalidité). Ils deviennent négatifs autour de 50 ans, atteignent leur minimum vers 65 ans pour augmenter ensuite à nouveau du fait de la diminution du temps restant à vivre. De manière habituelle, ces comptes générationnels sont purement prospectifs : par manque de données, il est impossible de reconstruire des taxes nettes payées avant 2005 pour les générations vivantes à cette date. Ces comptes ne peuvent donc pas donner lieu à comparaison puisque la période sur laquelle on estime le flux de taxes et de transferts est différente. On ne peut donc rien dire de la redistribution entre générations vivantes.

Figure II.8 : Comptes générationnelles des générations vivantes en 2005 par âge et origine

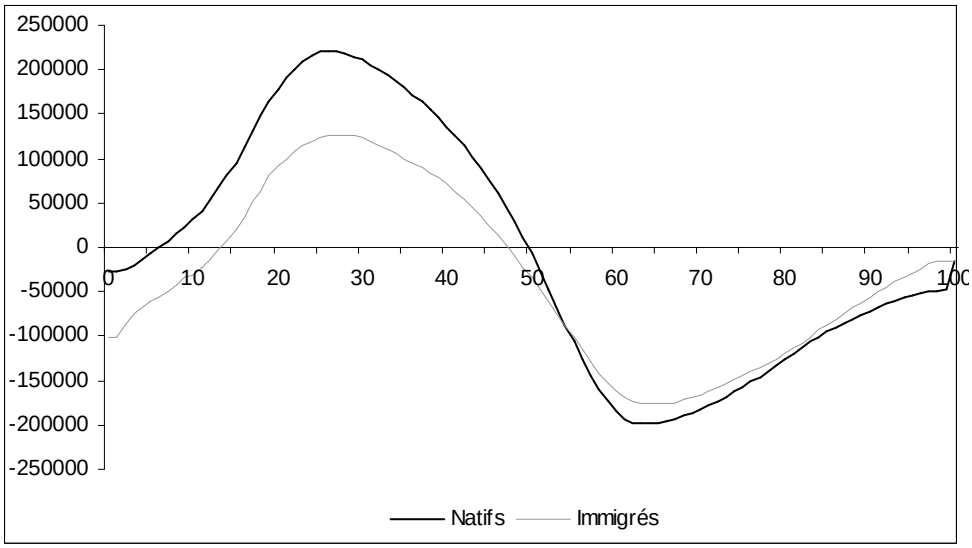

Les différences entre les autochtones et les immigrés sont relativement importantes. En effet, les comptes générationnels des immigrés sont négatifs jusque 14 ans. Ainsi, les immigrés arrivés en France avant cet âge coûteraient en moyenne plus qu'ils ne paieraient d'impôts sur l'ensemble de leur vie. Les comptes deviennent ensuite positifs mais restent d'un montant assez largement inférieur à ceux des natifs. Par exemple, le compte générationnel d'un immigré âgé de 25 ans en 2005 est inférieur de plus de 40% à celui d'un natif. Ces comptes redeviennent alors négatifs respectivement à 47 ans et 50 ans et un immigré âgé de 65 ans en 2005 a un compte générationnel supérieur de plus de 10% à celui d'un natif. Finalement, l'estimation de la valeur actualisée en 2005 de la contribution moyenne d'un immigrant durant le reste de sa vie est de l'ordre de -8 737 euros. La contribution budgétaire des immigrés présents en France en 2005 sur le restant de leur vie serait donc plutôt négative mais d'un ordre de grandeur extrêmement faible. En comparaison, la contribution moyenne des générations autochtones de 2005 sur le restant de leur vie serait de 28 210 euros.

Nous pouvons ensuite mieux comprendre les différences de comptes générationnels entre natifs et immigrés en les désagrégeant en fonction des différents types de taxes et transferts inclus dans notre analyse (Tableau II.0 et Tableau II.). Il apparaît alors que l'essentiel des

différences dans les comptes générationnels entre natifs et immigrés provient des taxes que paieront chacune des générations d'ici à la fin de leur vie. En effet, ces paiements actualisés sont nettement supérieurs chez les natifs (de l'ordre de 20 à 30% en moyenne selon la génération), tout particulièrement pour les différentes taxes assises sur les revenus du travail et encore plus pour celles issues des revenus du capital. Les différences en termes de taxes sur la consommation (TVA, TIPP, tabacs, etc.) sont par contre moindres. Des différences apparaissent également du côté des transferts que recevront nos deux sous populations d'ici la fin de leur vie. Les différentes générations d'immigrés recevront ainsi, d'ici la fin de leur vie, des montant de transferts nettement supérieurs à ceux reçus par les natifs s'agissant des dépenses de logement, RMI, chômage et famille (on retrouve ici l'un des résultats découlant de l'axe 1 sur la propension des immigrés à utiliser ce type de transferts sociaux, résultats essentiellement expliqué par les difficultés d'intégration sur le marché du travail). Mais ces différences dans l'utilisation de ces transferts sociaux comparativement aux natifs sont plus que largement compensées par une moindre utilisation des transferts de retraites et de santé, qui représentent pour rappel environ les deux tiers du total des dépenses sociales. Le total des transferts reçus par les différentes générations d'immigrés d'ici la fin de leur vie est ainsi inférieure à ce que reçoivent les natifs mais ne permet pas de compenser les moindres paiements de taxes.

Tableau II.03 : Désagrégation des comptes générationnelles pour les natifs

Age en 2005	Compte générationnel	Taxes						Transferts						
		IRPP	Impôts sur capital	Taxes conso	Impôts locaux	CSG-CRDS	Cotisations sociales	Retraite	Logement	RMI	Chômage	Famille	Santé	Education
0	-27 125	11 665	15 352	57 277	7 779	23 776	102 511	-41 084	-4 424	-2 539	-10 184	-16 675	-67 389	-103 192
5	-6 886	13 831	18 202	67 931	9 223	28 199	121 586	-48 696	-5 248	-3 011	-12 080	-19 782	-68 694	-108 345
10	32 008	16 360	21 526	80 380	10 909	33 366	143 888	-57 561	-6 213	-3 565	-14 297	-23 418	-73 526	-95 842
15	95 106	19 357	25 456	95 151	12 905	39 498	170 373	-68 000	-7 359	-4 222	-16 934	-27 736	-77 495	-65 887
20	178 409	22 892	29 861	111 162	15 238	45 998	199 187	-80 347	-8 284	-4 909	-19 498	-31 281	-81 878	-19 731
25	219 037	26 560	34 423	121 045	17 641	50 186	217 595	-94 789	-7 669	-4 944	-19 658	-32 736	-85 786	-2 830
30	209 827	28 731	38 540	121 256	19 555	50 606	213 586	-111 698	-6 853	-4 129	-18 341	-31 882	-89 508	-34
35	179 096	29 793	42 154	116 293	20 666	48 847	197 053	-131 451	-5 772	-3 426	-16 642	-26 506	-91 913	0
40	135 104	30 364	45 707	108 291	21 163	45 738	172 192	-154 676	-4 509	-2 809	-15 101	-17 085	-94 171	0
45	74 859	29 865	48 331	98 172	21 115	41 267	140 456	-182 028	-3 522	-2 198	-13 000	-7 615	-95 984	0
50	-7 832	28 211	49 386	86 284	20 431	35 582	101 498	-213 803	-2 653	-1 354	-11 492	-2 805	-97 116	0
55	-106 993	24 040	49 578	72 296	19 040	28 640	54 267	-249 309	-1 963	-550	-9 807	-989	-92 237	0
60	-185 609	18 692	47 541	59 411	16 838	22 238	15 239	-274 412	-1 726	-116	-3 191	-362	-85 760	0
65	-198 323	14 057	42 376	48 352	14 540	18 133	2 670	-258 977	-1 570	-10	-319	-208	-77 366	0
70	-181 983	11 143	37 172	38 051	12 351	15 059	677	-225 849	-1 531	0	0	-137	-68 918	0
75	-157 949	8 914	32 277	29 466	10 441	12 479	119	-191 568	-1 458	0	0	-60	-58 558	0
80	-126 279	6 902	24 498	21 466	8 031	9 376	13	-148 653	-1 156	0	0	-59	-46 698	0
85	-95 324	5 199	18 122	15 866	5 984	6 947	6	-111 004	-866	0	0	-48	-35 531	0
90	-71 692	3 884	13 309	11 747	4 420	5 123	4	-82 032	-642	0	0	-35	-27 469	0
95	-54 336	2 963	9 962	8 878	3 331	3 854	3	-61 868	-487	0	0	-27	-20 946	0
100	-15 603	885	2 640	2 550	939	1 071	1	-17 561	-142	0	0	-8	-5 977	0

Source : Calculs de l'auteur

Tableau II.4 : Désagrégation des comptes générationnelles pour les immigrés

Age en 2005	Compte générationnel	Taxes						Transferts						
		IRPP	Impôts sur capital	Taxes conso	Impôts locaux	CSG-CRDS	Cotisations sociales	Retraite	Logement	RMI	Chômage	Famille	Santé	Education
0	-100 838	15 090	20 521	86 508	14 008	29 791	104 531	-134 332	-10 845	-6 812	-17 152	-26 063	-73 590	-102 494
5	-60 774	10 565	12 830	68 410	9 055	23 986	97 420	-65 929	-9 912	-6 300	-15 192	-27 214	-51 040	-107 453
10	-30 445	11 035	12 914	74 147	9 227	26 131	109 949	-60 032	-11 155	-7 089	-16 851	-31 532	-51 332	-95 857
15	20 817	12 564	14 435	85 526	10 357	30 236	129 320	-62 506	-13 043	-8 317	-19 731	-37 209	-54 173	-66 643
20	91 226	14 499	16 325	97 652	11 800	34 774	150 885	-66 284	-14 998	-9 776	-23 137	-42 312	-56 390	-21 811
25	122 704	17 016	19 121	106 398	13 815	38 216	166 499	-78 583	-15 812	-10 956	-25 189	-44 404	-58 232	-5 184
30	123 113	19 012	21 802	109 183	15 475	39 061	167 838	-92 001	-15 526	-10 877	-25 161	-44 861	-60 733	-98
35	99 269	19 971	24 484	105 369	16 418	37 737	154 156	-108 047	-13 793	-10 743	-24 168	-38 585	-63 529	0
40	70 663	19 629	26 521	98 133	17 061	35 341	135 666	-126 697	-11 117	-8 641	-20 924	-28 168	-66 141	0
45	24 968	18 571	26 224	88 766	17 169	31 893	109 193	-148 997	-8 890	-6 450	-18 237	-16 735	-67 539	0
50	-34 969	17 280	25 367	80 810	16 605	27 531	78 854	-174 773	-7 481	-4 989	-14 871	-10 586	-68 716	0
55	-101 175	15 394	23 904	70 144	15 818	22 541	46 146	-203 846	-5 520	-3 462	-11 490	-5 716	-65 089	0
60	-161 711	12 806	22 144	57 737	14 717	17 310	15 664	-230 272	-4 068	-1 747	-4 530	-3 233	-58 239	0
65	-176 937	10 419	17 699	45 770	12 613	13 557	3 256	-223 329	-3 371	-218	-535	-1 821	-50 977	0
70	-166 179	8 205	14 431	35 623	10 429	11 200	870	-198 578	-3 268	0	0	-885	-44 205	0
75	-144 286	6 509	11 379	27 150	8 302	9 011	380	-166 910	-2 981	0	0	-111	-37 013	0
80	-120 016	5 057	8 686	19 722	5 802	6 289	112	-132 535	-2 507	0	0	0	-30 642	0
85	-87 065	3 690	6 159	13 930	4 044	4 375	55	-95 090	-1 824	0	0	0	-22 405	0
90	-55 988	2 391	3 869	8 882	2 567	2 770	35	-60 426	-1 168	0	0	0	-14 907	0
95	-29 176	1 282	1 952	4 637	1 328	1 424	18	-31 342	-615	0	0	0	-7 860	0
100	-16 240	722	1 041	2 587	734	781	10	-17 399	-346	0	0	0	-4 370	0

Source : Calculs de l'auteur

Afin d'évaluer la viabilité de la politique budgétaire de la France (entendue au sens de la politique fiscale et sociale) sur le long terme, nous calculons le montant des engagements financiers intertemporels, ce que l'on pourrait qualifier de « vraie dette publique » ou de dette publique intertemporelle (IPL), qui correspond à la différence entre la valeur nominale de la dette publique pour l'année 2005 et la valeur actualisée agrégée des paiements nets des générations vivantes et futures (Tableau II.5 : Equilibre de la contrainte budgétaire

intertemporelle). Ceci revient donc à ajouter à la dette nette (pour rappel, celle-ci est calculée comme la richesse financière nette des administrations publiques) observée en 2005 (43,1% du PIB) la somme des comptes générationnels des générations présentes et futures multipliée par la taille respective des cohortes découlant de nos projections de population. Cette dette nette intertemporelle, basée à la fois sur la dette actuelle mais également sur les recettes et engagements futurs des administrations publiques dans le cas où la politique budgétaire n'est pas modifiée (tels que les droits à la retraites qui devront être honorés), serait alors de l'ordre de 200% du PIB de 2005. La politique budgétaire actuelle n'est donc pas viable à long terme puisque les paiements nets actuels et futurs sont négatifs et viendront creuser encore le niveau de la dette publique actuelle.

Pour un nouveau-né en 2005, les paiements nets prospectifs sur l'ensemble de sa vie sont négatifs (un nouveau-né en 2005 reçoit ainsi en moyenne sur l'ensemble de sa vie plus en termes de dépenses qu'il ne contribue). Comme nous l'avons dit, le paiement net des immigrés présents en France en 2005 sur le restant de leur vie s'avère également négatif.[60] Puisque la valeur actualisée des paiements nets des générations présentes et futures, immigrées comme autochtones, ne permet pas de couvrir l'ensemble de la consommation publique ainsi que la dette publique actuelle, des ajustements de politique budgétaire s'avèrent nécessaires. Ainsi, un accroissement proportionnel de l'ensemble des taxes de 14,2%, pour les générations vivantes en 2005 comme pour les générations futures, permettrait de rendre viable la politique budgétaire sur le long terme. Bien évidemment, une telle politique accroît assez largement la contribution nette d'un nouveau-né en 2005 (qui passe à environ 3900 euros) tout comme la contribution nette moyenne des immigrés.

Tableau II.5 : Equilibre de la contrainte budgétaire intertemporelle

	Natifs	Immigrés
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	-27 125	-8 737
Dette implicite (% du PIB)	157.0%	
Dette nette explicite en 2005 (% du PIB)	43.1%	
IPL (% du PIB)	200.2%	
Taxes (%)	14.2%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	3 898	26 726
Transferts (%)	-14.9%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	9 406	29 709
Taxes&Transferts (%)	7.3%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	6 589	28 183

Source : Calculs de l'auteur

Ces résultats méritent toutefois d'être considérés avec grande prudence. En effet, l'estimation des comptes générationnels des immigrés peut tout d'abord faire preuve d'une grande sensibilité aux données utilisées pour l'estimation des profils des taxes et transferts. La faible taille de notre échantillon (19752 individus dont 2310 immigrés) conduit ainsi à une certaine incertitude sur les écarts de comptes générationnels par origine. Ensuite, la construction même des comptes générationnels amène à se poser certaines questions quant à l'interprétation à donner aux contributions de cycle de vie des migrants. En effet, le principe de la comptabilité

[60] Il paraît plus logique pour les populations immigrées d'utiliser cet indicateur de paiement net moyen plutôt que de regarder la contribution de la première génération de migrants (comme nous le faisons pour les autochtones), puisque par définition les migrants ne naissent pas en France.

générationnelle conduit à ne pas effectuer de distinction entre âge et génération. Cela revient à supposer que le profil par âge estimé en coupe va s'appliquer en longitudinal et que donc les comportements fiscaux des individus sont immuables dans le temps. Même si la comptabilité générationnelle relève d'un simple exercice de pensée, la non-identification des effets de cohorte peut réellement devenir problématique lorsque l'on travaille sur une population aussi particulière que celle des immigrés.

L'extrapolation des comptes générationnels des immigrés sur la base des profils de taxes nettes actuels revient alors tout simplement à supposer que les taxes nettes moyennes d'un immigré âgé de 30 ans en 2005 puissent faire l'objet de projections correctes sur base des taxes nettes payées par les générations d'immigrés les plus âgées d'aujourd'hui. Cependant, la population immigrée est caractérisée par une grande hétérogénéité puisque par définition les immigrés ne naissent pas en France et qu'ils n'arrivent donc pas tous au même âge. Il semble ainsi que la contribution nette des immigrants dépende davantage de la durée depuis leur arrivée en France que de leur âge. Le calcul des comptes générationnels des migrants revient dès lors à reproduire à l'infini un processus d'assimilation figé et découlant des courants migratoires passés. Pour toutes ces raisons, il paraît plus approprié d'évaluer l'impact de l'immigration sur les finances publiques en variation par rapport à ce scénario démographique central.

Section 4 : Variantes de politique migratoire

Il convient à présent de se poser la question de l'impact d'un changement de la politique migratoire sur la viabilité de la politique budgétaire de long terme. Nous testons pour cela les deux scenarii démographiques alternatifs présentés dans le chapitre préliminaire aux axes 2 et 3 : arrêt de l'immigration à partir de 2005 (scénario migration zéro) et accroissement des flux d'immigration sur la base des taux d'immigration observés à la fin des années 50 (scénario migrations hautes). Le Tableau II. présente les ajustements de politique budgétaire permettant d'équilibrer la contrainte budgétaire intertemporelle pour différents scenarii d'immigration et différents outils d'ajustement. La partie haute du tableau permet de retrouver les principaux résultats du scénario central : ajustements nécessaires de politique budgétaire, comptes générationnels des nouveau-nés et comptes générationnels moyens des immigrés en 2005 après ajustement de la politique budgétaire.

Tableau II.6 : Impact budgétaire de différents scenarii d'immigration

	Taxes		Transferts		Taxes&Transferts	
	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés
Scénario central (I)						
Ajustements de politique budgétaire	14.21%		-14.88%		7.27%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	3 898	26 726	9 406	29 709	6 589	28 183
Scénario migrations zéro (II)						
Ajustements de politique budgétaire	14.51%		-15.15%		7.41%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	4 550	27 471	10 064	30 400	7 247	28 904
Scénario migrations zéro\Défense comme bien public (III)						
Ajustements de politique budgétaire	14.99%		-15.65%		7.66%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	5 606	28 678	11 304	31 705	8 393	30 159
Scénario migrations hautes (IV)						
Ajustements de politique budgétaire	13.35%		-14.08%		6.85%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	2 016	24 574	7 435	27 634	4 653	26 063
Scénario migrations hautes\Défense comme bien public (V)						
Ajustements de politique budgétaire	12.99%		-13.70%		6.67%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	1 238	23 685	6 512	26 663	3 804	25 134

Source : Calculs de l'auteur

Notre premier scénario alternatif suppose un arrêt de l'immigration à partir de 2005. Bien que peu réaliste, ce cas polaire permet cependant d'évaluer l'impact des flux d'immigration futurs en comparaison du scénario central. Le retrait de ces migrants élimine bien sûr les taxes et transferts qu'ils auraient payées et reçus[61] mais n'a par contre aucun impact sur les comptes générationnels des générations vivantes en 2005 et des migrants déjà présents en France à cette date. Dans un premier temps, nous supposons que les dépenses non-individualisables par tête restent les mêmes impliquant dès lors une réduction proportionnelle du montant global de ces dépenses. Le retrait des flux d'immigration futurs accroît alors légèrement les ajustements nécessaires au rétablissement de la viabilité budgétaire de long terme. Dans le cas d'un ajustement de l'ensemble des taxes, l'augmentation nécessaire est supérieure de plus de trois dixièmes de point de pourcentage par rapport à ce qui était requis dans le scénario de référence. Le fardeau fiscal d'un nouveau-né s'accroît alors de presque 600 euros. En cas d'ajustement de l'ensemble des transferts, le retrait des flux d'immigration nécessite à présent une réduction de ceux-ci de 15.2% contre 14.9% dans le scénario central. Ce scénario migratoire alternatif laisserait donc transparaître une contribution positive, mais extrêmement faible, de l'immigration (immigrés de première génération et descendants de ces immigrés) au budget des administrations publiques.

Ces conclusions peuvent cependant s'avérer relativement sensibles à notre hypothèse concernant l'évolution des dépenses publiques non-individualisables (défense, dépenses de police, justice, culture, etc.). En effet, il paraît raisonnable de considérer qu'une partie de ces dépenses adopte le caractère d'un "bien public" et implique dès lors des économies d'échelle : l'accroissement de la population induit par l'immigration peut permettre de bénéficier des rendements croissants associés à l'usage de beaucoup d'équipements publics. Par exemple, les seules dépenses liées à la défense nationale atteignaient plus de 35 milliards d'euros en 2005 et représentaient environ 13% de la consommation finale des administrations publiques. Nous

[61] Ce scénario provoque également un retrait des taxes payées et des transferts perçus par tous les descendants de ces migrants.

considérons ainsi un scénario alternatif dans lequel 20% des dépenses publiques non-individualisables ne varient pas avec la taille de la population. Dès lors, l'élimination des flux d'immigration futurs n'a plus d'impact sur le montant global de ces dépenses, induisant un accroissement du coût par tête nécessaire à leur financement. Avec l'introduction de cette hypothèse, le retrait des flux d'immigration futurs accroît encore plus le besoin de financement à long terme de la politique budgétaire et ceci quel que soit l'outil d'ajustement utilisé. Les modifications nécessaires de politique fiscale sont assez logiquement supérieures à celles du scénario précédent et à celles découlant du scénario central. Ainsi, un maintien à l'identique de la politique migratoire actuelle aurait un effet positif sur la viabilité de la politique publique (comparativement au cas hypothétique d'arrêt de l'immigration) mais les ordres de grandeurs, loin d'être négligeables, restent dans tous les cas très faibles.

Des résultats similaires découlent des deux scenarii suivants. Nous supposons à présent un accroissement du solde migratoire net annuel ; ce surplus d'immigrants correspondant à une augmentation du flux d'immigration se limitant aux individus âgés de 25 à 64 ans. L'accroissement simulé consiste à reproduire les taux d'immigration observés à la fin des années 50, de l'ordre de 0.35% de la population totale. Le flux d'immigration serait ainsi deux fois supérieur à celui du scénario de référence (100 000 entrées nettes par an) dès 2010. De part le rajeunissement de la population lié à la mise en place de cette politique, les ajustements nécessaires à l'équilibre budgétaire de long terme deviennent inférieurs à ceux du scénario central, impliquant un accroissement de l'ensemble des taxes de 13,4% ou une diminution de l'ensemble de transferts de 14.1%. Si l'on suppose comme précédemment que 20% des dépenses publiques non-individualisables ne dépendent pas de la taille de la population, le doublement des flux migratoires devient encore plus bénéfique sur la politique budgétaire de long terme. Ainsi, cette large augmentation des flux migratoires est positive sur l'effort global nécessaire à la réduction des déséquilibres budgétaires. Pour autant, les effets restent relativement faibles en comparaison du déséquilibre de long terme et une simple modification de la taille des flux migratoires semble donc inadaptée dans la lutte contre le vieillissement démographique.

Section 5 : Impact d'une modification du niveau d'éducation des immigrés

Nous testons à présent l'impact sur l'équilibre budgétaire de long terme de la mise en place d'une politique migratoire plus sélective visant à accroître le niveau d'éducation des flux migratoires. Comme cela a été rappelé par Borjas (1999b), le niveau de qualification des immigrés est le facteur déterminant de l'impact positif ou négatif de cette population sur l'économie du pays d'accueil. Une simple modification des flux migratoires ignore la grande hétérogénéité de la population immigrée. Ainsi, une modification de la composition des flux migratoires, par exemple par la mise en place d'une politique d'immigration sélective, est potentiellement plus efficace qu'un simple changement de la taille de ces flux. Jusqu'à présent, nous avions supposé que le niveau d'éducation des flux futurs d'immigration était le même que celui des flux actuels impliquant une constance des profils par âge des taxes et transferts. Supposons maintenant une modification dans la structure par qualification[62] des immigrants visant à augmenter le niveau d'éducation moyen des flux futurs.

Pour cela, il nous faut désagréger les profils par âge des taxes et transferts des immigrés également selon leur niveau d'éducation. Nous sommes alors repartis de l'enquête BdF06 ainsi que l'ESS93. Nous avons distingué trois grands niveaux d'éducation : inférieur au

[62] Nous utilisons indifféremment dans la suite du développement les termes de niveau de qualification et de niveau d'éducation.

baccalauréat (LS), niveau baccalauréat (MS) et supérieur au baccalauréat (HS). Pour chaque type de taxes et de transferts[63], nous avons d'abord évalué la situation moyenne de chaque catégorie d'éducation par rapport à la moyenne de l'échantillon considéré pour les autochtones et les immigrés. Nous avons ensuite appliqué ces différentes proportions à nos profils par origine de manière à les éclater également selon le niveau d'éducation. Finalement, ceux-ci ont été recalibrés à l'aide de la répartition par âge et niveau d'éducation issue du recensement de la population de 2006 de manière à être cohérents en moyenne avec nos profils sans distinction de niveau d'éducation.

La répartition par âge et niveau d'éducation des taxes et transferts des immigrés est présentée aux Figure II.9 à Figure II.11. Des différences importantes apparaissent du côté des taxes payées. Par exemple, un immigré hautement qualifié âgé de 50 ans paye un montant total de taxes presque une fois et demi supérieur à celui d'un moyennement qualifié et presque deux fois et demi supérieur à celui d'un faiblement qualifié. Des différences apparaissent également du côté des transferts sur la deuxième partie de la vie. En particulier, les dépenses de retraite et de santé sont relativement plus élevées chez les immigrés moyennement et hautement qualifiés. Au total, les taxes nettes d'un immigré hautement qualifié sont d'un montant assez largement supérieur à celles d'un moyennement ou faiblement qualifié jusque 65 ans. Ainsi, une modification de la structure éducative des flux d'immigration futurs peut potentiellement avoir des effets importants sur la viabilité de la politique budgétaire de long terme. Bien évidemment, notre modèle de CG ne permet pas de tenir compte des effets sur le marché du travail induits par cette augmentation du nombre de travailleurs immigrés qualifiés. Par exemple, cette intensification de la concurrence sur le marché du travail qualifié peut potentiellement affecter les rendements de l'éducation et l’évolution des salaires. Nous introduirons ce genre de mécanismes dans l’axe 3 de cette étude en appuyant notre analyse sur un modèle en équilibre général.

[63] Les dépenses d'éducation ont été désagrégées à l'aide du coût par diplôme évalué par le ministère de l'éducation nationale.

Figure II.9 : Structure par âge et par qualification des prélèvements des immigrés (en euros)

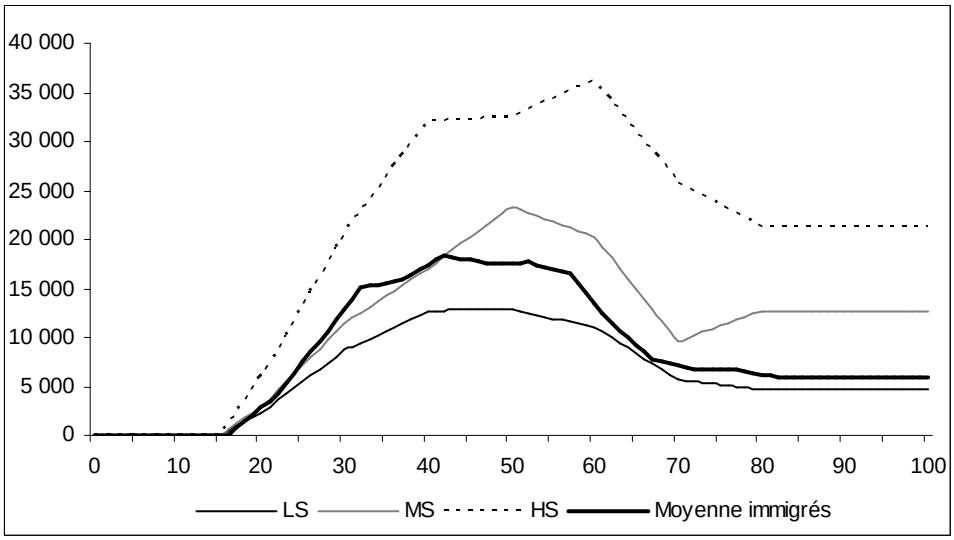

Figure II.10 : Structure par âge et par qualification des transferts des immigrés (en euros)

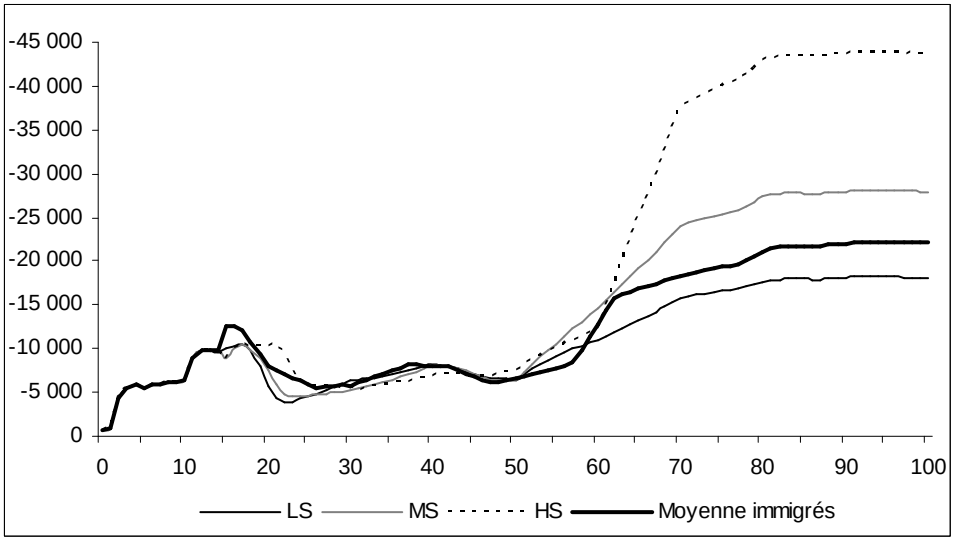

Figure II.11 : Structure par âge et par qualification des taxes nettes des immigrés (en euros)

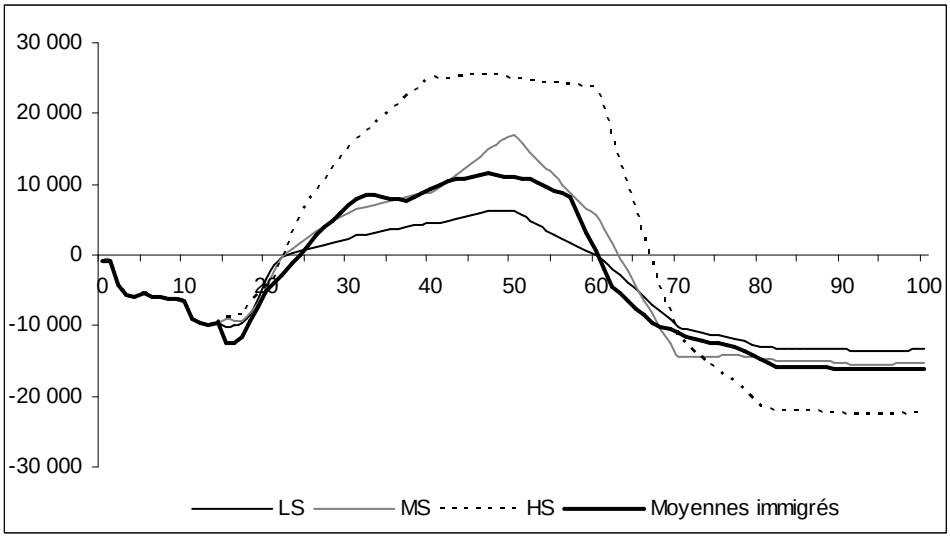

Comme cela a été mis en évidence dans l'axe 1 de ce rapport, une partie des différences entre populations immigrées et autochtones dans l'utilisation de la protection sociale est liée aux

caractéristiques propres des individus et en particulier aux écarts de niveau de qualification de ces deux populations. Une simple observation du recensement de 2006 révèle que le niveau moyen de qualification des immigrés est inférieur à celui des natifs. Par exemple, en 2006, les faiblement qualifiés représentaient 56% des immigrés de 35 ans contre 44% des autochtones du même âge alors que dans le même temps les plus hautement qualifiés représentaient 28% chez les immigrés contre plus de 37% chez les natifs. Ainsi, les écarts sur les taxes nettes entre populations autochtones et immigrées, présentées à la Figure II.7, proviennent en partie de différences sur la qualification moyenne des deux populations.

Figure II.12 : Structures par âge et niveau de qualification des populations immigrées et autochtones en 2006

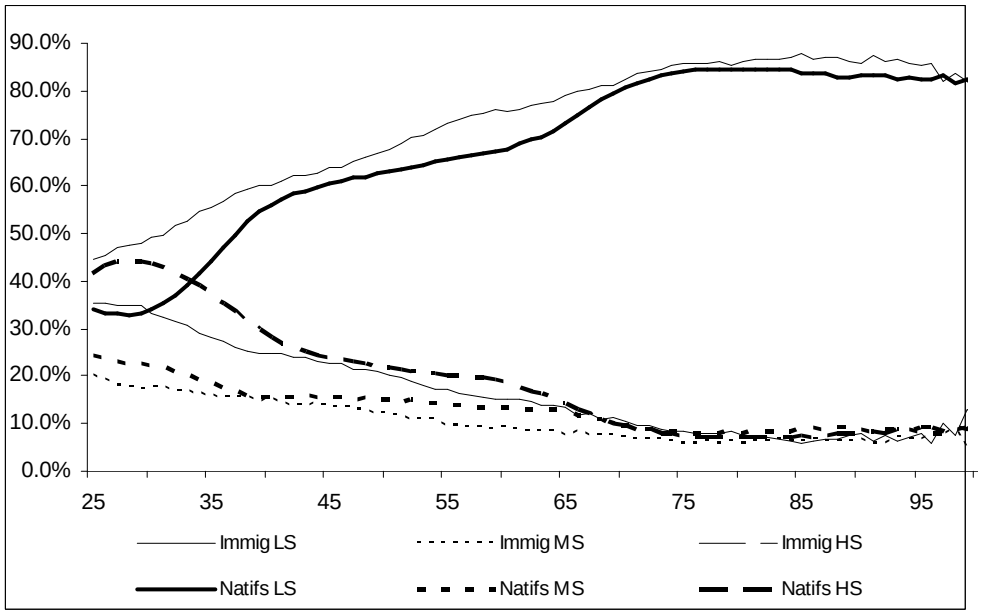

Afin de comprendre l'impact découlant d'une mise en place d'une politique migratoire plus sélective sur le niveau de qualification, plaçons-nous pour commencer dans un scénario extrême et peu réaliste mais permettant de faire apparaître l'importance d'une augmentation du niveau d'éducation des vagues futures d'immigration. Partons du scénario démographique central impliquant des flux nets annuels de 100 000 immigrants et supposons la mise en place d'une politique de sélection totale des immigrés telle que chaque nouveau migrant après 2005 ait un niveau d'éducation supérieur. Nous supposons également que les probabilités de survie d'un immigré de niveau d'éducation supérieur sont les mêmes que celles d'un autochtone. Concrètement, cela nécessite de calculer au préalable la contribution des migrants déjà présents en France en 2005 à laquelle il faut ajouter la contribution des nouveaux migrants sélectionnés sur base de leur niveau d'éducation. Ceci implique une augmentation au fil du temps du niveau d'éducation des immigrés dont le profil des taxes nettes se rapproche progressivement de celui des migrants les plus qualifiés. Les résultats de cet exercice sont présentés dans le Tableau II..

Tableau II.7 : Impact budgétaire d'une politique de sélection des migrants

	Taxes		**Transferts**		**Taxes&Transferts**	
	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés
Scénario central (I)						
Ajustements de politique budgétaire	14.21%		-14.88%		7.27%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	3 898	26 726	9 406	29 709	6 589	28 183
Scénario sélection totale des nouveaux immigrés (II)						
Ajustements de politique budgétaire	11.44%		-12.30%		5.93%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	-2 141	19 823	3 068	23 038	370	21 372
Scénario sélection de 50% des nouveaux immigrés (III)						
Ajustements de politique budgétaire	12.81%		-13.61%		6.60%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	847	23 238	6 277	26 415	3 480	24 779
Scénario sélection de 30% des nouveaux immigrés (IV)						
Ajustements de politique budgétaire	13.37%		-14.13%		6.87%	
Nouveau-né\Moyenne Immigrés	2 065	24 630	7 563	27 768	4 738	26 156

Source : Calculs de l'auteur

L'impact de la mise en place d'une telle politique est appréciable. Nous observons ainsi une importante réduction des ajustements de politique budgétaire nécessaires au respect de la contrainte budgétaire intertemporelle. Une augmentation de l'ensemble des taxes de 11,4%, contre 14,2% dans le scénario central, suffit à présent à équilibrer la contrainte budgétaire à long terme. Ceci réduit d'autant l'effort demandé à un nouveau-né. Si l'ajustement s'effectue du côté des transferts, une réduction de l'ensemble de ceux-ci de 12.3% suffit à rendre la politique budgétaire soutenable contre une réduction de 14.9% dans le scénario de référence. L'effet sur le compte générationnel d'un nouveau-né est un peu moins important que dans le cas d'un ajustement par les taxes. Un ajustement simultané des taxes et transferts conduit logiquement à des résultats intermédiaires.

Bien évidemment, une telle politique migratoire est difficilement concevable et purement théorique. En effet, l'essentiel de l'immigration en France se déroule au travers du regroupement familial et moins d'un cinquième des flux concerne des entrées de travailleurs. Supposons alors deux cas moins extrêmes : le premier suppose que 50% des nouveaux migrants ait un niveau d'éducation supérieur, les 50% restant conservant la répartition par niveau d'éducation observée en 2005. Le second suppose que seuls 30% des nouveaux

migrants dispose d'un niveau d'éducation supérieur, les 70% restants conservant la répartition initiale. Dans ces deux cas, l'augmentation du niveau d'éducation des migrants, liée à la mise en place d'une politique sélective, se traduit par une réduction des ajustements de politique budgétaire nécessaires au respect de la contrainte budgétaire intertemporelle. Les bénéfices escomptés d'une telle politique sont dans tous les cas plus importants avec un ajustement par les taxes. Ainsi, avec un ajustement de l'ensemble des taxes, la mise en place d'un politique visant à accroître le niveau d'éducation de 30% des nouveaux migrants permet de réduire le compte générationnel d'un nouveau-né de presque 2 000 euros tout en respectant la contrainte budgétaire intertemporelle.

Section 6 : Sensibilité des résultats

Toutes les études d'évaluation prospective sur un horizon aussi lointain, comme celle proposée ici dans le cadre de la comptabilité générationnelle, nécessitent de tester la robustesse de leurs résultats aux hypothèses effectuées. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire lorsqu'on traite d'un sujet aussi délicat et sensible que celui des conséquences budgétaires de l'immigration en France.

Comme nous l'avons déjà précisé, l'interprétation de nos résultats amène en premier lieu à une certaine prudence puisque découlant en grande partie de l'exploitation d'une base de données microéconomiques (BdF06). En effet, les limites liées à la taille de l'échantillon (l'enquête BdF06 permet de travailler sur un échantillon de 2310 immigrés sur un total de 19752 individus), aux choix faits quant à l'individualisation de certaines ressources (par exemple, certaines taxes ou certains transferts n'ayant de sens qu'au niveau du ménage, comme les allocations familiales, ont été répartis sur les différents membres du ménage en proportion de leurs revenus) ou au choix même des catégories de taxes et transferts à retenir dans ce type d'analyse (par exemple, nous avons choisi comme dans la plupart des études de comptabilité générationnelles de ventiler les dépenses d'éducation ; une autre hypothèse aurait consisté à les inclure dans le total des dépenses non individualisées) peuvent avoir une importance significative dans les résultats que nous avons présentés précédemment. Pour autant, une simple comparaison avec l'étude de Chojnicki (2006), basée sur une méthodologie similaire[64], permet de retrouver quelques-uns des principaux résultats et ordres de grandeurs. L'impact dynamique de l'immigration apparaît en effet relativement faible en comparaison des déséquilibres engendrés par le maintien de la politique budgétaire actuelle. Une modification des flux migratoires ne change rien à cette conclusion et seule une modification de la composition des flux (et en particulier une augmentation du niveau moyen de qualification des immigrés) permet de réduire significativement les ajustements requis pour assurer la viabilité de la politique budgétaire.

De manière similaire, le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance (respectivement 5% et 1.5% dans notre étude) peut être sujet à discussion. Le Tableau II. permet de vérifier dans quelle mesure nos résultats s'avèrent sensibles aux choix de chacun de ces deux paramètres pour quelques-uns des scénarii migratoires que nous avons précédemment considérés. Ainsi, des valeurs différentes du taux d'actualisation ou du taux de croissance modifient fortement les comptes générationnels des nouveaux nés ou les comptes moyens des immigrés, ainsi que l'évaluation de la dette publique intertemporelle (IPL) dans le

[64] Dans cette étude, nous utilisions la précédente version des projections de l'Insee (Brutel et Omalek, 2003) et de l'enquête Budget des Familles de 1995. L'année de base sur laquelle était calibrée le budget des administrations publiques était l'année 1999. Les taux d'actualisation et de croissance de la productivité retenu étaient respectivement de 3% et de 1%.

cas du scénario central. Pour un taux de croissance de la productivité donné, un taux d'actualisation plus élevé a tendance à diminuer le déséquilibre en accordant un poids plus faible aux paiements nets futurs. Les comptes générationnels des nouveaux-nés sont ainsi d'autant plus faibles que le taux d'actualisation est fort (et inversement pour le compte moyen des immigrés) du fait notamment du poids plus fort accordé aux dépenses d'éducation. L'accroissement du taux de croissance de la productivité dégrade d'autant plus le déséquilibre de la politique budgétaire que le taux d'actualisation est faible puisque l'accroissement de la valeur actualisée des taxes (payées essentiellement durant la vie active) ne permet pas de compenser l'accroissement de la valeur actualisée des transferts (essentiellement reçus pendant la retraite). Pour autant, les ajustements requis des taxes nécessaires au respect de la contrainte budgétaire de long terme sont relativement stables et varient entre 13.2% et 17.1%. Quels que soient les taux d'actualisation et taux de croissance considérés, la politique budgétaire n'est pas soutenable à long terme.

Si l'on compare le scénario central avec le scénario migration zéro, nous pouvons observer que les ajustements de politique budgétaire sont dans tous les cas supérieurs lorsque l'on suppose des flux migratoires nuls par rapport à notre cadre de référence. Les écarts dans l'ajustement nécessaire des taxes par rapport au scénario central sont relativement stables pour les différentes valeurs du taux d'actualisation et du taux de croissance. De la même manière, les ajustements requis dans le cas du scénario migrations hautes restent toujours inférieurs à ceux du scénario central. Ainsi, quels que soient les taux d'actualisation et de croissance considérés, un accroissement des flux migratoires a un effet positif sur la viabilité de la politique budgétaire mais ne saurait aider à réduire de manière significative les déséquilibres budgétaires de long terme. Finalement, nous avons vu qu'une politique visant à accroître le niveau d'éducation des migrants pouvait avoir un effet positif sur la charge de la dette. Ce résultat est confirmé pour toutes les combinaisons de taux de croissance et d'actualisation testées.

Tableau II.8 : Sensibilité des résultats des variantes migratoires aux taux d'actualisation et au taux de croissance

Taux d'actualisation	3%	3%	3%	5%	**5%**	5%	7%	7%	7%
Taux de croissance	1%	1.5%	2%	1%	**1.5%**	2%	1%	1.5%	2%
					Scénario central				
IPL (en % du PIB)	391.0%	547.5%	870.0%	171.4%	**200.2%**	240.0%	109.4%	119.8%	132.7%
CG Nouveau-né	-3 162	2 905	4 001	-34 673	**-27 125**	-18 860	-52 277	-48 722	-44 265
CG Moyenne immigrés	-38 791	-54 713	-74 879	-2 595	**-8 737**	-16 435	11 034	8 573	5 493
Ajustements taxes	15.6%	16.3%	17.1%	13.9%	**14.2%**	14.6%	13.2%	13.3%	13.5%
					Scénario migrations zéro				
IPL (en % du PIB)	363.2%	497.8%	769.2%	166.6%	**193.1%**	229.2%	108.3%	118.2%	130.4%
Ajustements taxes	16.0%	16.7%	17.6%	14.1%	**14.5%**	14.9%	13.5%	13.6%	13.8%
Différence scénario central	0.37%	0.44%	0.55%	0.29%	**0.30%**	0.31%	0.27%	0.27%	0.28%
					Scénario migrations hautes				
IPL (en % du PIB)	407.4%	584.8%	958.1%	168.7%	**199.0%**	241.6%	105.7%	116.1%	129.1%
Ajustements taxes	14.9%	15.7%	16.7%	13.0%	**13.3%**	13.8%	12.4%	12.5%	12.6%
Différence scénario central	-0.67%	-0.53%	-0.35%	-0.88%	**-0.86%**	-0.82%	-0.87%	-0.88%	-0.89%
					Scénario migrations qualifiées (50%)				
IPL (en % du PIB)	333.4%	456.9%	710.9%	158.1%	**181.2%**	213.0%	213.0%	116.0%	126.5%
Ajustements taxes	13.3%	13.6%	13.8%	12.7%	**12.8%**	13.0%	13.0%	12.6%	12.7%
Différence scénario central	-2.27%	-2.69%	-3.20%	-1.18%	**-1.40%**	-1.65%	-0.25%	-0.71%	-0.86%

Source : Calculs de l'auteur

Conclusion

Le principal objectif de ce deuxième axe était d'étudier l'impact, instantané et dynamique, de l'immigration sur le système de transferts sociaux et sur la viabilité à long terme de la politique budgétaire en France. Dans cet objectif, nous avons construit et appliqué un modèle de CG avec immigration permettant de mesurer les effets d'une modification de la politique migratoire sur les finances publiques. Ce modèle nous permet également d'évaluer les changements de politique fiscale nécessaires au respect de la contrainte budgétaire intertemporelle de l'État. Effectivement statique et comptable, la comptabilité générationnelle n'a pas pour objectif de prédire l'avenir mais seulement de fournir une mesure du déséquilibre découlant du prolongement des politiques actuelles. Même limitée à cet objectif de viabilité, elle se révèle un guide précieux pour apprécier l'impact de certaines réformes (telle qu'une modification de la politique migratoire) sur les finances publiques.

L'une des conclusions de ce deuxième axe est que l'évaluation de l'impact de l'immigration sur la protection sociale est fortement dépendante de la méthodologie utilisée. En effet, la simple observation du profil des taxes laissent apparaître une moindre contribution des populations immigrées (par exemple, le total des taxes versées par un immigré âgé de 35 ans en 2005 était en moyenne de l'ordre de 15 500 euros contre 19 500 pour un autochtone) alors que comparativement les différences au niveau des transferts reçus sont relativement plus faibles entre nos deux sous-populations (par exemple, un immigré âgé de 35 ans recevait en 2005 en moyenne environ 7 500 euros de transferts contre 6 500 euros pour un autochtone).

L'application de ces profils (total des taxes moins total des transferts) à la structure par âge et origine de la population permet d'en déduire l'impact instantané de l'immigration au budget des administrations publiques en 2005. La contribution nette globale de l'immigration au budget de l'Etat serait ainsi positive et de l'ordre de 12 milliards d'euros pour l'année 2005 ; un immigré aurait effectué en moyenne un paiement net de l'ordre de 2250€ contre un peu plus de 1500€ pour un autochtone. Ainsi, même si en moyenne les immigrés semblent payer moins de taxes et recevoir plus de transferts que les natifs, la différence de structure par âge de la population immigrée comparativement aux natifs, regroupée dans les classes d'âge active et peu nombreuse chez les bénéficiaires nets du système de transferts sociaux (jeunes et retraités) conduit à une contribution nette moyenne d'un immigré au budget de l'Etat supérieure à celle d'un natif. Pour autant, cette évaluation instantanée de l'impact budgétaire de l'immigration ne tient pas compte des effets de cycle de vie (tenant compte des prestations et contributions futures des immigrés) ni des contributions nettes des descendants des immigrés.

Une étude des conséquences budgétaires de l'immigration dans un cadre dynamique permet de dépasser ces limites. En appliquant la méthodologie de la comptabilité générationnelle, nous avons montré dans un premier temps que la politique budgétaire n'était pas soutenable à long terme du fait du vieillissement démographique. La contribution moyenne de cycle de vie des immigrés présents en France en 2005 apparaît assez nettement négative (de l'ordre de -8 700 euros) et inférieure à celle des natifs (de l'ordre de 28 210 euros). Pour autant, l'impact global de l'immigration sur les finances publiques est légèrement positif dans le long terme du fait de l'apport perpétuel d'individus d'âge actif et de la prise en compte de la contribution nette des descendants de ces immigrés. Cependant, dans tous les cas de figure, l'impact de l'immigration reste très faible en comparaison de l'effort global qui devrait être entrepris pour réduire les déséquilibres budgétaires. Par contre, des effets bénéfiques peuvent découler d'un accroissement des flux migratoires et encore plus d'une modification de la structure par qualification des immigrants visant à accroître le niveau d'éducation des flux futurs.

Finalement, ce deuxième axe ne s'est limité qu'au seul impact budgétaire de l'immigration. Or, les effets économiques de l'immigration sont en réalité multiples et de nombreux mécanismes, non pris en compte par notre modèle d'équilibre partiel, transitent par le marché du travail : l'immigration est susceptible de modifier la rémunération des facteurs de production et implique d'importants effets redistributifs. Si la littérature sur l'immigration est abondante, les effets des politiques de sélection des migrants restent assez largement méconnus. Les conséquences d'un tel changement de la politique migratoire ne pourraient ainsi être étudiées de manière globale que dans le cadre d'un modèle d'équilibre général, ce qui fait l'objet du troisième axe de ce rapport.

Axe 3 : Immigration et protection sociale : un modèle d'équilibre général calculable appliqué à la France

La littérature s'intéressant aux effets économiques de l'immigration dans le cadre des modèles d'équilibre général calculable a généralement eu comme question initiale le rôle que pouvait avoir la politique migratoire pour réduire le fardeau fiscal du vieillissement démographique (cf. la revue de la littérature au début de l'axe 2). Dans une perspective de vieillissement par le haut (recul de la mortalité aux grands âges), une politique d'immigration sélective reste un levier d'action sur la démographie qui a le mérite, comparé aux politiques natalistes, d'être relativement immédiate et dont le pilotage peut *a priori* être jugé plus aisé. Pour résumer, faire entrer des immigrés qualifiés présente le double avantage de faciliter leur intégration dans la société et d'améliorer les finances publiques du pays d'accueil en raison de leur contribution fiscale nette positive (cf. figure II-7 de l'axe 2). C'est précisément la contribution d'une immigration sélective à la réduction d'une partie du fardeau fiscal lié au vieillissement démographique qui a été évalué dans les travaux français, et plus spécifiquement le financement du régime de retraite par répartition. Le modèle que nous utilisons dans ce chapitre a initialement été construit pour répondre à cette question. Nous l'avons étendu de manière à rendre compte de l'impact de l'immigration sur l'ensemble des piliers de la protection sociale en France.

Le modèle d'équilibre général calculable dynamique (Chojnicki et *alii*, 2005), que nous avons étendu, repose sur une structure théorique conçue pour mesurer les principaux mécanismes en jeu (au niveau de l'équilibre général):

- Le choc d'offre sur le marché du travail. L'entrée de nouveaux travailleurs affecte la productivité des facteurs de production, modifiant ainsi leur rémunération. Une redistribution s'opère dès lors des travailleurs vers les détenteurs du capital physique.
- Une autre redistribution, entre les travailleurs, est également à l'œuvre. Les immigrés étant généralement moins qualifiés que les natifs, leur arrivée entraîne une pression à la baisse du salaire des travailleurs peu qualifiés et une hausse de la prime de qualification. Ce mécanisme est évoqué, avec la mondialisation et un progrès technique biaisé, pour expliquer la montée des inégalités salariales, tout particulièrement aux États-Unis.
- Une immigration peu qualifiée peut contribuer à la dégradation des comptes publics. Un certain nombre d'études ont mis en évidence qu'en moyenne la contribution des immigrés aux recettes de l'État est plus faible que celle des natifs, alors qu'ils perçoivent, toujours en moyenne, plus de prestations. Ce résultat s'explique en partie par des divergences au niveau des prélèvements durant la période de vie active. Ce résultat, qui rappelons-le est défini en moyenne, est alors sensible à la structure par qualification de la population immigrée (cf. axe 2).
- Les modifications des salaires, du taux d'intérêt et des finances publiques, consécutives à une entrée significative de nouveaux immigrés, ne sont pas sans effet sur les comportements des natifs ; en particulier sur leur choix éducatif, d'épargne et d'offre de travail. Tous ces effets induits supplémentaires peuvent accentuer ou au contraire compenser les effets directs de l'immigration sur les différents marchés de l'économie.

La structure théorique du modèle (étendu) est présentée dans l'annexe 18. L'approche en équilibre général calculable permet d'évaluer simultanément l'ensemble des mécanismes décrits ci-dessus ainsi que leur interaction. Le scénario central est construit à partir des dernières projections démographiques de l'INSEE[65]. Ces données démographiques (communes au MEGC et à l'étude de comptabilité générale) ont été présentées en détail au début de l'axe 2. Une certaine prudence est de mise lorsque l'on s'intéresse à ce *scénario central* : il ne s'agit pas d'une *prévision* à l'horizon 2050. L'intérêt des travaux réalisés pour cet axe réside dans les exercices variantiels. Ces derniers nécessitent cependant de définir le scénario central, ou encore compte central, par rapport auquel seront comparés les résultats des différentes variantes simulées. Bien que n'étant pas, à proprement parler, une prévision, la construction de ce scénario central a fait l'objet d'un soin particulier dans le calibrage des données, que ce soit pour reproduire aussi fidèlement que possible les données socio-économiques et démographiques disponibles ou pour retrouver les principales projections officielles relatives à la démographie et les dépenses des différentes caisses de la sécurité sociales. Comme toujours, dans ce genre d'exercice de modélisation appliquées, les trajectoires du scénario de référence résultent à près de 80% des choix du modélisateur dans la phase de calibration et des données exogènes à projeter ; alors que les résultats variantiels s'expliquent à 80% par la structure théorique du modèle. Quatre variantes ont donc été réalisées, dans l'objectif de quantifier au mieux les effets de l'immigration sur les finances de la protection sociale en France. La première approche consiste à évaluer les effets économiques de l'immigration en France telle qu'elle est projetée dans les prévisions officielles ; la première variante va alors consister à supposer que les flux nets de migrations sont nuls à partir de l'année de base (2000) et pour toutes les années suivantes. L'écart variantiel mesure alors la situation économique avec et sans les flux migratoires prévus sur la période. Nous dénommerons par la suite ce scénario : variante « *sans immigration* ». Les trois autres variantes prennent le contre-pied de la première, puisqu'il s'agit de mesurer les effets d'une immigration plus ambitieuse, en fonction de sa structure par qualification. Dans un exercice quantitatif comme le notre, quelle cible raisonnable peut être assignée à une politique d'immigration plus volontariste? Une *immigration de remplacement*[66] : le vieillissement démographique en France, contrairement à la plupart des pays, ne s'accompagne pas d'un véritable déclin démographique[67] (*cf.* Tableau III-1). Une *immigration de remplacement* qui chercherait à maintenir constante la population active à sa valeur de 2010 se limiterait donc à un flux annuel supplémentaire d'immigrés de quelques milliers entre 2010 et 2020 et de quelques dizaines de milliers entre 2020 et 2050. Quoi qu'il en soit, ces niveaux sont bien trop modestes pour avoir un quelconque impact significatif sur les finances de la protection sociale[68]. A l'inverse, un objectif de maintien du ratio de dépendance à sa valeur de 2000 se traduirait par des flux annuels de plusieurs millions d'immigrés ; un ordre de grandeur qu'il n'est pas nécessaire de commenter plus pour conclure à l'irréalisme d'un tel dessein. Au lieu

65 Les résultats présentés dans Chojnicki et *alii* (2005) avaient été obtenus avec la projection démographique de 2001 de l'INSEE qui aboutissait à une réduction sensible de la population active. L'enjeu était alors d'évaluer les effets macroéconomiques d'une politique d'immigration de remplacement permettant d'assurer la non décroissance de la population active.

66 Une *immigration de remplacement* a pour objectif la stabilisation de la taille de la population active. Le processus de vieillissement démographique en cours dans de nombreux pays se traduit par une réduction conséquente de la population en âge de travailler et donc de sa production et croissance potentielles. Un instrument pour contrecarrer ce phénomène est l'apport de main d'œuvre immigrée.

67 En France, il s'agit essentiellement d'un vieillissement par le haut : un recul de la mortalité aux grands âges mais sans baisse significative du taux de natalité.

68 Dans Chojnicki et alii (2005), maintenir le niveau de la population active sur la base des hypothèses moins optimistes des anciennes projections de population de l'Insee impliquait de quadrupler les flux migratoires par rapport à ceux du scénario de référence. Les flux nécessaires pour stabiliser le ratio de dépendance à sa valeur actuelle conduisaient à un doublement de la population française tous les 40 ans.

de chercher un improbable niveau « optimal » d'entrées supplémentaires, nous nous contenterons ici, comme dans l'axe 2, d'étudier les effets d'un afflux supplémentaire pouvant être considéré comme « réaliste ». L'ampleur de ce dernier a donc été déterminé de façon à correspondre aux flux qui ont caractérisés la deuxième grande vague d'immigration en France au XXème siècle, soit en moyenne environ 0,35% de la population française totale sur la période 1954-1961. Cette politique se traduit mécaniquement par un flux net annuel d'immigration qui croît de manière régulière sur l'ensemble du siècle. Il passe ainsi de 100.000 en 2000 (sa valeur constante à toutes les périodes dans le scénario central) à 184.000 en 2010, 201.000 en 2030, 214.000 en 2050 et atteint 228.000 en 2100. Pour mieux cerner les effets économiques d'une politique d'immigration sélective, ces trois variantes sont construites sur le même flux quantitatif annuel d'immigrés[69]. Seul un degré de sélectivité plus ou moins exigeant au niveau de la structure par qualification des nouveaux entrants permet de les distinguer. Dans la deuxième variante (« *Immigration non sélective* »), la structure par qualification de l'ensemble des immigrés qui entrent dans le pays à chaque période est similaire à celle des migrants du scénario central. Une dose de sélection est introduite dans la troisième variante (« *Immigration neutre* »). La structure par qualification de l'ensemble des entrants, à chaque période, correspond à celle de la population totale (les natifs plus les immigrés déjà sur le territoire) du scénario central. Enfin, le dernier scénario (« *Immigration sélective* ») est construit sur une politique nettement plus sélective. La structure par qualification des immigrés entrants est similaire à celle de la génération des natifs les plus qualifiés, c'est à dire ceux âgés de 25 à 34 ans pour toutes les périodes du scénario central.

Faire entrer des immigrés qualifiés présente le double avantage de faciliter leur intégration dans la société et d'améliorer, *a priori*, les finances publiques du pays d'accueil en raison de leur contribution fiscale nette positive espérée. C'est précisément la contribution d'une immigration sélective au financement de la protection sociale que nous souhaitons évaluer avec ces trois dernières variantes dans le cadre d'un modèle d'équilibre général calculable.

Section 1. L'économie française à l'horizon 2050 : la construction du scénario de référence

Le modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées et agents hétérogènes utilisé dans cette partie est décrit en détail dans l'annexe 18. Il repose sur une description explicite des comportements d'épargne, de consommation et d'éducation des natifs. Il prend en compte l'impact des migrants sur les recettes et les dépenses de l'État, sur les rémunérations des travailleurs, le taux de chômage, sur le rendement du capital physique et du capital humain, sur les choix éducatifs et sur les inégalités entre individus. Il est construit sur un bloc socio-démographique détaillé, sur un calibrage rétrospectif minutieux et sur une modélisation fine des caractéristiques des immigrés. À l'intérieur de chaque génération (8 modélisées, de 15 à 95 ans, par tranche de 10 ans) nous distinguons les immigrés et les natifs selon leur âge, leur niveau d'éducation, leur expérience et leur patrimoine financier. D'inspiration néoclassique, le modèle part du principe que les marchés s'équilibrent par le libre ajustement des prix, à l'exception du marché du travail. Nous adoptons une approche Wage-Setting / Price-Setting (WS-PS, *cf.* d'Autume et Quinet (2001)), pour déterminer les niveaux de salaires réels et de chômage d'équilibre au niveau agrégé. Il existe des négociations salariales entre les entreprises (homogènes) et les syndicats qui conduisent à un salaire réel fixé par application d'un taux de marge. Ces négociations s'opèrent de manière indépendante par deux syndicats représentant respectivement les intérêts des salariés non

[69] Les flux additionnels (par rapport au scénario de référence) concernent uniquement des migrants âgés de 25 à 64 ans.

qualifiés (niveau d'éducation L) et des salariés qualifiés (niveau d'éducation M et H). En considérant que l'investissement national est financé par l'épargne nationale, nous négligeons la possibilité que les évolutions démographiques différenciées entre les grandes nations industrialisées puissent affecter les mouvements de capitaux. Cette hypothèse revient à supposer que les mouvements démographiques français engendrent les mêmes pressions sur le marché du capital que les mouvements internationaux. Le modèle est calibré sur la période d'après-guerre en utilisant un grand nombre de données démographiques, des profils détaillés des transferts publics, des observations sur les niveaux d'éducation, l'âge de la retraite et les taux de participation au marché du travail …

Nous détaillons ici, dans un premier temps, les données utilisées pour caler le scénario de référence sur l'horizon 2010-2050 et au-delà, en insistant essentiellement sur celles qui sont importantes pour l'objet de notre étude : les données démographiques et celles relatives aux finances de la protection sociale et de ses déterminants. Puis nous présentons les principales évolutions de l'économie française telles qu'elles ressortent de la simulation du modèle en prospective (le *scénario de référence*) et leurs conséquences sur les finances de la protection sociale française.

1.1. Les données exogènes et de calage

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce scénario central doit être compris comme un scénario de référence auquel sera comparé les trajectoires résultant des différentes variantes simulées. Il ne s'agit en aucune manière d'un exercice prédictif de l'évolution de l'économie française à l'horizon 2050. Cependant, ce scénario a fait l'objet d'un soin particulier quant aux projections des variables financières de la protection sociale et de ses principaux déterminants et reproduit de manière relativement fine les dernières projections démographiques de l'INSEE.

La population française et ses principales caractéristiques

Les nouvelles perspectives démographiques positionnent la France dans une situation plus favorable par rapport à ses principaux partenaires de l'Union Européenne. Cette situation singulière résulte de la conjonction de deux changements récents : le taux de fécondité se maintient à un niveau plus élevé depuis le début de l'année 2000[70], sur la même période le solde migratoire a été sensiblement revu à la hausse (celui-ci a été en moyenne multiplié par 2 par rapport aux années 90). Le dernier scénario central des projections de l'INSEE (Robert-Bobée, 2006b) intègre ces modifications en retenant un indice conjoncturel de fécondité qui se maintient à 1,9 enfant par femme (contre 1,8 enfant par femme dans les projections antérieures) et un solde migratoire annuel identique à celui constaté pour les années 2004-2005, à savoir +100.000 personnes (soit précisément le double de celui retenu dans les projections précédentes).

Une autre évolution doit être signalée, car elle accentue l'évolution favorable pour le financement des régimes de retraite : sur la base de l'évolution constatée lors des 15 dernières années, et non plus les 30 dernières, le rythme de baisse de la mortalité est plus modéré, ce qui

70 Cette tendance récente a encore été confirmée par l'étude de Beaurnel et Vatan (2008) où l'on apprend que les naissances sont en forte augmentation, avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 2 enfants par femme, et atteignent leur niveau le plus élevé depuis 1981.

conduit à l'horizon 2050 à une espérance de vie à la naissance pour les hommes de 83,8 ans (contre 84,3 dans les précédentes projections) et pour les femmes de 89 ans (contre 91 ans).

Ces nouvelles hypothèses démographiques sont introduites dans le bloc démographique du modèle, qui reproduit aussi fidèlement que possible le scénario central de l'INSEE[71]. La décomposition par âge, sexe et nativité provient du recensement de la population de 1999 et a été extrapolée jusqu'en 2005, point de départ de nos projections de population, sur la base des taux de fécondité, des probabilités de survie et des flux migratoires nets observés sur la période. Ces projections de population sont réalisées en reprenant les hypothèses du scénario central des dernières projections de l'INSEE puis étendues à l'horizon 2100, pour les besoins du modèle, en fixant les taux de mortalité, le taux de fécondité et le taux net de migration à leur valeur de 2050.

Tableau III.1 : La population française dans le scénario de référence (2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
Population totale *(en milliers)*	59 376	62 342	65 041	67 305	69 306	70 595	71 309	72 925	74 790
Population en âge de travailler *(15-64 ans, en milliers)*	38 478	40 531	40 674	40 354	40 026	40 352	40 918	41 726	43 043
Part des immigrés *(en % de la population totale)*	7.3%	8.3%	8.7%	9.0%	9.1%	9.1%	9.0%	8.5%	8.3%
Ratio de dépendance *(Pop 65 et plus / Pop 15-64 en %)*	25.5%	25.6%	32.4%	38.7%	44.1%	45.4%	45.1%	45.0%	44.3%

Source : Calculs des auteurs

Source : calculs des auteurs

Ce nouveau visage de la population française à l'horizon du siècle est marqué par les traits suivants :

- La population totale de la France en 2050 devrait s'élever à environ 70,6 millions d'habitants, soit un gain de plus de 11 millions d'individus par rapport à 2000 (Tableau III-1). Cette hausse se poursuit dans la seconde moitié du siècle, mais à un rythme moindre, avec une population totale qui atteint 74,8 millions en 2100. Le spectre d'un déclin démographique n'est donc plus à craindre si ces nouvelles hypothèses démographiques se vérifient dans le futur.
- Ces perspectives favorables se retrouvent dans l'évolution de la population en âge de travailler. Elle connaît une forte hausse (+5,3%) sur la décennie qui vient de se terminer pour atteindre 40,5 millions d'individus en 2010 (+2,1 millions par rapport à 2000) avant de s'inscrire sur une trajectoire légèrement à la baisse jusqu'en 2040 avec quasiment 40 millions d'individus. Un nouveau retournement devrait s'opérer au milieu du XXIème siècle positionnant la population en âge de travailler sur une trajectoire en hausse sensible jusqu'à la fin du siècle. La baisse, relativement modérée, entre 2010 et 2040 (-1,2%), est sans commune mesure avec celle qui était anticipée dans les projections démographiques précédentes. Elle devait atteindre -8,2% en 2040 et se poursuivre jusqu'à la fin du siècle, qui se terminait avec une réduction conséquente (-18,5%) de la population en âge de travailler par rapport à 2010 (32,5 millions d'individus contre 39,9 millions).
- Si l'on retient l'image traditionnelle de « l'effet de ciseaux » (augmentation sensible du nombre de personnes âgées et réduction de la population en âge de travailler) pour

[71] Ces projections diffèrent très légèrement de celles de l'Insee du fait de l'introduction d'un indicateur conjoncturel de fécondité et de probabilités de survie différentiés selon la nativité. Mais ces projections permettent à l'inverse de celles de l'Insee de mesurer précisément l'évolution de la taille et de la structure de la population immigrée en fonction de différents scénarii migratoires.

caractériser les perspectives démographiques anticipées au début des années 2000, force est de constater que les nouvelles projections ne conservent que « l'effet de levier » de la longévité. Cependant, les données du Tableau III-1 mettent en évidence que c'est bel et bien cet allongement de l'espérance de vie qui est la cause principale du vieillissement démographique. Le ratio de dépendance est un bon indicateur de ce processus. Il devrait passer de 25,5% en 2000 à plus de 44% en 2050. En raison de notre système de protection sociale essentiellement ascendant (transferts plus importants des jeunes vers les plus âgés), ce processus de vieillissement démographique, même légèrement atténué, va peser lourdement sur les finances publiques de la France.

- Dernier trait marquant, avec un solde migratoire net positif de 100.000 personnes par an, la part des immigrés dans la population total devrait croître continûment sur la première moitié du siècle, passant de 7,3% en 2000 à 9,1% en 2050, puis devrait connaître une légère diminution sur la deuxième moitié, avec une part des immigrés d'environ 8,3% à la fin du siècle.

Ces évolutions démographiques s'accompagnent d'un changement profond dans la structure par qualification[72] de la population en âge de travailler (cf. Tableau III-2). Le maintien dans les décennies à venir du niveau d'éducation des jeunes natifs au niveau actuel va conduire à une élévation sensible de la qualification des cohortes actives (15-64 ans). La part des natifs hautement qualifiés devrait passer de 25,2% en 2000 à presque 37% à partir de 2050 ; celle des moyennement qualifiés de 16,9% à 33,7% et celle des faiblement qualifiés va donc mécaniquement diminuer de 28,5 points (de 57,9% à 29,4% en 2100).

Tableau III.2 : Structure par qualification de la population en âge de travailler (2000-2010)

		2000	2010	2020	2030	2040	2050	2100
Hautement qualifiés (15-64 ans)	Natifs (a)	25.2%	29.3%	32.9%	35.9%	36.8%	36.9%	36.9%
	Immigrés (b)	17.6%	21.5%	25.0%	27.0%	27.9%	28.1%	28.1%
	Population totale (	**24.6%**	**28.6%**	**32.1%**	**35.0%**	**35.9%**	**36.1%**	**36.1%**
Moyennement qualifiés (15-64 an	Natifs (a)	16.9%	21.2%	25.6%	29.6%	32.9%	33.7%	33.7%
	Immigrés (b)	10.3%	14.1%	18.2%	21.9%	25.4%	26.5%	26.5%
	Population totale (	**16.3%**	**20.5%**	**24.8%**	**28.8%**	**32.1%**	**33.0%**	**33.1%**
Faiblement qualifiés (15-64 ans)	Natifs (a)	57.9%	49.5%	41.5%	34.5%	30.3%	29.4%	29.4%
	Immigrés (b)	72.1%	64.4%	56.8%	51.1%	46.7%	45.5%	45.5%
	Population totale (	**59.1%**	**50.9%**	**43.1%**	**36.2%**	**32.0%**	**30.9%**	**30.8%**

(a) en pourcentage de l'ensemble des natifs (15-64 ans)

(b) En pourcentage de l'ensemble des immigrés (15-64 ans)

(c) En pourcentage de l'ensemble de la population (15-64 ans)

Source : Calculs des auteurs

Source : calculs des auteurs

Ce processus d'élévation sensible du niveau de qualification, qui n'est pas propre à la France, se retrouve également dans la population immigrée. La part des hautement qualifiés passera de 17,6% en 2000 à 28,1% en 2100 et la part des faiblement qualifiés devrait régresser de 72,1% à 45,5% sur la même période. En points de pourcentage, les évolutions de ces deux populations sont similaires. Mais, la situation initiale, caractérisée par une structure par qualification des immigrés nettement moins favorable que celle des natifs, fait que

72 Comme dans l'axe 2, le modèle distingue 3 grands niveaux d'éducation : les individus faiblement qualifiés (aucun diplôme, certificat d'études primaires, BEPC, BEP, et CAP), les moyennement qualifiés (baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, capacité en droit) et les hautement qualifiés (diplôme universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'ingénieur).

l'immigration sur tout l'horizon affaiblit l'amélioration du niveau de qualification de l'ensemble de la population en âge de travailler (cf. Tableau III-2).

La protection sociale

Comme dans l'axe 2, nous considérons 6 grands risques pour désagréger les dépenses de protection sociale. À chaque risque correspond une caisse particulière dont le financement est autonome : caisse de retraite unique, caisse pour les dépenses de santé, caisse pour le chômage, caisse pour les prestations familiales et de logement (correspondant à la CAF) et une caisse pour les dépenses d'exclusion.

Le financement de la protection sociale. La caisse pour les dépenses d'exclusion est directement financée sur le budget de l'État. Toutes les autres caisses connaissent un financement basé sur 3 sources : (i) les cotisations sociales (ayant pour assiette les salaires), (ii) les impôts et taxes affectées (dont principalement la CSG ayant pour assiette les salaires et les revenus du capital) et (iii) les contributions publiques. Pour chacune des caisses considérées, la part de chaque mode de financement dans le total des recettes est calibrée de manière à correspondre aux statistiques découlant des comptes de la protection sociale (*cf.* annexe 18). Le Tableau III-3 présente les cibles retenues entre 1990 et 2006 afin de calibrer le modèle.

Tableau III.3 : Evolutions du financement de la protection sociale

		Cotisations sociales	Impôts et taxes affectées	Contributions publiques
Caisse "retraite"	1990	42.7%	1.6%	55.6%
	2000	82.1%	10.6%	7.3%
	2006	80.3%	11.2%	8.5%
Caisse "santé"	1990	82.8%	3.0%	14.2%
	2000	53.4%	34.1%	12.5%
	2006	51.4%	37.8%	10.8%
Caisse "famille"	1990	81.8%	4.9%	13.2%
	2000	57.2%	23.0%	19.7%
	2006	56.2%	25.5%	18.2%
Caisse "chômage"	1990	73.4%	3.0%	23.7%
	2000	82.1%	3.8%	14.1%
	2006	87.5%	3.3%	9.2%
Caisse "assistance'	1990	0.0%	0.0%	100.0%
	2000	0.0%	0.0%	100.0%
	2006	0.0%	0.0%	100.0%

Source : DREES, Comptes de la protection sociale

Les dépenses de la protection sociale. Entre 1980 et 2010, l'évolution de la part de chacun des risques sociaux dans le PIB est donnée par les comptes de la protection sociale et nous calibrons un indicateur de générosité spécifique pour chacune des caisses considérée (*cf.* annexe 18).
Concernant la caisse qui finance les retraites, nous déterminons un taux de remplacement qui s'applique sur le revenu moyen des 20 dernières années (une période du modèle correspond en effet à 10 ans). Il est calibré de manière à obtenir en 2000 un niveau total des pensions

correspondant aux observations, soit environ 13% du PIB. Au-delà de 2010, l'évolution des dépenses de retraite est calibrée de manière à reproduire les évaluations récentes du COR (2007) prévoyant une augmentation de celles-ci à 14,1% du PIB en 2020 pour attendre pratiquement 14,7% en 2050. Les paramètres du régime de retraite par répartition ainsi calibrés sont supposés rester constants dans le scénario de référence, comme dans l'ensemble des variantes simulées. L'équilibre financier n'est donc pas imposé par construction, il est simplement obtenu par calibration pour l'année 2000.

S'agissant des dépenses de santé, nous utilisons les projections de Raynaud (2007) qui prévoit une augmentation progressive de la part des dépenses de santé dans le PIB pour atteindre 13,8% en 2050. Pour les autres risques sociaux, nous ne fixons pas de cible à priori et supposons simplement que l'indicateur de générosité relatif à chacun des risques en question (qui permet de calibrer l'évolution des dépenses sur les données passées) est constant à partir de 2010. Ainsi, ces dépenses sont déterminées de manière endogène dans le modèle essentiellement en fonction des évolutions démographiques (en raison du profil par âge et par origine, *cf.* axe 2) et économiques.

Nous n'imposons pas à priori d'équilibre fictif pour chacune des caisses considérées. L'évolution des déficits passés est donnée par les comptes de la protection sociale.

Le chômage

Le calibrage des relations WS-PS et des taux de chômage des qualifiés (hautement et moyennement qualifiés) et des faiblement qualifiés (*cf.* annexe 18) se fait sur la base des taux de chômage par âge, origine et niveau d'éducation. Ces données rétrospectives sont issues des enquêtes emploi. Nous présentons dans le Tableau III-4 ces taux de chômage pour l'année 2000 selon la structure par qualification du modèle. Ils sont calculés pour toutes les périodes (du modèle, des pas de 10 ans) antérieures disponibles.

Tableau III.4 : les taux de chômage par âge, origine et qualification (2000, en %)

Âge	**Hautement qualifiés**		**Moyennement qualifiés**		**Faiblement qualifiés**	
	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés
15-24	12.2%	-	13.9%	22.3%	30.9%	38.2%
25-34	7.5%	13.0%	7.0%	17.5%	14.2%	24.9%
35-44	3.4%	9.4%	4.9%	12.3%	9.4%	19.2%
45-54	2.8%	9.0%	3.5%	11.0%	7.8%	14.9%
55-64	2.9%	8.2%	7.1%	10.6%	6.7%	18.2%

Source : Calculs des auteurs, enquête emploi 2000

Pour les années projetées, le modèle est calibré de telle manière que dans le scénario de référence le taux de chômage effectif converge d'ici à 2030 vers un taux de chômage d'équilibre de long terme de 5,2% pour les non qualifiés et 3,8% pour les qualifiés (ce qui correspond du fait de la structure de la population à un taux de chômage moyen de 4,5% en 2030, hypothèse correspondant à la cible du scénario central du COR (2007) mais à un horizon plus lointain).

1.2 L'évolution de l'économie et de la protection sociale dans le scénario de référence

Les évolutions démographiques sont marquées par une croissance de la population totale sur l'ensemble du siècle avec un taux de croissance annuel moyen de 0,23%, mais qui se ralentit après 2050 (le taux de croissance annuel moyen sur la deuxième moitié du siècle est de 0,11% contre 0,35% pour la première moitié), une progression beaucoup plus limitée de la population en âge de travailler (taux de croissance annuel moyen de 0,11% sur l'ensemble de la période) qui connaît même un taux légèrement négatif dans les années 2030 et 2040, ces deux évolutions contrastées s'explique par le phénomène de vieillissement par le haut que va connaître la France (le ratio de dépendance va donc augmenter de 25,4% en 200 à 44,3% en 2100, en passant par un pic à 45,4% en 2050) et, enfin, une transformation importante de la structure par qualification de la population en âge de travailler (la part des faiblement qualifiés est quasiment divisée par 2 sur le siècle, passant d'un peu moins de 60% en 2000 à un peu plus de 30% en 2100).

Ce sont donc principalement ces bouleversements dans le ratio de dépendance et la structure par qualification de la population en âge de travailler qui vont avoir des effets sur l'activité économique et sur les finances de la protection sociale. Comme le montre le Tableau III-5, le capital humain moyen par travailleur va croître sensiblement jusqu'en 2050, puis se stabiliser. Globalement fondé sur un maintien du niveau d'éducation des jeunes au niveau actuel, le scénario de référence prévoit un nivellement par le haut du capital humain des cohortes actives. La progression est très forte entre 2000 et 2010, ce qui explique la progression sensible du PIB par tête sur la même période (taux de croissance annuel moyen de 2,7%). Lequel oscillera ensuite entre des taux de croissance annuel moyen de 0,8% (décennie 2030-2040) et de 1,3% (décennie 2020-2030) sous l'effet d'un progrès technique exogène. Le vieillissement et la baisse du taux de chômage sont à l'origine d'une légère augmentation du niveau d'expérience des travailleurs, par rapport à 2000. Alors que la prime d'expérience reste quasiment stable (elle diminue très légèrement), la prime de qualification, quant à elle, continue à progresser lentement malgré l'augmentation du capital humain. Cela s'explique par la présence d'un biais technologique en faveur des qualifications. Par rapport à l'absence de diplôme, le baccalauréat génère une prime allant de 117% en 2000 à 121% à partir de 2040.

Les effets sont beaucoup plus marqués en ce qui concerne les finances de la protection sociale et plus généralement les finances publiques. Comme nous l'avons déjà souligné, le système de protection sociale étant largement ascendant, le vieillissement de la population française se traduit par une dégradation des finances de la protection sociale (cf. Tableau III-5). Les dépenses de protection sociale (qui est composée des 5 caisses ou piliers décrits précédemment) gagneront près de 5,8 points de PIB en 2050 par rapport à 2000 et 2,3 points par rapport à 2010, passant de 27,1% en 2000 à 30,6% en 2010 et 32,9% en 2050. Elles se stabilisent autour de cette valeur atteinte en 2050 sur toute la seconde moitié du siècle. En termes de besoin de financement, ceux-ci atteignent (et se stabilisent à) 3 points de PIB à partir de 2050, alors que le budget de la protection sociale était globalement équilibré en 2000. Rappelons que l'équilibre des finances publiques n'est pas imposé dans le modèle et que chacune des caisses peut être en déséquilibre. Nous supposons que le ratio de la dette totale des APU sur le PIB reste fixé à son niveau de l'année 2000, ce qui est obtenu par des ajustements de la taxe apparente sur les salaires (hors cotisations sociales et CSG). Cette dernière, en raison de l'augmentation conséquente des transferts sociaux, croît continument sur l'ensemble de la période considérée, passant de 7% en 2000 à 14,7% en 2100. Soit un fardeau fiscal du vieillissement évalué à environ 7,5 points de taux de taxe sur les salaires.

Tableau III.5 : Les principaux agrégats macroéconomiques (Scénario de référence 2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
PIB par tête *(base 1 en 2000)*	1.00	1.31	1.50	1.73	1.86	2.12	2.29	2.90	3.67
Dépenses de protection sociale *(en % du PIB)*	27.1%	30.6%	30.8%	31.8%	32.3%	32.9%	32.8%	33.0%	32.9%
Besoin de financement de la protecion sociale *(en % du PIB)*	0.0%	-0.5%	-0.8%	-1.7%	-2.4%	-3.0%	-3.0%	-3.0%	-3.0%
Taux de chômage *(en %)*	11.4%	8.4%	5.1%	4.0%	3.6%	4.2%	3.7%	4.1%	4.1%
Taux de chômage - qualifiés *(en %)*	7.2%	5.6%	3.6%	3.0%	2.7%	3.3%	2.8%	3.2%	3.2%
Taux de chômage - faiblement qualifiés *(en %)*	14.3%	11.2%	7.1%	5.7%	5.5%	6.1%	5.7%	6.0%	6.0%
Taux de taxe sur les salaires *(hors cotisations sociales et CSG, en %)*	7.0%	8.9%	11.5%	12.9%	13.8%	13.8%	14.2%	14.4%	14.7%
Capital humain moyen par travailleur *(base 1 en 2000)*	1	1.130	1.246	1.333	1.384	1.389	1.386	1.387	1.388
Expérience moyenne par travailleur *(base 1 en 2000)*	1	1.035	1.029	1.025	1.014	1.018	1.013	1.010	1.011
Prime de qualification *(études secondaires - en %)*	116.8%	118.9%	120.2%	120.8%	120.9%	120.9%	120.9%	121.0%	121.0%
Prime d'expérience *(20 ans d'experience - en %)*	51.1%	50.6%	50.6%	50.7%	50.9%	50.8%	50.9%	50.9%	50.9%
Salaire moyen des 15-65 ans *(base 1 en 2000)*	1	1.116	1.276	1.510	1.675	1.928	2.060	2.615	3.251
Rendement du capital *(taux d'intérêt réel annuel %)*	3.82%	2.69%	3.02%	3.00%	3.37%	3.22%	3.87%	3.84%	3.89%

Source : Calculs des auteurs

Le Tableau III-6 décrit plus précisément les évolutions dans le financement de la protection sociale en les désagrégeant pour chacun des 5 piliers de la protection sociale : retraites, santé, famille-logement, chômage et assistance. Le besoin de financement de la protection sociale décrit précédemment découle de la situation financière du régime de retraite par répartition et du pilier santé. Sans surprise, ces deux piliers sont les plus sensibles au phénomène de vieillissement démographique. Les trois autres piliers restent équilibrés sur la période 2000-2010 puis dégagent des excédents budgétaires, qui sont néanmoins insuffisants pour compenser les besoins des deux autres caisses déficitaires.

La caisse de retraite, ainsi calibrée, confirme les projections de besoins de financement réalisées par le COR : partant d'une situation équilibrée en 2000, le besoin de financement représente 0,5% du PIB dix ans plus tard et 1,7% dès 2030; il oscille ensuite autour de cette valeur de 1,7% du PIB de 2040 à 2100 (cf. Tableau III-6). La caisse santé voit ses dépenses, en pourcentage de la richesse créée, croître jusqu'en 2050 (passant de 9,4% en 2000 à 13,7%) et se stabiliser ensuite à cette valeur atteinte au milieu du siècle. La diminution du chômage et l'élévation concomitante du niveau de qualification ont des effets positifs (en début de période) sur les recettes de l'ensemble des caisses qui sont financées en partie par des cotisations et taxes sur les salaires (toutes sauf la caisse pour les dépenses d'exclusion qui est directement financée sur le budget de l'État). Les cotisations sociales en points de PIB gagnent 1,5 point de PIB au cours de la première décennie pour se stabiliser à environ 20% du PIB. La CSG progresse également de pratiquement 1 point de PIB entre 2000 et 2010 pour atteindre et rester à environ 6,6% du PIB. Il en résulte qu'à partir de 2020, toute pression

supplémentaire des dépenses de ces deux caisses sur le PIB se traduit par une augmentation pratiquement équivalente du besoin de financement. En 2050 les dépenses du régime de retraite ont progressé de 1,1 point de PIB par rapport à 2010, son besoin de financement a crû de 1,2 point de PIB entre ces deux années. Sur la même période, la caisse santé voit ses dépenses augmenter de 3,2 points de PIB et son besoin de financement également de 3,2%. Ainsi à l'horizon 2050 le besoin de financement de ces deux caisses s'élèvera à un peu moins de 5% du PIB, alors que la protection sociale dans son ensemble nécessitera un besoin de financement de 3%. La différence correspond à la somme des excédents budgétaires des trois autres caisses : 0,7% du PIB pour la caisse famille-logement, 1% pour celle relative à l'assurance chômage et 0,1% pour celle finançant la lutte contre l'exclusion. À la fin du siècle la situation n'aura guère évolué.

Tableau III.6 : La protection sociale (scénario de référence 2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
Dépenses de protection sociale *(en % du PIB)*	27.1%	30.6%	30.8%	31.8%	32.3%	32.9%	32.8%	33.0%	32.9%
Cotisations sociales *(en % du PIB)*	18.5%	20.1%	20.0%	20.0%	19.9%	19.9%	19.8%	19.9%	19.8%
CSG *(en % du PIB)*	5.4%	6.5%	6.6%	6.6%	6.6%	6.6%	6.7%	6.7%	6.7%
Contributions publiques *(en % du PIB)*	3.2%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%
Besoins de fiancement *(en % du PIB)*	0.0%	-0.5%	-0.8%	-1.7%	-2.4%	-3.0%	-3.0%	-3.0%	-3.0%
Retraites *(en % du PIB)*									
- Dépenses	11.6%	13.5%	14.1%	14.6%	14.8%	14.6%	14.5%	14.5%	14.5%
- Besoins de financement	0.0%	-0.5%	-1.1%	-1.7%	-1.9%	-1.7%	-1.6%	-1.6%	-1.7%
Santé *(en % du PIB)*									
- Dépenses	9.4%	10.5%	11.5%	12.5%	13.0%	13.7%	13.6%	13.6%	13.6%
- Besoins de financement	0.0%	0.0%	-1.0%	-2.0%	-2.5%	-3.2%	-3.1%	-3.1%	-3.1%
Famille-Logement*(en % du PIB)*									
- Dépenses Famille	2.7%	3.1%	2.8%	2.6%	2.6%	2.6%	2.7%	2.7%	2.7%
- Dépenses Logement	0.9%	1.0%	0.9%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%
- Besoins de financement	0.0%	0.0%	0.4%	0.7%	0.7%	0.7%	0.6%	0.6%	0.6%
Chômage *(en % du PIB)*									
- Dépenses	2.0%	2.0%	1.2%	0.9%	0.8%	1.0%	0.9%	1.0%	1.0%
- Besoins de financement	0.0%	0.0%	0.8%	1.1%	1.2%	1.0%	1.1%	1.0%	1.0%
Assistance *(en % du PIB)*									
- Dépenses	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%
- Besoins de financement	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%

Source : Calculs des auteurs

Section 2. Les conséquences démographiques des quatre scénarios de politique migratoire

Comme indiqué en introduction, nous simulons quatre scénarios de politique migratoire. Le premier est construit sur l'hypothèse de flux nets nuls après l'année 2000 et pour l'ensemble de l'horizon de simulation. En d'autres termes, il décrit l'évolution de la démographie et de l'économie françaises *sans immigration*. La comparaison des résultats obtenus par rapport à ceux du compte central (*scénario de référence*) mesure l'impact de l'immigration telle qu'elle est projetée dans les prévisions démographiques officielles et permet de mesurer son éventuelle contribution à la dégradation des finances de la protection sociale. Les trois autres scénarios sont élaborés sur la base d'une politique migratoire ambitieuse qui serait un moyen de réduire le fardeau fiscal du vieillissement démographique. Une telle politique est clairement affichée comme l'une des 10 mesures mises en avant pour bâtir une nouvelle croissance européenne dans la déclaration finale des *Rencontres économiques d'Aix* organisées en 2010 par le Cercle des économistes (2010). D'un point de vue quantitatif cette

politique, dans nos travaux, chercherait à retrouver des flux migratoires proches de ceux observés au cours de la deuxième grande vague d'immigration des années 1950-1960. Ce qui distingue ces trois scénarios, c'est le degré de « sélectivité » de la politique migratoire. Nous faisons l'hypothèse que cette dernière est relativement efficace, au sens, où elle a les moyens de sélectionner les immigrés selon leur niveau de qualification et contrôler ainsi la structure par qualification des flux. Le niveau des flux est le même pour ces trois scénarios (100 000 en 2000, environ 200 000 trente ans plus tard et 228 000 à la fin du siècle), seule la structure par qualification change. Dans la variante *immigration non sélective* la politique n'est pas sélective, les caractéristiques des flux sont identiques à celles des migrants du scénario de référence. Elle le devient dans la variante *immigration neutre*. La politique migratoire impose une structure par qualification aux flux entrants identique, à chaque période, à celle de l'ensemble de la population française du scénario de référence. Le dernier scénario (*immigration sélective*), quant à lui, envisage une politique migratoire extrêmement sélective, puisque la structure par qualification des flux entrants est similaire à celle de la génération des natifs les plus qualifiés (la génération des 25-34 ans) pour toutes les périodes du scénario de référence.

Le Tableau III-7 recense les principales transformations de la population française pour chacun des scénarios considérés. L'arrêt de l'immigration (scénario *sans immigration*) a des effets conséquents sur la démographie française. La population totale, par rapport au scénario de référence, est réduite d'environ 10% en 2050 et de plus de 22% à la fin du siècle. L'effet est encore plus marqué pour la population en âge de travailler, respectivement -11,5% et -24%. La part des immigrés dans la population française des 15 ans et plus, sans surprise, diminue continument. Ils ne représentent plus que 3,8% de cette population en 2050 (contre 10,7% dans le scénario central). Il n'y a plus d'immigrés dans l'économie française à la fin du siècle. Les effets transitoires sur la structure par qualification des immigrés sont défavorables, puisque les flux supprimés, par rapport au compte central, ont un meilleur niveau de qualification que les immigrés déjà présents sur le territoire. De même, les immigrés rentrant étant relativement assez jeunes, le ratio de dépendance se dégrade sensiblement (46,9% en 2050 et 46,7% en 2100, contre respectivement 43,4% et 42,8%).

Tableau III.7 : Structure de la population française pour les différents scénarii (2000-2100)

		2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
Population (15 ans et +)	Scénario de référence	47 959	50 775	53 360	55 725	57 397	58 188	58 838	59 954	61 494
(en milliers)	*Sans Immig (b)*	***0.0%***	***-0.8%***	***-2.5%***	***-4.5%***	***-6.8%***	***-9.3%***	***-12.0%***	***-17.2%***	***-22.1%***
	Immig non selective (b)	***0.0%***	***0.4%***	***2.6%***	***4.9%***	***7.5%***	***10.1%***	***12.4%***	***16.0%***	***19.1%***
	Immig neutre (b)	***0.0%***	***0.4%***	***2.6%***	***4.8%***	***7.2%***	***9.8%***	***12.0%***	***15.3%***	***17.8%***
	Immig selective (b)	***0.0%***	***0.4%***	***2.6%***	***4.8%***	***7.2%***	***9.6%***	***11.7%***	***14.6%***	***16.8%***
Population en âge de travailler	Scénario de référence	38318	40530	40466	40353	40025	40351	40919	41711	43052
(en milliers)	*Sans Immig (b)*	***0.0%***	***-1.0%***	***-3.3%***	***-6.0%***	***-9.0%***	***-11.5%***	***-14.1%***	***-19.5%***	***-24.1%***
	Immig non selective (b)	***0.0%***	***0.6%***	***3.4%***	***6.4%***	***9.6%***	***11.5%***	***12.8%***	***16.3%***	***19.0%***
	Immig neutre (b)	***0.0%***	***0.5%***	***3.4%***	***6.3%***	***9.3%***	***11.2%***	***12.3%***	***15.2%***	***17.3%***
	Immig selective (b)	***0.0%***	***0.5%***	***3.4%***	***6.2%***	***9.2%***	***10.9%***	***11.9%***	***14.3%***	***16.1%***
Flux annuels nets d'immigration	Scénario de référence	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(en milliers)	*Sans Immig*	***100***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
	Immig non selective	***100***	***184***	***193***	***201***	***208***	***214***	***219***	***228***	***236***
	Immig neutre	***100***	***184***	***193***	***201***	***208***	***214***	***219***	***228***	***236***
	Immig selective	***100***	***184***	***193***	***201***	***208***	***214***	***219***	***228***	***236***
Part des immigrés	Scénario de référence	8.6%	9.7%	10.2%	10.5%	10.7%	10.7%	10.5%	10.0%	9.8%
(en % de la population 15 ans et +)	*Sans Immig (a)*	***0.0%***	***-0.7%***	***-2.3%***	***-3.9%***	***-5.4%***	***-6.9%***	***-7.9%***	***-9.1%***	***-9.8%***
	Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.4%***	***2.3%***	***4.0%***	***5.5%***	***6.9%***	***7.9%***	***8.5%***	***8.2%***
	Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.4%***	***2.3%***	***4.0%***	***5.6%***	***7.0%***	***8.0%***	***8.7%***	***8.5%***
	Immig selective (a)	***0.0%***	***0.4%***	***2.3%***	***4.1%***	***5.6%***	***7.1%***	***8.1%***	***8.8%***	***8.7%***
Part des immigrés hautement qualifiés	Scénario de référence	17.6%	21.5%	25.0%	27.0%	27.9%	28.1%	28.1%	28.1%	28.1%
(en % de la population immigrée 15-64 ans)	*Sans Immig (a)*	***0.0%***	***-0.4%***	***-0.8%***	***-0.7%***	***-0.2%***	***-0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	-
	Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.2%***	***0.4%***	***0.2%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
	Immig neutre (a)	***0.0%***	***2.2%***	***4.3%***	***5.5%***	***6.1%***	***6.3%***	***6.3%***	***6.4%***	***6.4%***
	Immig selective (a)	***0.0%***	***4.2%***	***7.2%***	***8.2%***	***8.6%***	***8.9%***	***8.9%***	***8.9%***	***8.9%***
Part des immigrés moyennement qualifiés	Scénario de référence	10.3%	14.1%	18.2%	21.9%	25.4%	26.5%	26.5%	26.5%	26.5%
(en % de la population immigrée 15-64 ans)	*Sans Immig (a)*	***0.0%***	***-0.6%***	***-1.9%***	***-2.7%***	***-1.1%***	***0.0%***	***0.2%***	***-0.5%***	-
	Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.2%***	***0.8%***	***0.7%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
	Immig neutre (a)	***0.0%***	***1.6%***	***3.5%***	***4.6%***	***4.8%***	***5.1%***	***5.1%***	***5.2%***	***5.2%***
	Immig selective (a)	***0.0%***	***4.3%***	***7.9%***	***8.6%***	***7.5%***	***7.2%***	***7.3%***	***7.3%***	***7.3%***
Part des immigrés faiblement qualifiés	Scénario de référence	72.1%	64.4%	56.8%	51.1%	46.7%	45.5%	45.5%	45.5%	45.5%
(en % de la population immigrée 15-64 ans)	*Sans Immig (a)*	***0.0%***	***1.0%***	***2.8%***	***3.4%***	***1.3%***	***0.1%***	***-0.2%***	***0.5%***	-
	Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.4%***	***-1.2%***	***-0.8%***	***-0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
	Immig neutre (a)	***0.0%***	***-3.8%***	***-7.8%***	***-10.1%***	***-10.9%***	***-11.3%***	***-11.4%***	***-11.5%***	***-11.6%***
	Immig selective (a)	***0.0%***	***-8.5%***	***-15.1%***	***-16.8%***	***-16.1%***	***-16.2%***	***-16.2%***	***-16.2%***	***-16.2%***
Ratio de dépendance	Scénario de référence	25.2%	25.3%	31.9%	38.1%	43.4%	44.2%	43.8%	43.7%	42.8%
(Pop 65+ / Pop 15-64 en %)	*Sans Immig (a)*	***0.0%***	***0.3%***	***1.1%***	***2.3%***	***3.5%***	***3.6%***	***3.6%***	***4.2%***	***3.9%***
	Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.9%***	***-1.9%***	***-2.8%***	***-1.9%***	***-0.6%***	***-0.3%***	***-0.2%***
	Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.9%***	***-1.9%***	***-2.7%***	***-1.7%***	***-0.4%***	***0.1%***	***0.6%***
	Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.9%***	***-1.8%***	***-2.6%***	***-1.6%***	***-0.2%***	***0.5%***	***0.9%***

(a) Déviation en points de pourcentage par rapport au scénario de référence
(b) Déviation en pourcentage du scénario de référence
Source : Calculs des auteurs

Concernant les politiques migratoires ambitieuses, l'augmentation sensible des flux débouche sur un accroissement continu de la part des immigrés dans la population des 15 ans et plus. Celle-ci s'élève en 2020 à 12,5% (pour les trois variantes) contre 10,2% dans le scénario central et atteint un maximum (*Immigration sélective*) de 18,8% en 2080 contre 10% dans le scénario de référence. A partir de 2040, la hausse est d'autant plus importante que la politique est sélective. Ce résultat s'explique simplement par des effets différenciés sur le dénominateur, à savoir la population totale (15 ans et plus), qui résultent de la disparité des taux de fécondité par niveau de qualification. Ce taux est décroissant avec le niveau de qualification. Ainsi, pour un flux net d'entrées identique pour les trois variantes, la population des plus de 15 ans croît de 10,1% en 2050 par rapport au scénario de référence pour une politique non sélective et de plus de 19% à la fin du siècle, contre respectivement 9,6% et 16,8% pour la politique la plus sélective[73]. Compte tenu de la structure par âge des nouveaux entrants (compris entre 25 et 64 ans) la hausse est encore plus marquée pour la population en âge de travailler ; entre +10,9% et 11,5% en 2050 suivant le degré de sélectivité de la politique. Ces flux d'entrées conséquents permettent une modification substantielle de la structure par qualification du stock d'immigrés sur le territoire national. Si la variante *immigration non sélective* laisse, par construction, quasiment inchangée la structure par

[73] Il convient également de noter à ce stade que les effets de mortalité différentiée en fonction du niveau de qualification sont pris en compte dans le modèle.

qualification des immigrés (une légère amélioration à court-moyen terme s'explique par le fait que les nouveaux flux entrants ne portent que sur les catégories d'âge comprises entre 25 et 64 ans, plus éduquées en moyenne que l'ensemble de la population immigrée), les deux politiques sélectives améliorent le niveau de qualification. La variante *immigration sélective* aboutit à une part des immigrés hautement qualifiés, en pourcentage de l'ensemble des immigrés, presque identique à celle des natifs dés 2040. Avec la politique *immigration neutre* l'écart, relativement faible, entre ces deux populations se stabilise à 3% pour les hautement qualifiés à partir de 2040.

Quels sont les effets de ces politiques migratoires sur le ratio de dépendance? Le tableau III-7 met en évidence que ces transformations importantes dans la composition de la population française se traduisent finalement par un amélioration relativement modérée de ce ratio de dépendance. La réduction est temporaire. Elle atteint un effet maximal en 2040, avec une baisse d'environ 2,7 points de pourcentage (environ 40,7% contre 43,4% dans le scénario central). On notera que le gain est plus important avec une politique non sélective. Les variantes *immigration neutre* et *immigration sélective* conduisent même à une dégradation de ce ratio à partir de 2080, alors que la variante non sélective a toujours un effet favorable (mais très limité –0,2 point de pourcentage) à la fin du siècle. Ces effets contraires, en fonction du niveau de sélectivité de la politique, s'expliquent à nouveau par une différenciation des paramètres démographiques de chaque catégorie de qualification. Une partie de l'explication réside dans le taux de fécondité, l'accroissement de la population active sur l'horizon de la simulation est plus important avec une politique non sélective. Une autre partie de l'explication provient du fait que les individus qualifiés ont une espérance de vie plus élevée que les non qualifiés. Ce qui explique que les effets sont similaires au début de la simulation mais se différencient au fur et à mesure que les entrants supplémentaires vieillissent.

Quels sont les effets de ces évolutions démographiques sur les finances de la protection sociale française ? Nous analyserons d'abord l'impact de l'immigration telle qu'elle est quantifiée dans les projections officielles, puis la contribution que pourrait avoir une politique d'immigration plus ambitieuse et sélective.

Section 3. L'impact de l'immigration sur les finances publiques

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les effets de cette variante peuvent se lire indifféremment comme l'impact de l'arrêt de l'immigration (que se passe-t-il dans l'économie française si on choisit de fermer les frontières ?), on compare le scénario *sans immigration* au scénario de référence (avec immigration projetée selon les prévisions officielles), ou comme la contribution de l'immigration à l'économie française et plus particulièrement, ce qui nous intéresse ici, aux finances de la protection sociale (on inverse la comparaison). Nous retenons la première approche.

Si l'immigration est stoppée après 2000, le premier effet marquant est la baisse du PIB par tête par rapport au scénario central. L'explication est relativement simple : il s'agit, comme nous l'avons vu dans la section précédente, d'un choc démographique négatif qui affecte sensiblement plus la population active que la population dans son ensemble. Les flux entrants étant constitués systématiquement d'une population plus jeune que l'ensemble de la population française, leur suppression affecte plus la population en âge de travailler, le facteur travail, donc le numérateur dans le ratio qui détermine le PIB par tête. Deuxième caractéristique importante, ces flux entrants sont également systématiquement moins qualifiés

que la population active présente sur le territoire. L'arrêt de l'immigration a donc également pour effet d'accroître la part des qualifiés dans la population active, et donc le capital humain moyen par travailleur (cf. Tableau III-8). Conséquence immédiate sur le marché du travail, le travail qualifié étant plus abondant, sa rémunération relative diminue. La prime de qualification diminue légèrement. Mais les conséquences les plus importantes se situent au niveau du financement de la protection sociale. La réduction du PIB et l'accroissement du ratio de dépendance jouent tous les deux dans le sens d'un accroissement des dépenses de protection sociale en % du PIB. Par rapport au scénario de référence, la variante *sans immigration* aboutit à un accroissement de ces dépenses de 1,3 points de PIB en 2050 (pour atteindre 34,2%) et de pratiquement 2 points de PIB à la fin du siècle (34,8%). Ces hausses se traduisent mécaniquement par une augmentation du besoin de financement pratiquement équivalente. Celui-ci s'élève à 4,3% en 2050 et 4,9% en 2100, contre 3% pour ces deux périodes dans le scénario de référence. En termes de taux de taxe sur les salaires (rappelons que ces prélèvements salariaux hors CSG et cotisations s'ajustent pour maintenir constant le ratio d'endettement public), la suppression des flux migratoires, et donc à terme de la population immigrée dans la population française, accroit le fardeau fiscal du vieillissement. Il augmente de plus de 2 points de taxe en 2050 et de 3 points à la fin du siècle. L'immigration contribue à la réduction du fardeau fiscal du vieillissement, son impact global est donc, sans équivoque, positif sur les finances de la protection sociale.

Si on s'intéresse plus en détail aux différents piliers de cette protection sociale, le Tableau III-9 montre que les caisses qui sont affectées par l'arrêt de l'immigration sont celles qui sont le plus sensibles à la structure par âge de la population : les retraites et les dépenses de santé. La décomposition de l'augmentation du besoin de financement de la protection sociale en 2050 est la suivante : retraites, -1,1%, santé, -0,2%, famille-logement, +0,2%, chômage, -0,3% et assistance, +0,1%, ce qui conduit bien à une augmentation totale du besoin de financement de 1,3 point de PIB. La dégradation des finances du régime de retraite par répartition est la principale source de l'effet global. À noter que ces chocs démographiques sur la population active ont des effets cycliques sur le taux de chômage, par construction du modèle WS-PS.

Tableau III.8 : Les principaux agrégats macroéconomiques pour le scénario sans immigration (2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
PIB par tête *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1.00	1.31	1.50	1.73	1.86	2.12	2.29	2.90	3.67
Sans Immig (b)	***0.0%***	***-0.3%***	***-0.8%***	***-1.0%***	***-1.4%***	***-1.4%***	***-1.6%***	***-2.5%***	***-2.6%***
Dépenses de protection sociale *(en % du PIB)*									
Scénario de référence	27.1%	30.6%	30.8%	31.8%	32.3%	32.9%	32.8%	33.0%	32.9%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.2%***	***0.6%***	***0.9%***	***0.8%***	***1.3%***	***1.1%***	***2.2%***	***1.9%***
Besoin de financement de la protecion sociale *(en % du PIB)*									
Scénario de référence	0.0%	-0.5%	-0.8%	-1.7%	-2.4%	-3.0%	-3.0%	-3.0%	-3.0%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***-0.2%***	***-0.6%***	***-1.0%***	***-0.9%***	***-1.3%***	***-1.1%***	***-2.3%***	***-1.9%***
Taux de chômage *(en %)*									
Scénario de référence	11.4%	8.4%	5.1%	4.0%	3.6%	4.2%	3.7%	4.1%	4.1%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.4%***	***1.2%***	***-0.9%***	***1.2%***	***-1.1%***	***0.7%***	***-1.3%***
Taux de chômage - qualifiés *(en %)*									
Scénario de référence	7.2%	5.6%	3.6%	3.0%	2.7%	3.3%	2.8%	3.2%	3.2%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.3%***	***1.2%***	***-1.1%***	***1.1%***	***-1.3%***	***0.6%***	***-1.4%***
Taux de chômage - faiblement qualifiés *(en %)*									
Scénario de référence	14.3%	11.2%	7.1%	5.7%	5.5%	6.1%	5.7%	6.0%	6.0%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.5%***	***1.5%***	***-0.3%***	***1.4%***	***-0.6%***	***1.0%***	***-0.9%***
Taux de taxe sur les salaires *(hors cotisations sociales et CSG, en %)*									
Scénario de référence	7.0%	8.9%	11.5%	12.9%	13.8%	13.8%	14.2%	14.4%	14.7%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.4%***	***1.0%***	***1.6%***	***1.4%***	***2.1%***	***1.9%***	***3.5%***	***3.1%***
Capital humain moyen par travailleur *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.130	1.246	1.333	1.384	1.389	1.386	1.387	1.388
Sans Immig (b)	***0.0%***	***0.1%***	***0.5%***	***0.9%***	***2.0%***	***1.6%***	***2.3%***	***1.7%***	***2.1%***
Expérience moyenne par travailleur *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.035	1.029	1.025	1.014	1.018	1.013	1.010	1.011
Sans Immig (b)	***0.0%***	***0.3%***	***0.6%***	***0.6%***	***0.0%***	***0.8%***	***0.5%***	***0.7%***	***0.1%***
Prime de qualification *(études secondaires - en %)*									
Scénario de référence	116.8%	118.9%	120.2%	120.8%	120.9%	120.9%	120.9%	121.0%	121.0%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.2%***	***-0.3%***	***-0.7%***	***-0.6%***	***-0.8%***	***-0.6%***	***-0.7%***
Prime d'expérience *(20 ans d'experience - en %)*									
Scénario de référence	51.1%	50.6%	50.6%	50.7%	50.9%	50.8%	50.9%	50.9%	50.9%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***0.0%***
Salaire moyen des 15-65 ans *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.116	1.276	1.510	1.675	1.928	2.060	2.615	3.251
Sans Immig (b)	***0.0%***	***-0.7%***	***-1.9%***	***-3.0%***	***-2.4%***	***-3.3%***	***-3.9%***	***-7.3%***	***-7.7%***
Rendement du capital *(taux d'intérêt réel annuel %)*									
Scénario de référence	3.82%	2.69%	3.02%	3.00%	3.37%	3.22%	3.87%	3.84%	3.89%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.1%***

(a) Déviation en points de pourcentage par rapport au scénario de référence

(b) Déviation en pourcentage du scénario de référence

Source : Calculs des auteurs

La structure de la fiscalité et des cotisations sociales n'est pas modifiée dans la variante, de plus le partage de la valeur ajoutée entre rémunération du facteur travail et rémunération du facteur capital n'est pas affectée par ce choc démographique, il en résulte que les cotisations sociales et le montant de la CSG perçue en % du PIB sont identiques dans la variante et le scénario de référence. Tous les effets passent donc du côté des dépenses. L'évolution du besoin de financement traduit simplement celle des dépenses (cf. Tableau III-9).

Tableau III.9 : Variante sans immigration - Protection sociale - Ventilation par caisse (2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
Retraites *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	11.6%	13.5%	14.1%	14.6%	14.8%	14.6%	14.5%	14.5%	14.5%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.5%***	***0.7%***	***1.0%***	***1.1%***	***1.3%***	***1.8%***	***1.8%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	-0.5%	-1.1%	-1.7%	-1.9%	-1.7%	-1.6%	-1.6%	-1.7%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***-0.2%***	***-0.5%***	***-0.7%***	***-1.0%***	***-1.1%***	***-1.3%***	***-1.8%***	***-1.8%***
Santé *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	9.4%	10.5%	11.5%	12.5%	13.0%	13.7%	13.6%	13.6%	13.6%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.2%***	***0.1%***	***0.3%***	***0.2%***	***0.3%***	***0.5%***	***0.7%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	-1.0%	-2.0%	-2.5%	-3.2%	-3.1%	-3.1%	-3.1%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.2%***	***-0.1%***	***-0.3%***	***-0.2%***	***-0.3%***	***-0.6%***	***-0.7%***
Famille-Logement*(en % du PIB)*									
- Dépenses Famille									
Scénario de référence	2.7%	3.1%	2.8%	2.6%	2.6%	2.6%	2.7%	2.7%	2.7%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.2%***	***-0.1%***	***-0.1%***
- Dépenses Logement									
Scénario de référence	0.9%	1.0%	0.9%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.4%	0.7%	0.7%	0.7%	0.6%	0.6%	0.6%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.2%***	***0.2%***	***0.2%***	***0.2%***	***0.2%***
Chômage *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	2.0%	2.0%	1.2%	0.9%	0.8%	1.0%	0.9%	1.0%	1.0%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.3%***	***-0.2%***	***0.3%***	***-0.3%***	***0.2%***	***-0.3%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.8%	1.1%	1.2%	1.0%	1.1%	1.0%	1.0%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.3%***	***0.2%***	***-0.3%***	***0.3%***	***-0.2%***	***0.3%***
Assistance *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
Sans Immig (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***

(a) Déviation en points de pourcentage par rapport au scénario de référence

(b) Déviation en pourcentage du scénario de référence

Source : Calculs des auteurs

L'immigration ayant donc un impact positif sur les finances de la protection sociale en France, nous étudions maintenant quelle pourrait être la contribution d'une politique migratoire plus ambitieuse et plus sélective à la réduction du fardeau fiscal du vieillissement démographique.

Section 4. La contribution d'une immigration sélective aux finances de la protection sociale

Les conséquences macroéconomiques d'une politique migratoire plus ambitieuse (des flux nets correspondant à environ 0,35% de la population française totale) sont décrites dans le Tableau III-10. Le choc démographique est symétrique à celui exposé dans la variante *sans immigration*. Cependant, les effets diffèrent quelque peu en raison du caractère principalement transitoire de l'impact positif sur le ratio de dépendance (cf. section 2 de ce chapitre), très sensible à la structure par qualification des nouveaux entrants.

Les politiques sélectives se traduisent mécaniquement par une augmentation (en comparaison du scénario de référence) du capital humain moyen par travailleur sur toute la période considérée. Tandis que la politique non sélective conduit à partir de 2030 à une réduction modérée de cette variable. Ces évolutions sur le niveau de qualification expliquent, mécaniquement, la réduction de la prime de qualification dans le cas des politiques sélectives et la très légère amélioration dans le cas non sélectif. On notera également avec ce dernier résultat que ces flux conséquents d'immigrés non qualifiés n'impliquent pas d'aggravation importante des inégalités salariales. Cette amélioration du capital humain, dans le cas des politiques sélectives, accompagnée d'une hausse de l'expérience, expliquent l'augmentation très modérée du PIB par tête sur l'ensemble de la période considérée. Toutes ces évolutions sont caractérisées par un effet transitoire (positif ou négatif selon la variable d'intérêt) qui atteint son maximum vers 2050 pour ensuite progressivement s'atténuer (voire s'inverser dans certain cas).

Quel que soit le degré de sélectivité de la politique migratoire, celle-ci améliore la situation des finances publiques. La réduction des transferts sociaux est plus marquée au milieu du siècle, avec une diminution de 1,2 et 1,1 points de PIB pour les politiques sélectives et 0,8% pour la politique non sélective. Le vieillissement des flux d'entrants supplémentaires limite à terme ce gain et inverse la hiérarchie entre les politiques : une *immigration non sélective* réduit de 0,5 point de PIB les transferts sociaux à la fin du siècle, pour une *immigration neutre* cette diminution n'est plus que de 0,2 point, tandis que la politique la plus sélective est quasiment sans effet (réduction de 0,1 point de PIB). Cette diminution des transferts publics, combinée avec les évolutions salariales favorables (hausse sensible du salaire moyen), conduisent à une baisse du taux de taxation sur les salaires comprise entre 1,5 (*immigration non sélective*) et 2 (*immigration neutre* et *immigration sélective*) point de taxe en 2050. Pour les raisons évoquées précédemment, la réduction est plus faible à la fin du siècle et le gain le plus important nécessite la non sélection des immigrés.

On peut donc dire que ces politiques migratoires plus ambitieuses permettraient de réduire le fardeau fiscal du vieillissement en 2050 d'un peu plus de 1/5 sans critère de sélection et d'environ 30% avec une politique très sélective. Ce qui, certes, n'est pas négligeable mais reste relativement faible lorsque l'on compare ces résultats aux transformations démographiques qu'impliquent ces flux migratoires.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux finances des différents piliers de la protection sociale (tableau III-11), on retrouve ces grandes tendances.

Tableau III.10 : Les principaux agrégats macroéconomiques pour les scénarios de politique migratoire ambitieuse (2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
PIB par tête *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1.00	1.31	1.50	1.73	1.86	2.12	2.29	2.90	3.67
Immig non selective (b)	***0.0%***	***0.2%***	***0.9%***	***1.7%***	***2.2%***	***1.4%***	***1.0%***	***0.7%***	***0.8%***
Immig neutre (b)	***0.0%***	***0.4%***	***1.5%***	***2.4%***	***3.1%***	***2.7%***	***1.9%***	***2.0%***	***1.6%***
Immig selective (b)	***0.0%***	***0.5%***	***1.9%***	***2.8%***	***3.5%***	***3.1%***	***2.3%***	***2.2%***	***1.7%***
Dépenses de protection sociale *(en % du PIB)*									
Scénario de référence	27.1%	30.6%	30.8%	31.8%	32.3%	32.9%	32.8%	33.0%	32.9%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.6%***	***-0.6%***	***-0.9%***	***-0.8%***	***0.1%***	***-0.7%***	***-0.5%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.2%***	***-0.7%***	***-1.2%***	***-0.8%***	***-1.2%***	***-0.3%***	***-1.0%***	***-0.2%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.3%***	***-0.8%***	***-1.2%***	***-0.9%***	***-1.1%***	***-0.4%***	***-0.8%***	***-0.1%***
Besoin de financement de la protecion sociale *(en % du PIB)*									
Scénario de référence	0.0%	-0.5%	-0.8%	-1.7%	-2.4%	-3.0%	-3.0%	-3.0%	-3.0%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.6%***	***0.6%***	***0.9%***	***0.8%***	***-0.2%***	***0.6%***	***0.5%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.2%***	***0.7%***	***1.1%***	***0.8%***	***1.1%***	***0.2%***	***0.9%***	***0.1%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.3%***	***0.8%***	***1.2%***	***0.8%***	***1.1%***	***0.3%***	***0.7%***	***0.0%***
Taux de chômage *(en %)*									
Scénario de référence	11.4%	8.4%	5.1%	4.0%	3.6%	4.2%	3.7%	4.1%	4.1%
Immig non selective (a)	***0.1%***	***-0.3%***	***-1.6%***	***0.5%***	***0.7%***	***-1.2%***	***3.4%***	***-0.3%***	***0.6%***
Immig neutre (a)	***0.1%***	***-0.7%***	***-0.8%***	***-1.6%***	***1.9%***	***-0.8%***	***1.2%***	***-0.4%***	***1.9%***
Immig selective (a)	***0.1%***	***-0.9%***	***-1.0%***	***-1.7%***	***1.7%***	***-0.3%***	***0.9%***	***0.0%***	***1.6%***
Taux de chômage - qualifiés *(en %)*									
Scénario de référence	14.3%	11.2%	7.1%	5.7%	5.5%	6.1%	5.7%	6.0%	6.0%
Immig non selective (a)	***0.1%***	***-0.3%***	***-1.6%***	***0.6%***	***0.8%***	***-1.3%***	***3.6%***	***-0.3%***	***0.5%***
Immig neutre (a)	***0.1%***	***-0.9%***	***-1.1%***	***-1.9%***	***1.9%***	***-1.0%***	***1.1%***	***-0.6%***	***1.8%***
Immig selective (a)	***0.1%***	***-1.3%***	***-1.4%***	***-2.1%***	***1.6%***	***-0.6%***	***0.7%***	***-0.2%***	***1.5%***
Taux de chômage - faiblement qualifiés *(en %)*									
Scénario de référence	14.4%	11.1%	7.0%	5.6%	5.3%	5.7%	5.3%	5.0%	4.9%
Immig non selective (a)	***0.1%***	***-0.3%***	***-1.5%***	***0.4%***	***0.5%***	***-1.1%***	***2.9%***	***-0.3%***	***0.5%***
Immig neutre (a)	***0.1%***	***-0.5%***	***-0.4%***	***-1.1%***	***2.0%***	***-0.2%***	***1.5%***	***0.1%***	***2.0%***
Immig selective (a)	***0.1%***	***-0.5%***	***-0.3%***	***-0.9%***	***2.0%***	***0.5%***	***1.4%***	***0.7%***	***1.9%***
Taux de taxe sur les salaires *(hors cotisations sociales et CSG, en %)*									
Scénario de référence	7.0%	8.9%	11.5%	12.9%	13.8%	13.8%	14.2%	14.4%	14.7%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.2%***	***-1.2%***	***-1.3%***	***-1.7%***	***-1.5%***	***-0.2%***	***-1.2%***	***-1.0%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.4%***	***-1.4%***	***-2.1%***	***-1.6%***	***-2.0%***	***-0.8%***	***-1.6%***	***-0.5%***
Immig selective (a)	***0.1%***	***-0.5%***	***-1.5%***	***-2.2%***	***-1.6%***	***-2.0%***	***-1.0%***	***-1.4%***	***-0.4%***
Capital humain moyen par travailleur *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.130	1.246	1.333	1.384	1.389	1.386	1.387	1.388
Immig non selective (b)	***0.0%***	***0.0%***	***0.3%***	***-0.2%***	***-0.7%***	***0.0%***	***-1.3%***	***-0.2%***	***-0.4%***
Immig neutre (b)	***0.0%***	***0.7%***	***1.8%***	***2.7%***	***1.5%***	***2.5%***	***1.9%***	***2.4%***	***1.6%***
Immig selective (b)	***-0.1%***	***1.5%***	***3.1%***	***3.9%***	***2.7%***	***3.4%***	***3.1%***	***3.2%***	***2.6%***
Expérience moyenne par travailleur *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.035	1.029	1.025	1.014	1.018	1.013	1.010	1.011
Immig non selective (b)	***0.1%***	***-0.2%***	***-0.4%***	***1.6%***	***2.3%***	***1.8%***	***3.1%***	***2.1%***	***2.3%***
Immig neutre (b)	***0.1%***	***-0.5%***	***-0.2%***	***0.6%***	***2.5%***	***1.8%***	***2.3%***	***2.0%***	***2.6%***
Immig selective (b)	***0.1%***	***-0.5%***	***-0.3%***	***0.6%***	***2.5%***	***2.0%***	***2.3%***	***2.2%***	***2.6%***
Prime de qualification *(études secondaires - en %)*									
Scénario de référence	116.8%	118.9%	120.2%	120.8%	120.9%	120.9%	120.9%	121.0%	121.0%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.1%***	***0.3%***	***0.0%***	***0.5%***	***0.1%***	***0.2%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.3%***	***-0.7%***	***-0.9%***	***-0.5%***	***-0.9%***	***-0.7%***	***-0.8%***	***-0.6%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.5%***	***-1.1%***	***-1.4%***	***-0.9%***	***-1.2%***	***-1.1%***	***-1.1%***	***-0.9%***
Prime d'expérience *(20 ans d'experience - en %)*									
Scénario de référence	51.1%	50.6%	50.6%	50.7%	50.9%	50.8%	50.9%	50.9%	50.9%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***-0.2%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.5%***	***-0.3%***	***-0.4%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.4%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.4%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.4%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.4%***
Salaire moyen des 15-65 ans *(base 1 en 2000)*									
Scénario de référence	1	1.116	1.276	1.510	1.675	1.928	2.060	2.615	3.251
Immig non selective (b)	***0.0%***	***0.8%***	***1.9%***	***2.8%***	***3.2%***	***2.5%***	***1.9%***	***2.5%***	***2.9%***
Immig neutre (b)	***0.0%***	***0.9%***	***2.7%***	***3.7%***	***3.4%***	***4.3%***	***2.5%***	***4.0%***	***2.4%***
Immig selective (b)	***0.0%***	***1.1%***	***3.0%***	***3.9%***	***3.6%***	***4.5%***	***2.8%***	***3.9%***	***2.0%***
Rendement du capital *(taux d'intérêt réel annuel %)*									
Scénario de référence	3.82%	2.69%	3.02%	3.00%	3.37%	3.22%	3.87%	3.84%	3.89%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***-0.2%***	***0.0%***	***-0.1%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***

(a) Déviation en points de pourcentage par rapport au scénario de référence
(b) Déviation en pourcentage du scénario de référence
Source : Calculs des auteurs

Concernant le régime de retraite par répartition, les flux supplémentaires d'immigrés, quelle que soit la structure par qualification, accroissent à court terme le nombre de cotisants et modifient très peu le nombre et la structure des inactifs, donc le montant total des pensions. A plus long terme, les flux supplémentaires d'immigrés vieillissent, entraînant une augmentation du volume des pensions, laquelle est d'autant plus importante que ces nouveaux retraités sont

qualifiés. Avec des politiques sélectives, les revenus des cotisants s'améliorent légèrement alors qu'à moyen terme la combinaison d'un taux de natalité plus faible et d'une espérance de vie plus élevée l'emporte et réduit les gains financiers qu'octroie une politique non sélective. Ainsi, le besoin de financement du régime d'assurance vieillesse à la fin du siècle est réduit de pratiquement 0,5 point de PIB (soit une baisse d'environ 30% du besoin de financement du scénario central) en l'absence de sélection alors que cette diminution n'est plus que de 0,2 point de PIB (environ 10% du scénario de référence) avec la variante *immigration sélective*. A court-moyen terme, une sélection sur la base des qualifications procure une diminution du besoin de financement équivalente à celle de la politique fondée sur le laisser faire en matière de qualification.

Tableau III.11 : Protection sociale - Scénario de politique migratoire ambitieuse - ventilation par caisse (2000-2100)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060	2080	2100
Retraites *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	11.6%	13.5%	14.1%	14.6%	14.8%	14.6%	14.5%	14.5%	14.5%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.4%***	***-0.8%***	***-0.9%***	***-0.8%***	***-0.6%***	***-0.6%***	***-0.5%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.5%***	***-0.9%***	***-1.0%***	***-0.8%***	***-0.6%***	***-0.5%***	***-0.4%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.5%***	***-0.9%***	***-1.0%***	***-0.8%***	***-0.5%***	***-0.4%***	***-0.3%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	-0.5%	-1.1%	-1.7%	-1.9%	-1.7%	-1.6%	-1.6%	-1.7%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.4%***	***0.8%***	***0.9%***	***0.7%***	***0.6%***	***0.6%***	***0.5%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.5%***	***0.8%***	***1.0%***	***0.8%***	***0.6%***	***0.5%***	***0.3%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.5%***	***0.8%***	***0.9%***	***0.7%***	***0.5%***	***0.4%***	***0.2%***
Santé *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	9.4%	10.5%	11.5%	12.5%	13.0%	13.7%	13.6%	13.6%	13.6%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***-0.2%***	***-0.4%***	***0.0%***	***-0.3%***	***-0.2%***	***-0.3%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.4%***	***-0.3%***	***-0.2%***	***-0.4%***	***-0.4%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.4%***	***-0.3%***	***-0.2%***	***-0.4%***	***-0.3%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	-1.0%	-2.0%	-2.5%	-3.2%	-3.1%	-3.1%	-3.1%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.2%***	***0.4%***	***0.0%***	***0.3%***	***0.2%***	***0.3%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.4%***	***0.2%***	***0.1%***	***0.4%***	***0.4%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.4%***	***0.3%***	***0.2%***	***0.4%***	***0.3%***
Famille-Logement*(en % du PIB)*									
- Dépenses Famille									
Scénario de référence	2.7%	3.1%	2.8%	2.6%	2.6%	2.6%	2.7%	2.7%	2.7%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
- Dépenses Logement									
Scénario de référence	0.9%	1.0%	0.9%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.4%	0.7%	0.7%	0.7%	0.6%	0.6%	0.6%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.2%***	***-0.2%***	***-0.2%***	***-0.1%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***	***0.0%***	***-0.1%***
Chômage *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	2.0%	2.0%	1.2%	0.9%	0.8%	1.0%	0.9%	1.0%	1.0%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.4%***	***0.1%***	***0.2%***	***-0.3%***	***0.9%***	***-0.1%***	***0.1%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***-0.2%***	***-0.2%***	***-0.4%***	***0.5%***	***-0.2%***	***0.3%***	***-0.1%***	***0.5%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***-0.3%***	***-0.3%***	***-0.4%***	***0.4%***	***-0.1%***	***0.2%***	***0.0%***	***0.4%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.8%	1.1%	1.2%	1.0%	1.1%	1.0%	1.0%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.1%***	***0.4%***	***-0.1%***	***-0.2%***	***0.3%***	***-0.9%***	***0.1%***	***-0.2%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.2%***	***0.2%***	***0.4%***	***-0.5%***	***0.2%***	***-0.3%***	***0.1%***	***-0.5%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.3%***	***0.3%***	***0.4%***	***-0.4%***	***0.1%***	***-0.2%***	***0.0%***	***-0.4%***
Assistance *(en % du PIB)*									
- Dépenses									
Scénario de référence	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.1%***	***0.0%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
- Besoins de financement									
Scénario de référence	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
Immig non selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***-0.1%***	***0.0%***
Immig neutre (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***
Immig selective (a)	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***	***0.0%***

(a) Déviation en points de pourcentage par rapport au scénario de référence

(b) Déviation en pourcentage du scénario de référence

Source : Calculs des auteurs

Pour les dépenses de santé, il faut attendre 2040 pour que les effets bénéfiques commencent à se faire sentir, bien qu'ils restent modérés jusqu'à la fin du siècle. Seule la caisse famille-logement voit sa situation financière légèrement se dégrader sous l'effet de l'augmentation des flux entrants, indépendamment de la structure par qualification. Ce qui est cohérent avec les résultats de l'axe 1.

Conclusion

L'immigration a bien des effets sur les finances de la protection sociale en France. Ceux-ci sont globalement positifs. Nous avons montré que l'immigration, telle qu'elle est projetée dans les prévisions officielles, réduit le fardeau fiscal du vieillissement démographique. En son absence, le besoin de financement de la protection sociale à l'horizon du siècle augmente de 2 points de PIB, passant de 3% à environ 5% du PIB. Ces effets bénéfiques proviennent essentiellement de la structure par âge des flux nets, globalement plus jeunes que la population française dans son ensemble et affectent principalement, et sans surprise, les deux piliers de la protection sociale les plus sensibles aux évolutions démographiques : les retraites et la santé.

Pour les mêmes raisons, une politique migratoire plus ambitieuse contribuerait à une réduction du fardeau fiscal du vieillissement démographique. Mais ces gains financiers sont relativement modérés en comparaison des évolutions démographiques qu'elle implique : une réduction de ce fardeau entre 20% et 30% suivant son degré de sélectivité pour une augmentation de la population en âge de travailler entre 16% et 20% et une part des immigrés dans cette population qui double d'ici la fin du siècle.

Une politique plus sélective (en faveur des travailleurs qualifiés) permet d'amplifier ces gains à court-moyen terme tout en réduisant les évolutions démographiques, mais dans des proportions qui restent relativement faibles. Mais surtout, et contrairement à une idée reçue dans le débat social, cette amélioration n'est que temporaire. À plus long terme les transformations démographiques d'une immigration plus sélective compensent ses effets positifs par rapport à une politique non-sélective.

Bibliographie

Auerbach, A. et Kotlikoff, L., 1987, *Dynamic fiscal policy*, Cambridge.

Auerbach, A. et Oreopoulos, P., 2000, « The Fiscal Effects of U.S. Immigration: A Generational-Accounting Perspective », dans J. Poterba, ed., Tax Policy and the Economy, 14, pp 123-56

D'Autume, A et Quinet, A., 2001, « Une maquette de moyen terme de l'économie française », Economie et Prévision, n° 148, 1-21.

Azizi, K. et Pereira C., 2005, « Comparaison internationale des dépenses de santé: une analyse des évolutions dans sept pays (1970- 2002). » Dossiers solidarité et santé, 1, 43-60.

Bailey, A. (1993), « Migration history, migration behaviour and selectivity », The Annals of Regional Science, vol.27, pp 315-326.

Barrett, A.; McCarthy, Y. (2007), « Immigrants in a booming economy: analysing their earnings and welfare dependence », Labour, vol 21 (4-5), pp 789-808.

Barrett, A.; McCarthy, Y. (2008), « Immigrants and welfare programmes: exploring the interactions between immigrant characteristics, immigrant welfare dependence and welfare policy », IZA discussion paper n° 3494.

Beaurnel, C. et Vatan, M., 2008, « La situation démographique en 2006 », Insee résultats, n°84 Société.

Beine, M., F. Docquier et H. Rapoport (2001): « Brain Drain and Economic Growth: Theory and Evidence », Journal of Development Economics, 64, 1: pp 275-89.

Beine, M., F. Docquier et H. Rapoport (2007): « Brain Drain and human capital formation in LDCs': Winners and Losers », The Economic Journal, vol 118 (528), pp 631-652.

Beine, M., Docquier, F.; Schiff, M. (2008), « International migration, transfers of norms and home country fertility », IZA discussion paper n°3912.

Ben-Porath Y., 1967, « The production of human capital and the life cycle of earnings », Journal of Political Economy, 75(4), 352-365.

Bhagwati, J.N, Hamada, K. (1974), « The Brain Drain, International Integration of Markets for Professionals and Unemployment: a Theoretical Analysis », Journal of Development Economics, vol 1 (1), pp 19-42

Blomqvist, A.G. (1986), « International Migration of Educated Manpower and social rates of return to education in LDCs », International Economic Review, vol.27 (1), pp 165-174.

Blondal S. et Scarpetta S., 1997, « Early Retirement in OECD Countries : the Role of Social Security System », OECD-Economic Studies, 29, 7-54.

Blume, K; Verner, M. (2007), « Welfare dependency among Danish immigrants », European journal of political economy, vol 23, pp 453-471.

Bonin H., Raffelhüschen B. et Walliser J., 2000, « Can Immigration Alleviate the Demographic Burden », FinanzArchiv, 57

Borjas, J.G. (1990), « The U.S takes the wrong immigrants », The Wall Street Journal, 04/05/1990, mimeo.

Borjas, G.J., 1994, « The Economics of Immigration », Journal of Economic Literature, 32, 1667-1717.

Borjas, J.G. (1996), « The Welfare Magnet », National Review, March 11, mimeo.

Borjas, J.G. (1997), « Immigration and Welfare », National Review, June 16, mimeo.

Borjas, G. (1998), « To ghetto or not to ghetto: ethnicity and residential segregation », Journal of Urban Economics, vol.44, pp 228-253.

Borjas, G. (1999a), « Immigration and Welfare Magnets », Journal of Labor Economics, vol.17 (4), pp 607-637.

Borjas, G.J. (1999b), « Heaven's door, immigration policy and the American economy », Princeton University Press, second edition.

Borjas, G.J. (2003), « The Labor Demand Curve *is* Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market », Quarterly Journal of Economics, vol. 118 (4), pp 1335–1374.

Borjas, G.J; Hilton, L. (1996), « Immigration and welfare state: immigrant participation in means-tested entitlement programs », Quarterly Journal of Economics, May, pp 575-604.

Borjas, G.J.; Trejo, S.J. (1992), « Immigrant Participation in the Welfare system », Industrial and Labor Relations Review, vol 44 (2), pp 195-211.

Bowles, S. (1970), « Migration as investment : empirical tests of the human investment approach to geographical mobility », Review of Economics and Statistics, n°52, pp 356-362.

Brücker H., Epstein G. S.,Mc Cormick B., Saint-Paul G., VenturiniA. et Zimmerman K., 2002, « Managing Migration in the European Welfare State - A Report to the Fondazione Rodolfo Debenedetti », Oxford University Press, OxfordPress, Princeton/Oxford

Brutel, C. et Omalek, L., 2003, « Projections pour la France, ses régions et ses départements (Horizon 2030/2050) », Insee Résultats, Société, 16.

Card D. et Lemieux T., 2001, « Can failing supply explain the rising return to collège for Younger men ? A cohort based analysis », Quartely Journal of Economics, 116(2), 705-746.

Carrington, W.J; Detragiache, E.; Vishwanath, T. (1996), « Migration with endogenous moving costs », American Economic Review, vol 86 (4), pp246-288.

Castronova, E.J.; Kayser, H.; Frick, J.R.; Wagner, G.G. (2001), « Immigrants, natives and social assistance: comparable take-up under comparable circumstances », International migration review, vol 35 (3), 726-748.

Cercle des économistes, 2010, *Rencontres économiques d'Aix – Déclaration finale*, http://www.lecercledeseconomistes.asso.fr/spip.php?article348

Chiswick, B.; Miller, P. (1995), « The endogeneity between language and earnings: international analysis », Journal of Labor Economics, 13, pp 246-288.

Chojnicki X., (2006), « Vieillissement démographique et immigration internationale : un modèle de comptabilité générationnelle appliqué à la France », Economie et Prévision, n°174.

Chojnicki, X., Docquier, F. et Ragot, L., 2005, « L'immigration « choisie » face aux défis économiques du vieillissement démographique », Revue Economique, 56-6, 1359-1384.

Chojnicki, X. et Magnani, R., 2008, « Vieillissement, retraites et ouverture financière en Europe : des réformes encore insuffisantes », Economie Internationale, 113, 65-93.

Chojnicki, X., Docquier, F. et Ragot, L., 2010, «Should the US have locked heaven's door? Reassessing the benefits of postwar immigration », *Journal of Population Economics*, forthcoming.

Collado D., Iturbe-Ormaetxe I. I. et Valera G. (2003), « Quantifying the Impact of Immigration in the Spanish Welfare State », International Tax and Public Finance, vol 11 (3), pp 335-353.

COR, 2006, « Retraites : Perspectives 2020 et 2050 », troisième rapport au Premier ministre, Conseil d'orientation des retraites, La Documentation française.

COR, 2007, Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous 2008, cinquième rapport au Premier ministre, Conseil d'orientation des retraites, La Documentation française.

Da Vanzo, J. (1983), « Repeat migration in the United-States: who moves back and who moves on? », Review of Economics and Statistics, vol 65(4), pp 552-559.

Daugareilh, I; Vennat, F. (dir.) (2004), « Migrations internationales et marché du travail », Chroniques Sociales, Ministère de l'emploi, du travail et de la Cohésion Sociale.

Defoort, C. (2007), « Migrations qualifiées et capital humain : nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel », Thèse présentée pour le Doctorat en Economie, Université de Lille 2.

Defoort, C. (2008), « Tendances de long terme des migrations internationales : analyse à partir de 6 principaux pays receveurs », Population, n°2, pp 317-51.

De Giorgi, G. ; Pellizzari, M. (2006), « Welfare migration in Europe and the cost of a harmonised social assistance », IZA discussion paper n°2094.

De la Croix D. et Docquier F., 2003, « Diverging Patterns of Education Premium and School Attendance in France and the US: a Walrasian View", IZA Discussion Paper n°846, IZA-Bonn.

Détang-Dessendre, C.; Schmitt, B.; Piguet, V. (1999), « Les déterminants microéconomiques des migrations urbain-rural en fonction de la position dans le cycle de vie », Document de travail Inra-Enesad n°4.

Docquier, F. ; Schiff, M. (2008), « Measuring skilled emigration rates : the case of small states », IZA discussion paper n°3388.

Docquier, F ; Marfouk, A. (2006), « La fuite des cerveaux entrave-t-elle la croissance économique européenne ? », Regards Economiques n°43 (Sept.).

Docquier, F; Rapoport, H. (2007), « Skilled migration: the perspective of developing countries », in J. Baghwati and G. Hanson (eds) "Skilled migration : prospects, problems and policies", Russell Sage Foundation, New York.

Dos Santos Domingues, M. ; Postel-Viney, F. (2003), « Migration as a source of growth : the perspective of a developing country », Journal of Population Economics, vol16(1), pp161-175.

Dustmann, C. (2003), « Children and return migration », Journal of Population Economics, vol.16, pp 815-830.

Fehr, H., S. Jokisch et L. J. Kotlikoff, 2003, « The developed world's demographic transition. The roles of capital flows, immigration and policy », NBER Working Paper 10096.
Fehr, H., S. Jokisch et L. J. Kotlikoff, 2004, « The role of immigration in dealing with the developed world's demographic transition », NBER Working Paper 10512.

Friedberg, R.M; Hunt, J. (1995), « The Impact of Immigrants on Host Country Wages, Employment and Growth» Journal of Economic Perspectives, American Economic Association, vol.9 (2), pp 23-44.

Garson, JP. (2005), « Un panorama des migrations dans les pays de l'OCDE », dans « Les nouvelles migrations, en enjeu Nord-Sud de la mondialisation », dirigé par El Mouhoub Mouhoud, Universalis.

Gourévitch, JP. (2007), « Les migrations en Europe », Acropole.

Graves, P.E. (1983), « Migration with a composite amenity: the role of rents », Journal of Regional Science, vol.23 (4), pp 541-546.

Greenwood, M.J. (1975), « Research on internal migration in the United-States : a survey », Journal of Economic Literature, vol.13(2), pp 397-422.

Greenwood, M.J. (1985), « Human migration: theory, models and empirical studies », Journal of Regional Science, vol.25(4), pp 521-544.

Guillon, M. (2002), « Les principales régions d'accueil : l'attrait maintenu des pays riches », Cahiers Français n°307 « Les migrations internationales », La Documentation Française.

Hao, L. ; Yukio, K. (2001), « immigrants welfare use and opportunity for contact with co-ethnics », Demography, vol38 (3), pp375-389.

Hamdouch, B.; Khachani, M. (2007), « Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb", dans "Les migrations internationales, observation, analyse et perspectives », actes du colloque international de Budapest, 20-24 septembre 2004, PUF.

Hansen, J. ; Lofstrom, M. (2003), « Immigrant assimilation and welfare participation; do immigrants assimilate into or out of welfare? », Journal of Human Resources, vol 38(1), pp74-98.

Hansen, J. ; Lofstrom, M. (2009), « The dynamics of immigrant welfare and labor market behavior », Journal of Population Economics, vol 22(4), pp941-970.

Harris, J.R; Todaro, M.P. (1970), « Migration, unemployment and development: a two-sector analysis », American Economic Review, vol.60, pp 126-142.

Héran, F ; Pison, G. (2007) : « deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ? », Population et sociétés, n°432 (Mars).

Huddle D., 1993, « The Costs of Immigration », Washington, DC, Carrying Capacity Network.

Hui, W.T. (1986), « State dependence and youth unemployment in Australia : a survival analysis », document de travail de l'Australian National University.

Inoki, T.; Suruga, T. (1981), « Migration, age and education : a cross-sectional analysis of geographical labor mobility in Japan », Journal of Regional Science, vol.21(4), pp 507-517.

Insee (2005), « Les immigrés en France », coll. Insee Références, 160 pages.

Insee, 2006, « Projections de population 2005-2050 pour la France métropolitaine », Insee Résultat, 57

Insee, 2009, « L'économie française – Comptes et dossiers – Edition 2009 »

Jayet, H. (1993), « Migration, mobilité professionnelle et urbanisation », dossier de recherche Cesure n°1/93.

Jayet, H. (1996), « L'analyse économique des migrations, une synthèse critique », Revue Economique, vol.47 (2), pp193-226.

Jensen, L. (1988), « Patterns of immigration and public assistance utilization », international Migration Review, vol 22(1), pp51-83.

Kahanec, M.; Zimmermann, K.F. (2008), « Migration in an enlarged EU: a challenging solution? », IZA discussion paper n°3913.

La Vie – Le Monde (co-éditeurs) (2008-09), « L'atlas des migrations », 185 pages.

Lebon, A. (2001), « Immigration et présence étrangère en France en 1999, premiers enseignements du recensement », La documentation française, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 130 pages.

Lee R. et Miller T., 1998, « The Current Fiscal Impact of Immigrants and their Descendants : Beyond the Immigrant Household », dans J. Smith et B. Edmonston, eds, The Immigration Debate, Washington, DC : National Academy Press, 183-205.

Lee R. et Miller T., 2000, « Immigration, Social Security and Broader Fiscal Impacts », American Economic Review, 90, 350-354.

Lippman, S.A ; McCall, J.J. (1976a) : « The economics of job search : a survey, part I : optimal job search policies », Economic Inquiry, vol.14, pp 155-189.

Lippman, S.A ; McCall, J.J. (1976b) : « The economics of job search : a survey, part II : empirical and policy implications of job search », Economic Inquiry, vol.14, pp 347-368.

Lucas, R.; Stark, O. (1985), « Motivations to remit : Evidence from Bostwana », Journal of Political Economy, vol 93(51), pp901-918.

Maddisson A., 2001, « The world economy : a millennial perspective", Development Center Studies, OECD, 1(6).

Mahieu R., 2000, « Les déterminants des dépenses de santé : une approche macroéconomique », Série des documents de travail de la Direction des études et synthèses économiques, *G2000/01*, *Insee*.

Malchow-Moller, N. ; Munch, J.R. ; Skaksen, J.R. (2009), « Do immigrants take the jobs of native workers ? », IZA discussion Paper n°4111.

Mayr, K, 2005, « The Fiscal Impact of Immigrants in Austria - A Generational Accounting Analysis », Empirica, Springer, 32, 2, 181-216.

Mincer, J. (1978), « Family migration decision », Journal of Political Economy, vol. 86(5), pp 749-772.

Ministère de l'Éducation Nationale, 2002, *Projection du système éducatif à dix ans*, Direction de l'Évaluation et de la Prospective.

Molho, I. (1995), « Migrant inertia, accessibility and local unemployment », Economica, vol. 62 (245), pp123-132.

Monso, O., 2008, « L'immigration : quels effets sur les finances publiques? », Revue Française d'Economie, A paraître.

Monteil, C. et Robert-Bobée, I., 2005, « Quelles évolutions des différentiels sociaux de mortalité pour les femmes et les hommes ? : tables de mortalité par catégorie sociale en 1975,

1982 et 1990 et indicateurs standardisés de mortalité en 1975, 1982, 1990 et 1999 », Document de travail de l'Insee F0506

Mouhoud, El M ; Oudinet, J. (2006), « Migrations et marché du travail dans l'espace européen », Economie internationale, n°105, pp 7-39.

Mountford, A. (1997): « Can a Brain Drain be Good for Growth in the Source Economy? », Journal of Development Economics, vol 53(2), pp 287–303.

Mundell, R. (1961): « A theory of optimum currency areas », American Economic Review, november.

Nakosteen, R.A; Zimmer, M. (1980), « Migration and Income: the question of self-selection », Southern Economic Journal, vol 46, pp 840-851.

Nakosteen, R.A; Zimmer, M. (1982), « The Effects on earnings of interregional and interindustry migration », Journal of regional science, vol 22(3), pp 325-341.

Nannestad, P. (2004), « Immigration as a challenge to the Danish welfare state? », European Journal of Political Economy, vol.20, pp755-767.

Nannestad, P. (2007), « Immigration and welfare states: a survey of 15 years of research », European journal of political economy, vol.23, pp512-532.

Noiriel, G. (2006a), « Le creuset français, histoire de l'immigration XIX^{e}-XX^{e} siècle », Editions du Seuil, coll. Points.

Noiriel, G. (2006b), « Atlas de l'immigration en France », éditions Autrement.

Ottaviano, G.; Peri,G. (2008), « Immigration and National Wages: Clarifying the Theory and the Empirics » *Fondazione Eni Enrico Mattei Working Papers.* Working Paper 236, Mimeo.

Oudinet, J. (2005), « Immigration et marché du travail dans les pays du Nord : des effets positives avérés », dans « Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation », dir. El Mouhoub M., Universalis (2005).

Oumarou Sidibe, O. (2004), « Les migrations facteur de progrès : le cas des migrations maliennes en France », dans « migrations internationales et marché du travail », dir. I.Daugareilh et F.Vennat, chapitre 5.

Passel J. S., 1994, « Immigrants and Taxes : A Reappraisal of Huddle's 'The Cost of Immigrants'», Washington DC, The Urban Institute, PRIP-UI-29.

Riphahn, R.T. (1998), « Immigrant participation in social assistance programs », IZA discussion paper n°15 (also published in Finanzarchiv, 55(2), pp 163-185.

Riphahn, R.T. (2004), « Immigrant participation in social assistance programs », Applied Economics Quarterly, vol.50(4).

Robert-Bobée, I., 2006a, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 – La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », Insee première 1089.

Robert-Bobée, I., 2006b, « Projections de population 2005-2050 pour la France métropolitaine : méthode et résultats », Document de travail de l'Insee F0603.

Rothman E. et Espenshade T.J., 1992, « Fiscal Impacts of Immigration to the United-States », Population Index, 58, 381-415.

Sachs, J. (2006), « The end of poverty : economic possibilities for our time », Ed. Penguin.

Saint-Paul, G. (2009), «Immigration, qualifications et marché du travail », rapport au CAE, La Documentation Française.

Schlottmann, A.AM; Herzog, H.W. (1981), « Employment status and the decision to migrate », Review of Economics and Statistics, vol.63(4), pp 590-598.

Schwartz, A. (1973), « Interpreting the effect of distance on migration », Journal of Political Economy, vol.70(5), pp 1153-1169.

Shaw, K.L. (1991), «The influence of human capital investment on migration and industry change », Journal of Regional Science, vol.31(4), pp 397-416.

Simon, G. (2008a), « Migrants et migrations du monde », documentation photographique, La documentation française, dossier n°8063, Mai-juin.

Simon, G. (2008b), « La planète migratoire dans la mondialisation », Armand Colin, coll. U, géographie.

Sims C., 1990, « Solving the Stochastic Growth Model by Backsolving with a particular Non Linear Form of the Decision Rule », Journal of Business and Economic Statistics, 8(1), 45-47.

Sjastaad, L. (1962), « The Costs and Returns of Human Migration », Journal of Political Economy, vol. 70(5), pp80-93.

Storesletten, K., 2000, « Sustaining fiscal policy through immigration », Journal of Political Economy, 108, 2, 300-323.

Storesletten, K., 2003, « Fiscal Implications of Immigration – A net Present Value Calculation, Scandinavian Journal of Economics », 105, 3, 487-506.

Thierry, X. (2008), «Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques», Population et sociétés, n°442.

Toulemon, L. (2004), « La fécondité des immigrées, nouvelles données, nouvelle approche », Population et sociétés, n°400.

Valente Rosa, MJ.; Santos, T. (2007), « La contribution des immigrés à la démographie du Portugal », dans "Les migrations internationales, observation, analyse et perspectives", actes du colloque international de Budapest, 20-24 septembre 2004, PUF.

Vallin J. et Meslé F., 2001, « Tables de mortalité françaises pour les XIX^{e} et XX^{e} siècles et projections pour le XX^{e} siècle », collection INED.

Vennat, F. (2004), «Les migrations et le besoin de main-d'oeuvre», dans « migrations internationales et marché du travail », dir. I.Daugareilh et F.Vennat, chapitre 2.

Vernez G. et McCarthy K. F., 1996, « The Costs of Immigration to Taxpayers: Analytical and Policy Issues », Center for Research on Immigration Policy, Rand, Santa Monica.

Wassmer E., 2001a, « Between-Group Competition on the Labour Market and the Risisng Return to Skill : US and France 1964-2000 », CEPR Working paper, n°278.

Wassmer E., 2001b, « Measuring Human Capital in the Labour Market: the Supply of Experience in 8 OECD countries », European Economic Review, 45, 861-874.

Weber, S. (2007), « Nouvelle Europe, nouvelles migrations », Editions du Félin, Collection Echéances.

Wihtol de Wenden, C. (2001), « L'Europe des migrations », La Documentation Française.

Wihtol de Wenden, C. (2009), « Atlas mondial des migrations », Editions Autrement, Collection atlas/Monde.

Wolpin, K.I. (1987), « Estimating a structural search model: the transition from school to work », Econometrica, vol.55 (4), pp 801-817.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution de l'immigration dans quelques pays de l'OCDE (en milliers)

Pays receveurs	*Entrées de populations étrangères (toutes nationalités)*		
	1995	***1999***	***2005***
France	48,822	82,91	134,781
Allemagne	788,337	673,873	579,301
Autriche	/	72,379	101,455
Belgique	53,138	50,693	77,411
Canada	212,868	189,961	262,236
Danemark	32,97	20,28	18,799 (en 2004)
Finlande	7,345	7,937	12,744
Grèce	/	38,151 (en 1998)	/
Irlande	13,6	22,2	51
Italie	/	110,966	319,331
Japon	209,869	281,889	372,329
Pays-Bas	66,972	78,365	63,415
Norvège	16,482	32,23	31,355
Pologne	/	5,181 (en 1998)	38,512
Portugal	5,025	10,541	28,092
Espagne	/	57,195 (en 1998)	682,711
Suède	36,079	34,573	51,297
Suisse	87,894	83,44	94,4
Royaume-Uni	150	237	407
Etats-Unis	720,459	644,787	1 122,373

Source : données en ligne OCDE

Annexe 2 : Evolution de l'immigration et des stocks de population étrangère dans plusieurs pays de l'OCDE (en milliers)

	entrées d'étrangers			**effectifs de population étrangère (% sur population totale entre parenthèses)**		
	1996	***2001***	***2005***	***1996***	***2001***	***2005***
Allemagne	708,0	685,3	579,3	7314 (8,9)	7318,6 (8,9)	6755,8 (8,8)
France	48,4	106,8	134,8	..	..	***3510,0 (5,75)***
Royaume-Uni	224,2	373,3	473,8	1934 (3,4)	2587 (4,4)	3035 (5,2)
Espagne	.	394,0	682,7	538,9 (1,4)	1109,0 (2,7)	2738,9 (6,2)
Italie	.	232,8	319,3*	986,0 (2,0)	1448,4 (2,5)	2670,5 (4,6)
Total des 5 pays	**981**	**1792**	**2 190,3**	**..**	**..**	**18710,4**
Autriche	.	74,8	101,5	681,7 (8,6)	718,2 (8,9)	801,6 (9,7)
Belgique	51,9	66,0	77,4	911,9 (9,0)	846,7 (8,2)	900,5 (8,6)
Danemark	24,7	25,2	18,8*	237,7 (4,7)	266,7 (5,0)	270,0 (5,0)
Finlande	7,5	11,0	12,7	73,7 (1,4)	98,6 (1,8)	113,8 (2,2)
Luxembourg	9,2	11,1	13,5	142,8 (34,1)	166,7 (37,5)	181,8 (39,6)
Pays-Bas	77,2	94,5	63,4	679,9 (4,4)	690,4 (4,3)	691,3 (4,2)
Suède	29,3	44,1	51,3	526,6 (6,0)	476,0 (5,3)	479,9 (5,3)
Irlande	21,5	32,7	51,0	118 (3,2)	155 (4,0)	259,4 (6,3)
Portugal	3,6	151,4	28,1	172,9 (1,7)	360,8 (3,5)	432,0 (4,1)
Grèce		…	38,15*	..	355,8 (3,4)	553,1 (5,2)
Total UE-15	**1 205,6**	**2 303,1**	**2 645,75**	**..**	**..**	**23212,0**
Japon	225,4	351,2	372,3	1415,1 (1,1)	1778,5 (1,4)	2011,5 (1,6)
Australie	115,7	138,3	167,3	4258,6 (23,3)	4482,0 (23,1)	4829,5 (23,8)
Canada	226,1	250,6	262,2	4971,1 (17,4)	5448,5 (18,4)	5895,9 (19,1)
États-Unis	915,6	1 058,9	1 122,4	27721,5 (10,3)	32341,2 (11,3)	38343,0 (12,9)
Amérique du Nord (permanent)	**1 141,6**	**1 309,5**	**1 384,6**	**32692,6**	**37789,7**	**44238,9**

Source : chiffres de l'OCDE (tableaux en ligne + base statistique en ligne)

Nb1 : Pour les USA, l'Australie et le Canada : les entrées reportées ici sont uniquement les entrées permanentes (et non les entrées temporaires).
Nb2 : Pour l'Australie, les Etats-Unis et le Canada, les 3 dernières colonnes sont calculées à partir de l'effectif de la population née à l'étranger et non de l'effectif d'étrangers (cette dernière variable n'étant pas connue pour ces pays, qui recueillent les statistiques habituellement selon le pays de naissance).
Nb3 : Les entrées dans les 5 premiers receveurs européens représentent 82,8% du total des entrées dans l'UE-15 (att : le chiffre est probablement sous-évalué en raison des approximations faites sur l'Italie, la Grèce et le Danemark).
***** Ces trois données ne sont pas disponibles et ont été approximées de la manière suivante. Pour l'Italie et le Danemark, nous avons utilisé le chiffre de 2004 (chiffre issu de l'OCDE, base de données en ligne) ; pour la Grèce, seule la statistique de 1998 est connue.

Annexe 3 : Entrées d'étrangers au sein des 5 principaux pays receveurs européens

Données non regroupées			Données regroupées		
Pays d'origine	Entrées (en milliers) sur les 5 pays en 2005*	% sur le total des entrées dans les 5 pays (toutes nationalités)	Pays	Entrées	%
Roumanie	179,6	8,5	Roumanie	179,6	8,5
Pologne	162,0	7,6	Pologne	162,0	7,6
Maroc	96,9	4,6	Maroc	96,9	4,6
Turquie	44,9	2,1	Turquie	44,9	2,1
RU	41,6	2,0	RU	41,6	2,0
Bolivie	38,3	1,8	autres pays communautaires**	66,6	3,1
Australie	33,5	1,6	Autres***	1510,4	72,1
Albanie	29,6	1,4	Total	2102	100
Chine	29,1	1,4			
Algérie	24,6	1,2			
Argentine	23,7	1,1			
Russie	23,1	1,1			
Brésil	20,8	1,0			
Colombie	20,5	1,0			
Hongrie	18,6	0,9			
Italie	18,3	0,9			
Serbie	17,5	0,8			
France	16,2	0,8			
Allemagne	16,1	0,8			
Grèce	16,0	0,8			
Afr Sud	13,1	0,6			
USA	13,1	0,6			
Nvelle Zélande	11,6	0,5			
Tunisie	7,9	0,4			
Somme	896,1	43,2			
Autres (pays d'origine représentant moins de 0,4% du total)	1205,9	56,8			
Total	2102	100			

Source : chiffres de l'OCDE

* ou 2004 lorsque le chiffre de 2005 n'était pas connu (chiffres arrondis au dixième)
** * France, Allemagne, Italie, Grèce
*** ancienne catégorie « autres », regroupant les pays très faiblement représentés, à laquelle sont venus s'ajouter tous les pays (non communautaires) de la partie gauche du tableau représentant moins de 2% du total des entrées.

Annexe 4 : Evolution de l'immigration par nationalité dans les 5 principaux receveurs européens (effectifs en milliers)

Entrées en France			Entrées en Allemagne			Entrées au Royaume-Uni		
Pays source	**1999**	**2005**	**Pays source**	**1999**	**2005**	**Pays source**	**1999**	**2001**
Total	***82,91***	***134,781***	***Total***	***673,873***	***579,301***	***Total***	***237***	***407***
Algérie	11,396	24,602	Pologne	72,21	147,716	Australie	26,442	33,51
Maroc	14,275	19,964	Turquie	47,097	36,019	Chine	15,081	18,475
Turquie	5,753	8,842	Roumanie	18,814	23,274	France	13,608	16,208
Tunisie	4,041	7,892	Russie	27,777	23,078	Allemagne	9,188	16,087
Cameroun	1,428	4,17	Hongrie	14,893	18,574	Grèce	10,349	5,589
Congo	1,574	4,029	Italie	34,934	18,349	USA	16,879	13,059
Côte d'Ivoire	1,393	3,71	Serbie/Monten.	87,77	17,514	Afr.Sud	12,041	13,075
Russie	0,999	3,022	USA	16,755	15,228	N. Zélande	13,41	11,566

Entrées en Espagne			Entrées en Italie		
Pays source	**1998**	**2005**	**Pays source**	**1998**	**2004**
Total	***57,195***	***682,711***	***Total***	***110,966***	***319,331***
Roumanie	0,502	93,976	Roumanie	5,875	62,342
Maroc	10,557	69,288	Albanie	11,246	29,605
Royaume-Uni	4,519	41,633	Maroc	7,329	24,565
Bolivie	0,153	38,349	Pologne	3,852	14,263
Argentine	1,161	23,664	Chine	3,365	10,596
Brésil	0,885	20,771	USA	4,685	8,009
Colombie	2,337	20,541	Brésil	2,373	7,982
Pérou	2,086	17,095			

Source : données OCDE

Annexe 5 : Les droits des étrangers en matière de protection sociale

Le terme « protection sociale » en France recouvre la sécurité sociale, les régimes complémentaires de retraite, les indemnisations chômage, le RMI et l'ensemble des aides sociales (majoritairement aides familiales).
Ces différentes catégories sont regroupées au sein de 3 branches :

- Assurance maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail
- Assurance vieillesse pour les risques vieillesse et veuvage
- Prestations familiales et logement

En ce qui concerne les étrangers en France, deux aspects sont particulièrement importants pour prétendre à bénéficier de ces aides : le principe déclaratif et la justification du séjour. Nous pouvons résumer les principales dispositions en analysant, prestation par prestation, les particularités inférant aux étrangers.

1) Assurance maladie et maternité

En termes d'assurance maladie, une distinction est faite entre couverture de base (qui couvre une partie des frais de santé) et un second niveau de protection (qui s'effectue via un assureur privé, les mutuelles, ou la sécurité sociale elle même).
L'assurance maladie est ouverte aux personnes qui remplissent les conditions pour être assurés social, ainsi que leurs ayant droit (personnes attachées à l'assuré, c'est le cas par exemple des enfants mineurs). Le bénéfice de l'assurance santé suppose l'immatriculation (effectuée la plupart du temps par l'employeur) et l'affiliation (rattachement à une caisse de Sécurité Sociale).
Concernant les étrangers, la déclaration nécessaire à l'immatriculation (déclaration faite par l'employeur de la personne) doit être accompagnée d'une *pièce d'état civil et du document attestant que l'étranger est autorisé à exercer en France une activité professionnelle* (carte de séjour temporaire, etc.) En plus de l'immatriculation, l'étranger doit être affilié (CPAM du département où se trouve sa résidence). Le séjour régulier en France est une condition indispensable pour prétendre avoir accès à l'assurance maladie et/ou maternité. Cette condition est remplie lorsque l'immigré est en mesure de présenter *une carte de résident, une carte de séjour temporaire, un certificat de résidence de ressortissant algérien, un récépissé de demande de renouvellement de l'un des titres précédemment cités, un récépissé de demande de titre de séjour d'une durée de 6 mois renouvelables portant la mention « reconnu réfugié », une autorisation provisoire de travail pour les personnes séjournant en France sous couvert d'un visa de court séjour ou pour celles qui ne sont pas soumises à visa et qui sont sur le territoire français pour une durée inférieur à 3 mois, etc. (liste non exhaustive).*
Il existe cependant des exceptions à la condition de séjour régulier. Ces exceptions concernent les conventions bilatérales de sécurité sociale, les ressortissants de l'EEE (Espace Economique Européen), les mineurs (ces derniers doivent juste prouver qu'ils habitent en France de manière régulière). A noter que même si l'enfant n'est pas rentré dans le cadre du regroupement familial, il est couvert par l'assurance maladie.
En outre, nous pouvons souligner que les étrangers qui perdent leur droit de séjour mais continuent de résider en France peuvent bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie-maternité pendant 4 ans et prestations en espèce pendant 1 an.
En revanche, le maintien des droits ne concerne pas la couverture complémentaire CMU (Couverture Maladie Universelle, qui complète les remboursements émanant du régime général de sécurité sociale). Pour bénéficier de la CMU, les revenus des bénéficiaires (Français comme étrangers) ne doivent pas dépasser un certain plafond (6744€ pour une personne seule, majorés de 50% pour une seconde personne au foyer, 30% pour la 3ème et 4ème personne, 40% à partir de la 5ème). Les bénéficiaires du RMI et membres de leurs foyers ont droit automatiquement à la CMU sans condition de ressources.

2) Famille et enfance

Cette « branche » comprend les prestations de sécurité sociale (branche famille), les prestations de l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'aide servie par l'éducation nationale et les collectivités

territoriales. Nous pouvons compter parmi ces aides : les allocations familiales, l'allocation parentale d'éducation (APE), l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, l'allocation de garde d'enfant a domicile, l'allocation de soutien familial, le congé de paternité rémunéré, l'allocation de rentrée scolaire, etc.
Les conditions tenant à l'allocataire sont les mêmes pour les français et les étrangers, sous réserve de la justification d'un titre de séjour (voir liste non exhaustive plus haut). Pour les ressortissants de l'EEE, il n'est pas nécessaire de présenter un titre de séjour tant qu'ils exercent une activité économique. Les montants des allocations sont déterminés par le nombre d'enfants à charge. Les enfants à charge sont tous les enfants jusque l'âge de 16 ans, ou jusque 20 ans (21 ans pour l'aide au logement et le complément familial) dont l'éventuelle rémunération n'excède pas 55% du SMIC brut.

3) Logement

Les conditions d'obtention de ce type d'aide sont ici identiques à celles pour les allocations familiales. Les aides sont accordées sous conditions de ressources (mais également conditionnées à certaines normes de confort et superficie).
Certaines personnes n'étant pas en condition de séjour régulier peuvent profiter de certaines aides, qui font davantage figure d'exception : centre d'hébergement d'urgence (1 nuit renouvelable); établissements d'accueil mère-enfant ; hôtels sociaux et centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

4) Indemnisation chômage et RMI

Il existe deux catégories d'indemnisation chômage en France : le régime d'assurance chômage (ASSEDIC, Aide au Retour a l'Emploi) et le régime de solidarité.
Les étrangers bénéficient du régime d'assurance chômage au même titre que les français à la condition d'être titulaire d'un titre de séjour les autorisant à travailler. Pour bénéficier de l'ARE il faut cumuler 6 conditions :

a. Justifier d'une période d'affiliation préalable d'au mois 122 jours ou 606h au cours des 18 mois qui précèdent la fin du contrat de travail.
b. Cessation du contrat de travail (licenciement ou départ volontaire suite à un motif économique)
c. Etre inscrit comme demandeur d'emploi l'ANPE (au pôle emploi)
d. Etre à la recherche effective et permanente d'un emploi
e. Etre âgé de moins de 60 ans (sauf en cas d'impossibilité de recevoir une pension de retraite)
f. Etre physiquement apte à exercer un emploi

Le RMI quant à lui est une allocation destinée à « assurer des moyens convenables d'existence » et à permettre une réinsertion sociale et professionnelle. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit être âgé d'au moins 25 ans (sauf s'il a au moins un enfant a charge).
L'étranger doit être en situation régulière et justifier d'une durée minimale de résidence en France. En cas de séjours courts et répétés à l'étranger, le RMI est supprimé si la durée de ces séjours vient à excéder 3 mois au cours de l'année civile. La durée du versement des aides dépend de la durée d'affiliation préalable. Les ressources prises en compte pour les conditions d'éligibilité sont l'ensemble des ressources du foyer (conjoint, concubin, enfant(s), etc.) à l'exclusion de certaines prestations sociales qui répondent à des besoins spécifiques, telle que l'allocation de rentrée scolaire par exemple.

5) Vieillesse et retraite

On distingue ici la retraite versée par la sécurité sociale, les retraites complémentaires, le minimum vieillesse, et les pensions versées aux anciens combattant.
Concernant les retraites versées par la sécurité sociale (retraite de base), il est nécessaire d'avoir cotisé au moins 1 semestre durant son activité professionnelle pour en bénéficier. Les bénéficiaires peuvent profiter de leur pension de retraite à partir de 60 ans (en fonction de la durée de cotisation : retraite à taux plein si l'individu a cotisé 41 ans ; le calcul est effectué sur la base des 25 meilleures années

(depuis le 1er janvier 2008)). Comme pour les précédentes prestations, *les étrangers doivent justifier de la régularité du séjour. En cas de résidence hors de France, les étrangers ont la possibilité de liquider leur retraite.*

Enfin, il est intéressant de noter qu'en cas de problème, l'accès au contentieux est gratuit en raison du caractère alimentaire des prestations. Le délai de recours est en général de 2 mois.

Pour résumer, les étrangers résidant en France disposent du même accès aux prestations sociales que les français à partir du moment où ils sont en situation régulière (c'est à dire qu'ils disposent de papiers justifiant leur présence en France légalement, et qu'ils justifient habiter régulièrement en France).

Source : « Le guide de la protection sociale des étrangers en France », GISTI (groupe d'information et de soutien des immigrés), La Découverte, 2002.

Annexe 6 : répartition par tranches d'âge des individus selon leur lieu de naissance

		18-29 ans	30-39	40-49	50-59	60 et +	Total
Né(e) en France	*Effectif*	1797	3130	3052	2887	4081	14 947
	%	10,53	18,35	17,89	16,92	23,92	87,61
	*% en ligne**	12,02	20,94	20,42	19,31	27,30	.
	*% en colonne***	90,44	89,10	85,90	86,26	87,56	.
Né(e) dans l'UE	*Effectif*	38	104	158	167	262	729
	%	0,22	0,61	0,93	0,98	1,54	4,27
	% en ligne	5,21	14,27	21,67	22,91	35,94	.
	% en colonne	1,91	2,96	4,45	4,99	5,62	.
Né(e) dans un pays du Maghreb	*Effectif*	51	109	167	178	238	743
	%	0,30	0,64	0,98	1,04	1,39	4,35
	% ligne	6,86	14,67	22,48	23,96	32,03	.
	% colonne	2,57	3,10	4,70	5,32	5,11	.
Né(e) ailleurs (autre Afrique ou RdM)	*Effectif*	101	170	176	115	80	642
	%	0,59	1,00	1,03	0,67	0,47	3,76
	% ligne	15,73	26,48	27,41	17,91	12,46	.
	% colonne	5,08	4,84	4,95	3,44	1,72	.
Total	***Effectif***	**1987**	**3513**	**3553**	**3347**	**4661**	**17 061**
	%	**11,65**	**20,59**	**20,83**	**19,62**	**27,32**	**100,00**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 7 : fréquences des recours à l'assurance santé par zone d'origine géographique et tranche d'âge

		18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Total
Nés en France	*Effectif*	27	91	151	293	272	834
	%	0,18	0,61	1,01	1,96	1,82	5,58
	%ligne	3,24	10,91	18,11	35,13	32,61	/
	%colonne	1,50	2,91	4,95	10,15	6,67	/
Nés en Europe	*Effectif*	1	0	7	21	31	60
	%	0,14	0,00	0,96	2,88	4,25	8,23
	%ligne	1,67	0,00	11,67	35,00	51,67	/
	%colonne	2,63	0,00	4,43	12,57	11,83	/
Nés au Maghreb	*Effectif*	1	1	11	17	18	48
	%	0,13	0,13	1,48	2,29	2,42	6,46
	%ligne	2,08	2,08	22,92	35,42	37,50	/
	%colonne	1,96	0,92	6,59	9,55	7,56	
Né en Afrique ou autre	*Effectif*	1	3	7	10	3	2/4
	%	0,16	0,47	1,09	1,56	0,47	3,74
	%ligne	4,17	12,50	29,17	41,67	12,50	/
	%colonne	0,99	1,76	3,98	8,70	3,75	/
Total	*Effectif*	101	170	176	115	80	642
	%	15,73	26,48	27,41	17,91	12,46	100

Source : données de l'enquête BdM 2006

Lecture : Attention : les effectifs pour certaines catégories (par exemple les personnes nées en Afrique et autre et qui ont recours à l'assurance santé) ne permettent pas de tirer des conclusions statistiquement significatives.

Annexe 8 : Origines détaillées des membres des ménages

	Effectif	Pourcentage	Effectif cumulé	% cumulé
2 nés en France	13 926	83,51	13 926	83,51
2 nés en UE	370	2,22	14 296	85,73
2 nés au Maghreb	446	2,67	14 742	88,40
2 nés « ailleurs »	409	2,45	15 151	90,86
1 né en France+ 1 né en UE	607	3,64	15 758	94,50
1 né en France + 1 né au Maghreb	489	2,93	16 247	97,43
1 né en France + 1 né « ailleurs »	350	2,10	16 597	99,53
2 nés à l'étranger mais dans des zones différentes	79	0,47	16 676	100,00

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 9 : types de ménages en fonction de l'origine des membres du ménage

	Type de ménage	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec au moins 1 enfant	Autres	**Total**
Même origine (France)	*Effectif*	2444	757	4883	5502	340	13926
	%	14,66	4,54	29,28	32,99	2,04	83,51
	*% en ligne**	17,55	5,44	35,06	39,51	2,44	
	*% en colonne***	90,32	86,91	84,34	80,56	70,98	
Origine identique mais non française	*Effectif*	262	114	270	520	59	1225
	%	1,57	0,68	1,62	3,12	0,35	7,35
	% en ligne	21,39	9,31	22,04	42,45	4,82	
	% en colonne	9,68	13,09	4,66	7,61	12,32	
Couple mixte avec l'un né en France	*Effectif*	0	0	605	764	77	1446
	%	0,00	0,00	3,63	4,58	0,46	8,67
	% ligne	0,00	0,00	41,84	52,84	5,33	
	% colonne	0,00,	0,00	10,45	11,19	16,08	
Couple mixte où les 2 sont nés à l'étranger mais d'origines différentes	*Effectif*	0	0	32	44	3	79
	%	0,00	0,00	0,19	0,26	0,02	0,47
	% ligne	0,00	0,00	40,51	55,70	3,80	
	% colonne	0,00	0,00	0,55	0,64	0,63	
Total	***Effectif***	**2706**	**871**	**5790**	**6830**	**479**	**16676**
	%	**16,23**	**5,22**	**34,72**	**40,96**	**2,87**	**100,00**
	Effectif manquant						**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 10 : nombre d'enfants en fonction de l'origine des membres du ménage

Table 10.a : selon l'origine regroupée des ménages

	Nb enfants	Aucun	1 enfant	2 enfants	3enfants	4 et +	**Total**
Même origine (France)	*Effectif*	7446	2604	2621	1010	245	13926
	%	44,65	15,62	15,72	6,06	1,47	83,51
	*% en ligne**	53,47	18,70	18,82	7,25	1,76	
	*% en colonne***	86,07	82,69	82,42	76,57	64,99	
Origine identique mais non française	*Effectif*	535	211	218	163	98	1225
	%	3,21	1,27	1,31	0,98	0,59	7,35
	% en ligne	43,67	17,22	17,80	13,31	8,00	
	% en colonne	6,18	6,70	6,86	12,36	25,99	
Couple mixte avec l'un né en France	*Effectif*	638	324	320	134	30	1446
	%	3,83	1,94	1,92	0,80	0,18	8,67
	% ligne	44,12	22,41	22,13	9,27	2,07	
	% colonne	7,37	10,29	10,06	10,16	7,96	
Couple mixte où les 2 sont nés à l'étranger mais d'origines différentes	*Effectif*	32	10	21	12	4	79
	%	0,19	0,06	0,13	0,07	0,02	0,47
	% ligne	40,51	12,66	26,58	15,19	5,06	
	% colonne	0,37	0,32	0,66	0,91	1,06	
Total	***Effectif***	**8651**	**3149**	**3180**	**1319**	**377**	**16676**
	%	**51,88**	**18,88**	**19,07**	**7,91**	**2,26**	**100,00**
	Effectif manquant						**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Table 10.b : selon l'origine détaillée des ménages

	Nb enfants	Aucun	1 enfant	2 enfants	3enfants	4 et +	**Total**
2 nés en France	*Effectif*	7446	2604	2621	1010	245	13926
	%	44,65	15,62	15,72	6,06	1,47	83,51
	*% en ligne**	53,47	18,70	18,82	7,25	1,76	
	*% en colonne***	86,07	82,69	82,42	76,57	64,99	
2 nés en UE	*Effectif*	213	65	66	20	6	370
	%	1,28	0,39	0,40	0,12	0,04	2,22
	% en ligne	57,57	17,57	17,84	5,41	1,62	
	% colonne	2,46	2,06	2,08	1,52	1,59	
2 nés au Maghreb	*Effectif*	197	88	68	48	45	446
	%	1,18	0,53	0,41	0,29	0,27	2,67
	% ligne	44,17	19,73	15,25	10,76	10,09	
	% colonne	2,28	2,79	2,14	3,64	11,94	
2 nés « ailleurs »	*Effectif*	125	58	84	95	47	409
	%	0,75	0,35	0,50	0,57	0,28	2,45
	% ligne	30,56	14,18	20,54	23,23	11,49	
	% colonne	1,44	1,84	2,64	7,20	12,47	
1 né en France + 1 né en UE	*Effectif*	277	124	154	44	8	607
	%	1,66	0,74	0,92	0,26	0,05	3,64
	% ligne	45,63	20,43	25,37	7,25	1,32	
	% colonne	3,20	3,94	4,84	3,34	2,12	
1 né en France + 1 né au Maghreb	*Effectif*	214	125	80	50	20	489
	%	1,28	0,75	0,48	0,30	0,12	2,93
	% ligne	43,76	25,56	16,36	10,22	4,09	
	% colonne	2,47	3,97	2,52	3,79	5,31	
1 né en France + 1 né « ailleurs »	*Effectif*	147	75	86	40	2	350
	%	0,88	0,45	0,52	0,24	0,01	2,10
	% ligne	42,00	21,43	24,57	11,43	0,57	
	% colonne	1,70	2,38	2,70	3,03	0,53	
2 nés à l'étranger mais dans des zones différentes	*Effectif*	32	10	21	12	4	79
	%	0,19	0,06	0,13	0,07	0,02	0,47
	% ligne	40,51	12,66	26,58	15,19	5,06	
	% colonne	0,37	0,32	0,66	0,91	1,06	
Total	***Effectif***	**8651**	**3149**	**3180**	**1319**	**377**	**16676**
	%	**51,88**	**18,88**	**19,07**	**7,91**	**2,26**	**100,00**
	Effectif manquant						**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 11 : corrélations statistiques simples entre l'origine des ménages et la réception d'allocations familiales de base

Table 11a : corrélations selon les origines regroupées des ménages

		Réception des allocations familiales de base	**Total**
Ménage d'origine française	*Effectif*	3304	13 912
	%	19,84	83,53
	% ligne	23,75	.
	% colonne	80,35	.
Ménage d'origine étrangère (une seule origine)	*Effectif*	383	1223
	%	2,30	7,34
	% ligne	31,32	.
	% colonne	9,31	.
Ménage mixte (une personne née en France et une à l'étranger)	*Effectif*	399	1444
	%	2,40	8,67
	% ligne	27,63	.
	% colonne	9,70	.
Ménage mixte de deux personnes d'origine étrangère et différente	*Effectif*	26	77
	%	0,16	0,46
	% ligne	33,77	.
	% colonne	0,63	.
Total	*Effectifs*	4112	16 656
	%	24,69	100,00
	Manquants		405

Source : données de l'enquête BdM 2006

Table 11b : corrélations selon les origines détaillées des ménages

		Réception des allocations familiales de base	**Total**
2 nés en France	*Effectif*	3304	13 912
	%	19,84	83,53
	% ligne	23,75	
	% colonne	80,35	
2 nés en UE	*Effectif*	73	368
	%	0,44	2,21
	% ligne	19,84	
	% colonne	1,78	
2 nés au Maghreb	*Effectif*	124	446
	%	0,74	2,68
	% ligne	27,80	
	% colonne	3,02	
2 nés « ailleurs »	*Effectif*	186	409
	%	1,12	2,46
	% ligne	45,48	
	% colonne	4,52	
1 né en France + 1 né en UE	*Effectif*	163	605
	%	0,98	3,63
	% ligne	26,94	
	% colonne	3,96	
1 né en France + 1 né au Maghreb	*Effectif*	130	489
	%	0,78	2,94
	% ligne	26,58	
	% colonne	3,16	
1 né en France + 1 né « ailleurs »	*Effectif*	106	350
	%	0,64	2,10
	% ligne	30,29	
	% colonne	2,58	
2 nés à l'étranger mais dans des zones différentes	*Effectif*	26	77
	%	0,16	0,46
	% ligne	33,77	
	% colonne	0,63	
Total	***Effectifs***	**4112**	**16 656**
	%	**24,69**	**100,00**
	Manquants		**405**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 12 : corrélations statistiques simples entre l'origine des ménages et la réception de prestations familiales

Table 12a : corrélations selon les origines regroupées des ménages

		Réception des prestations familiales	**Total**
Ménage d'origine française	*Effectif*	3532	13 926
	%	21,18	83,51
	% ligne	25,36	
	% colonne	80,02	
Ménage d'origine étrangère (une seule origine)	*Effectif*	425	1225
	%	2,55	7,35
	% ligne	34,69	
	% colonne	9,63	
Ménage mixte (une personne née en France et une à l'étranger)	*Effectif*	427	1446
	%	2,56	8,67
	% ligne	29,53	
	% colonne	9,67	
Ménage mixte de deux personnes d'origine étrangère et différente	*Effectif*	30	79
	%	0,18	0,47
	% ligne	37,97	
	% colonne	0,68	
Total	***Effectifs***	**4414**	**16 676**
	%	**26,47**	**100,00**
	Manquants		**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Table 12b : corrélations selon les origines détaillées des ménages

		Réception des prestations familiales	**Total**
2 nés en France	*Effectif*	3532	13 926
	%	21,18	83,51
	% ligne	25,36	
	% colonne	80,02	
2 nés en UE	*Effectif*	76	370
	%	0,46	2,22
	% ligne	20,54	
	% colonne	1,72	
2 nés au Maghreb	*Effectif*	146	446
	%	0,88	2,67
	% ligne	32,74	
	% colonne	3,31	
2 nés « ailleurs »	*Effectif*	203	409
	%	1,22	2,45
	% ligne	49,63	
	% colonne	4,60	
1 né en France + 1 né en UE	*Effectif*	173	607
	%	1,04	3,64
	% ligne	28,50	
	% colonne	3,92	
1 né en France + 1 né au Maghreb	*Effectif*	142	489
	%	0,85	2,93
	% ligne	29,04	
	% colonne	3,22	
1 né en France + 1 né « ailleurs »	*Effectif*	112	350
	%	0,67	2,10
	% ligne	32,00	
	% colonne	2,54	
2 nés à l'étranger mais dans des zones différentes	*Effectif*	30	79
	%	0,18	0,47
	% ligne	37,97	
	% colonne	0,68	
Total	***Effectifs***	**4414**	**16 676**
	%	**26,47**	**100,00**
	Manquants		**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Table 12c : statistique des bénéficiaires d'allocations familiales au sens large (variable créée et active dès lors que l'agent reçoit soit les allocations familiales de base, soit des prestations familiales ou des bourses, soit les deux)

	est considéré comme ayant recours aux alloc. Fam. en général	Non	Oui	**Total**
Reçoit des alloc. fam. de base				
Non		12 582	326	12 908
Oui		0	4133	4133
Total		**12 852**	**4459**	**17 041**

Source : données de l'enquête BdM 2006 (Effectif manquant : 20)

	est considéré comme ayant recours aux alloc. fam. en général	Non	Oui	**Total**
Reçoit des prestations familiales				
Non		12 602	0	12 602
Oui		0	4459	4459
Total		**12 602**	**4459**	**17 061**

Source : données de l'enquête BdM 2006 (Effectif manquant : aucun)

Un total de 4133 personnes reçoivent les allocations familiales de base et 4459 reçoivent les prestations familiales (certaines parmi les chiffres cités reçoivent les deux à la fois). En groupant les deux aides, le total des personnes bénéficiaires d'allocations familiales au sens large rejoint le plus grand des deux chiffres (4459), ce qui est logique. Certains ne touchent pas les allocations de base mais sont comptabilisés parmi les bénéficiaires des allocations familiales quand même (326 personnes) parce qu'elles touchent les prestations.

Annexe 13 : Dépendance aux aides au logement selon l'origine détaillée des ménages

Origine du ménage		Réception de l'aide au logement	**Total**
2 nés en France	*Effectif*	1880	13 926
	%	11,27	83,51
	% ligne	13,50	/
	% colonne	75,44	/
2 nés en UE	*Effectif*	58	370
	%	0,35	2,22
	% ligne	15,68	
	% colonne	2,33	
2 nés au Maghreb	*Effectif*	191	446
	%	1,15	2,67
	% ligne	42,83	
	% colonne	7,66	
2 nés « ailleurs »	*Effectif*	172	409
	%	1,03	2,45
	% ligne	42,05	
	% colonne	6,90	
1 né en France + 1 né en UE	*Effectif*	44	607
	%	0,26	3,64
	% ligne	7,25	
	% colonne	1,77	
1 né en France + 1 né au Maghreb	*Effectif*	95	489
	%	0,57	2,93
	% ligne	19,43	
	% colonne	3,81	
1 né en France + 1 né « ailleurs »	*Effectif*	46	27
	%	0,28	0,16
	% ligne	13,14	
	% colonne	1,85	
2 nés à l'étranger mais dans des zones différentes	*Effectif*	6	79
	%	0,04	0,47
	% ligne	7,59	
	% colonne	0,24	
Total	***Effectifs***	**2492**	**16 676**
	%	**14,94**	**100,00**
	Manquants		**385**

Source : données de l'enquête BdM 2006

Annexe 14 : Estimation de la probabilité d'allocations de chômage en fonction de la nationalité

	Var. dep / Var. exp.	Prob (alloc. chômage)	
Var. Réf.		**Coef.**	**Odd ratio**
Sex_{hom}	Sex_{fem}	-0,008	0,992
		(0,048)	
Age_{30-39}	Age_{18-29} #	0,223***	1,250
		(0,079)	
	Age_{40-49}	-0,144**	0,866
		(0,068)	
	Age_{50-59}	-0,137*	0,872
		(0,078)	
	Age_{60+}	-1,713***	0,180
		(0,115)	
$Natio_{français\ naiss}$	$Natio_{naturalisé}$	0,524***	1,689
		(0,107)	
	$Natio_{UE}$	0,271*	1,312
		(0,148)	
	$Natio_{Maghreb}$	0,812***	2,252
		(0,152)	
	$Natio_{autre\ +Afriq}$	0,246	1,279
		(0,257)	
	$Natio_{apatride}$	0,437***	1,548
		(0,186)	
$Nbenf_0$	$Nbenf_1$	0,342***	1,408
		(0,065)	
	$Nbenf_2$	0,064	1,066
		(0,075)	
	$Nbenf_3$	0,507***	1,660
		(0,091)	
	$Nbenf_{4+}$	0,491***	1,633
		(0,138)	
$Dipl_{etu\ \text{sup.}}$	$Dipl_{bac,cap,bep}$	0,202***	1,224
		(0,062)	
	$Dipl_{bepc,0}$	0,430***	1,538
		(0,069)	
Hab_{Paris}	Hab_{rur}	0,120	1,127
		(0,082)	
	Hab_{5m-20m}	0,247***	1,280
		(0,086)	
	$Hab_{20m-100m}$	0,359***	1,432
		(0,089)	
	$Hab_{100m-2mllion}$	0,093	1,097
		(0,078)	
$Matr_{marié}$	$Matr_{celib}$	0,329***	1,389
		(0,065)	
	$Matr_{veuf}$	-0,051	0,950
		(0,149)	
	$Matr_{divorcé}$	0,303***	1,354
		(0,088)	
	Const.	-2,343***	-
		(0,105)	
	Nber Obs.	17061	-

Annexe 15 : Estimation de la probabilité de RMI en fonction de la nationalité

	Var. dep / Var. exp.	Prob (RMI)	
Var. Réf.		**Coef.**	**Odd ratio**
Sex_{hom}	Sex_{fem}	0,203*	1,226
		(0,111)	
Age_{30-39}	Age_{18-29} #	0,375**	1,455
		(0,178)	
	Age_{40-49}	-0,010	0,990
		(0,135)	
	Age_{50-59}	-0,293*	0,746
		(0,165)	
$Natio_{français\ naiss}$	$Natio_{naturalisé}$	0,878***	2,405
		(0,202)	
	$Natio_{UE}$	-0,625	0,535
		(0,514)	
	$Natio_{Maghreb}$	1,615***	5,027
		(0,224)	
	$Natio_{autre\ +Afriq}$	1,969***	7,161
		(0,322)	
	$Natio_{apatride}$	1,335***	3,801
		(0,298)	
$Nbenf_0$	$Nbenf_1$	0,501***	1,651
		(0,152)	
	$Nbenf_2$	0,484***	1,622
		(0,161)	
	$Nbenf_3$	1,043***	2,836
		(0,182)	
	$Nbenf_{4+}$	1,524***	4,590
		(0,217)	
$Dipl_{etu\ sup.}$	$Dipl_{bac,cap,bep}$	0,604***	1,829
		(0,167)	
	$Dipl_{bepc,0}$	1,414***	4,113
		(0,167)	
Hab_{Paris}	Hab_{rur}	0,222	1,249
		(0,212)	
	Hab_{5m-20m}	0,333	1,395
		(0,217)	
	$Hab_{20m-100m}$	0,912***	2,489
		(0,201)	
	$Hab_{100m-2mllion}$	1,037***	2,819
		(0,179)	
$Matr_{marié}$	$Matr_{celib}$	1,280***	3,596
		(0,140)	
	$Matr_{veuf}$	1,245***	3,472
		(0,307)	
	$Matr_{divorcé}$	1,767***	5,854
		(0,151)	
	Const.	-6,147***	-
		(0,268)	
	Nber Obs.	11866	-

Annexe 16 : Méthodologie de la comptabilité générationnelle avec immigration

Cette annexe développe les principes de base de la comptabilité générationnelle avec immigration. La principale contrainte qui pèse sur la politique budgétaire est la contrainte de solvabilité de l'Etat. La méthode de la comptabilité générationnelle repose sur la notion de contrainte budgétaire intertemporelle des administrations publiques qui stipule que toutes les dépenses publiques doivent être financées par les taxes, que ce soit aujourd'hui ou dans le futur. Pour l'année de base t, celle-ci s'écrira de la manière suivante :

$$PVL_t + PVF_t = \sum_{s=1}^{\infty} \frac{G_s}{(1+i)^{s-t}} - W_t \quad (1)$$

où PVL_t désigne la valeur actualisée des contributions nettes de toutes les générations vivantes à l'instant t sur le restant de leur vie et PVF_t la valeur actualisée des contributions nettes des générations futures sur l'ensemble de leur vie. Le premier terme du membre de droite représente la valeur actualisée de la consommation publique de biens et services, avec G_s mesurant en l'année s la consommation publique non-spécifique à l'âge et i le taux d'actualisation. W_t est la richesse nette de l'État en l'année t et constitue le seul élément directement observable. Nous considérons ici qu'elle est égale à l'opposé de la dette publique financière, laissant ainsi de côté la richesse du gouvernement et en particulier les actifs physiques

Le solde de dépenses publiques non-ventilées, G_s, est supposé évoluer sous le double effet de la croissance de la population et de la croissance de la productivité, ce qui revient à faire évoluer les dépenses par tête au rythme de la productivité :

$$\frac{G_s}{p_s} = (1+\gamma)^{s-t} \frac{G_t}{p_t}$$

avec γ le taux de croissance de la productivité et p_t la taille de la population totale en l'année t. La définition et l'interprétation de ce terme donnent lieu à de nombreuses controverses et constituent l'un des aspects les plus critiquables de la CG. En effet, il est composé de l'ensemble des recettes et dépenses publiques qui n'ont pu faire l'objet d'une répartition par âge et ne sont donc pas incluses dans le bilan individuel (prestations-cotisations) des différentes générations constitué par PVL_t et PVF_t. Ces dépenses sont alors traitées comme des résidus et s'apparentent à des consommations de l'État (défense, transports, infrastructures, recherche, environnement, ...) qui concernent normalement des biens publics, de consommation mais aussi et surtout d'investissement. La nature même de ces biens explique toutefois la grande difficulté à les répartir de manière fiable puisqu'il n'est pas clair qu'un âge particulier en tire d'avantage bénéfice qu'un autre.

La valeur actualisée des taxes nettes des générations vivantes en t sur le reste de leur vie, PVL_t, est la somme de leurs comptes générationnels. En supposant que les individus vivent un maximum de D années et en distinguant nos deux catégories de population étudiées (A = Autochtones et I = Immigrés), la valeur actualisée des contributions nettes des générations vivantes peut s'écrire de la manière suivante :

$$PVL_t = \sum_{j=0}^{D} \left(n_{j,t}^{A} p_{j,t}^{A} + n_{j,t}^{I} p_{j,t}^{I} \right) \quad (2)$$

où $p_{j,t}^X$ représente la taille de la population de type X ($X = A, I$), d'âge j à l'instant t et $n_{j,t}^X$ mesure le compte générationnel d'un agent de type X, d'âge j à l'instant t.

Le compte générationnel d'un individu de type X et de la génération j est obtenu en divisant la charge nette totale de la cohorte, $N_{j,t}^X$, par son effectif en l'année de référence, $p_{j,t}^X$, et peut alors s'écrire :

$$n_{j,t}^X = \frac{N_{j,t}^X}{p_{j,t}^X} = \frac{1}{p_{j,t}^X} \sum_{k=j}^{D} \frac{\theta_{k,t+k-j}^X p_{k,t+k-j}^X}{(1+i)^{k-j}} \qquad j = 0, ..., D \tag{3}$$

où $\theta_{k,t+k-j}^X$ est la valeur prévue de la contribution nette moyenne versée au gouvernement l'année $t+k-j$ par un individu de type X et d'âge k[74].

Le compte générationnel d'un immigré, tel que construit à l'équation 3, est cependant difficilement interprétable. En effet, il incorpore les taxes nettes issues des flux d'immigration futurs (les immigrés entrant en France après l'année t) tout en étant rapporté à la taille de la population immigrée de l'année de référence. Sa construction est néanmoins nécessaire pour la prise en compte de l'impact total de l'immigration, présente et future, dans la contrainte budgétaire intertemporelle (équation 1). Toutefois, une présentation des comptes générationnels des immigrés sera proposée en retirant les flux d'immigration futurs (ce qui revient à laisser "mourir" les générations d'immigrés de l'année de départ) afin de permettre l'évaluation de la contribution de chaque génération d'immigrés présente en France pour l'année de référence :

$$n_{j,t}^{I*} = \frac{N_{j,t}^{I*}}{p_{j,t}^I} = \frac{1}{p_{j,t}^I} \sum_{k=j}^{D} \frac{\theta_{k,t+k-j}^I p_{k,t+k-j}^{I*}}{(1+i)^{k-j}} \qquad j = 0, ..., D \tag{4}$$

$$p_{k,t+k-j+1}^{I*} = p_{k,t+k-j}^{I*} \beta_{k,t+k-j}^{I*}$$

$$p_{k,t}^{I*} = p_{k,t}^I$$

où $\beta_{k,t+k-j}^{I*}$ désigne la probabilité qu'un immigré de la génération k vivant à la période $t+k-j$ soit encore en vie à la période suivante.

Ces comptes restent malgré tout difficilement comparables avec ceux des natifs puisque par définition les immigrés ne naissent pas en France et n'arrivent pas tous au même âge. Pour cette raison, nous calculons un indicateur synthétique de la contribution moyenne d'un immigré présent en France en t durant le reste de sa vie, $\bar{n}_t^I$, en rapportant la charge nette totale de l'ensemble des immigrés présents en France en t, découlant de l'équation 4, à l'effectif de la population immigrée de l'année de référence :

$$\bar{n}_t^I = \sum_{j=0}^{D} \frac{N_{j,t}^{I*}}{p_{j,t}^I}$$

Les comptes par génération indiquent non seulement ce que les catégories d'âge aujourd'hui en vie devront payer mais aussi les contributions probables que devront verser les générations futures. En effet, la valeur actualisée des contributions nettes des générations futures, PVF_t, peut être déterminée comme le résidu de la contrainte budgétaire intertemporelle (équation 1). Il convient alors de répartir cette charge entre les générations futures. La méthode traditionnelle de la comptabilité générationnelle équilibre la contrainte budgétaire

[74]La méthodologie de la comptabilité générationnelle est relativement simple puisqu'elle suppose la constance dans le temps de la structure par âge des taxes et transferts, au taux de progrès technique près.

intertemporelle de l'État par un ajustement uniforme sur les seules générations futures. Celles-ci paieront ainsi une charge par tête équivalente au progrès technique près.
Cependant, cette méthode peut aboutir à des résultats étranges notamment lorsque, comme dans notre cas, les comptes générationnels des différentes catégories de population considérées, $n_{0,t}^{X}$, sont de signe inverse. Son utilisation reviendrait ainsi à faire varier les comptes générationnels des immigrés en sens inverse de ce qui serait effectivement nécessaire afin de rétablir l'équilibre à long terme. De plus, comme les immigrants n'arrivent pas tous au même âge, il semble difficile d'appliquer une méthode convenable d'agrégation. Enfin, il semble assez peu concevable de faire porter l'ajustement sur les seules générations futures (c'est à dire celles nées après notre année de référence). Dès lors, si la contrainte budgétaire intertemporelle n'est pas équilibrée étant donné la politique budgétaire de départ, le changement de politique dicté par ce déséquilibre concernera aussi bien les générations déjà nées que les générations futures.
Pour toutes ces raisons, nous utiliserons une méthode alternative permettant de répartir la charge à financer de manière plus équitable. Cette méthode implique de calculer dans un premier temps, étant donné la politique fiscale initiale, l'ensemble de ce que paieront et percevront les générations futures. En appliquant la même méthodologie qu'aux équations 2 et 3, ceci nous donne :

$$PVF_t^{*} = \sum_{s=t+1}^{\infty} \sum_{j=0}^{Min[s-t-1;D]} \frac{\theta_{j,s}^{A} p_{j,s}^{A} + \theta_{j,s+j}^{I} p_{j,s}^{I}}{(1+i)^{s-t}} \tag{5}$$

où PVF_t^{*} donne la valeur actualisée des contributions nettes des générations futures sous l'hypothèse d'un maintien à l'identique de la politique fiscale de départ.
La comparaison de ce montant hypothétique, PVF_t^{*}, à celui permettant d'équilibrer la contrainte budgétaire intertemporelle, PVF_t, permet de déduire le montant global du déséquilibre à financer, analogue à une dette publique intertemporelle ($IPL = PVF_t - PVF_t^{*}$). Il ne reste plus ensuite qu'à ajuster de manière proportionnelle l'ensemble des taxes (ou l'ensemble des transferts ou les deux simultanément) sur toutes les générations (vivantes et futures) jusqu'à ce que la contrainte budgétaire soit équilibrée :

$$PVL_t^{adj} = \sum_{j=0}^{D} \sum_{k=j}^{D} \sum_{X=A,I} \frac{\left[\theta_{T,k,t+k-j}^{X}(1+\eta_T) - \theta_{B,k,t+k-j}^{X}(1-\eta_B)\right] p_{k,t+k-j}^{X}}{(1+i)^{k-j}}$$

$$PVF_t^{adj} = \sum_{s=t+1}^{\infty} \sum_{j=0}^{Min[s-t-1;D]} \sum_{X=A,I} \frac{\left[\theta_{T,j,s}^{X}(1+\eta_T) - \theta_{B,j,s}^{X}(1-\eta_B)\right] p_{j,s}^{X}}{(1+i)^{s-t}}$$

$$PVL_t^{adj} + PVF_t^{adj} = \sum_{s=1}^{\infty} \frac{G_s}{(1+i)^{s-t}} + W_t$$

où l'ensemble des taxes, θ_T^{X}, et l'ensemble des transferts, θ_B^{X}, sont respectivement ajustés des facteurs η_T et η_B de manière à rendre la politique budgétaire soutenable à long terme. Il est alors possible de réexprimer, étant donné la nouvelle politique fiscale, les comptes générationnels des différentes générations.

Annexe 18 : Le modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées avec agents hétérogènes

Afin d'évaluer l'impact économique et budgétaire de l'immigration, il est nécessaire de décrire précisément l'environnement démographique et économique dans lequel les migrants interagissent avec les natifs. L'analyse est donc effectuée à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées avec agents hétérogènes (MEG-GI).

Le bloc démographique

Le bloc démographique offre une représentation fidèle de la structure par âge, par niveau d'éducation et par lieu de naissance de la population française[75]. À chaque période de temps, la population est formée de huit cohortes adultes, allant de celle âgée de 15 à 24 ans (notée cohorte 0) à celle âgée de 85 à 94 ans (notée cohorte 7). Une période du modèle équivaut donc à dix années. Les individus âgés de 0 à la période t forment donc la cohorte t.

Nous considérons deux sources d'hétérogénéité à l'intérieur de chaque cohorte. La première concerne le niveau d'éducation des individus. Nous distinguons trois grands niveaux d'éducation : le niveau d'éducation inférieur au baccalauréat (aucun diplôme, certificat d'études primaires, BEPC, BEP, CAP), le niveau baccalauréat (baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, capacité en droit) et le niveau supérieur au baccalauréat (diplôme universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'ingénieur). Ces catégories[76] sont notées, respectivement, par les exposants $S = L, M, H$. La seconde source d'hétérogénéité concerne l'origine nationale. Nous distinguons les natifs et les immigrés et ces catégories sont notées, respectivement, par les indices $X = N, M$. Comme dans Storesletten (2000), nous supposons que le niveau d'éducation des immigrés de deuxième génération est indépendant du niveau d'éducation de leurs parents : les immigrés de seconde génération se comportent comme des natifs.

À l'instant t, la population d'âge j ($j = 0,...,7$), de niveau d'éducation S ($S = L, M, H$) et d'origine X ($X = N, M$) est dénotée par $P^S_{X,j,t}$. Par souci de simplicité, nous supposons que les individus donnent naissance à leurs enfants à 30 ans, au milieu de leur deuxième période de vie adulte ($j = 1$). Par conséquent, les enfants naissant à la date t (de parents de la cohorte $t-1$) atteignent l'âge de 15 ans en $t+2$. Les taux de fécondité diffèrent avec le niveau d'éducation et l'origine. À l'instant t, le nombre d'enfants par individu de niveau d'éducation S et d'origine X est noté $n^S_{X,t}$. Les agents les plus jeunes (de la classe d'âge $j = 0$) décident de la poursuite ou non de leurs études et donc de leur niveau d'éducation. À l'instant t, les proportions de jeunes individus optant pour les différents niveaux d'éducation ($S = L, M, H$) sont notés par π^L_t , π^M_t et π^H_t. Les individus toujours scolarisés à 18 ans doivent choisir entre un niveau moyen ou supérieur d'éducation sur la base des différences de revenu

[75] Comme dans le chapitre 2, est considéré comme immigré tout individu né à l'étranger et qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance.

[76] Dans la suite, nous utilisons la terminologie anglo-saxone en distinguant le niveau d'éducation primaire (L), le niveau secondaire (M) et le niveau d'éducation tertiaire (H).

anticipé. Les proportions π_t^M et π_t^H sont endogènes, ce qui permet de tenir compte de l'impact de la population immigrée sur les choix éducatifs des natifs. À l'inverse, les agents non-qualifiés sont ceux qui ont arrêté leur scolarité avant 18 ans, c'est à dire avant de devenir adultes. Nous considérons ainsi que la proportion de faiblement éduqués, π_t^L, est exogène. Ce processus de choix éducatifs des natifs est décrit en détail un peu plus loin.

À chaque période, de nouveaux immigrés entrent dans le pays. La variable $I_{0,t}^S$ mesure le nombre de jeunes migrants entrant dans le pays d'accueil à l'âge 0 avec un niveau d'éducation S. Dans le même temps, des natifs et des immigrés quittent le pays. Les variables $\xi_{N,j,t}^S$ et $\xi_{M,j,t}^S$ mesurent respectivement les taux nets d'émigration (émigrants moins immigrants, rapporté à la taille de la cohorte à la période précédente) chez les natifs et les immigrés de niveau d'éducation S et d'âge j. Ces taux sont positifs pour les natifs et peuvent être positifs ou négatifs pour les migrants selon l'âge et l'année considérée. Finalement, un certain nombre d'individus meurent à chaque période dans chacune des cohortes. Ces taux de mortalité ne dépendent que du niveau d'éducation et sont donc similaires pour les migrants et les natifs de même qualification. Nous désignons par $\beta_{j,t}^S$ ($j = 1,...,7$) la proportion d'individus de niveau d'éducation S décédant entre l'âge $j-1$ et l'âge j.

La dynamique de la population est déterminée par un ensemble de 48 équations par période (six équations par cohorte). Le nombre de jeunes natifs (âgés de 15 à 24 ans) de niveau d'éducation S regroupe les enfants des natifs et des immigrés de la génération $t-2$ pondérés par la probabilité d'appartenir à la qualification S. Le nombre de jeunes migrants est supposé exogène :

$$P_{N,0,t}^S = \pi_t^S \sum_{S'} \left[P_{N,1,t-2}^{S'} n_{N,t-2}^{S'} + P_{M,1,t-2}^{S'} n_{M,t-2}^{S'} \right]$$

$$P_{M,0,t}^S = I_{0,t}^S$$

S'agissant des autres cohortes, nous utilisons un processus dynamique relativement simple basé sur les probabilités de décès, l'immigration et l'émigration. La taille des cohortes âgées de 1 à 7 s'écrit :

$$P_{X,j,t}^S = \beta_{j,t}^S (1 - \xi_{X,j,t}^S) P_{X,j-1,t-1}^S \qquad j = 1,...,7$$

Le comportement des entreprises

Le secteur production joue un rôle crucial dans l'analyse des effets de l'immigration puisqu'il définit la manière dont les migrants concurrencent les natifs sur le marché du travail. Plutôt que de supposer l'existence de plusieurs marchés de travail (pour les travailleurs faiblement, moyennement et hautement qualifiés, pour les jeunes, les plus vieux, etc), nous faisons l'hypothèse que les travailleurs d'âge, de diplôme et d'origine différents offrent différentes combinaisons d'étude et d'expérience. L'intérêt de cette approche réside dans le fait que le nombre de facteurs en concurrence est indépendant du nombre de groupes considérés[77]. Par ailleurs, nous considérons l'existence

[77] Ceci diffère de l'approche de Card et Lemieux (2001) qui agrègent dans une fonction de production de type

d'imperfections dans le fonctionnement du marché du travail conduisant à l'existence d'un chômage. Formellement, à chaque période, une firme représentative utilise du travail en unités efficaces (Q_t) et du capital physique (K_t) afin de produire un bien composite (Y_t). Nous supposons une fonction de production de type Cobb-Douglas à rendements d'échelle constants :

(1) $$Y_t = A_t K_t^{1-\varphi} Q_t^{\varphi}$$

où φ mesure la part des revenus du travail dans le produit national et A_t désigne un processus exogène déterminant la productivité globale des facteurs.

Découlant de la littérature Mincerienne portant sur la détermination des salaires, la quantité de travail en unités efficaces (Q_t) agrège de manière explicite les attributs des travailleurs natifs et immigrés. Elle repose sur les travaux de Ben Porath (1967), Card et Lemieux (2001) ou Wasmer (2001a). Comme discuté dans Chojnicki et al. (2005), le choix de cette fonction de production conditionne fortement l'impact de l'immigration sur les variations de l'offre d'attributs. La quantité de travail en unités efficaces combine le travail physique, l'expérience et l'éducation à l'aide d'une transformation CES :

(2) $$Q_t = \left[L_t^{\rho} + \mu E_t^{\rho} + \Theta_t H_t^{\rho}\right]^{1/\rho}$$

où L_t mesure le travail physique, E_t représente expérience et H_t désigne l'éducation. Le paramètre ρ est l'inverse de l'élasticité de substitution entre ces attributs et μ est un paramètre de préférence pour l'expérience. Enfin, Θ_t est un processus exogène désignant le progrès technique biaisé vers la qualification.

Cette firme représentative se comporte de façon concurrentielle sur les marchés des facteurs et maximise son profit:

(3) $$PROF_t = Y_t - (r_t + d)K_t - w_t^L L_t - w_t^H H_t - w_t^E E_t$$

où d représente le taux de dépréciation du capital physique, r_t est le taux d'intérêt et w_t^L, w_t^H et w_t^E sont les rémunérations associées au travail physique, à l'éducation et à l'expérience. Les conditions de maximisation du profit par la firme s'écrivent :

(4)
$$\begin{aligned} r_t &= (1-\varphi) A_t K_t^{-\varphi} Q_t^{\varphi} - d \\ w_t^L &= \varphi A_t K_t^{1-\varphi} Q_t^{\varphi/\rho - 1} L_t^{\rho - 1} \\ w_t^E &= \varphi A_t K_t^{1-\varphi} Q_t^{\varphi/\rho - 1} \mu E_t^{\rho - 1} \\ w_t^H &= \varphi A_t K_t^{1-\varphi} Q_t^{\varphi/\rho - 1} \Theta_t H_t^{\rho - 1} \end{aligned}$$

CES les stocks de capital humain spécifiques à chaque cohorte. Le nombre de fonctions CES emboîtées dépend alors du nombre de cohortes considérées.

Clairement, l'offre d'expérience et l'offre d'éducation influencent le taux de rendement de ces deux facteurs. Le progrès technologique biaisé, Θ_t, influence la prime de qualification, $w_t^H / w_t^L = [H_t / L_t]^{\rho-1}\Theta_t$, mais n'a aucun effet sur la prime d'expérience, $w_t^E / w_t^L = \mu[E_t / L_t]^{\rho-1}$. Si $\varphi / \rho < 1$, une augmentation du stock d'éducation ou d'expérience réduit le niveau du salaire de base w_t^L.

Les choix de consommation et d'épargne

Les individus ont une durée de vie incertaine découlant de la probabilité de mourir à la fin de chaque période de vie. Ils maximisent une fonction d'utilité attendue de cycle de vie qui ne dépend que des dépenses de consommation. S'appuyant sur De la Croix et Docquier (2003), nous utilisons une forme de type séparable par rapport au temps et logarithmique :

$$E(U^S_{X,t}) = \sum_{j=0}^{7} \Delta_{j,t+j} \ln(c^S_{X,j,t+j}) \tag{5}$$

où $c^S_{X,j,t+j}$ est la consommation de la génération t à l'âge j d'un consommateur de niveau d'éducation S et d'origine X. Le terme $\Delta_{j,t+j} = \prod_{s=1}^{j} \beta_{s,t}$ ($j = 1,..., 7$) est la probabilité cumulée d'être en vie à l'âge j (évaluée par rapport à l'âge 0) et telle que $\Delta_{0,t+0} = 1$.

Dans l'esprit d'Arrow-Debreu, nous postulons l'existence d'un marché pour chacune des consommations contingentes. Cela revient à supposer que chaque individu a la possibilité de s'assurer en début de vie contre l'incertitude sur sa durée de vie. Les agents nés à l'instant t doivent choisir le plan optimal de consommations contingentes qui maximise leur utilité attendue sous contrainte budgétaire et étant donné la séquence de prix contingents[78]. La contrainte budgétaire requiert l'égalité entre la valeur attendue des dépenses et des revenus. Pour un natif, cette contrainte budgétaire s'écrit de la manière suivante :

$$\begin{aligned} &\sum_{j=0}^{7} p_{j,t+j}\left[c^S_{N,j,t+j}(1+\tau^c_{t+j}) - T^S_{N,j,t+j}\right] \\ &= \left[\omega^L_{j,t+j} + \omega^E_{j,t+j} e^S_{N,j,t+j} + \omega^H_{j,t+j} h^S_{N,j,t+j}\right] \ell^S_{N,j,t+j} \end{aligned} \tag{6}$$

où τ^c_{t+j} est le taux de taxe sur la consommation à la période $t + j$, $p_{j,t+j}$ est le prix d'une unité du bien dans le cas où l'individu est encore en vie à l'âge j, $T^S_{X,j,t+j}$ désigne le total des transferts publics

[78] La mortalité représente la seule source d'incertitude. Puisque les taux de mortalité diffèrent selon l'âge et le niveau d'éducation, les prix et salaires contingents dépendent de ces caractéristiques.

reçus à l'âge j (incluant les dépenses d'éducation, de retraite et tous les autres types de transferts), $\ell^S_{X,j,t+j}$ mesure l'offre de travail à l'âge j et $\omega^L_{j,t+j}$, $\omega^H_{j,t+j}$ et $\omega^E_{j,t+j}$ représentent respectivement les salaires contingents nets de toutes taxes relatifs au travail physique, à l'éducation et à l'expérience.

La maximisation de l'utilité anticipée (5) sous (6) détermine la loi d'évolution des dépenses de consommations contingentes sur l'ensemble de la vie :

$$(7) \qquad c^S_{X,j+1,t+j+1} = \frac{(1+r_{t+1})(1+\tau^c_t)}{(1+\tau^c_{t+1})}\ c^S_{X,j,t+j} \qquad \forall X;\forall S;\forall j = 0,...,6$$

Le patrimoine implicite $a^S_{X,j,t+1}$, est donné par la différence entre ses revenus et sa consommation :

$$\begin{aligned} p_{0,t}a^S_{X,0,t} &= \left(\omega^L_{0,t} + \omega^E_{0,t}e^S_{X,0,t} + \omega^H_{0,t}h^S_{X,0,t}\right)\ell^S_{X,0,t} \\ &\quad - p_{0,t}\left[c^S_{X,0,t}(1+\tau^c_t) - T^S_{X,0,t}\right] \\ p_{j,t+j}a_{j,t+j} &= p_{j-1,t+j-1}a^S_{X,j-1,t+j-1} + \\ &\quad \left(\omega^L_{j,t+j} + \omega^E_{j,t+j}e^S_{X,j,t+j} + \omega^H_{j,t+j}h^S_{X,j,t+S}\right)\ell^S_{X,j,t+j} \\ &\quad - p_{j,t+j}\left[c^S_{X,j,t+j}(1+\tau^c_{t+j}) - T^S_{X,j,t+j}\right] \end{aligned}$$

Nous supposons que les immigrés lors de leur entrée sur le territoire national ont la même richesse que les natifs de même niveau de qualification et de même âge. Ceci revient à supposer qu'un immigré faiblement qualifié entrera dans le pays avec un faible montant de richesse alors qu'un immigré de qualification supérieure apportera davantage de patrimoine. La structure par âge et diplôme des immigrés étant sensiblement différente de celle des natifs, l'immigration affecte le stock de capital par travailleur. Les immigrés entrant à l'âge $j > 0$ adoptent ainsi les mêmes comportements que les natifs de même catégorie. Finalement, l'agrégation des consommations individuelles donne la consommation privée nationale :

$$C_t = \sum_{j=0}^{7}\sum_{X=N,M}\sum_{S=L,M,H} P^S_{X,j,t}c^S_{X,j,t}$$

Les choix éducatifs

Les natifs choisissent également leur niveau d'éducation ou, de façon équivalente, la durée de leurs études. La variable exogène $0 \le \bar{u}_S \le 1$ (telle que $\bar{u}_L < \bar{u}_M < \bar{u}_H$) mesure la proportion de temps qu'un natif de niveau d'éducation S consacre à son éducation entre 15 et 24 ans. Comme indiqué précédemment, la proportion d'individus arrêtant leurs études avant le baccalauréat (π^L_t) est exogène. Cette hypothèse repose sur le fait selon lequel la décision d'arrêter les études avant la majorité est

souvent prise au niveau familial. Pour les individus ayant atteint un niveau de diplôme intermédiaire, le choix du nombre d'années d'étude est effectué en comparant les gains et les coûts d'une éducation plus longue. Le gain monétaire est capturé par le revenu anticipé de cycle de vie découlant de la contrainte budgétaire (6) :

$$E(AIME_t^S) \equiv \sum_{j=0}^{7} \left(\omega_{j,t+j}^L + \omega_{j,t+j}^E e_{X,j,t+j}^S + \omega_{j,t+j}^H h_{X,j,t+j}^S\right) \ell_{X,j,t+j}^S$$

L'effort nécessaire à l'obtention du diplôme est supposé proportionnel au coût d'opportunité de l'éducation, $\lambda \omega_{0,t}^L \bar{u}_S (1-\nu_t)$, où ν_t désigne le taux de subvention des dépenses d'éducation et λ est une variable d'échelle déterminant l'aptitude à s'éduquer. Cette aptitude λ est distribuée de manière uniforme sur $\left[\underline{\lambda}, \bar{\lambda}\right]$.

La condition suivante définit l'intervalle de λ sur lequel l'éducation tertiaire domine l'éducation secondaire :

$$E(AIME_t^H) - \lambda \omega_{0,t}^L \bar{u}_H (1-\nu_t) \geq E(AIME_t^M) - \lambda \omega_{0,t}^L \bar{u}_M (1-\nu_t)$$

Cette condition peut se réécrire de la manière suivante :

(8) $$\lambda < \lambda_t^c \equiv \frac{E(AIME_t^H) - E(AIME_t^M)}{\omega_{0,t}^L \left[\bar{u}_H - \bar{u}_M\right]\left[1-\nu_t\right]}$$

où λ_t^c est le niveau critique d'aptitude en dessous duquel l'éducation tertiaire domine l'éducation secondaire au sein de la cohorte t.

Par conséquent, les proportions d'agents optant pour les niveaux d'éducation primaire, secondaire et tertiaire sont respectivement données par

$$\pi_t^L = \bar{\pi}_t^L$$

$$\pi_t^M = (1-\bar{\pi}_t^L)\frac{\bar{\lambda} - \lambda_t^c}{\bar{\lambda} - \underline{\lambda}} + \varepsilon_t$$

$$\pi_t^H = (1-\bar{\pi}_t^L)\frac{\lambda_t^c - \underline{\lambda}}{\bar{\lambda} - \underline{\lambda}} - \varepsilon_t$$

avec $\bar{\pi}_t^L$ la part exogène de jeunes travailleurs non-qualifiés et ε_t désignant un processus stochastique identiquement et indépendamment distribué (iid).

Salaire et chômage d'équilibre

Suivant d'Autume et Quinet (2001), on adopte une approche WS-PS pour déterminer les niveaux de

salaires réels et de chômage d'équilibre au niveau agrégé. On suppose qu'il existe des négociations salariales entre l'entreprise et les syndicats qui conduisent à un salaire réel fixé par application d'un taux de marge. Ces négociations s'opèrent de manière indépendante par deux syndicats représentant respectivement les intérêts des salariés non qualifiés (niveau d'éducation L) et des salariés qualifiés (niveau d'éducation M et H). Le syndicat représentant les intérêts des salariés non qualifiés fait ainsi porter ses revendications sur le niveau du salaire de base (w_t^L) alors que l'autre syndicat négocie de son côté sur la partie du salaire associé au niveau d'éducation (w_t^H)[79]. Les revendications des salariés visent simplement à appliquer une marge sur un salaire de réserve qui croit au même rythme que la productivité, A_t, afin de garantir à long terme l'existence d'un chômage structurel. En outre, cette marge est supposée décroître avec le niveau du taux de chômage moyen dans l'économie, traduisant de ce fait une érosion du pouvoir de négociation effectif des syndicats en cas de pénurie de demande de travail :

$$\log(w_t^L) = (1-\gamma)\log(w_{t-1}^L) + \gamma(a_u \overline{\Phi}_t^L + \log(A_t) + \Lambda_t^L)$$
$$\log(w_t^H) = (1-\gamma)\log(w_{t-1}^H) + \gamma(a_u \overline{\Phi}_t^{MH} + \log(A_t) + \Lambda_t^H)$$

où $\overline{\Phi}_t^L$ et $\overline{\Phi}_t^{MH}$ représentent les taux de chômage moyen respectivement associés aux salariés non qualifiés et aux salariés qualifiés avec

$$\overline{\Phi}_t^L = \left(aj_cho_t^L \sum_{j=0}^{4} \sum_{X=N,M} P_{X,j,t}^L q_t \Phi_{X,j,t}^L \right) / \left(\sum_{j=0}^{4} \sum_{X=N,M} P_{X,j,t}^L q_t \right)$$
$$\overline{\Phi}_t^{MH} = \left(aj_cho_t^{MH} \sum_{j=0}^{4} \sum_{X=N,M} P_{X,j,t}^M q_t \Phi_{X,j,t}^M + P_{X,j,t}^H q_t \theta_{X,j,t}^H \right) / \left(\sum_{j=0}^{4} \sum_{X=N,M} P_{X,j,t}^M q_t + P_{X,j,t}^H q_t \right)$$

où $\Phi_{X,j,t}^S$ désignent les taux de chômage par âge, origine et niveau d'éducation issus des données des enquêtes emploi et $aj_cho_t^L$ et $aj_cho_t^{MH}$ sont des variables d'ajustement uniforme des taux de chômage effectifs afin d'assurer que le taux de chômage moyen des non qualifiés ($\overline{\Phi}_t^L$) et des qualifiés ($\overline{\Phi}_t^{MH}$) résultant de la confrontation des courbes WS et PS soit bien égal à la moyenne pondérée des taux de chômage des diverses catégories de la population active.

Λ_t^L et Λ_t^H sont des paramètres d'ajustement, étalonnés durant la phase de transition, de façon à reproduire les taux de chômage historiques (également issus des enquêtes emploi) ainsi qu'à assurer une convergence d'ici à 2030 du taux de chômage effectif vers un taux de chômage d'équilibre de long terme de 5.2% pour les non qualifiés et 3.8% pour les qualifiés (ce qui correspond du fait de la structure de la population à un taux de chômage moyen de 4.5% en 2030, hypothèse correspondant à la cible du scénario central du COR (2007) mais à un horizon plus lointain). a_u est l'élasticité de long terme du coût du travail au taux d'emploi et nous retenons une valeur de -1.2, suivant en cela

[79] Ainsi, les négociations d'un syndicat, par exemple celui représentant les intérêts des salariés non qualifiés, va également légèrement influencer, par un effet de deuxième ordre, le niveau de salaire et de chômage des salariés qualifiés puisque chaque salarié, qualifié ou non, touchera une rémunération découlant des trois facteurs de travail offert (travail brut, expérience et qualification).

d'Autume et Quinet (2001).

Offre de travail, d'éducation et d'expérience

Le temps investi par les jeunes détermine leur profil d'offre de travail, d'éducation et d'expérience. Le vecteur d'offre de travail physique pour un agent de la génération t s'écrit:

$$(9) \qquad \bar{\ell}^{S}_{X,t} = \begin{pmatrix} q_t(1-\bar{u}_S)(1-\Phi^{S}_{X,j,t}),\ q_{t+1}(1-\Phi^{S}_{X,j,t+1}),\ q_{t+2}(1-\Phi^{S}_{X,j,t+2}),\ q_{t+3}(1-\Phi^{S}_{X,j,t+3}), \\ q_{t+4}(1-\alpha_{t+4})(1-\Phi^{S}_{X,j,t+4}),\ 0,\ 0,\ 0 \end{pmatrix}$$

où q_t désigne le taux d'activité exogène en t et α_{t+4} représente le temps passé à la retraite (exogène) durant la cinquième période de vie (entre 55 et 64 ans). La variable q_t est principalement introduite pour capturer l'évolution passée du taux de participation des femmes au marché du travail.

Comme dans Wasmer (2001b), nous supposons que le stock d'expérience d'un individu, $\bar{e}^{S}_{X,t}$, agrège les taux de participation passés :

$$(10) \qquad \begin{aligned} \bar{e}^{S}_{X,t} = (0,\ & (1-\bar{u}_S)q_t\theta_e^1,\ (1-\bar{u}_S)q_t\theta_e^2 + q_{t+1}\theta_e^1, \\ & (1-\bar{u}_S)q_t\theta_e^3 + q_{t+1}\theta_e^2 + q_{t+2}\theta_e^1, \\ & (1-\bar{u}_S)q_t\theta_e^4 + q_{t+1}\theta_e^3 + q_{t+2}\theta_e^2 + q_{t+3}\theta_e^1,\ 0,\ 0,\ 0) \end{aligned}$$

avec $\theta_e^j \in (0,1)$ représentant un moins le taux de dépréciation de l'expérience au cours du temps[80].

Le capital humain éducatif, $\bar{h}^{S}_{X,t}$, transforme l'investissement effectué durant la première période de vie en unités de travail efficaces selon une fonction à rendements décroissants. Ce vecteur s'écrit:

$$(11) \qquad \bar{h}^{S}_{X,t} = \left(0,\ \varepsilon\bar{u}_S^{\psi},\ \varepsilon\bar{u}_S^{\psi},\ \varepsilon\bar{u}_S^{\psi},\ \varepsilon\bar{u}_S^{\psi},\ 0,\ 0,\ 0\right)$$

où $\varepsilon > 0$ et $\psi \in (0,1)$ caractérisent la fonction de production de capital humain.

Les quantités agrégées de travail physique (L_t), d'expérience (E_t) et d'éducation (H_t) sont données par :

[80] Afin de ne pas introduire trop d'interdépendances dynamiques entre les équations du modèle, nous faisons l'hypothèse que l'accumulation de l'expérience n'est pas influencée par les épisodes de chômage.

(12)

$$L_t = \sum_{j=0}^{7} \sum_{X=N,M} \sum_{S=L,M,H} P^S_{X,j,t} \ell^S_{X,j,t}$$

$$E_t = \sum_{j=0}^{7} \sum_{X=N,M} \sum_{S=L,M,H} P^S_{X,j,t} \ell^S_{X,j,t} e^S_{X,j,t}$$

$$H_t = \sum_{j=0}^{7} \sum_{X=N,M} \sum_{S=L,M,H} P^S_{X,j,t} \ell^S_{X,j,t} h^S_{X,j,t}$$

Le secteur public

Le vecteur des transferts publics, $\overline{T}^S_{X,t}$, se compose des subventions à l'éducation, des pensions de retraite, des dépenses de santé, des allocations chômage, des dépenses de logement, des allocations familiales et des dépenses d'assistance sociale :

(13)

$$\overline{T}^S_{X,t} = \begin{pmatrix} v_t q_t \overline{u}_S \omega^L_{0,t} + \gamma^S_{san,X,0} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{cho,X,0} g_t^{cho} \Phi^S_{X,0,t} aj_cho^S_t + \gamma^S_{\log,X,0} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,0} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,0} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{san,X,1} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{cho,X,1} g_t^{cho} \Phi^S_{X,1,t} aj_cho^S_t + \gamma^S_{\log,X,1} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,1} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,1} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{san,X,2} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{cho,X,2} g_t^{cho} \Phi^S_{X,2,t} aj_cho^S_t + \gamma^S_{\log,X,2} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,2} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,2} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{san,X,3} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{cho,X,3} g_t^{cho} \Phi^S_{X,3,t} aj_cho^S_t + \gamma^S_{\log,X,3} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,3} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,3} g_t^{rmi}, \\ \alpha_{t+4} \gamma^S_{ret,X,4,t+4} + \gamma^S_{san,X,4} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + (1-\alpha_{t+4}) \gamma^S_{cho,X,4} g_t^{cho} \Phi^S_{X,4,t} aj_cho^S_t + \gamma^S_{\log,X,4} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,4} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,4} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{ret,X,5,t+5} + \gamma^S_{san,X,5} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{\log,X,5} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,5} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,5} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{ret,X,6,t+6} + \gamma^S_{san,X,6} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{\log,X,6} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,6} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,6} g_t^{rmi}, \\ \gamma^S_{ret,X,7,t+7} + \gamma^S_{san,X,7} g_t^{san} \Delta_t^{PIB} + \gamma^S_{\log,X,7} g_t^{\log} + \gamma^S_{caf,X,7} g_t^{fam} + \gamma^S_{rmi,X,7} g_t^{rmi} \end{pmatrix}$$

où $\gamma^S_{risque,X,j} g_t^{risque}$ représente le total des transferts liés à l'âge effectués par l'État aux agents d'âge j, de niveau d'éducation S et d'origine X pour les risques retraite (ret) santé (san), chômage (cho), logement ($\log$), famille (fam) et assistance sociale (rmi). Le paramètre $\gamma^S_{risque,X,j}$ décrit le profil des transferts par âge, éducation et origine et g_t^{risque} est un paramètre d'échelle capturant la générosité du système de transferts sociaux.

La variable endogène $\gamma^S_{ret,X,j,t+j}$ mesure la pension allouée pour une période de retraite à plein temps aux individus de la génération t en période $t+j$ ($j = 4$ à 7) et α_{t+4} désigne le taux de sortie du marché du travail lors de la quatrième période de vie (entre 55 et 64 ans). Suivant la législation en cours, nous supposons que cette pension est proportionnelle à la moyenne des salaires d'activité des vingt dernières années[81] :

[81] Dans les faits, il s'agit du salaire annuel moyen des 25 meilleures années de carrières mais nous travaillons ici sur des pas de dix ans.

$$\gamma^{S}_{ret,X,j,t+j} = \eta_{t+4}\eta_X \frac{1}{3}\sum_{k=2}^{4}\left[\omega^{L}_{k,t+k} + \omega^{E}_{k,t+k} e^{S}_{X,k,t+k} + \omega^{H}_{k,t+k} h^{S}_{X,k,t+k}\right] \quad (j = 4,...,7)$$

avec η_{t+4} désignant le taux de remplacement capturant la générosité du système de retraite et η_M est un paramètre déterministe capturant la pension relative d'un immigré en comparaison de celle d'un natif de mêmes caractéristiques ($\eta_N = 1$). Les pensions de retraites sont implicitement indexées sur l'évolution des prix dans le prolongement des réformes Balladur et Fillon.

L'évolution des dépenses de santé repose dans le cadre de notre modèle macroéconomique sur deux déterminants que sont l'évolution de la taille et de la structure de la population (capté par le profil $\gamma^{S}_{san,X,t}$) et le taux de croissance du PIB (Δ^{PIB}_{t}). Suivant les estimations de Mahieu (2000) et Azizi et Pereira (2005), nous supposons une élasticité prix des dépenses de santé unitaire. Ainsi, une hausse de 1% du PIB entraîne toute chose égale par ailleurs, une hausse de 1% des dépenses de santé. Cela ne signifie pas pour autant que les dépenses de santé évoluent au même rythme que le PIB du fait d'autres facteurs comme l'évolution de la structure de la population française.

Les dépenses de chômage découlent directement de l'application des taux calibrés de chômage par âge, qualification et origine ($\Phi^{S}_{X,j,t} aj_cho^{S}_{t}$) aux profils individuels des allocations chômage ($\gamma^{S}_{cho,X,t}$). Toutes les autres dépenses sociales (logement, famille et assistance sociale) sont simplement modélisées en fonction de profils par âge, qualification et origine puis redressées uniformément de manière à reproduire les agrégats macroéconomique.

L'État dispose de la possibilité d'émettre des titres publics et de prélever des taxes sur les revenus du travail (τ^{w}_{t}), sur les dépenses de consommation (τ^{c}_{t}) et sur les revenus du capital (τ^{k}_{t}) afin de financer les transferts publics et la consommation publique. Par ailleurs, les transferts sociaux sont également financés par un certain nombre de prélèvements sociaux spécifiques : des cotisations sociales ($\cot_t$) portant sur les revenus du travail ainsi que des taxes et revenus affectées (csg_t) portant à la fois sur les salaires et les revenus du capital. Nous considérons donc quatre grandes catégories de dépenses : les subventions à l'éducation, les transferts sociaux (retraite, santé, allocations chômage, logement et familiales, aide sociale), la consommation publique non-spécifique à l'âge et le paiement des intérêts de la dette. La contrainte budgétaire de l'État peut s'écrire comme suit :

$$\begin{aligned}&(\tau^{w}_{t} + \cot_t + csg_t)(w^{L}_{t}L_t + w^{E}_{t}E_t + w^{H}_{t}H_t) + \tau^{c}_{t}C_t + (\tau^{k}_{t} + csg_t)r_tK_t + D_{t+1} \\ &= \sum_j \sum_X \sum_S P^{S}_{X,j,t}\overline{T}^{S}_{X,j,t} + \vartheta_t Y_t + (1+r_t)D_t\end{aligned} \tag{14}$$

où D_t représente la dette publique au début de la période t, ϑ_t est la part de la consommation publique (non-individualisée) dans le PIB et $\overline{T}^{S}_{X,j,t}$ est le total des transferts définit précédemment.

Plusieurs règles budgétaires peuvent être utilisées pour équilibrer la contrainte budgétaire (ajustement par les taxes, par les dépenses, par la dette publique). Nous supposerons que le ratio Dette/PIB est donné et que la contrainte est équilibrée par un ajustement de la taxe apparente sur les salaires (τ^{w}_{t}).

Ce choix revient, entre autres, à imposer que l'ajustement des régimes de retraite, suite au vieillissement démographique, s'opère dans les différentes variantes par le seul taux de cotisation.

En considérant T_t^{risque} le total des transferts versés lors de l'année t, il vient pour chacun des risques considérés :

$$
\begin{aligned}
T_t^{ret} &= \sum_j \sum_X \sum_S P_{X,j,t}^S \alpha_{t+j} \gamma_{ret,X,j,t+j}^S \\
T_t^{san} &= \sum_j \sum_X \sum_S P_{X,j,t}^S \gamma_{san,X,j}^S g_t^{san} \Delta_t^{PIB} \\
T_t^{cho} &= \sum_j \sum_X \sum_S P_{X,j,t}^S \gamma_{cho,X,j}^S g_t^{cho} \Phi_{X,j,t}^S aj_cho_t^S \\
T_t^{caf} &= \sum_j \sum_X \sum_S P_{X,j,t}^S (\gamma_{\log,X,j}^S g_t^{\log} + \gamma_{fam,X,j}^S g_t^{fam}) \\
T_t^{rmi} &= \sum_j \sum_X \sum_S P_{X,j,t}^S \gamma_{rmi,X,j}^S g_t^{rmi}
\end{aligned}
$$

A chaque risque correspond une caisse particulière dont le financement est autonome : caisse de retraite unique, caisse pour les dépenses de santé, caisse pour le chômage, caisse pour les prestations familiales et de logement (correspondant à la CAF) et une caisse pour les dépenses d'exclusion. La caisse pour les dépenses d'exclusion est directement financée sur le budget de l'État et ne reçoit donc pas de financement spécifique.

Toutes les autres caisses connaissent un financement basé sur 3 sources : (i) les cotisations sociales (ayant pour assiette les salaires), (ii) les impôts et taxes affectées (dont principalement la CSG ayant pour assiette les salaires et les revenus du capital et (iii) les contributions publiques :

$$
\begin{aligned}
T_t^{risque} &= (\cot_t^{risque} + csg_t^{risque})(w_t^L L_t + w_t^E E_t + w_t^H H_t) + csg_t^{risque} r_t K_t \\
&+ cpub_t^{risque} \cot_t^{risque} (w_t^L L_t + w_t^E E_t + w_t^H H_t)
\end{aligned}
$$

où $\cot_t^{risque}$ et csg_t^{risque} désignent respectivement les taux de cotisations sociales et les taxes et impôts affectées pour chacun des risques sociaux. $cpub_t^{risque}$ représente la contribution publique pour chacune des caisses, ici exprimée simplement en proportion des cotisations sociales. On obtient donc simplement le taux global de cotisations sociales et de taxes et impôts affectés en sommant les taux appliqués pour chacun des risques sociaux considérés :

$$
\begin{aligned}
\cot_t &= \cot_t^{ret} + \cot_t^{san} + \cot_t^{cho} + \cot_t^{caf} \\
csg_t &= csg_t^{ret} + csg_t^{san} + csg_t^{cho} + csg_t^{caf}
\end{aligned}
$$

Nous n'imposons pas d'équilibre à priori pour chacune des caisses de protection sociale et laissons les soldes évoluer librement étant donné les évolutions démographiques et économiques.

Détermination de l'équilibre concurrentiel

À chaque date, le bien composite est pris comme numéraire : $p_t = 1$. En notant r_t le taux d'intérêt entre les dates t et $t+1$, le facteur d'actualisation approprié à appliquer aux revenus et dépenses liées à l'âge j est donné par

$$R_{j,t+j} \equiv \prod_{s=t+1}^{t+j} (1 + r_s(1-\tau_s^k))^{-1}$$

avec par convention $R_{0,t} = 1$. Les salaires bruts d'équilibre à l'instant $t+j$ sont notés w_{t+j}^L, w_{t+j}^H et w_{t+j}^E. Puisque la concurrence est parfaite sur le marché de l'assurance, les prix contingents sont reliés aux prix de marché par des conditions de non-arbitrage. Les prix contingents d'équilibre (actualisés) et les salaires nets à la période t s'écrivent:

$$\begin{aligned} p_{j,t+j} &= R_{j,t+j}\Delta_{j,t+j}\, p_{t+j} = R_{j,t+j}\Delta_{j,t+j} \\ \omega_{j,t+j}^L &= R_{j,t+j}\Delta_{j,t+j} w_{t+j}^L (1-\tau_{t+j}^w) \\ \omega_{j,t+j}^E &= R_{j,t+j}\Delta_{j,t+j} w_{t+j}^E (1-\tau_{t+j}^w) \\ \omega_{j,t+j}^H &= R_{j,t+j}\Delta_{j,t+j} w_{t+j}^H (1-\tau_{t+j}^w) \end{aligned} \tag{15}$$

Le taux de salaire individuel brut, $w_{X,j,t+j}^S$, étant la somme de 3 composantes,

$$w_{X,j,t+j}^S = w_{j,t+j}^L + w_{j,t+j}^E e_{X,j,t+j}^S + w_{j,t+j}^H h_{X,j,t+j}^S,$$

le taux d'imposition des revenus du travail, τ_{t+j}^w, affecte chacune de ces composantes de manière identique.

Définition

Étant donné le processus démographique $\left\{P_{X,j,t}^S\right\}_{X=N,M;\, j=0...7;\, t\geq 0;\, S=L,M,H}$ *, le processus* ε_t *et la distribution initiale de la richesse* $\left\{a_{X,j-1,-1}^S\right\}$*, un équilibre concurrentiel intertemporel avec prévisions parfaites est caractérisé par*

- *un vecteur de variables individuelles* $\left\{c_{X,j,t}^S, l_{X,j,t}^S, e_{X,j,t}^S, h_{X,j,t}^S\right\}$ *telle que la fonction d'utilité (5) est maximisée par rapport aux contraintes (6), (9), (10), (11) et (13) ;*
- *un vecteur de variables relatives à la firme* $\left\{K_t, L_t, E_t, H_t\right\}$ *tels que les profits (3) sont maximisés par rapport aux contraintes technologiques (1) et (2) ;*
- *un vecteur de taxes sur la consommation* τ_t^c *équilibrant la contrainte budgétaire de l'État (14);*
- *un vecteur de prix contingents* $\left\{p_{j,t+j}, \omega_{j,t+j}^L, \omega_{j,t+j}^E, \omega_{j,t+j}^H\right\}$ *telles que les conditions de non-arbitrage (15) sont respectées;*

- *un vecteur de taux d'intérêt et de salaires* $\left\{r_t, w_t^L, w_t^E, w_t^H\right\}$ *tel que le marché des biens est à l'équilibre,* $Y_t = C_t + K_{t+1} - (1-d)K_t + \vartheta_t Y_t$, *ainsi que les marchés du travail (12) et que la condition*

$$K_0 = \sum_{j=0}^{7} \sum_{X=N,M} \sum_{S=L,M,H} P_{X,j,t}^S a_{X,j-1,-1}^S - D_0$$

est respectée pour la première période.

Calibrage du scénario de référence[82]

Le processus de calibrage implique de récolter des données pour l'évolution des variables exogènes observées, de fixer un certain nombre de paramètres constants, de choisir un sentier d'évolution pour les variables exogènes non-observées et de formuler un certain nombre d'hypothèses sur l'évolution à venir de ces variables.

Données démographiques

Dans le scénario de référence, le bloc démographique est calibré de manière à reproduire aussi fidèlement que possible les données socio-démographiques disponibles. Entre 1900 et 1960, nous n'effectuons pas de distinction entre les immigrés et les autochtones ($X = N$). À partir de 1970, nous modélisons de manière explicite l'impact de l'immigration sur la structure par âge et par niveau d'éducation de la population. L'évolution historique de la structure par âge de la population avant 1970 découle de Vallin et Meslé (2001). Pour la période allant de 1970 à 2000, la structure par âge, niveau d'éducation et origine est obtenue par tabulation sur les recensements de la population de 1968, 1982, 1990 et 1999.

Afin de calibrer les taux de fécondité, de mortalité et d'émigration nette, nous utilisons la méthode suivante. Les données des recensements de la population permettent de déterminer les parts d'individus faiblement, moyennement et hautement qualifiés chez les plus jeunes (π_t^L , π_t^M et π_t^H). Dans le scénario de référence, ces parts sont fixées de manière à correspondre aux observations et le processus de choix éducatif endogène est calibré de manière à reproduire leur évolution historique.

Puisque nous considérons des agents monozygotes, les taux de fécondité sont calibrés de manière à ce que le nombre de jeunes à chaque période corresponde exactement aux observations. Les données sur les différences de fécondité par niveau d'éducation et origine ($n_{X,t}^S$) sont obtenues de l'enquête soins/santé de 1993. Concrètement, nous estimons le nombre moyen d'enfants mis au monde par femme dans chacun des groupes considérés relativement à la fécondité des natifs faiblement qualifiés. Ensuite, le taux de fécondité de ce groupe de référence ($n_{N,t}^L$) est calibré de manière à ce que le modèle reproduise les observations sur le nombre de jeunes.

[82] Le scénario de référence et les variantes de politiques migratoires sont simulés à l'aide du logiciel DYNARE.

Les taux de mortalité par âge et niveau d'éducation ($\beta_{j,t}^{S}$) ont été calculés sur la base des tables de survie par âge sur la période 1900 à 2005 de Vallin et Meslé (2001) et de celles découlant des projections officielles de population de Robert-Bobée (2006) de 2005 à 2050. Les différences de mortalité selon le niveau d'éducation ont été évaluées à l'aide des estimations d'indicateurs standardisés de mortalité (SMR) par niveau de diplôme et par âge découlant de Monteil et Robert-Bobée, 2005.

Partant de la structure par âge, niveau d'étude et origine de la population en 1970, le bloc démographique est utilisé afin d'identifier les deux processus exogènes pour lesquels nous n'avons pas de données: les taux nets d'émigration des natifs et des immigrés ($\xi_{N,j,t}^{S}$ et $\xi_{M,j,t}^{S}$ $\forall j,S$) entre 1970 et 2000. Ces deux processus sont simplement calibrés de manière à reproduire les observations de la structure par âge, niveau d'éducation et origine de la population.

Pour les décennies suivantes, tous les processus que nous avons décrits précédemment sont fixés de manière à reproduire les projections de population utilisées dans le cadre de l'axe 2 de ce rapport donnant la structure par âge et origine de la population française jusqu'en 2100. Ces projections sont très proches des projections officielles de Robert-Bobée (2006). La répartition future de la population par niveau d'éducation est basée sur les prévisions officielles du Ministère de l'Éducation Nationale (2002). Celles-ci donnent les sorties de formation initiale pour différents niveaux de diplôme jusqu'en 2010. La part des sorties diplômées du supérieur serait selon ces estimations de 36,9% des jeunes d'une classe d'âge en 2010. Pour les années suivantes, nous supposons que la structure par niveau d'étude est stationnaire et tend progressivement vers la répartition des 15-24 ans en 2010.

Processus exogènes observés

Le taux de sortie du marché du travail en quatrième période de vie, α_{t+4}, est calculé à l'aide des données sur l'âge effectif de départ à la retraite de Blondal et Scarpetta (1997) et des évaluations du COR. Le taux de participation au marché du travail, q_t, est normalisé à un en 2000 et son évolution est calculée à partir de l'étude de Wasmer (2001b). S'agissant des finances publiques, trois types de taxes sont introduites dans le modèle : taxes sur les revenus du travail (τ_t^w), sur les revenus du capital (τ_t^k) et sur la consommation (τ_t^c). Les différents taux de taxe sont calibrés de telle manière à ce que la part des différents revenus dans le PIB corresponde aux observations. Nous avons utilisé les estimations officielles de l'Insee en 2009 donnant une part de 2,9% de PIB pour l'impôt sur le revenu, 3,4% pour les revenus du capital et 11.4% pour les taxes sur la consommation en 2000. L'évolution de ces taxes reproduit l'évolution historique des recettes fiscales en pourcentage de PIB. Entre 1900 et 2000, le ratio de la dette au PIB est fixé de manière exogène aux valeurs observées. Les observations découlent des statistiques de l'OCDE pour la période 1985 à 2010. Pour les années antérieures, nous utilisons les données du MINEFI.

Nous distinguons 4 grandes catégories de dépenses publiques : les subventions à l'éducation, les transferts sociaux (retraite, santé, allocations chômage, logement et familiales, aide sociale), la consommation publique non-spécifique à l'âge et le paiement des intérêts de la dette. L'évolution historique des dépenses non-liées à l'âge est basée sur les statistiques de l'OCDE[83] sur la période 1960-

[83] La plupart des statistiques de l'OCDE découle de l'exploitation du Cd-Rom *Maxdata - Statistical Compendium*

1995 et cette part est maintenue constante pour les années futures. S'agissant des transferts spécifiques à l'âge, nous reprenons les profils par âge, niveau d'éducation et origine utilisés dans le cadre de l'axe 2 de ce rapport. Ces profils comprennent les dépenses de santé, de chômage, de logement, les allocations familiales et les dépenses d'aide sociale. À l'intérieur de chaque catégorie d'âge, d'éducation et d'origine, ce profil est corrigé d'un facteur d'ajustement, g_t^{risque}. En effet, nous supposons que les profils des transferts sont constants dans le temps et qu'ils sont ajustés par les variations de g_t^{risque} de manière à reproduire l'évolution des transferts publics dans le PIB jusqu'en 2000 découlant des statistiques des rapports sur les comptes de la protection sociale. Pour les décennies suivantes, l'évolution de la part des retraites et des dépenses de santé dans le PIB reproduit respectivement les projections du COR (2007) et celle de Raynaud (2007). La générosité des autres transferts sociaux (captée par g_t^{risque}) est maintenue constante et l'évolution de la part des transferts dans le PIB est donc calculé de manière endogène. Finalement, le taux de subvention des dépenses d'éducation, v_t, est estimé par De la Croix et Docquier (2003).

Choix des paramètres libres

La part des revenus du travail dans le PIB, φ, est fixée à 0,7. Cette valeur est proche des estimations de l'Insee à 0,693 pour 1995. Le paramètre μ de la fonction de production est un paramètre d'échelle fixé à 0,5. Le paramètre ρ adopte une importance toute particulière puisqu'il détermine le degré de substitution entre le travail brut, l'éducation et l'expérience. Nous retenons une valeur de 0,7 impliquant une élasticité de substitution de 3,33 ($=1/(1-\rho)$). Cette valeur correspond à l'élasticité de substitution entre le travail qualifié et non-qualifié découlant des fonctions de production classiques. Le taux de dépréciation du capital, d, est égal à 0,4 et implique un taux de dépréciation annuel de 5%.

Le taux de dépréciation de l'expérience est basé sur l'hypothèse intermédiaire de Wasmer (2001b) donnant un taux annuel indépendant de l'âge de 3%. Ceci implique $\theta_e^1 = 0,737$, $\theta_e^2 = (\theta_e^1)^2$, etc. Le paramètre ψ représente l'élasticité de substitution du capital éducatif à l'investissement en éducation. Il permet de déterminer la concavité de la relation entre le revenu et le niveau d'éducation. En fixant sa valeur à 0,75, nous reproduisons correctement les différences de revenu entre les faiblement, moyennement et hautement qualifiés. Le paramètre d'échelle dans la fonction de production du capital humain, ε, est fixé à 1,2 de manière à donner un profil de salaire adéquat. Le paramètre η_M mesure la pension de retraite relative d'un immigré par rapport à celle d'un natif. Ce ratio est calculé à partir des données de l'enquête budget des familles de 2006 et prend la valeur de 0,75.

Finalement, les bornes inférieures et supérieures de la distribution d'aptitudes à l'éducation, $\underline{\lambda}$ et $\overline{\lambda}$, sont calibrées de manière à reproduire l'évolution de la structure par niveau d'éducation. Nous estimons ces paramètres par une régression MCO standard et obtenons des valeurs de $\underline{\lambda} = -46.19$ et $\overline{\lambda} = 61.32$. Comme le montre la Figure , cette distribution permet d'offrir une vision relativement correcte de l'évolution du niveau d'éducation entre 1900 et 2000 et de coller aux prévisions pour les

années futures.

Figure A : Proportion d'étudiants optant pour des études tertiaires

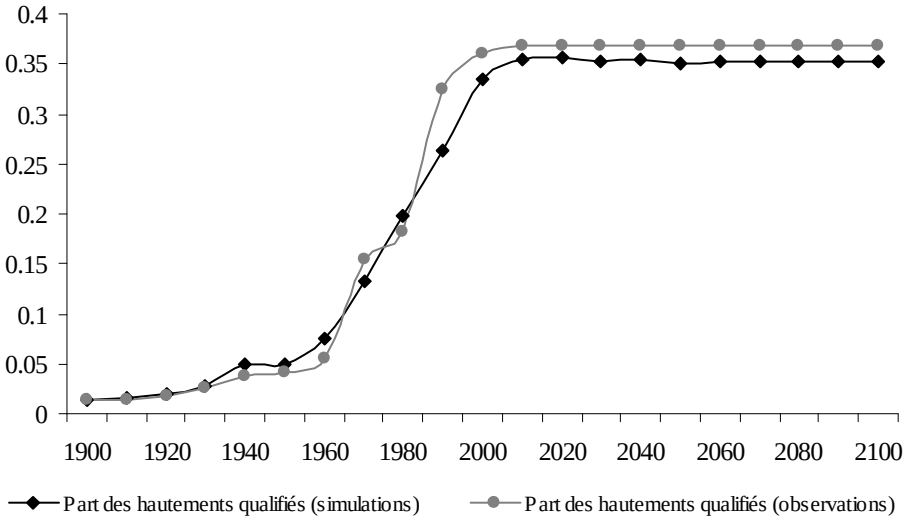

Processus exogènes non-observés

Afin d'identifier les processus exogènes non-observés, notre méthodologie suit deux étapes. Partant du scénario de référence (reproduisant l'évolution démographique et économique), nous utilisons le modèle afin d'identifier plusieurs processus non-observés: la productivité totale des facteurs (A_t), le progrès technologique biaisé vers la qualification (Θ_t), le facteur d'échelle des pensions de retraite (η_t), les facteurs d'ajustements des profils de transferts spécifiques à l'âge (g_t^{risque}) et les paramètres de calibrage permettant de caler les taux de chômage des non-qualifiés et des qualifiés sur les données historiques et en projection (Λ_t^L et Λ_t^H). Ces six processus exogènes sont utilisés pour reproduire six variables endogènes directement liées aux inconnues: le taux de croissance du PIB, l'écart de salaire entre un individu hautement qualifié et un individu faiblement qualifié âgé de 45 ans, la part des dépenses de retraite dans le PIB, la part des autres transferts sociaux dans le PIB et le taux de chômage des non-qualifiés et des qualifiés. L'évolution historique du taux de croissance du PIB entre 1900 et 2000 découle de Madisson (2001) et ce taux est ensuite fixé à 20% par décennie. L'écart de salaire à 45 ans entre individus hautement et faiblement qualifiés ainsi que les taux de chômage sont tabulés directement sur les Enquêtes Emploi de la période 1960 à 2007.

Concrètement, cette méthodologie implique d'échanger six variables exogènes contre six variables endogènes pour une étape préalable d'identification. Elle ressemble à l'approche récursive (backsolving) de Sims (1990) pour les modèles d'équilibre général stochastiques. Nous utilisons une idée similaire qui consiste à traiter les processus exogènes comme endogènes, non pas dans le but de résoudre le modèle, mais comme mécanisme de calibrage dans un cadre déterministe. L'équilibre est déterminé comme la transition d'un état stationnaire initial en 1900 vers un état stationnaire final en 2250. Cette procédure permet ainsi de calibrer le modèle de manière dynamique et apparaît plus rigoureuse que d'effectuer le calibrage sur un état stationnaire hypothétique (comme le font la plupart des modèles d'équilibre général calculable du type Auerbach et Kotlikoff, 1987).